

281
MER

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 161

XIV HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE

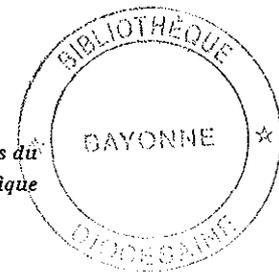
D'UN AUTEUR INCONNU
DE L'ITALIE DU NORD

INTRODUCTION
TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION ET NOTES

par

Paul MERCIER

*Cet ouvrage est publié avec le concours du
Centre National de la Recherche Scientifique*



LES ÉDITIONS DU CERF - 29, Bd de Latour-Maubourg
PARIS 7^e

1970

INTRODUCTION

Les homélies qui font l'objet de cette publication n'ont jamais encore été éditées en tant que collection. Elles figurent comme des pièces à part dans la *Patrologie latine* de Migne :

— soit dans l'Appendice des œuvres de saint Ambroise,

<i>PL 17, Serm.</i>	1, 603-605,	<i>Hoc tempus...</i>	Hom. I
—	3, 608-610,	<i>Domini nostri...</i>	— II
—	14, 630-632,	<i>Redimite vos...</i>	— IV
—	15, 633-634,	<i>Adest tempus...</i>	— V
—	17, 636-637,	<i>Ecce appropin-</i> <i>quant...</i>	— VI
—	25, 654-656,	<i>Ecce nunc tempus...</i>	— VII
—	29, 664-665,	<i>Agite, fratres, gra-</i> <i>tias...</i>	— IX
—	30, 665-667,	<i>Scitote fratres...</i>	— VIII
—	31, 667-668,	<i>Veniente Domino...</i>	— XI
—	32, 668-669,	<i>Video vos...</i>	— X
—	34, 671-672,	<i>Audistis, fratres...</i>	— XII
—	36, 675-676,	<i>Magna est hodie-</i> <i>na...</i>	— XIII

— soit dans l'Appendice des sermons de saint Augustin,

<i>PL 39, Serm.</i>	139, 2018,	<i>Dies ista et festi-</i> <i>vitas...</i>	Hom. III
---------------------	------------	---	----------

— soit, enfin, dans l'Appendice des œuvres de saint Maxime,

<i>PL 57, Serm.</i>	14, 871-872,	<i>Audistis, fratres</i> <i>carissimi...</i>	Hom. XIV
---------------------	--------------	---	----------

Le fait qu'elles n'aient trouvé place ainsi qu'en appendice témoigne de l'hésitation des éditeurs à leur sujet. Jusqu'à

NIHL OBSTAT :
Lyon, le 8 juin 1970
B. DE VREGILLE, s.j.

IMPRIMATUR :
Lyon, le 20 juin 1970
Paul BONY, c.d.

nos jours, en effet, ces homélies ont posé des questions et leur provenance est demeurée incertaine.

Bien qu'elles figurent généralement sous le nom de saint Ambroise dans un grand nombre de manuscrits, nous le verrons ¹, et bien qu'elles aient été éditées à Rome, pour la première fois, dans les *Opera Ambrosii*, il n'est plus question depuis les Mauristes de les attribuer au grand évêque de Milan ². Les savants bénédictins ne s'y sont pas trompés, elles n'ont vraiment rien d'ambrosien.

On a songé, pour plusieurs d'entre elles, à saint Césaire d'Arles : ainsi les Mauristes eux-mêmes qui avançaient ce nom pour les homélies II, III et VIII ³; de même, par la suite, C. F. Arnold pour les homélies I, III et VI ⁴ et C. Callewaert qui suggérait de restituer à l'évêque d'Arles les deux homélies VI et VII ⁵. Au XVIII^e siècle déjà, Casimir Oudin n'hésitait pas, dans son projet d'édition des œuvres de saint Césaire, à ranger même parmi celles-ci l'ensemble des homélies I à XIII ⁶. Mais Dom G. Morin, l'éditeur de Césaire, devait protester énergiquement contre une telle attribution ⁷.

1. Cf. *infra*, chap. IV, p. 85-103.

2. Nous parlons des treize premières que les Mauristes trouvaient dans l'édition romaine des œuvres d'Ambroise. Pour l'hom. XIV, voir *infra*, p. 107-108.

3. Cf. l'introduction à ces trois sermons : hom. II : *ad stylum (Caesarii) totus hic sermo satis accedit (PL 17, 608)*; III : *caesarianis omnino est annumerandus (PL 39, 2018 A)*; VIII : *Non tantum vero ille recedit a stylo Caesarii, cujus etiam in sermonibus unum habemus, qui primis verbis cum hoc congruat (PL 17, 665)*. L'homélie III est attribuée de même à Césaire par les bénédictins de Saint-Maur dans leur *Histoire littéraire de la France*, t. IV, réédition de Paris, 1866, p. 207.

4. C. F. ARNOLD, *Caesarius von Arelate*, Leipzig 1894, p. 438-440.

5. C. CALLEWAERT, « Le carême à Milan au temps de saint Ambroise », dans la *Revue Bénédictine*, 32 (1920), p. 21.

6. C. OUDIN, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis...*, t. I, Leipzig 1722, col. 1347. L'auteur assigne respectivement aux homélies I à XIII les numéros 47, 51, 57, 59, 60, 64, 66, 72, 71, 74, 73, 75 et 83 de sa future édition.

7. Cf. *CCL* 103 (1953), p. XX-XXI; 104, p. 955 s. L'édition première reprise par le *Corpus Christianorum* est de 1937.

Plus récemment, Dom H. Leclercq, citant un passage de l'homélie VII dans un article du *DACL*, suggérait en passant que cette homélie « pourrait appartenir à la fin du IV^e siècle ou au commencement du V^e et à la province de Milan ou à la Gaule cisalpine ¹ ». Naguère, enfin, dans un article de la *Revue Bénédictine*, Dom C. Lambot proposait d'attribuer l'homélie XII, *Audistis fratres quod sanctae mulieres...*, à saint Grégoire le Grand : il pourrait s'agir, pensait-il, de notes prises à l'audition de l'une de ses prédications pascuales ²...

C'est précisément cet article de Dom C. Lambot qui devait amener M. l'abbé R. Étaix, professeur d'Histoire Ecclésiastique aux Facultés Catholiques de Lyon, à examiner dans le cadre d'une étude sur saint Grégoire le Grand la tradition manuscrite de cette homélie, et à découvrir l'ensemble des quatorze pièces dans un manuscrit de Florence, du XV^e siècle, le *Laur.*, *Plut. XIV, 10*, et bientôt dans trois autres, dont un du XII^e siècle.

On devine les questions posées par cette découverte : ces homélies présenteraient-elles des liens ? Formeraient-elles une collection ? Proviendraient-elles finalement du même auteur ? C'est parce que l'examen attentif des textes à la lumière de la critique externe et de la critique interne paraît apporter une réponse positive à ces questions que nous pouvons éditer aujourd'hui ces homélies en tant que collection.

Il est clair que nous devrions commencer par présenter cette justification : elle constituera l'essentiel de l'introduction. On nous permettra toutefois, avant d'entrer dans le détail d'une analyse parfois technique et pour rester fidèle à l'esprit de la collection *Sources Chrétiennes*, de jeter, dans un premier chapitre, un regard d'ensemble sur ces homélies. Les chapitres suivants seront consacrés aux problèmes de l'unité d'auteur, de la date et du lieu d'origine, aux témoins du texte, manuscrits et éditions.

1. H. LECLERCQ, art. *Laudes*, *DACL*, t. VIII (1928), col. 1896.

2. *Revue Bénédictine*, 54 (1942), p. 12-15.

Ainsi qu'on le vérifiera plus loin, le texte des homélies qui figure dans la *Patrologie latine* de Migne est particulièrement corrompu et peu utilisable. Il était donc nécessaire de le revoir. Pour la première fois, nous en donnons une édition critique.

* * *

Cet ouvrage est la reprise d'une thèse de doctorat présentée en 1966 devant la Faculté de Théologie Catholique de Lyon, et c'est pour nous un agréable devoir de remercier M. l'abbé R. Étaix qui l'a patronnée. C'est lui qui est à l'origine de ce travail, on vient de le dire ; il l'avait même ébauché avant de nous le confier, et n'a cessé d'apporter l'essentiel de la documentation, au point qu'il serait honnête de mentionner son nom au bas de la plupart des pages... C'est pourquoi nous voudrions ici, en lui exprimant notre profonde gratitude, lui restituer en quelque sorte ce qui lui appartient.

C'est un devoir aussi de remercier les autres membres du jury dont l'apport nous a été précieux, MM. C. Perrot et R. Soullard, et, très particulièrement, M. l'abbé R. Béraudy dont les remarques et indications en matière liturgique ont été extrêmement utiles, ainsi que M. le Doyen M. Jourjon qui a bien voulu revoir la traduction.

Que tous ceux, enfin, qui nous ont apporté leur aide, notamment Mgr P. Borella, M. l'abbé R. Amiet, Dom J. Lemarié, Mlle A. Mutzenbecher, ainsi que MM. les Bibliothécaires auxquels nous avons eu recours pour obtenir les microfilms et les renseignements nécessaires, veuillent bien trouver ici l'expression de toute notre reconnaissance.

CHAPITRE PREMIER

UNE PRÉDICATION SIMPLE POUR UN PEUPLE DE CHRÉTIENS

Il y a toujours deux acteurs dans une prédication : un pasteur et un peuple, un pasteur lié à son peuple par la mission qu'il a reçue de lui annoncer la Parole de Dieu ; un peuple lié à son pasteur par la docilité qu'il doit lui témoigner dans la foi : « Croyez-le très fermement, frères, il serait périlleux pour nous de ne pas vous annoncer les mystères de notre Sauveur, mais il est périlleux pour vous de ne leur prêter que peu d'attention » (hom. X, 45-47).

Sans entrer ici dans une analyse détaillée de chacune des homélies, nous voudrions en aider la lecture en évoquant le visage de ce peuple et les traits de cette prédication.

1. Un peuple de chrétiens

Et d'abord un peuple d'hommes marqués par leur époque : ce n'est pas par hasard que nous voyons apparaître dans l'hom. I, destinée à préparer les cœurs à la venue de Dieu en la fête de Noël, l'image de l'homme qui prépare sa maison pour recevoir son *senior* (l. 8), ou, dans l'hom. IV, l'allusion à ces hommes qui servent (*servire*) un roi terrestre au péril de leur vie et moyennant d'immenses difficultés pour un bénéfice (*beneficium*) appelé à bientôt disparaître (l. 51-52). Ces termes *senior*, *servire*, *beneficium* nous renvoient à un monde déterminé, celui de la féodalité qui s'instaure progres-

sivement au IX^e siècle dans tout l'Occident, et, en particulier, dans l'Italie du Nord à laquelle appartiennent ces homélies¹. Les cadres anciens de l'État, de la propriété et des relations qu'ils supposaient entre les hommes disparaissent. Des liens nouveaux entre les personnes apparaissent, liens de dépendance personnelle et de fidélité, du simple paysan à l'égard de son seigneur comme du seigneur envers son roi. Moyennant la charge d'un service — service militaire à cheval surtout —, le roi accordera au seigneur la jouissance d'une partie de ses domaines, c'est-à-dire un bénéfice ; et de même le seigneur au tenancier la possession d'une terre à charge d'une corvée ou d'une redevance. Face aux dangers du dehors, aux incursions des Sarrazins assez forts pour mettre, par exemple, le siège devant Rome en 846 et saccager les basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-Murs, à celles, plus tard, des Hongrois, l'aspect extérieur des villes même se transforme, les châteaux forts se construisent. De plus en plus les populations urbaines ou rurales vivent sous la protection et le gouvernement des seigneurs².

Ce peuple féodal, peuple de maîtres qui chassent, peuple de tenanciers qui vivent de leurs champs, de leurs vignes, de leurs arbres, de leurs bêtes ou de leur jardin, de leur commerce, c'est le peuple de nos homélies.

Il est là à l'église, bien habillé surtout en une fête comme celle de Noël (hom. I, 30-31), présent chaque dimanche en grand nombre (cf. hom. IX, 25), mais plus nombreux peut-être encore au jour des Rameaux où le prédicateur commence son homélie par ces mots : « Je vois, frères, que vous êtes venus à l'église avec plus d'empressement que de coutume » (hom. X). C'est même chaque jour en carême que l'église sera remplie pour la messe (hom. VII, 75), célébrée à l'heure de none.

Les fidèles du reste ne sont pas là seulement pour la messe, mais nombreux aussi le dimanche et même en semaine, particulièrement au temps de l'Avent et du carême, ceux

1. Cf. *infra*, p. 71.

2. Voir J. CALMETTE, *Le monde féodal*, Paris 1951, p. 158-167 ; F. L. GANSHOF, *Qu'est-ce que la féodalité?* 3^e édit., Bruxelles 1957, 2^e partie.

qui attendent devant la porte de l'église dès avant le lever du jour pour participer à l'office du matin (hom. VII, 76-78).

Certes ce peuple ne compte pas que des saints, mais des chrétiens de toutes sortes... Il y a les bons, honnêtes et persévérants dans les bonnes œuvres, ceux qui pourront se reconnaître au milieu du carême fidèles aux consignes de pénitence données par leur pasteur (hom. IX, 5-10). Mais il y a aussi les autres, les chrétiens moyens, ou même les mauvais chrétiens, ceux qui se cachent sous ces listes de péchés et de vices qui reviennent si fréquemment dans nos homélies : orgueilleux, méchants, luxurieux, avares, voleurs, ivrognes, et tout particulièrement colériques et emportés... Avec insistance, le pasteur leur prêche les vertus chrétiennes, l'humilité, la charité, la chasteté, l'obéissance et la patience.

A tous il rappelle, notamment au début de l'Avent et du carême, les exigences pénitentielles concernant la prière, le jeûne et l'aumône, ainsi que la confession¹. N'imaginons pas cependant que tous acceptent sans réticence ces exigences parfois si coûteuses, l'homélie VII est particulièrement révélatrice à ce sujet.

Ce n'est certainement pas sans raison, en effet, que le prédicateur insiste avec tant de force sur la confession : « Pourquoi le pécheur rougirait-il de faire connaître ses péchés qui sont vus et connus par Dieu, par tous les anges et toutes les âmes élues? La confession libère l'âme de la mort, la confession ouvre le paradis, la confession donne l'espérance du salut. C'est pourquoi l'Écriture dit : ' Dis toi-même tes fautes, afin d'être justifié. ' Ces paroles nous montrent qu'il ne mérite pas d'être justifié celui qui ne veut pas confesser ses péchés durant sa vie » (hom. VII, 4-12). Pareille insistance trahit sans doute bien des réticences devant l'accusation des péchés, et d'autant plus grandes que l'indiscrétion des pénitentiels l'avait rendue plus onéreuse. Elles ne sont d'ailleurs pas limitées à cette époque et à ce coin d'Italie : au VIII^e siècle déjà, un concile bavarois insistait en des termes analogues sur la nécessité de la confession :

1. Voir *infra*, p. 53, n. 1.

*Melius est hic in praesenti erubescere in conspectu unius hominis quam in futuro iudicio coram cunctis gentibus*¹. Les déclarations de l'hom. VII sur la confession seront reprises et souvent répétées dans les collections canoniques du moyen âge².

La réticence des chrétiens se manifeste aussi pour le jeûne. Nous entendons bien ces paysans s'excuser eux-mêmes ou peut-être se plaindre à leur curé : « Nous ne pouvons pas travailler et jeûner ! » Précisons que le jeûne se prolongeait jusqu'à l'heure de none (hom. VII, 73), et pratiquement même jusqu'après la messe célébrée à cette heure et les vêpres qui la suivaient³. Mais la réponse vient sans hésitation : « C'est parce qu'ils ne veulent pas qu'ils ne peuvent pas ! Qu'ils travaillent moins de manière à pouvoir jeûner ! » (hom. VII, 69-70).

Il est encore un domaine où la réticence du peuple chrétien est particulièrement forte : c'est l'acquittement de la dîme. Avec quelle lourdeur le pasteur n'en rappelle-t-il pas l'obligation : « Dieu t'a donné neuf parts, mais il s'est réservé la dixième, et si tu ne donnes pas à Dieu cette dixième part, il t'enlèvera les neuf autres » (hom. VII, 31-33). L'argument d'ailleurs n'est pas nouveau, on le rencontre déjà chez saint Césaire d'Arles : *Novem tibi partes retractae sunt, quia decimam dare noluiti... si tu illi decimam non dederis, tu ad decimam revoceris* (CCL 103, 144-145). Et que beaucoup fussent tentés de s'en tirer aux moindres frais, on le devine facilement lorsqu'on entend le prédicateur insister sur ce que doit être la dîme : « Qu'est-ce que donner loyalement sa dîme, sinon ne jamais offrir à Dieu trop peu ou le plus détestable de son grain ou de son vin, des fruits des arbres, de son bétail, de son jardin, de son commerce ou de sa chasse ? » (l. 25-28).

Que penser encore de la fidélité du peuple chrétien à l'exigence de la continence conjugale au temps de l'Avent : « Nous vous exhortons... à vous abstenir avec le plus grand soin non seulement de toute impureté, mais même de votre

1. Mansi, XIII, 1026 ; voir également A. WERMINGHOFF, *Concilia aevi karolini*, t. I, Hanovre 1906, p. 52, où le texte est daté de 740-750.

2. Voir *infra*, p. 74-77.

3. Voir *infra*, p. 80, note 2.

propre femme » (hom. I, 22-24), et du carême : « Qu'absolument personne ne s'unisse à sa femme avant l'octave de Pâques » (hom. VII, 81-82)¹ ? On peut se demander dans quelle mesure une telle règle était acceptée et suivie...

Pourtant, malgré ces réticences, ce peuple a la foi. Malgré ses lenteurs, ses péchés, il croit en Dieu et en son Fils Jésus qui vient dans la chair pour nous conduire au ciel : « C'est pour cela que le Fils de Dieu est venu sur la terre, afin qu'en suivant ses exemples vous puissiez monter de la terre dans le ciel » (hom. III, 57-59). Il croit au péché et au drame de la chute originelle. Il croit au diable dont la mention revient dans huit homélies sur quatorze et à son action persécutrice, même si l'imagerie qui l'accompagne parfois peut paraître enfantine : « C'est pour les perdre que le diable aime ses fils, comme le glouton aime le porc : pour le manger » (hom. VIII, 21-23). C'est le diable qui est à l'œuvre pour nous détourner du chemin de la crèche et par ses séductions nous entraîner chez Hérode (hom. III, 37-39). Il faut lutter pour ne pas se laisser vaincre par ses ruses, et pour échapper à son esclavage (hom. IV, 47-50 ; X, 41-43). Ce peuple sait que Jésus vient pour son salut, qu'il est racheté par le sang précieux du Christ (hom. VII, 96-97), que son séjour ici-bas n'est, selon le mot de saint Grégoire, qu'un séjour à l'étranger, sa vraie patrie le paradis (hom. III, 53-54).

Ajoutons-le, nous devinons dans ce peuple, malgré ce qu'il peut présenter encore de rudesse, une âme pleine de délicatesse, de douceur, de « dévotion » au sens que le moyen âge donne à ce mot, c'est-à-dire d'une disposition intérieure de foi, de tendre piété dans la prière²... *Illi vero possunt... dulcius ac devotius Deum laudare, qui ita sicut in quadragesima capite novimus, vivere studuerunt* (hom. IX, 5-7).

Façonné par la sainte Écriture, le chrétien de nos homélies entre à son tour dans cette Histoire sainte. Il est capable de pleurer, de s'émouvoir contre les Juifs persécuteurs du

1. Voir *infra*, p. 153, n. 2.

2. Voir J. CHATILLON, art. *Devotio*, dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, III, 710.

Christ ; — notons ici l'antipathie visible contre les Juifs incrédules qui persécutent le Christ (hom. VIII, 47-53), les Juifs maudits (hom. IX, 53), dont on souligne l'attitude mensongère, les paroles injurieuses à l'égard du Seigneur (hom. VIII, 10-12, 40-43), avec qui on refuse de « sabbatiser ¹ » (hom. V, 41). Il veut s'associer aux nobles exemples de l'Écriture, Moïse, Élie, les Ninivites, Pierre, Nathanaël. Il sait que Dieu se fait voir à ceux qui l'aiment (hom. VIII, 62-63) et il est capable de désirer voir Dieu.

Profondément marqué également par la liturgie, c'est en elle qu'il communique à l'Écriture et découvre l'actualité de la Parole, qu'il monte lui aussi, au jour de Noël, de la Galilée, c'est-à-dire du monde qui passe, à la Judée de la vraie foi, afin de devenir Bethléem, c'est-à-dire la maison du Christ (hom. II, 17-20) ; qu'il offre des présents en la fête de l'Épiphanie (hom. III, 46-48) ; qu'au jour de Pâques il passe de ce monde vers le Père en rejetant le vieux levain (hom. XII). Spontanément il entre dans les gestes qui lui sont proposés par la liturgie pour les accomplir spirituellement.

Tel est le peuple que nous entrevoyons à travers ces homélies, peuple du moyen âge, peuple au sang chaud et aux péchés bien marqués mais peuple capable de croire et d'aimer. Nous pouvons maintenant nous tourner vers le pasteur.

2. Une prédication simple mais non pauvre

Le visage concret de ce pasteur nous demeure inconnu. Était-il prêtre ou évêque ? Fait-il allusion à sa propre qualité lorsqu'il déclare dans l'hom. VIII : « C'est mensonge de se dire chrétien et de ne pas faire les œuvres du Christ. C'est mensonge de se déclarer prêtre ou clerc et d'accomplir des choses contraires à cet ordre » (l. 29-32), ou faut-il songer à

1. Voir *infra*, p. 181, n. 1.

un évêque parlant à des clercs et à des prêtres ? Nous ne pouvons le dire.

On pourrait se demander également si ces sermons ont bien été prêchés tels quels. On ne manquera pas, en effet, d'être frappé dès l'abord par l'extrême brièveté de ces pièces, en particulier des homélies pour l'Avent, la Quinquagésime et la fête des saints Nazaire et Celse. Cette brièveté tranche par rapport aux développements habituellement plus longs d'un saint Augustin, d'un saint Léon, d'un saint Grégoire le Grand ou d'un Paul Diacre, à tel point que l'on peut se demander, en effet, s'il ne s'agirait pas ici de schémas en vue d'une prédication ou de notes prises à l'occasion d'une prédication, plutôt que de sermons totalement écrits. Cette dernière hypothèse d'ailleurs est celle que formulait Dom C. Lambot à propos de l'hom. XII.

En fait, le soin de la composition, la précision des phrases, la dépendance parfois étroite des sources, dans l'hom. II ou l'hom. V par exemple, invitent à penser plutôt à des pièces écrites. Nous le verrons d'ailleurs, la brièveté et la concision apparaissent comme des traits caractéristiques de cette collection. Ajoutons que cette brièveté n'est pas chose exceptionnelle pour l'époque. Le manuscrit de Bâle, *Univ. B. VII 6*, qui date du XII^e siècle mais pourrait renvoyer, selon Dom G. Morin, à un document milanais de l'époque carolingienne ¹, présente lui aussi de courtes homélies dans le genre des nôtres.

Ces quatorze pièces laissent apparaître en tout cas une prédication remarquable par sa simplicité et son caractère pastoral.

1. G. MORIN, « A travers les manuscrits de Bâle. Notices et extraits des plus anciens manuscrits latins » dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 26 (1927), p. 175-249, que nous citons d'après H. BARRÉ, *Les homéliaires carolingiens de l'École d'Auvergne*, collection « Studi e Testi », 225, Vatican 1962, p. 27. H. Barré renvoie aussi pour ce manuscrit à G. MEYER et M. BURCKARDT, *Die mittelalterliche Handschriften der Universitätsbibliothek Basel*, Basel, t. I (1960), p. 670-673.

Des pièces simples

Il est bien clair, en effet, que nos homélies n'ont pas le génie des sermons de saint Augustin, ou la solennité — qui n'était pourtant pas sans simplicité — des sermons du pape saint Léon. Plus proches à certains égards des sermons de saint Césaire d'Arles ou de saint Grégoire le Grand, elles n'égalent pas la richesse de pensée et l'habileté de développement... Ce sont des pièces sans éclat, sans artifice oratoire, dépouillées, presque sèches, des pièces humbles et simples.

Simplicité pourtant ne veut pas dire pauvreté. Ces sermons ne sont pas vides et ils doivent de ne pas l'être à leur contact avec les Pères. Le relevé des sources patristiques montrera combien ces pièces sont dépendantes de la tradition patristique : Bède le Vénéral, saint Grégoire, saint Césaire d'Arles, saint Augustin... Disons même, sans nier pour autant l'originalité de l'auteur, qu'il n'y a peut-être pas dans ces quatorze homélies d'idée vraiment nouvelle, qui n'appartienne déjà au trésor des Pères. C'est ce contact avec les Pères qui leur assure une réelle richesse spirituelle.

Sans doute cette prédication reste-t-elle essentiellement morale. Ainsi dans l'homélie de Noël, l'auteur ne s'arrête-t-il pas sur le mystère de l'Incarnation. Son explication du texte évangélique n'est guère qu'une invitation à aimer la paix, à donner à Dieu le tribut de la foi et de la bonne conduite, à pratiquer les bonnes œuvres, à pardonner, etc... (hom. II). De même au matin de l'Épiphanie, après avoir rappelé brièvement les différents mystères célébrés en cette fête, il invitera surtout ses paroissiens à rejeter loin d'eux les mauvaises actions, à venir à l'église avec ardeur et empressement à l'exemple des mages, comme eux à offrir au Seigneur des présents, à s'offrir eux-mêmes, à pratiquer la foi, l'espérance, la charité, la patience, l'humilité et la chasteté, à rejeter le vol, la luxure, la haine, l'orgueil et tout ce qui est mal... (hom. III). Il serait facile de reprendre ainsi chaque homélie et de faire ressortir le caractère essentiellement moral de cette prédication.

Morale, celle-ci n'est pourtant aucunement desséchante,

parce qu'elle n'est pas coupée de son lien avec les mystères du salut, mais tout entière en référence au Seigneur à accueillir, à suivre, à imiter, à aimer. C'est pour préparer sa venue qu'il s'agit de faire l'aumône, de venir à l'église, de rejeter l'impureté, haine, colère et emportements, jurons, blasphèmes, orgueil, etc... (hom. I, § 2); pour l'honorer en lui offrant des dons agréables qu'il est demandé de pratiquer la foi, l'espérance et la charité, la patience, l'humilité, la chasteté... (hom. III, § 2); pour avoir part à l'homme nouveau qu'il faut renouveler sa vie au temps de la Septuagésime (hom. IV, § 2). C'est pour imiter la patience du Seigneur devant les insultes des Juifs que l'on doit pratiquer la patience (hom. VIII, § 3); pour ne pas lapider Jésus à leur exemple qu'il faut fuir le mensonge (hom. VIII, § 5); pour rencontrer le Sauveur que nous sommes invités à venir, comme les saintes femmes, avec le parfum des bonnes œuvres et des vertus, et à fuir les vices (hom. XII, § 2). C'est cette référence permanente à la personne du Seigneur qui fait de cette prédication une prédication nourrissante pour la foi et la vie spirituelle.

Bien que l'enseignement proprement dogmatique ne soit pas développé pour lui-même, comme nous venons de le dire, et que l'auteur ne s'attarde jamais dans une contemplation plus gratuite du donné de la foi, cette prédication n'est pas toutefois sans contenir de manière diffuse un enseignement réel sur les principaux mystères du salut, l'Incarnation et Pâques. Il y a ainsi dans les deux homélies de l'Avent et de Noël un enseignement véritable sur l'abaissement de Dieu dans l'Incarnation et le motif profond de sa venue : « Juste, il est venu vers nous qui étions pécheurs pour de ces pécheurs faire des justes ; saint, il est venu vers nous impies pour nous faire saints ; humble, il est venu vers les orgueilleux pour de ces orgueilleux faire des humbles » (hom. I, 15-18) ; « C'est à juste titre qu'il naît en chemin, lui qui venait nous montrer le chemin. Il a voulu reposer dans une crèche étroite, lui qui venait préparer pour nous les larges espaces du royaume céleste. Il a voulu être enveloppé non dans des langes de soie ou tissés d'or mais dans des langes grossiers, lui qui venait nous rendre la robe de l'immortalité » (hom. II, 24-29). En quelques mots l'homélie de Pâques apporte de même un

enseignement capital : « Célébrant la sainte fête de Pâques, vous devez savoir, frères, ce qu'est Pâques. Pâques signifie passage. Cette fête est ainsi appelée parce que c'est en elle que les fils d'Israël 'passèrent' d'Égypte, en elle aussi que le Fils de Dieu 'passa' de ce monde au Père. Mais à quoi vous sert-il de fêter Pâques si vous n'imitiez pas ce que vous célébrez, à savoir si vous ne 'passez' pas d'Égypte, c'est-à-dire des ténèbres des vices à la lumière des vertus, et de l'amour du monde à l'attrait de la patrie céleste? » (hom. XII, 31-39).

Nous pouvons reconnaître également, à travers cette prédication, des thèmes plus marqués : ainsi un sens profond de la grâce, une véritable perspective eschatologique.

Ce sens de la grâce se manifeste, par exemple, dans l'invitation à rendre grâces pour les bonnes œuvres (hom. III, 15-16), pour la protection de Dieu et la fidélité aux exercices de carême (hom. IX, 3-7) ; dans la conviction que c'est la grâce de Dieu qui permet de vivre dans la chasteté (hom. IV, 35), de garder ce qui a été promis dans le baptême (hom. III, 10-11 ; XII, 60), que c'est Dieu qui donne libéralement le denier de la récompense éternelle (hom. IV, 55-56) ; il s'exprime régulièrement dans les formules qui reviennent en finale des homélies : *Ipsa praestante, Quod ipse concedat*.

Notons aussi un réel sens eschatologique, dont témoigne notamment la référence, si fréquente dans ces homélies, à la *patrie céleste*¹. Peut-être cette attention portée à la patrie céleste ne va-t-elle pas d'ailleurs sans une certaine dépréciation des valeurs du monde et un certain pessimisme à leur égard : « Voici, frères très chers, le temps qu'on appelle Sexagésime. Aussi bien est-il nécessaire que la vie soit changée, les mœurs corrigées, le monde méprisé et la patrie céleste plus ardemment aimée » (hom. V, 2-5) ; « S'il existe trop d'insensés pour chérir l'exil au lieu de la patrie, méprisez quant à vous cette vie malheureuse et peu sûre, afin de parvenir au bonheur très sûr de la patrie céleste » (hom. III 54-57).

1. Voir *infra*, p. 37.

Un souci essentiellement pastoral

Plus encore peut-être que par leur simplicité, ces homélies sont remarquables par leur caractère essentiellement pastoral. Le souci premier du prédicateur est d'atteindre son peuple et d'obtenir de chacun une réponse.

Déjà sans doute cette visée pastorale se traduit dans l'insistance que nous avons signalée sur l'aspect moral, une insistance qui tient à la volonté du pasteur de souligner avant tout les conséquences de l'Évangile pour la vie de ses paroissiens.

Cette visée pastorale se traduit aussi par un style concret et imagé. L'auteur recourt à de fréquentes comparaisons. Préparant les fidèles à Noël, il compare la venue de Dieu à la venue du seigneur pour lequel il faut nettoyer et orner sa maison (hom. I, 7-11). Il dira de même au jour de la Nativité : « Nous donnons des présents aux rois et aux amis que nous recevons chez nous, et nous ne donnerions rien au créateur de toutes choses lorsqu'il vient vers nous ? » (hom. II, 77-78) ; remarquant chez certains la recherche d'habits précieux, il les avertira : « Soyez quant à vous préoccupés davantage des richesses et des vêtements spirituels » (hom. I, 31-32). Ailleurs il opposera l'empressement des hommes à rechercher des avantages terrestres et leur peu d'ardeur pour le royaume de Dieu : « De malheureux hommes servent un roi terrestre au péril de leur vie et moyennant d'énormes difficultés pour un bénéfice très vite passé et disparu, pourquoi ne serviriez-vous pas le roi du ciel pour obtenir le bonheur du Royaume ? » (hom. IV, 50-53) ; commentant l'évangile de l'aveugle-né, il s'écriera : « Qui y a-t-il en ce moment, parmi toute cette foule, qui, s'il devait, je ne dis pas être tué, mais seulement perdre les yeux, ne donnerait pas, pour y échapper, tout ce qu'il possède ? Mais si vous craignez ainsi la mort de la chair, pourquoi ne craindriez-vous pas la mort de l'âme ?... Et si vous tenez ainsi aux yeux du corps que vous perdrez bientôt par la mort, pourquoi n'aimeriez-vous pas les yeux spirituels par lesquels vous pourrez voir sans fin votre Dieu et Seigneur ? » (hom. IX, 25-34).

Elle se traduit encore par un certain nombre de formules vigoureuses appelées à frapper et heurter l'auditeur. Relevons-en quelques-unes : « Il est mieux d'éviter le péché que de le corriger » (hom. III, 38) ; « Il ne mérite pas d'être justifié celui qui ne veut pas confesser ses péchés durant sa vie » (hom. VII, 10-11) ; « La vraie pénitence, c'est la contrition du cœur et la douleur de l'âme pour le mal qu'on a commis » (hom. VII, 13-14) ; « C'est mensonge de se dire chrétien et de ne pas faire les œuvres du Christ » (hom. VIII, 29-30) ; « Il y a artifice lorsqu'on dit des paroles de paix à son prochain avec les lèvres, et qu'on garde pour lui de la colère dans le cœur » (hom. XIV, 18-20).

Plus encore, ce souci pastoral apparaît dans un ton extrêmement direct, presque brutal parfois. Avec force, le pasteur interpelle ses auditeurs : « Veillez, frères, à ne pas lapider Jésus... » (hom. VIII, 47-48) ; « Redoutez, frères, cette nuit dont le Sauveur dit : la nuit vient dans laquelle nul ne peut travailler » (hom. IX, 41-42). Il n'hésite pas à redoubler son avertissement pour lui donner plus de vigueur encore : « Veillez, frères, veillez à ce qu'il n'y ait pas chez vous de vieux levain » (hom. XII, 55-56) ; « Voyez, frères, voyez ce qu'a fait l'orgueil... » (hom. XIII, 16) ; « Fuyez, frères, un tel père ; fuyez selon l'avertissement du prophète... » (hom. VIII, 14-15). Ailleurs il renvoie chacun à sa conscience : « Frères, ... regardez vos cœurs et vos pensées... » (hom. III, 15) ; « Revenez à votre conscience, bien-aimés... » (hom. X, 43). C'est dans ce sens également d'une interpellation vigoureuse de l'auditoire, qu'il faut comprendre l'expression *et vos (fratres)*, qui revient si fréquemment dans les homélies¹ : « Imités les mages... Ils lui ont offert des présents précieux. Offrez-lui quant à vous vos âmes » (hom. III, 19-21) ; « Et de même aussi que celui qui lutte contre un autre s'abstient de tout, ainsi vous-mêmes devez-vous vous abstenir de tous les vices » (hom. IV, 47-49) ; « Que cherchaient ces saintes femmes dans le tombeau, sinon le corps du Seigneur Jésus ? Et vous-mêmes que cherchez-vous dans l'Église, sinon Jésus, c'est-à-dire le Sauveur ? » (hom. XII, 12-15).

1. Voir *infra*, p. 36.

Le prédicateur s'efforce d'aller pour ainsi dire chercher chaque auditeur dans la situation où il se trouve, dans la catégorie particulière qui est la sienne : « Que celui qui était adultère promette à Dieu la chasteté ; celui qui était avare, la libéralité ; celui qui était porté au vin, la sobriété ; celui qui était orgueilleux, l'humilité ; celui qui était mauvaise langue, la charité » (hom. II, 70-72) ; « Qui passe de la luxure... à la chasteté a renouvelé sa vie. Qui avait l'habitude de voler les biens d'autrui... Qui était orgueilleux..., qui avait coutume de calomnier ses frères... » (hom. IV, 15-20) ; etc... Ainsi se traduit sa volonté de s'adresser à tous et à chacun en particulier : « Je vous engage tous et vous exhorte chacun en particulier » (hom. VII, 21-22). De tous, bons ou mauvais, il veut obtenir un changement, un progrès, un mouvement en avant : « De même que se renouvelle celui qui passe du mal au bien, de même se renouvelle celui qui passe du bien au mieux » (hom. IV, 12-14) ; « Vous pécheurs qui célébrez cette fête, passez des vices aux vertus ; vous qui êtes bons, passez des vertus aux vertus ; et qu'il n'y ait ainsi personne à demeurer sans faire son passage » (hom. XII, 47-50).

3. Un témoignage utile

Il nous reste à dire en conclusion l'apport de cette collection au plan de l'histoire de la liturgie et de la vie chrétienne, et de l'histoire de la prédication.

C'est notamment grâce aux indices fournis par la liturgie qu'il est possible, nous le verrons, de montrer que ces homélies forment une collection, de dater celle-ci et de la localiser au moins relativement. Mais à leur tour les homélies apportent un certain nombre d'indications concernant la liturgie et la vie chrétienne en cette région de l'Italie et pour le IX^e siècle. Notons, par exemple, la longueur de l'office de Noël (hom. II, 62), les trois miracles de l'Épiphanie et l'importance donnée en ce jour à l'adoration des mages (hom. III), l'existence de la procession des Rameaux (hom. X et XI) ; la participation des fidèles à la messe en semaine pendant le carême (hom. VII, 75) ; la fréquence de la communion, spécialement en carême

(hom. VII, 85-86) ; la présence des fidèles à matines (hom. VII, 75-77) ; l'interdiction des relations conjugales pendant l'Avent et le carême (hom. I, 23-24 ; VII, 81-82) ; les pratiques de pénitence pendant le carême (hom. VII) ; le jeûne et son orientation vers le soulagement des pauvres (hom. VII, 91 ; IX, 50-51) ; la durée du jeûne (hom. VII, 63-64) ; la confession demandée pendant l'Avent et le carême, mais possible aussi à toute autre époque de l'année (hom. VII, 17-19)... Toutes ces indications ne nous apprennent sans doute rien de nouveau, mais confirment ce que nous savions par ailleurs et le précisent pour cette région de l'Italie et le ix^e siècle.

L'apport de notre collection se situe plus encore au plan de l'histoire de la prédication. Sans doute, nous venons de le dire, il s'agit là de pièces humbles et sans éclat, de pièces mineures. Mais les pièces mineures ne sont pas sans intérêt pour l'historien : quelle fausse histoire de la prédication celle qui ne tiendrait compte que des sermons de Notre-Dame de Paris, et oublierait la prédication plus humble des paroisses qui constitue pourtant la part la plus large de la prédication chrétienne ! Ces pièces mineures ne sont finalement pas moins importantes que les autres pour la connaissance de la prédication de l'Église.

A ce point de vue, cette collection d'homélies apporte un témoignage précieux pour une époque et une région sur lesquelles nous ne sommes pas tellement renseignés¹. Les homélies d'Atton de Verceil († 961) et de Rathier de Vérone († 974), pour la même région, nous reportent un bon siècle plus tard. On peut mentionner cependant, pour le ix^e siècle, le manuscrit de Bâle, *Univ. B. VII 6*, d'origine italienne très

1. On aurait pour le ix^e siècle un certain nombre de témoignages sur la prédication en dehors de l'Italie : ainsi l'homiliaire de Mondsee, recueilli d'homélies dédié entre 811 et 819 par Lanperthus, abbé de Mondsee en Bavière, à l'archevêque de Cologne ; l'homiliaire dit de « Saint-Père de Chartres » de la première moitié du ix^e siècle ; les deux recueils d'homélies de Raban, le premier destiné à Haistulph de Cologne, entre 814 et 826, le second entrepris pour l'empereur Lothaire entre 847 et 855. Voir H. BARRÉ *op. cit.*, p. 1-30.

vraisemblablement, dont les courtes homélies ne sont pas sans analogies avec les nôtres.

Comme l'a montré H. Barré dans son étude sur les homiliaires carolingiens¹, l'époque carolingienne marque dans l'histoire de la prédication un tournant, caractérisé avant tout par le passage du sermon à l'homélie et par l'originalité des auteurs qui ne se contentent plus de citer les Pères de manière continue, mais les utilisent désormais de façon libre et originale.

Notre collection témoigne bien de cette évolution : d'une part, en effet, il s'agit pour la plupart des pièces « d'homélies », c'est-à-dire de l'explication des textes liturgiques du jour et de leur application au peuple chrétien ; et nous noterons plus bas, d'autre part, l'originalité de l'auteur qui ne copie pas servilement, mais utilise librement, choisit et recompose à sa manière...

Ainsi ce nouveau témoignage s'intègre-t-il bien dans le tableau d'ensemble de la prédication du ix^e siècle tel que nous le connaissions déjà, tout en le complétant et en le précisant pour sa part.

1. Voir H. BARRÉ, *op. cit.* (cf. *supra*, p. 17, n. 1).

L'UNITÉ D'AUTEUR

On peut faire valoir en faveur de l'unité d'auteur des homélies un certain nombre d'indices de critique externe et de critique interne. Nous les examinerons successivement.

I. LES DONNÉES DE LA CRITIQUE EXTERNE

Les données de la critique externe tiennent dans un fait qui n'appellera pas de longs commentaires : ainsi que nous l'avons signalé dans l'introduction, les quatorze homélies figurent ensemble, sous le nom d'Ambroise, dans quatre manuscrits dont on trouvera la description *infra* p. 85-88 : l'un du XII^e siècle, le *Vat. lat. 264* ; trois autres du XV^e siècle, *Flor., Laur., Plut. XIV, 10* ; *Vat., Urb. lat. 42* et *Paris., B. N., lat. 1167*.

Et non seulement elles figurent ensemble, mais elles paraissent former un tout. Elles viennent, en effet, à la suite d'une collection d'homélies de Maxime de Turin, bien connue et attestée en d'autres manuscrits indépendamment de notre groupe d'homélies, ainsi dans les mss de Lyon, *B. M., 1236*, début du IX^e siècle ; Montpellier, *B. M., H 76*, X-XI^e siècle, pour la première partie de la collection ; et Rome, *B. N., Sess. 99*, XII^e siècle, vendu à Londres le 30 novembre 1965. Nos homélies dès lors ne constitueraient-elles pas, elles aussi, une collection (B) juxtaposée à celle (A) des homélies de Maxime de Turin ?

Bien entendu la critique externe à elle seule ne peut pas

répondre. Mais elle pose la question et appelle les vérifications de la critique interne.

II. LES DONNÉES DE LA CRITIQUE INTERNE

Elles nous retiendront beaucoup plus longuement. Nous disposons ici, en effet, de plusieurs indices qui demandent une analyse plus minutieuse : le cadre liturgique, le vocabulaire et le style, les thèmes de prédication, l'utilisation des sources, les citations scripturaires.

1. Le cadre liturgique¹

Si nous regardons l'ensemble des quatorze homélies, nous constatons qu'elles suivent le déroulement de l'année liturgique, du temps de l'Avent à la Pentecôte. L'homélie pour la fête des saints Nazaire et Celse, qui tombe le 28 juillet, vient normalement à sa place :

Hom. I	in adventu Domini
— II	in nativitate Domini
— III	in epiphania Domini
— IV	in septuagesima
— V	in sexagesima
— VI	in quinquagesima
— VII	in quadragesima
— VIII	in dominica II de quadragesima (de Abraham)
— IX	in dominica III de quadragesima (de caeco)
— X	in ramis palmarum
— XI	in ramis palmarum
— XII	in pascha
— XIII	in pentecosten
— XIV	in natali S. Nazari et Celsi

Bien plus, elles suivent le déroulement d'un cycle liturgique déterminé, le cycle ambrosien, vers lequel nous oriente

1. Tout ce paragraphe doit beaucoup à M. l'abbé R. Béraudy, à qui nous exprimons notre vive gratitude.

immédiatement la fête des saints Nazaire et Celse. On peut s'en rendre compte en examinant les péripopes liturgiques connues par l'auteur, au moins pour les homélies qui laissent voir les lectures liturgiques du jour, c'est-à-dire les hom. II, III, IV, VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XIV.

— *Hom. II* : Nous sommes bien avertis, dès le début, que l'on commente l'évangile du jour : *Domini nostri Iesu Christi, fratres, celebrantes nativitatem, videamus sensum huius evangelicae lectionis quae modo lecta est* (l. 2-4). L'auteur déclarera de même plus loin : *Sensum namque evangelicae lectionis... sub brevitate perstrinximus* (l. 61-63). Or le texte commenté et cité explicitement à plusieurs reprises (l. 46-47 ; 52-53) est *Lc 2, 1 s.* C'est aussi la péripope attestée dans les anciens livres liturgiques ambrosiens¹. Il semble cependant que la lecture supposée par l'hom. II soit plutôt *Lc 2, 1-14* (selon les sacramentaires de Bergame et de Biasca ; voir le tableau des péripopes liturgiques) que *Lc 2, 1-20* (selon l'*Ambros. C. 39 Inf.*, le capitulaire de Busto et l'évangélaire *Ambros. A. 28 Inf.*).

— *Hom. III* : L'auteur évoque d'abord les trois événements célébrés en la fête de l'Épiphanie : la manifestation du Christ aux nations (l'adoration des mages), le baptême de Jésus par Jean, le miracle de Cana ; mais commente seulement le récit de *Matth. 2, 1-12*, qui constitue la lecture prévue pour le jour de l'Épiphanie à Milan d'après tous les témoins anciens.

Ainsi que l'atteste en particulier le codex *C. 39*, qui donne les trois péripopes suivantes pour la fête de l'Épiphanie : *Jn 2, 1-11* (*in vigiliis*), *Matth. 3, 13-17* (*ad matutinum*) et *Matth. 2, 1-12* (*ad missam* ; au moins si l'on accepte la correction proposée par Dom G. Morin en *Rev. Bén.*, XX (1903), p. 375-381), l'Épiphanie à Milan avait anciennement pour objet les *tria miracula*. On sait que le récit des nocés de Cana a été reporté, sous l'influence de Rome,

1. Voir la liste des principaux témoins anciens de la liturgie ambrosienne, *infra*, p. 145-146 ; et le tableau des lectures liturgiques pour les dimanches qui concernent nos homélies (dépliant à la fin du volume).

au deuxième dimanche après l'Épiphanie, comme on peut le voir dans les sacramentaires de Bergame et de Biasca, qui ne font plus qu'une simple allusion à ce miracle dans la préface de la vigile. La mention des trois événements au début de l'hom. III, notamment des nocés de Cana, pourrait ainsi conduire à la rapprocher du codex *C. 39*.

— *Hom. IV* : D'une part, l'auteur commente *I Cor. 9, 24-25* au § 4, et fait allusion également, § 7, à *I Cor. 10, 1-5*. Il commente, d'autre part, la parabole des ouvriers envoyés à la vigne (*Matth. 20, 1-16*) qu'il cite explicitement au § 6. Ces références concordent parfaitement avec les lectures de la Septuagésime, *I Cor. 9, 24-10, 4* et *Matth. 20, 1-16*, dans les livres qui connaissent cette fête. Il s'agit d'ailleurs des lectures romaines, la Septuagésime ayant été introduite tardivement à Milan sous l'influence de Rome.

— *Hom. V* : Bien que cette homélie ne fasse pas allusion aux textes du jour, nous pouvons relever son *incipit* : *Ecce appropinquans dies sancti et tempus acceptabile, fratres carissimi, de quo scriptum est : Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*. Il s'agit du début de l'épître qui sera lue le dimanche suivant, c'est-à-dire le premier dimanche de carême, à savoir *II Cor. 6, 1-10*, d'après les sacramentaires de Bergame et de Biasca, *II Cor. 6, 2 s.* d'après le *Regin. 9*.

— *Hom. VIII* : Le nom de ce dimanche dit de *Abraham* vient de la péripope lue à la messe de ce jour, *Jn 8, 31-59*, à laquelle l'homélie renvoie explicitement : *Iudei... audierunt a Domino, sicut modo cum evangelium legeretur audistis : Si filii Abrahae estis... (l. 3-5) ; deinde monet vos evangelica lectio (l. 39)*. Cette péripope figure dans tous les témoins anciens de la liturgie ambrosienne, elle est propre à Milan et à l'Italie du Nord qui ont sur ce point gardé l'usage ancien¹.

1. Autrefois, en effet, les grandes péripopes johanniques de *Samaritana* (4, 6-42), de *Abraham* (8, 12-59), de *caeco nato* (9, 1-38) et de *Lazaro* (11, 1-45) étaient lues dans l'ensemble des pays latins. Mais tandis qu'à Rome et bientôt en Occident elles se trouvèrent transférées en semaine, pour diverses raisons, et ceci avant la fin du VI^e siècle, Milan et l'Italie du Nord conservèrent l'ancienne discipline, de même d'ailleurs que certains diocèses de l'Espagne et du Bénévent. Voir A. CHAVASSE, « Le carême romain et les

On remarquera toutefois que l'hom. VIII paraît d'accord ici avec les témoins plus récents contre C. 39 qui mentionne une péricope plus longue, Jn 8, 21-59.

— Hom. IX : Cette homélie *in dominica tertia in quadragesima* commente l'évangile de l'aveugle-né, Jn 9, 1-38. C'est pourquoi d'ailleurs ce dimanche est appelé aussi dimanche *de caeco*. De même que la péricope du dimanche précédent, cette lecture est propre à Milan et à l'Italie du Nord.

— Hom. X : L'homélie fait allusion à Jn 12, 1 ; Jn 12, 14 ; Jn 12, 12-13 ; Lc 19, 37 ; Matth. 21, 8. On sait qu'il y avait deux messes à Milan pour le jour des Rameaux, la première à Saint-Laurent, où l'on entendait Jn 12, 12-13 et où avait lieu la bénédiction *super olivas* ; l'autre *postquam veniunt ad ecclesiam*, à la cathédrale, où se terminait la procession et où était lu Jn 11, 55-12, 11. Bien qu'elle se réfère également aux récits de l'entrée de Jésus à Jérusalem selon Luc et Matthieu, on peut penser que l'homélie part en fait de Jn 12, 12-13 cité en premier. Les éléments apportés par les autres évangélistes viennent tout naturellement compléter la représentation de cette scène bien connue. Remarquons d'ailleurs qu'il en va de même dans la liturgie de ce jour : la préface de la première messe et la bénédiction *super olivas* renvoient, elles aussi, aux récits de Matthieu et de Luc¹.

scrutins prébaptismaux avant le ix^e siècle » dans les *Recherches de Science Religieuse*, 35 (1948), p. 344-345 ; « La structure du carême et les lectures des messes quadragésimales dans la liturgie romaine » dans *La Maison-Dieu*, 31 (1952), p. 114-115 ; *Le sacramentaire gélasien*, Tournai 1958, p. 231 ; R. J. HESBERT, « Les dimanches de carême dans les mss romano-bénédictins », dans *Ephemerides liturgicae*, 48 (1934), p. 198-222.

1. Voici ces textes d'après les sacramentaires de Bergame et de Biasca :

— Préface : « Aeterne deus, qui filium tuum dominum nostrum Ihesum Christum in hunc mundum pro nostra salute misisti ut se humiliaret ad nos et nos revocaret ad te. Qui etiam dum Ierusalem veniret adimplere Scripturas, credentium ei turba fidelissima devotione vestimenta sua cum ramis olivarum in via sternebant. Praesta quaesumus ut et nos illi fidei viam preparemus, de qua remoto lapide offensionis et petra scandali frondea opera et iustitiae ramos vestigiis eius sternamus et usque ad palmam victoriae pertingere mereamus, per eumdem... » (*Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi n° 459).

— Bénédiction *super olivas* : « Benedic domine quaesumus + hos palmarum

— Hom. XI : Après une brève allusion à Jn 12, 1, l'homélie trouve son point de départ dans le récit de l'entrée de Jésus à Jérusalem selon Jn 12, 12-13. Très vraisemblablement, malgré la référence à Matth. 21, 8, c'est cette péricope johannique qui est à la base de l'homélie. Le verset du *Benedictus* (l. 32-33) n'est exactement celui d'aucun des évangiles : il est cité suivant la formule liturgique de la messe¹. On remarquera en outre que la bénédiction *super olivas* évoque les mystères de l'huile et de la palme que développe, bien que d'une manière différente, l'homélie XI². Elle précise aussi la signification du verset *Osanna in excelsis (vivifica nos qui es)* reprise au paragraphe 3. Nous avons donc là une nouvelle homélie pour la première messe des Rameaux.

— Hom. XII : Il paraît difficile, à première vue, de discerner la péricope évangélique de base. L'auteur, en effet,

seu olivarum ramos. Et praesta ut quod populus tuus tua veneratione hodierna die corporaliter agit, hoc spiritaliter summa devotio perficiat, de hoste victoriam reportando et opus misericordiae summopere diligendo. Humiliter etiam domine deprecamur ut praedictarum arborum germina ita sanctificare digneris, ut loca ad quae deportata fuerint + sanctificata efficiantur. Quo iniquitas omnis seu inclusio demonum abscedat et tua nos semper dextera protegere dignetur, per... » (*Sacram. Bergom.*, p. 147, n° 461).

— Le sacramentaire de Biasca présente en outre une deuxième formule de bénédiction : « Omnipotens genitor qui unigenitum tuum ab Yericho monteque oliveti ad Ierusalem direxisti, cui mirabiliter occurrentes turba vestimenta sua sternentes : Alii ramos de arboribus cedentes olivarum, alii palmas in manibus suis deferentes : Ubi etiam tria mysteria designantur : Per vestimenta quidem fidei integritas designatur, quod in mentes hominum credulas Christus suis gressibus incedere dignetur ; In ramis olivarum viriditas sensuum veteris testamenti folia designantur : Seu liquore olei unguentum chrismatis ad purgandas animas per lavacrum designatur : Per palmas vero victoriam credentibus constitutam decernimus : Clamantes osanna in excelsis, hoc est vivifica nos qui es : Pro qua re admixtis precibus, omnipotens sempiternus deus clementiam maiestatis tuae humiliter deprecamur. ut haec germina arborum + sanctificare digneris et loca ad quae deportata fuerint + sanctificata efficiantur ut omnis iniquitas seu inclusio demonum abscedat et tua nos semper dextera protegere dignetur. Per eundem... » (*Missel de Biasca*, éd. O. Heimig, p. 60, n° 419).

1. Voir le *Sacram. Bergom.*, suppléé ici par A. PAREDÌ d'après le sacram. de Héribert (Bér. 813) ; ou le missel de Biasca, O. Heimig, p. 105, n° 760.

2. Voir les textes ci-dessus.

fait allusion dans la même phrase au récit de *Mc* 16, 1-7 : *Audistis, fratres, quod sanctae mulieres quae cum aromatibus ad monumentum venerunt, angelos viderunt, et, sans transition, au récit de Jn 20, 1 s. : et Maria Magdalene quae artius Iesum diligebat, apostolis ad domum de qua cucurrerant revertentibus, quia erga sepulchrum perseveravit, Deum primum omnium cognovit.* De même, il s'arrête assez longuement sur les aromates (l. 8-24) et revient (l. 25-30) au récit de *Jn*. Mais tout devient clair lorsqu'on remarque que l'auteur utilise ici une homélie pascale de Grégoire le Grand qui commente la péricope romaine de *Mc* 16, 1-7¹ : ainsi la référence à *Mc* passe par le commentaire de Grégoire, elle n'est qu'indirecte ; la référence à *Jn*, au contraire, est directe. Il y a donc là encore correspondance avec la liturgie ambrosienne.

Précisons que l'allusion à la course et au départ des disciples (l. 5) permet de penser qu'on avait lu *Jn* 20, 1-18, péricope attestée par le codex *C. 39*, plutôt que *Jn* 20, 11-18 selon les autres témoins.

L'allusion à *I Cor.* 5, 7 (l. 57) pose toutefois une question. Cette référence ne correspond pas à l'épître mentionnée pour la fête de Pâques dans les sacramentaires de Bergame et de Biasca, c'est-à-dire *I Cor.* 15, 3-10. Elle correspond bien, par contre, à la lecture romaine *I Cor.* 5, 7-8, qui est aussi la lecture indiquée par un ancien témoin de la liturgie ambrosienne, le *Reginensis 9*. Cette référence à *I Cor.* 5, 7 ne peut s'expliquer ici par l'influence de Grégoire puisque le pape ne fait aucune allusion à ce texte dans son homélie pascale. Peut-être avons-nous là un indice de l'ancienneté du système de lectures supposé par nos homélies par rapport au système de lectures attesté par les sacramentaires plus récents de Bergame et de Biasca.

— *Hom. XIII* : L'homélie XIII cite *Act.* 2, 3 et fait allusion à *Jn* 14, 23. Ces citations correspondent parfaitement avec les livres ambrosiens. On lisait, en effet, en ce jour, *Act.* 2, 1-11 et *Jn* 14, 15-27, d'après les sacramentaires de Bergame et Biasca ; *Jn* 14, 15-31, d'après *C. 39*, tandis que

la lecture romaine de l'évangile était *Jn* 14, 23-31. Il est même remarquable que cette différence de lectures à Rome et à Milan a conduit l'auteur de l'hom. XIII à modifier la pensée de saint Grégoire dont il s'inspire fortement dans le paragraphe 3 : partant de la péricope romaine *Jn* 14, 23-31, et spécialement du verset 23 : *Pater meus diligit eum, et ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus*, le pape saint Grégoire commentait : « Considérez quel grand honneur c'est pour vous d'accueillir Dieu dans l'hôtellerie de votre cœur... Que celui qui veut préparer pour Dieu la maison de son âme se purifie donc des souillures du péché. » Or l'auteur ne parle pas dans l'hom. XIII de la venue de « Dieu » mais de la venue de « l'Esprit-Saint » : *ut Spiritus sanctus ad vos venire et apud vos mansionem facere dignetur...* (l. 35-36) ; *ita Spiritus sancti gratia non visitat animam...* (l. 37-38) ; *ut in adventu Spiritus sancti...* (l. 39-40) ; *ut Spiritus sanctus in vobis habitare delectet...* (l. 42-43). Pourquoi cette substitution de « l'Esprit Saint » à « Dieu », sinon parce que l'auteur avait devant les yeux non la péricope romaine, mais la péricope milanaise *Jn* 14, 15-31, dont les premiers versets insistent très fortement sur la venue de l'Esprit : *Et ego rogabo Patrem, et alium Paraclitum dabit vobis, ut maneat vobiscum in aeternum, Spiritum veritatis...* (*Jn* 14, 16) ?

— *Hom. XIV* : L'homélie renvoie explicitement à l'évangile de *Jn* 1, 43 s. : *audistis, fratres carissimi, ex lectione sancti evangelii, quod Dominus beatum Philippum apostolum ad sequendum se vocaverit.* Elle est en accord avec les témoins anciens du rite ambrosien qui connaissent la fête des saints Nazaire et Celse et indiquent comme évangile *Jn* 1, 43-51.

Il y a donc correspondance parfaite entre les homélies envisagées et le cycle des lectures ambrosiennes.

Ainsi ce premier indice d'ordre liturgique montre que les homélies ne sont pas des pièces disparates rassemblées par hasard, mais forment bien une collection attachée à une Église déterminée. Il suggère même, bien que sans le prouver, l'idée d'un auteur unique. Peut-être avons-nous d'ailleurs un autre indice liturgique dans le sens de cette unité

1. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXI ; PL 76, 1169-1174.

profonde des homélies : le lien explicite entre l'hom. VII et l'hom. IX où le pasteur se réfère à l'instruction donnée au début du carême : *Illi vero possunt... Deum laudare, qui ita sicut in quadragesimae capite novimus, vivere studuerunt* (l. 5-7).

2. Les indices de vocabulaire et de style

Malgré la brièveté des textes, qui ne permet pas d'attendre beaucoup de l'enquête littéraire, on peut relever certains « tics littéraires », certaines tournures, locutions ou expressions caractéristiques :

a. Le couple *sicut... ita*, presque toujours utilisé dans la même fonction d'application d'un enseignement ou d'un exemple aux fidèles :

- Hom. I, 29-31 : et *sicut* multi sunt solliciti... *ita* vos sollicitiores
32-33 : quia *sicut* anima melior est carne... *ita* deliciae spiritalis
- II, 13-14 : nam *sicut* Caesar Augustus... *ita* Deus verus Augustus
- III, 6-8 : *sicut* per stellam novam... *ita* per caeleste desiderium
49-50 : et *sicut* illi par allam viam... *ita* et vos
- IV, 11-13 : nam *sicut* renovatur... *ita* renovatur
43-45 : quia *sicut* non omnes... *ita* non omnes
47-48 : et *sicut* ille... *ita* et vos
67-68 : et *sicut* nullus desperare... *ita* nullus
- VI, 7-8 : quia *sicut* aqua... *ita* elemosina (Sag. Sir. 3, 33)
24-26 : quia *sicut* illi... *ita* et vos
- VII, 45 : *sicut* aqua... *ita* elemosina (Sag. Sir. 3, 33)
- XII, 27-28 : unde *sicut* necesse est... *ita* expedit omnino
51-52 : et *sicut* Iudei... *ita* omnis christianus
- XIII, 36-37 : et *sicut* nobilis homo... *ita* Spiritus sancti
- XIV, 8-9 : quia *sicut* apostolus... *ita* beatus Nazarius

b. Le couple *ideo... quia* ou *quia... ideo* :

- Hom. III, 2-3 : Dies ista... *ideo* epiphania appellatur, *quia* in ea
30-31 : sed *ideo* non invenit *quia* male quaesivit

- IV, 8-9 : et *quia* nova nomina hoc tempus habet, *ideo* omnis christianus
- V, 26 : Quadragesima *ideo* servatur *quia* Moyses
28-29 : Quinquagesima *ideo* servatur... *quia* si
33-34 : Sexagesima *ideo* celebratur... *quia* si
36-38 : Septuagesima... *ideo* celebratur, *quia* si
- VII, 28-30 : *quia* de omni substantia... et *ideo* non licet
69-70 : *Ideo* non possunt *quia* nolunt
- X, 37-39 : Et *quia* palma victoriam significat... *Ideo*que scire debetis
- XII, 11-12 : sed *quia* otiosi sunt... *ideo* illum non merentur videre
32-33 : *Ideo*... ista festivitas, *quia* in ipsa
- XIII, 6-7 : qui *ideo* donum dicitur, *quia* et antequam

c. La locution conjonctive *id est* (plus rarement *hoc est*), dont la fréquence dans l'hom. XII était relevée par Dom C. Lambot comme un signe de parenté avec Grégoire le Grand¹.

La locution *id est* revient 41 fois dans les hom. XII (11 fois), IV et IX (6 fois), II (4 fois), X et XIII (3 fois), V et VII (2 fois), III, VIII, XI et XIV (1 fois).

Hoc est figure 2 fois dans l'hom. XII, 1 fois dans l'hom. IX.

d. *Ecce* en début de phrase :

Cette tournure se rencontre sept fois, sans compter quatre autres cas où il s'agit d'une citation scripturaire :

- Hom. I, 7 : *Ecce* si aliquis vestrum
- II, 22 : *Ecce* narrat evangelium
46 : *Ecce*, inquit, evangelizo vobis (Lc 2, 10)
- VI, 2-4 : *Ecce* appropinquans dies sancti... *Ecce* nunc tempus acceptabile, *ecce* nunc dies salutis (II Cor. 6, 2)
- VII, 2 : *Ecce* nunc tempus adest
64 : *Ecce* Ninivitarum parvulos lactantes
- VIII, 40 : *Ecce* cum multa convicia

1. Voir *supra*, p. 9, note 2.

- XII, 25 : *Ecce Maria perseverando*
 XIV, 10 : *Ecce vere Israelita (Jn 1, 47)*

e. L'expression *et vos*

comme une interpellation particulièrement vigoureuse du peuple chrétien, un appel à imiter l'exemple proposé ou à prolonger dans sa vie l'enseignement reçu.

On relève six fois cet emploi dans l'hom. III, une fois dans les hom. IV, VI et XII. Notons de même l'expression *et nos* dans l'hom. II, 59 :

- Hom. III, 20 : Illi... munera obtulerunt, *et vos* offerte illi animas vestras
 31 : non invenit quia male quaesivit. *Et vos* male quaeritis, si
 III, 33 : Cavete ut... *et vos* pereatis
 34-35 : stellam perdiderunt. *Et vos* si ad diabolum
 46 : munera obtulerunt. *Et vos*, fratres, offerte illi
 50 : sicut illi per aliam viam reversi sunt... ita *et vos*
 IV, 48 : sicut ille... ab omnibus se abstinet, ita *et vos*
 VI, 26 : sicut illi... paenitendo liberari meruerunt, ita *et vos*
 XII, 13-14 : Quid quaerebant... mulieres... *Et vos* quid quaeritis in Ecclesia
 Cf. II, 59 : pax... hominibus bonae voluntatis dicitur. Simus ergo *et nos* bonae voluntatis

f. Les expressions :

— *moneo quapropter*

- Hom. VII, 70-71 : *moneo quapropter* et contestor
 XII, 45 : *moneo quapropter*, fratres

— *scire debetis*

- Hom. VII, 46 : et hoc *scire debetis* quia unusquisque
 89-90 : et hoc *scire debetis* quia quicquid
 X, 6 : *Scire debetis* quia sicut hodie est
 40 : Ideoque, fratres, *scire debetis*
 XII, 39 : *Debetis scire*, fratres

— *videte*

- Hom. III, 15 : et *videte* corda et cogitationes vestras
 VIII, 47 : *Videte*, fratres, ne... lapidatis Salvatorem
 X, 44 : Redite ad conscientias vestras et *videte* si spiritaliter facitis
 XII, 55-56 : *Videte*, fratres, *videte* ne fermentum vetus apud vos
 XIII, 16 : *Videte*, fratres, *videte* quid fecit superbia

— *caelestis patria*

- Hom. III, 56-57 : ut pervenire valeatis ad *patriae caelestis* felicitatem
 V, 4 : ut... *caelestis patria* ardentius diligatur
 VI, 30 : ad *caelestem patriam* post hanc vitam transeatis
 X, 27 : mundum istum despiciere et *caelestem patriam* diligere
 XI, 22 : in decorem *caelestis patriae* nos debere extolli
 XII, 30 : ad *caelestem patriam* pervenire desideratis
 39 : ad desiderium *caelestis patriae*
 43 : id est non transeunt... ad *caelestis patriae* amorem

Notons également l'usage de l'expression *regni caelestis* : hom. II (2 fois), hom. IV (1 fois). Cf. encore XI, 28 : *supernae patriae* pulchritudinem expectemus.

g. Les finales :

A part une exception (hom. XIII), les finales des homélies sont construites à partir de l'un des deux schémas suivants, qu'elles utilisent plus ou moins librement :

— *Ipsa praestante*, ablatif absolu suivi d'une relative. On le trouve dans les trois homélies I, II et VI, auxquelles se rattache l'homélie VII dont la finale est bâtie sur le même modèle, bien que le terme *praestante* trouve ici l'équivalent *donante* :

- Hom. I : ut pariter in die dominicae nativitatis laetari spiritaliter mereamur, ipso *praestante* qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per infinita saecula saeculorum.

- Hom. II* : *Praestante ipso Domino ac redemptore nostro Iesu Christo, cui est omnis honor et gloria cum Patre et Spiritu sancto per infinita saecula saeculorum.*
- Hom. VI* : *praestante Domino nostro Iesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia saecula saeculorum.*
- Hom. VII* : *Ipsa donante qui vos creavit et pretio sui sanguinis redimere voluit, qui vivit et regnat per infinita...*

— *Quod ipse nobis concedat.* Cette tournure revient dans huit homélies, auxquelles on peut joindre l'hom. X qui utilise le même modèle, mais sous une forme négative. Il s'agit d'une formule de souhait et de prière en même temps, étroitement rattachée à ce qui précède (sauf pour l'hom. IV), généralement par un relatif de liaison :

- Hom. III* : *Quod ipse nobis concedat cuius regnum et imperium sine fine permanet in saecula saeculorum.*
- IV* : *Concedat vobis omnipotens Deus, ut non sitis de illorum numero qui...*
- V* : *Quos omni devotione ipse nos observare concedat, qui vivit et regnat cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti per cuncta saecula saeculorum.*
- VIII* : *Quod ipse nobis concedat qui vivit et regnat in saecula saeculorum.*
- IX* : *Illi dixerunt hoc maledicentis voto, sed magna est benedictio quam ipse nobis concedat consequi, qui vivit et regnat per omnia saecula saeculorum.*
- XI* : *Ad hanc igitur salutem vos benedictus Christus Dominus pervenire concedat, qui venit in nomine Dei Patris cum quo vivit et regnat, Deus, per omnia saecula saeculorum.*
- XII* : *quod ipse vobis concedat, qui vivit et regnat per infinita saecula saeculorum.*
- XIV* : *Quod ipse vobis concedat qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per infinita saecula saeculorum.*
- X* : *Quod ille a vobis avertat qui vos potestate creavit... Iesus Christus Dominus noster, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per cuncta saecula saeculorum.*

La première de ces formulations n'est pas tellement originale, on la rencontre, par exemple, chez saint Césaire

d'Arles, dans l'homiliaire de Bâle, *Univ. B VII 6*. On rencontre aussi la tournure *quod ipse praestare dignetur* qui se rapproche de notre deuxième schéma, mais l'emploi du verbe *concedat* en finale, et de manière si abondante dans ces homélies, paraît plus caractéristique.

h. L'emploi des clausules¹.

Cet emploi paraît sensible dans l'ensemble des quatorze homélies, où l'on reconnaît l'utilisation des quatre *cursus planus*, *tardus*, *velox* et *dispondaïque*². Voici quelques exemples de cet emploi choisis dans les premières homélies :

— Cursus planus :

- Hom. I*, 2-3 : non sine causa adventus vocatur
- II*, 12-13 : ut omnes sequaces nos amare doceret
- III*, 11-12 : per humilitatis virtutem servare possitis
- IV*, 3-4 : vestram vitam renovare debetis
- V*, 27-28 : quadraginta diebus et noctibus ieiunasse leguntur

— Cursus tardus :

- Hom. II*, 44-45 : bonorum est angelorum consolationem adhibere timéntibus
- III*, 29 : ut totos vos vester creator possideat
- V*, 5-7 : nam senarius numerus... perfectionem significat
- VII*, 79-80 : Unus tantum aut duo remaneant, qui domum custodiant
- VII* 76 : ad matutinum officium veniat

1. On sait que les clausules se transforment après Cicéron. Cf. L. LAURAND, *Manuel des études grecques et latines*, t. II, Paris 1929, p. 471. L'influence de l'accent se fait sentir de plus en plus, et peu à peu les clausules se ramènent à quatre : le *cursus planus* : accent sur la 2^e et 5^e syllabe à partir de la fin ; le *cursus tardus* : accent sur la 3^e et la 6^e ; le *cursus velox* : accent sur la 2^e et la 7^e ; le *cursus dispondaïque* : accent sur la 2^e et la 6^e. « Vers le VII^e siècle, écrit L. Laurand, le *cursus* tomba en désuétude à peu près complètement. »

2. Nous devons sur ce point une aide précieuse à Melle A. Jarzaguet, assistante à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

— Cursus velox :

- Hom. I, 7 : natiuitatem váleat celebráre
 II, 26-27 : regni caelestis latitúdinem praeparáre
 III, 16-17 : mala vestra longe a vóbis proiciátis
 IV, 65-66 : ad Dei seruitium pertrahúntur
 VI, 18-19 : per paeniténtiam deleántur

— Cursus dispondáique :

- Hom. I, 11 : secundum possibilitátem praeparásset
 III, 13 : in spirítalem commútet intelléctum
 IV, 32-33 : sint novi béne conversándo
 VI, 30-31 : ad caelestem patriam post hanc vítam transeátis
 VIII, 3 : eius et filius vocátur

3. La permanence de certains thèmes

Certains thèmes reviennent à plusieurs reprises dans les homélies. Voici les principaux :

a. Ne pas se trouver avec ceux qui ont repoussé le Christ ; avoir part avec ceux qui ont suivi le Seigneur.

- Hom. IV, 74-79 : Concedat vobis omnipotens Deus, ut non sitis de illorum numero qui mare rubrum sicco vestigio transierunt et... in eremo perierunt, sed de illorum qui terram repromissionis intraverunt.
 Hom. VIII, 67-70 : oramus ne sitis de illorum numero qui Iesum lapidare voluerunt, sed cum illis potius habeatis partem qui... eius gratiam... susceperunt.
 Hom. X, 53-57 : qui vel contra unum hominem odium aut iram tenuerit, malo suo pascha celebrabit, quia non manducabit cum Petro vitam, sed cum Iuda mortem in sancta communione accipiet.
 Hom. XIV, 24-26 : si a proximo suo... quamlibet suscepit calumniam, pro Dei amore dimittat ut cum sancto Nathanaele dignus sit videre...

b. Préparer la venue de Dieu comme on prépare la réception d'un hôte : celui qui doit recevoir dans sa maison son seigneur ou son roi, prépare et orne sa maison : combien plus ne doit-il pas se préparer celui qui attend le Seigneur ?

- Hom. I, 7-14 : Ecce si aliquis vestrum seniore[m] suam in domum suam suscipere debuisset, ab omnibus sordibus et immundis rebus ipsam domum mundasset, et quaeque honesta et necessaria essent, secundum suam possibilitatem praeparasset. Et si hoc facit mortalis suscepturus mortalem, quanto magis se mundare debet creatura, ut suo creatori apparenti in carne non displiceat?
 Hom. II, 77-78 : ... regibus vel amicis susceptis munera damus, et creatori omnium ad nos venienti nihil dabimus?
 Hom. XIII, 30-39 : Si ... domos vestras praeparatis et ornatis quando potentem personam expectatis, multo magis mundanda sunt corda ab odio... ut Spiritus sanctus ad vos venire et apud vos mansionem facere dignetur, et sicut nobilis homo in fetido loco et stercorebus pleno sua sponte non habitat, ita Spiritus sancti gratia non visitat animam quae in fetore peccatorum perseverat.

c. Pardonner si l'on a gardé de la colère contre un autre :

- Hom. VI, 11-12 : Si quis iram tenet adversus alterum, dimittat ei ex corde.
 Hom. VII, 82-83 : Quicumque iram aut odium contra alterum tenet, dimittat illi ex toto corde si salvari desiderat.
 Hom. X, 52-55 : Dimittite illis qui peccaverunt in vobis... quoniam qui vel contra unum hominem odium aut iram tenuerit, malo suo pascha celebrabit

d. Pardonner à ceux qui ont péché envers nous afin que Dieu nous pardonne :

- Hom. II, 35-37 : Dimittamus in nobis peccantibus, ut nostra nobis dimittantur a Deo peccata.

Hom. X, 52-53 : Dimittite illis qui peccaverunt in vobis, ut vestra vobis Dominus dimittat peccata.

e. Corriger ce que l'on découvre en soi de répréhensible :

Hom. II, 68-69 : unusquisque quid in se reprehensibile recognoscit..., corrigat.

Hom. VII, 22-23 : hortor singulos ut quicquid in vobis reprehensibile cognoscitis, emendetis.

f. S'offrir soi-même, plus qu'offrir ses biens :

Hom. II, 78-79 : Nihil enim a nobis magis requirit quam nosipsos. Offeramus ergo et nosipsos.

Hom. III, 23-24 : ... plus Deus vosipsos quam substantiam vestram diligit.

g. Persévérer dans le bien commencé :

Hom. IV, 46-47 : illi... qui in bono quod inchoaverunt opere, perseverant.

Hom. XII, 28-29 : ut in bono quod inchoastis, firmissime perseveretis.

h. Les péchés de toute l'année effacés par le jeûne de quarante jours :

Hom. VI, 17-19 : ... ut peccata totius anni in his quadraginta diebus per paenitentiam deleantur.

Hom. VII, 20-21 : ... quoniam peccata totius anni istis diebus potestis diluere.

i. Donner aux pauvres ce dont on se prive par le jeûne :

Hom. VII, 91-92 : Et hoc scire debetis, quia quicquid subtrahitis corpori vestro ieiunando, totum debetis pauperibus donare, non vobisipsis reservare.

Hom. IX, 49-51 : Denique noveritis quia quod vobis subtrahitis ieiunando, in caelum debetis transmittere pauperibus.

j. Imiter ce que l'on célèbre :

Hom. X, 44 : videte si spiritualiter facitis quod corporaliter agitis.

Hom. XII, 35-36 : Et quid vobis prodest quod pascha celebratis, si non imitamini quod colitis...?

Hom. XIV, 15-16 : Oportet nos igitur imitari quod hodierna festivitatem colimus.

k. Les pratiques de pénitence :

A plusieurs reprises revient dans les homélies l'énumération d'un certain nombre de « pratiques de pénitence » ou « d'œuvres de conversion », ainsi dans l'hom. VI, 3-6 : *Ecce nunc tempus... Ideo sollicitiores vos esse oportet in vigiliis, in ieiuniis, in elemosinis et orationibus.* Voir surtout les hom. I, II, VI, VII et IX.

Ces listes n'ont rien de stéréotypé, mais les mêmes points reviennent avec une insistance plus ou moins grande :

— l'aumône (I, 20 ; II, 35 ; VI, 6 ; VII, 4, 19 ; IX, 8-9, 12 ; cf. aussi IV, 17-18, *sua misericorditer distribuere* ; IV, 36, *misericors*), qui suppose d'abord la justice (rendre ce qui a été volé, VI, 12-13 ; VII, 40-45 ; remettre fidèlement sa dîme : VII, 40-45). Notons que la même citation de *Sag. Sir.* 3, 33 figure dans les hom. VI, 7-8 et VII, 45-46.

— la prière (I, 20-21, *ad ecclesiam frequentius conveniatis* ; II, 35, *vigilias, lacrimas* ; VI, 5-6, *vigiliis, orationibus* ; VII, 3-4 *orationes et lacrimas* ; IX, 9-10, *ad ecclesiam... cum lacrimis vel suspirio*, cf. IX, 13) et l'assistance à la messe et aux offices (I, 20-21 ; VII, 74-78 s.).

— la confession (I, 21-22 ; III, 36 ; VI, 21 ; VII, 7-11). On associe à plusieurs reprises la confession et la pénitence (III, 36 ; VI, 21-22 ; VII, 12, 38-39).

— le jeûne (III, 52-53, *abstinentia* ; VI, 8-9 ; VII, 3 ; IX, 8, 12, 46), qui consiste en premier lieu dans l'abstinence des vices (IX, 46-49). On notera dans les deux hom. VI, 23 et VII, 64, la référence aux habitants de Ninive (*Jonas* 3).

— la continence *ab uxoribus propriis* (I, 23-24 ; VII, 81).

I. Les listes de vertus et de vices :

Les homélies contiennent de très nombreuses listes de vertus ou de vices, de comportements vertueux ou mauvais (notamment les hom. I, II, III, IV, VI, VIII, IX, X et XIII), mais il est difficile d'en tirer des conclusions au sujet de l'unité des homélies. Notons cependant certaines dominantes :

— On insiste beaucoup sur les vices suivants : l'orgueil (I, 17, 25 ; II, 72 ; III, 28, 50 ; IV, 18) ; la haine (I, 24 ; III, 27 ; IX, 19 ; X, 50 ; XIII, 33), à laquelle il faut rattacher sans doute les manques de charité (*detrahere fratribus* : II, 72 ; IV, 19 ; X, 50-51) ; la colère (*ira*) et tout son cortège : *indignatio, clamor, maledictio, convicium*, etc... (I, 24-25 ; VI, 15-16 ; X, 50 ; XIII, 33) ; la luxure (I, 22-23 ; II, 70 ; III, 27 ; IV, 15 ; IX, 19 ; XIII, 34) ; l'envie (X, 50 ; XIII, 33) et l'avarice (II, 71 ; VIII, 55-56 ; XIII, 34).

On signale, enfin, à plusieurs reprises, le péché de vol et d'injustice : VIII, 56-57 ; III, 27, *furtum* ; IV, 16 et IX, 20, *aliena rapere iniuste* ; VI, 12, *ab aliquo iniuste aliquid abstulere*.

— Parmi les vertus, la plus souvent nommée est l'humilité (I, 17-18 ; II, 72 ; III, 21-22, 52 ; IV, 18-19, 37 ; IX, 56 ; X, 35). Viennent ensuite la charité (II, 35, *pacem* ; II, 72 ; III, 21 ; IV, 20, *fratres diligere* ; cf. aussi la miséricorde, IV, 17-18, 38), la chasteté (II, 70 ; III, 22 ; IV, 16 ; X, 35), l'obéissance (III, 52 ; IV, 38 ; X, 34-35) et la patience (III, 21 ; IV, 38).

m. La prédication aux bons et aux mauvais :

Le souci de s'adresser à tous et d'obtenir de tous, des bons comme des mauvais, un progrès, est assez caractéristique dans ces homélies. A ceux qui sont bons, on demande de progresser, d'aller de vertu en vertu ; à ceux qui sont mauvais de se convertir :

Hom. I, 36-39 : Haec admonitio...
ut qui boni sunt per hanc sint meliores

et qui malos se esse recolunt, certissime convertantur,
ut pariter... laetari spiritaliter mereantur.

IV, 12-14 : Nam sicut renovatur qui de malo transit ad bonum, ita renovatur qui de bono transit ad melius.

33-35 : admonemus qui veteres sunt male vivendo, sint novi bene conversando.

Admonemus illos qui iam novi sunt per bona opera renovari studeant... per opera meliora.

IX, 5-14 : Illi vero possunt... Deum laudare, qui ita sicut in quadagesimae capite novimus, vivere studuerunt... Caeterum illi qui ista neglexerunt... non est unde gaudeant.

XII, 47-50 : Quicumque mali hanc festivitatem celebratis, transite de vitiis ad virtutes, quicumque vero boni, transite de virtutibus ad virtutes, et ita sit ut nullus remaneat qui transitum non faciat.

Cf. aussi l'hom. VI, 1.

4. Une même manière d'utiliser les sources

On peut relever pour l'ensemble des homélies de nombreux contacts avec des sources patristiques, des textes liturgiques ou officiels.

Voici la liste de ces contacts homélie par homélie. Malgré la place qu'exige cette méthode, il nous a paru nécessaire de reproduire les textes eux-mêmes de manière à ce que le lecteur puisse juger sur pièces.

Homélie I¹.

1. 7-11 : Ecce si aliquis vestrum seniore suum in domum suam suscipere debuisset, ab omnibus sordibus et immundis

1. Cette homélie et l'hom. VII présentent des parallèles très nets avec plusieurs sermons inédits et d'auteur inconnu, du ms. de Turin, F II 20. Voir sur ce point l'appendice, p. 137-138.

rebus ipsam domum mundasset, et quaeque honesta et necessaria essent, secundum suam possibilitatem praeparasset.

Cf. CÉSaire, *Serm.* 187, 2 et 3 (CCL 104, 764), où l'évêque d'Arles développe un long parallèle entre la préparation d'une fête, la célébration d'un anniversaire, et la venue de Dieu.

2. 19-24 : Quapropter hortamur, ut his diebus... non solum ab omni immunditia, sed etiam ab uxoribus propriis studiosissime vos contineatis.

CÉSaire, *Serm.* 187, 4 ; CCL 104, 765 : Et ideo, fratres dilectissimi, sicuti omni tempore ab adulteriis et miserrimis concubinis, ita etiam a propriis uxoribus ante multos dies abstinere debetis, quotienscumque aut natalem domini aut reliquas sollemnitates celebrare disponitis.

Cf. également CÉSaire, *Serm.* 188, 3 ; CCL 104, 768.

Homélie II.

3. 8-11 : Tanta quippe fuit pax, Filio Dei apparente in carne, per duodecim annos, ut omnes secundum Esaias vaticinium « conflarent gladios suos in vomeres et lanceas in falces ».

BÈDE, *In Luc.*, 1, 2 ; CCL 120, 45 : Cuius auctor ac moderator Augustus tanta iuxta fidem historiarum duodecim annos circa tempus nativitatis dominicae pace regnavit ut tam forinsecus quam civilibus bellis tota orbe sopitis spiritalis prophetiae praesagium etiam ad litteram videatur implese... « Et conflabunt, inquit, gladios suos ».

4. 11-13 : Ideo vero Filius Dei, auctor pacis, tempore pacis nascitur, ut omnes sequaces suos pacem amare doceret.

BÈDE, *Hom.* 1, 6 ; CCL 122, 37-38 : Pacis ergo temporibus natus est Dominus noster... Praemisit ergo tempora pacis et sic apprensus in carne ipse auctor pacis et temporum conditor... pacis aeternae gaudia praedicavit.

5. 13-15 : Nam sicut Caesar Augustus misit Cyrinum ad exigendum censum, ita Deus verus Augustus misit praedicatorum in mundum ad censum fidei exigendum.

BÈDE, *In Luc.*, 1, 2 ; CCL 120, 45-46 : Qui vocabulum Augusti perfectissime complens utpote suos et augescere desiderans et ipse augere sufficiens censoribus suae professionis non ablatione pecuniae subiectos sed fidei oblatione signare praecepit. Euntes, inquiens, in mundum universum praedicate evangelium omni creaturae, qui crediderit et baptizatus fuerit salvus erit.

Cette exégèse remonte à AMBROISE, *In Luc.*, 11, 36 (SC 45, 88-89), qui la développe longuement.

6. 17-18 : ascendamus de Galilea, id est de volubilitate mundi in Iudeam rectae confessionis.

BÈDE, *In Luc.*, 1, 2 ; CCL 120, 48 : Cotidie Dei genetrix ecclesia... de rota mundanae conversationis quod Galilea sonet in civitatem Iuda confessionis videlicet... censum suae devotionis aeterno regi persolvit.

7. 19-21 : quatenus Bethleem, id est domus panis, esse mereamur, illius videlicet qui dicit : Ego sum panis vivus qui de caelo descendi.

BÈDE, *ibid.* : Bene non solum propter indicium regii stemmatis, sed et propter nominis sacramentum dominus in Bethleem nascitur. Bethleem namque domus panis interpretatur. Ipse namque est qui ait : Ego sum panis vivus qui de caelo descendi. (Voir GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, VIII, 1 ; PL 76, 1104 A).

8. 24-25 : Et bene in via nascitur, quia viam nobis ostendere venerat.

BÈDE, *ibid.* ; CCL 120, 50 : Quamvis hoc quod non in parentum domo, sed in diversorio et in via nascitur per significationem intellegi altius potest. Ipse namque ait : Ego sum via et veritas et vita. Qui ergo per divinitatis essentiam veritas et vita permanet per incarnationis mysterium via factus est qua nos ad patriam ubi veritate et vita fruere adduceret. (Voir GRÉGOIRE, *ibid.*).

9. 25-31 : Voluit in angusto praesepti reclinari, qui venerat nobis regni caelestis latitudinem praeparare. Non in sericis vel in auratis pannis, sed in vilibus involvi voluit, qui nobis immortalitatis stolam reddere venerat. Cunis astringi se permisit, qui nostros pedes et manus ad opera bona agenda solvere properaverat.

BÈDE, *In Luc.*, 1, 2 ; CCL 120, 49 : qui totum mundum vario vestit ornatu pannis vilibus involvitur ut nos stolam primam recipere valeamus per quem omnia facta sunt manus pedesque cunis adstringitur ut nostrae manus ad opus bonum exercitae nostri sint pedes in viam pacis directi qui caelum sedes est duri praeseptis angustia continetur ut nos per caelestis regni gaudia dilatet.

10. 38-42 : Pastores vero qui nascentes Dei Filio super gregem suum vigilant et angelos vident, sanctos praedicatores significant, qui quo maiorem habent studium animarum custodiendarum, eo frequentius angelica allocutione relevari merentur.

BÈDE, *ibid.* ; CCL 120, 50 : Bene autem vigilantibus pastoribus angelus apparet eosque Dei claritas circumfulget quia illi prae ceteris videre sublimia merentur qui fidelibus gregibus praeesse solliciti sciunt dumque ipsi pie super gregem vigilant divina super eos gratia largius coruscat. (Voir GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, VIII, 1 ; PL 76, 1104 B).

11. 50-56 : Uno itaque angelo cum pastoribus loquente, subito

multitudo angelorum apparens hanc vocem emisit : Gloria in excelsis... In quo facto moraliter monemur, ut uno fratre legente vel docente, vel quodlibet opus bonum agente, multitudo fidelium in laudem prorumpat, et ad imitandum bonum quod cernit assurgat.

BÈDE, *ibid.* ; CCL 120, 52 : Uno evangelizante nuntio natum in carne Deum mox multitudo militiae caelestis advolans consono in laudem creatoris ore prorumpit ut et sui sicut semper obsequii devotionem Christo impendat et nos suo pariter instituat exemplo quoties vel aliquis fratrum sacrae eruditionis verbis insonuerit vel ipsi lecta sive audita quae pietatis sunt ad mentem reduxerimus Deo statim laudes ore corde et opere reddendas.

Homélie III.

12. 6-9 : Utinam sicut per stellam novam hodie Christus redemptor noster ostensus est gentibus, ita per caeleste desiderium vestris ipse semper se faciat manifestum cordibus.

Missel ambrosien, *Dominica in epiphania, Oratio super populum (Sacram. Bergom., éd. A. PAREDI, n° 196)* O Deus qui hunc diem electionis gentium primitis consecrasti et per luminis tui stellam manifestum te nobis ostendisti, tribue quaesumus quaesumus ut nova caelorum mirabilis claritas in nostris semper cordibus oriatur, qui vivis.

13. 12-13 : Et qui aquas hodie convertit in vinum, quicquid in vobis insipidum est in spiritalem commutet intellectum.

GRÉGOIRE, *Hom. in Ezechiel, VI, 7 ; PL 76, 831 B-C* : Qui enim mutare aquam in vinum potuit, etiam vacuas hydrias valuit vino statim replere. Sed impleri hydrias aqua jubet, quia prius per sacrae lectionis historiam corda nostra replenda sunt. Et aquam nobis in vinum vertit, quando ipsa historia per allegoriae mysterium in spiritalem nobis intelligentiam commutatur.

14. 23-24¹ : plus Deus vosipsos quam substantiam vestram diligit.

CÉSAIRE, *Serm. 39, 4 ; CCL 103, 175* : non enim tam res nostras, quam nos ipsos desiderat Deus.

15. 25-26¹ : Isti tales quasi sua offerunt Deo et seipsos diabolo.

CÉSAIRE, *Serm. 32, 1 ; CCL 103, 139* Nam rogo vos, fratres, quae iustitia est, ut aliquis criminosus pecuniam suam per elymosinam Deo offerat, et animam suam diabolo per luxuriam tradat.

1. Ces deux rapprochements n°s 14 et 15 sont signalés par Dom G. Morin, qui écrit à propos de l'hom. III : ... nihil habet quod Caesarium proprie referat ; neque enim multum probat unius sententiae cum duobus locis Caesarii (serm. huius editionis 39 et 32) obtensa similitudo (CCL 104, 961).

16. 43-46 : Illi magi et tres et reges fuisse dicuntur, et tria munera obtulerunt, quoniam verum Deum et regem et verum hominem in carne mortali apparuisse cognoverunt. Et vos, fratres, offerte illi aurum caelestis sapientiae et thus mundaе orationis et myrram perfectae mortificationis.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev., X, 6 ; PL 76, 1112 D* : Aurum quippe regi congruit, thus vero in Dei sacrificium ponebatur, myrrha autem mortuorum corpora condiuntur. Eum ergo magi quem adorant etiam mysticis muneribus praedicant, auro regem, thure Deum, myrrha mortalem.

Hom. in ev., X, 6 ; PL 76, 1113, A-B : Quamvis in auro, thure et myrrha intelligi et aliud potest. Auro namque sapientia designatur... Thure autem quod Deo incenditur virtus orationis exprimitur... Per myrrham vero carnis nostrae mortificatio figuratur... Nato ergo Regi aurum offerimus, si in conspectu illius claritate supernae sapientiae resplendemus. Thus offerimus si cogitationes carnis per sancta orationum studia in ara cordis incendimus. Myrrham offerimus, si carnis vitia per abstinentiam mortificamus.

17. 49-54 : Et sicut illi per aliam viam reversi sunt in regionem suam, ita et vos qui a paradiso recessistis superbiendo, inoboediendo et cibum prohibitum comedendo, curate illuc per humilitatem et oboedientiam atque abstinentiam redire. Vita ista praesens peregrinatio est, patria vero nostra paradisu est.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev., X, 7 ; PL 76, 1113 C-D* : Regio quippe nostra paradisu est, ad quam, Iesu cognito, redire per viam qua venimus prohibemur. A regione etenim nostra superbiendo, inoboediendo, visibilia sequendo, cibum vetitum gustando, discessimus ; sed ad eam necesse est, ut flendo, obediendo, visibilia contemnendo, atque appetitum carnis refrenando, redeamus.

Homélie IV.

18. 2 : Redimite vos, dum vos pretium habetis.

CÉSAIRE, *Sermo 33, 3 ; CCL 103, 145* : Redime te, homo, dum vivis ; redime te ipse, dum potes : redime te, inquam, dum pretium in manibus habes ; redime te, ne, dum te mors avara praevenerit, et vitam simul et pretium perdas.

19. 61-66 : Absit ut talis de Dei misericordia desperet, quia alii prima hora, alii tertia, alii sexta, alii nona, alii undecima ad Dei vocantur vineam, id est alii in pueritia, alii in adolescentia, alii in iuventute, alii in senectute, alii in decrepita aetate ad Dei servitium pertrahuntur.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XIX, 2 ; PL 76, 1155 B¹ : Mane quippe intellectus nostri pueritia est. Hora autem tertia adolescentia intelligi potest, quia quasi jam sol in altum proficit, dum calor aetatis crescit. Sexta vero juvenus est, quia velut in centro sol figitur, dum in ea plenitudo roboris solidatur. Nona autem senectus intelligitur, in qua sol velut ab alto axe descendit, quia ea aetas a calore juventutis deficit. Undecima vero hora ea est aetas quae decrepita vel veterana dicitur.

20. 68-72 : nullus pro sola fide securus esse debet, sed potius pertimescere hoc quod dicitur : Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. Quod vocati sumus per fidem, novimus, sed si sumus electi, nescimus.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XIX, 6 ; PL 76, 1158 A : Quia enim multi vocati, sed pauci electi sunt, primum est ut de se quisque minime praesumat, quia etsi jam ad fidem vocatus est, utrum perenni regno dignus sit nescit.

Homélie V.

21. 5-9 : nam senarius numerus... perfectionem significat. Hinc est quod ille qui sexta die fecit hominem, in sexta aetate et sexta feria et sexta hora illum voluit redimere.

AUGUSTIN, *De Genesi ad litteram*, IV 7, 14 ; PL 34, 301 : Non possumus dicere, propterea senarium numerum esse perfectum, quia sex diebus perfecit Deus omnia opera sua; sed propterea Deum sex diebus perfecisse opera sua, quia senarius numerus perfectus est.

Les paragraphes 2 et 3, consacrés à l'origine des termes « Quinquagésime », « Sexagésime », « Septuagésime », et à la signification de ces temps liturgiques, présentent un parallèle manifeste et suivi avec la lettre adressée par Charlemagne à Alcuin sur le même sujet, lettre authentique publiée par E. Dümmler dans les *Monumenta Germaniae historica, Epistolae*, IV (1895), n° 144, p. 288-230². On nous permettra de citer les textes malgré leur longueur.

1. Cette exégèse est d'ailleurs classique. Voir, par exemple, JÉRÔME, *Comment. in Matth.*, III, 20 ; PL 26, 141 B.

2. On pourrait rapprocher également ces paragraphes de Pseudo-ALCUIN, *Liber de divinis officiis*, VIII (PL 101, 1182-1184) et de Pseudo-BÈDE, *De officiis libellus* (PL 94, 532-534). Mais l'examen de ces textes oriente moins vers l'idée d'une dépendance de l'homélie V par rapport à ces écrits apocryphes, que vers celle d'une dépendance commune de ces écrits et de notre homélie V par rapport à la lettre de Charlemagne.

22. Origine du terme « Quinquagésime ». 14-16 : Quadragesima enim sex septimanas habet, cui addidit Thelesphorus pontifex septimam hebdomadam, et vocatum est hoc tempus quinquagesima.

CHARLEMAGNE. Religione vero crescente, a Thelesphoro pontifice, qui post Petrum principem apostolorum nonus in sancta ecclesia Romana claruit, septem ebdomadae in abstinentia dedicatae sunt. Et hoc tempus quo alio nomine rectius vocare quam quinquagesimam ordine rationabiliter debuerunt?

23. Origine des termes « Sexagésime », « Septuagésime », « Octogésime »... 16-25 : Deinde ab aliis addita est octava septimana, et vocatum est ipsum tempus sexagesima. Postmodum vero addita est nona hebdomada, et dicta est septuagesima. Quoniam sicut a quattuor quadragesima et a quinque quinquagesima et a sex sexagesima et a septem septuagesima dicitur, unde si quis modo adderet decimam septimanam, non eam vocarem decagesimam, sed octogesimam, servato numeri ordine, quia post septem a quo septuagesima sunt octo.

CHARLEMAGNE : Exhinc et deinceps collecta ratione, qui octo ebdomadas observare studuerunt, sexagesimam gradatim nominaverunt. Similiter qui novem, septuagesimam iuxta praefatam rationem nomen imposuerunt. Et non ob numerum ebdomadarum vel dierum, sed tenorem nominis servantes, haec nomina censuerunt. Veluti si qui nunc fuissent, qui decimam ebdomadam addere pro aliqua iusta ratione voluissent — non propter numerum ebdomadarum decagesimam seu quolibet alio nomine, vel propter numerum dierum septuagesimam — sed octogesimam, ordine conservato vocabulorum, recto tramite, pergendo nuncupare debuissent.

24. Développement sur la Quadragesime. 26-28 : Quadragesima ideo servatur, quia Moyses et Hellas et Salvator quadraginta diebus et noctibus ieiunasse leguntur.

Ce passage ne trouve pas de parallèle précis dans la lettre de Charlemagne, sinon dans la mention du jeûne du Christ au début du paragraphe suivant. Mais peut-être y a-t-il un contact avec la lettre d'Alcuin à Charlemagne au sujet de ces mêmes temps liturgiques :

ALCUIN *Epist.*, LXXX ; PL 100, 261 : Quadragenarius vero per decadas quater ductus, paenitentiae typum tenere multis in locis constat. Unde et ipse Dominus noster quadraginta diebus jejunavit (*Matth.* 4, 2), cujus praedicatio prima fuit : Paenitentiam agite, appropinquavit regnum caelorum (*Matth.* 3, 2). Et sicut Moyses legem, Elias prophetiam (*Ex.* 34, 28 ; *II Rois* 19,8), ita ipse Dominus

noster evangelicam praedicationem quadraginta dierum jejunio dedicavit.

25. Développement sur la Quinquagésime. 28-33 : Quinquagesima ideo a quibusdam servatur, in qua sunt quinquaginta dies, quia si subtraxeris septem dominicas, non amplius remanent in abstinentia nisi quadraginta et duo dies; et in ipsis duobus diebus alii ieiunant, id est in cena Domini et in sabbato sancto, alii non.

CHARLEMAGNE : Quinquagesima vero ideo dicitur et observatur a nonnullis : et ut decimas dierum ieiunandi, omnipotenti Deo offerre valeant, et imitari Dominum nostrum Iesum Christum, qui quadraginta diebus ieiunium sacratissimum implevit. A quinquagesima namque usque in pascha septem ebdomadae sunt, quae faciunt dies quinquaginta. Ex quibus si octo dominicos dies abstraxeris, in quibus ieiunium non licet observare, remanent quadraginta et duo dies. Et hi duo dies, quinta videlicet et septima feria, qui quadragenarium numerum excedunt, apud quosdam ieiunio dedicantur; apud quosdam in refectionem propter caenam dominicam et sanctum sabbatum habentur.

26. Développement sur la Sexagésime. 33-36 : Sexagesima ideo celebratur, in qua sunt octo hebdomadae et dies sexaginta ; quia si subtraxeris octo dominicos dies et octo quintas ferias, quadraginta solummodo dies remanent ieiunii.

CHARLEMAGNE : Sexagesima autem, ut aestimamus, propterea a nonnullis observatur : et ut decimas dierum corporis sui dare omnipotenti Deo possint, et Dominum nostrum Iesum Christum in quadragenario numero particulatim ieiunando imitari, et ut primam vel quintam feriam a ieiunando vacare valeant. A sexagesima quippe usque in sanctum diem resurrectionis octo ebdomadae sunt. Ex quibus si de singulis ebdomadibus primam et quintam feriam subtraxeris et ipsum sanctum diem paschae, quadraginta tantum dies remanent in abstinentia.

27. Développement sur la Septuagésime. 36-43 : Septuagesima vero a qua usque in pascha sunt novem septimanae, id est sexaginta quattuor dies, ideo ab aliquibus celebratur, quia si subtraxeris novem dies dominicos propter Domini resurrectionem, et novem quintas ferias propter dominicam cenam, et totidem sabbata ne videamur sabbatizare cum Iudeis, non amplius quam triginta sex remanent dies ad ieiunandum.

CHARLEMAGNE : Septuagesima namque, ut aestimamus, propterea ab aliquibus observatur, ut et decimas dierum Deo dare queant, et primam vel quintam necnon et septimam feriam ieiunium solvere possint. A septuagesima vero usque in pascha novem ebdomadae sunt, quae faciunt dies sexaginta quattuor. Ex quibus si de unaquaque ebdomada tres praefatos subtraxeris dies et paschalem sacratissimum, triginta sex dies in abstinentia remanent. Hi

vero sabbatum, in quo Deus ab omnibus operibus requievit, non solum ob superstitione Iudaeorum nec propter mandata legalia Veteris Testamenti quae sunt umbra futurorum, sed ne cum Iudaeis sabbatizantur ieiunium solvere conantur ea praecipue causa, quia ipso vesperscente die, gaudium sanctae resurrectionis a fidelibus honorifice celebratur.

Homélie VII.

28. 14-16 : Paenitentia est et mala praeterita plangere et plangenda iterum non committere.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.* XXXIV, 15 ; *PL* 76, 1256 B : Paenitentiam quippe agere est et perpetrata mala plangere, et plangenda non perpetrare.

Homélie VIII.

29. 10-14 : Ait enim : Vos ex patre diabolo estis, ac si dicat : « Cur patrem mutatis, nunc Abraham, nunc Deum? Ego vobis ostendam patrem vestrum : Pater vester diabolus est, non creando, sed decipiendo. »

AUGUSTIN, *Tract. XLII in Joan.* 9-10 ; *PL* 35, 1072-1073 : Ideo non poterant cognoscere, quia non poterant audire. Sed unde audire non poterant, nisi quia corrigi credendo nolebant? Et hoc unde? *Vos a patre diabolo estis.* Quamdiu patrem commemoratis? Quamdiu patres mutatis, modo Abraham, modo Deum? Audite a Filio Dei, cujus sitis filii : *A patre diabolo estis...* Unde ergo Iudaei filii diaboli? Imitando, non nascendo.

30. 36-38 : Nam quod alibi legitur : Omnis homo mendax, intelligendum est in quantum homo, in quantum carnalis non in quantum spiritalis.

GRÉGOIRE, *In Job*, 22, 16 ; *PL* 76, 235 A : In tantum vero et ipse mendax, in quantum homo ; in tantum autem omnino non mendax, in quantum per excessum mentis super hominem.

31. 39-46 : monet vos evangelica lectio, ut patientes sitis... pro suis iniquitatibus corriguntur?

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XVIII, 4 ; *PL* 76, 1151-1153.

Il y a sans doute contact entre notre hom. VIII et l'hom. XVIII de Grégoire qui commente le même texte scripturaire, *Jn* 8, 45-69 : « S'il l'avait voulu, dit saint Grégoire, le Sei-

gneur pouvait par un simple mouvement intérieur de sa volonté maîtriser ses ennemis ou les faire subitement mourir. Il ne l'a pas voulu, afin de nous apprendre à supporter la colère d'autrui alors même que nous pourrions résister. » L'auteur de l'hom. VIII reprend la même idée : « Et si le Seigneur a gardé patience devant des paroles blasphématoires, lui qui pouvait d'un seul mot plonger ses ennemis dans l'abîme, pourquoi de misérables hommes pleins de péchés ne gardent-ils pas patience lorsqu'ils entendent une remarque dure ou sont repris pour leurs propres fautes ? »

Homélie IX.

32. 54-58 : Dixerunt enim caeco : Tu discipulus eius sis... Illi dixerunt hoc maledicentis voto, sed magna benedictio quam ipse concedat consequi, qui vivit.

AUGUSTIN, *Enar. in Psalm. XXXIX*, 26 ; *CCL* 38, 443 : Hoc ait evangelista. Maledixerunt ei dicentes : Tu sis discipulus ejus. Illis maledicentibus, Dominus benedixit ; fecit quod illi dixerunt, retribuit autem illis quod maledixerunt.

Homélie X.

33. 12-15 : Per hos quidem quinque dies, id est ab isto usque ad vesperum quintae feriae quando post cenam traditus est, omni die docuit in templo et omni nocte mansit in monte Oliveti.

BÈDE, *In Marc.*, III, II ; *CCL* 120, 576 : ... per omnes quinque dies ex quo Hierosolima ascenderat usque ad tempus passionis hoc ipsum semper agere solebat ut per diem in templo doceret noctibus vero exiens moraretur in monte Oliveti sicut in Lucas legimus.

34. 15-20 : Et quia decima luna recludebatur agnus qui quarta decima luna erat immolandum a filiis Israel, bene iste verus agnus, id est Christus Dominus, eo die intravit in Jerusalem, qui erat sexta feria crucifigendus, quo ille typicus agnus recludebatur.

BÈDE, *ibid.* ; *CCL* 120, 576 : Decima ergo die mensis primi, agnus qui in pascha immolaretur domum introduci iussus est quia et dominus decima die eiusdem mensis, hoc est ante quinque dies paschae, in civitatem in qua pateretur erat ingressurus. Et sicut agnus de toto grege electus certum suae victimationis diem expectabat ita et dominus coniurante adversum se omni seniorum et principum concilio certus praestolabatur horam in qua se ipsum pro salute mundi oblationem Deo et hostiam in odorem suavitatis

offerret. Immolabatur agnus quarta decima die primi mensis ad vesperam. Et dominus eadem hora agnum cum discipulis manducans ubi legalis paschae decreta complevit egressus est cum eis statim ad locum orationis ubi comprehensus a Iudaeis et ligatus iam sacramenta beatae suae victimationis inchoaret¹.

35. 23-24 : Quae pia mater Ecclesia corporaliter ideo hodie celebrat, ut fiat... spiritaliter

Missel ambrosien, *Dominica in ramis palmarum, Benedictio super olivas* (*Sacram. Bergom.*, éd. A. PAREDI, n° 461) : praesta ut quod populus tuus tua veneratione hodierna die corporaliter agit, hoc spiritaliter summa devotio perficiat.

36. 25-32 : Asinam Dominus sedet et Ierusalem tendit, cum animas vestras inhabitans, mundum istum despiciere et caelestem patriam diligere facit. Vestimenta in via ante Deum iactatis, si viam illi ad vos veniendi praeparando corpora vestra per abstinentiam castigatis. Ramos vero de arboribus praeciditis si sanctorum patrum virtutes amando, viam vobis veniendi ad Deum praeparetis.

BÈDE, *In Marc.*, III, 11 ; *CCL* 120, 573 : ... salvator noster asellum sedens Hierusalem tendit quando uniuscuiusque fidelis animam regens videlicet lumentum suum ad pacis intimae visionem ducit. Multi autem vestimenta sua in via sternunt quia corpora sua per abstinentiam edomant ut ei iter ad mentem parent vel exempla bona sequentibus praebeant... Frondes vel ramos de arboribus caedunt qui in doctrina veritatis verba atque sententias patrum de eorum eloquio scerpunt et haec in via Dei ad auditoris animum venientis humiliter praedicatione submitunt.

1. On trouve un développement analogue dans une homélie du manuscrit VIII de VERCEIL, l'hom. *Scire debet vestra fraternitas...*, pour le dimanche des Rameaux (ff. 266v-268r), dont R. Étaix signale la parenté avec l'hom. X (cf. R. ÉTAIX, *Fragments nouveaux du Commentaire sur Matthieu de Chromace d'Aquilée*, t. I, Lyon 1960 (thèse manuscrite), p. 80) : « Preceptum erat in lege ut filii Israel pascha celebraturi decima die primi mensis prima luna recluderent agnum, et quarta decima die immolarent eum ad vesperum. Et quia ille agnus Christum significat, bene illo die venit iste verus agnus in Hierusalem quo die ille typicus recludebatur. Nam per istos quinque dies assidue docebat in templo et nocte ibat in monte Oliveti quousque quinta feria nocte a Iuda traditus et a Iudeis est comprehensus. Ac per hoc sicut tunc adducebatur agnus ex agro et recludebatur quousque immolaretur, ita hodie Christus qui est verus agnus adductus est a turbis de monte Oliveti cum laudibus in Hierusalem et fuit ibi iugiter quasi reclusus quousque pro salute huius humani generis crucifixus est. » La présence de plusieurs expressions (*bene iste verus agnus...* ; *ille typicus agnus*) inconnues du passage parallèle de Bède, dans l'homélie de Verceil et l'hom. X, donne à penser que Bède n'est pas, ici, la source directe ou, au moins, unique.

Ce développement n'est d'ailleurs que la reprise de GRÉGOIRE, *Hom. in Ezech.*, 11, 5, 2 ; PL 76, 985 B.

Homélie XI.

37. 20-24 : Palmae autem radix aspera est, sed nitorem maximum habet in fine, id est in cacumine, ostendens per huius vitae asperitatem in decorem caelestis patriae nos debere extolli. Unde et David propheta psalmographus de iusto viro canit : Iustus ut palma florebit (Ps. 91, 13).

AUGUSTIN, *Enar. in Psalm. XCI*, 13 ; CCL 39, 1288 : In palma altitudinem significavit. Forte et hoc significavit in palma, quia in novissimis suis pulchra est ; ut initium eius a terra ducas, finem ipsius in cacumine, ubi habet totam pulchritudinem : aspera radix videtur in terra, pulchra coma sub caelo est. Erit ergo et tua pulchritudo in fine. Radix tua fixa sit, sed sursum versus habemus radicem nostram. Radix enim nostra Christus est, qui ascendit in caelum. Humiliatus exaltabitur.

38. 33-38 : Osanna in excelsis. Adventus enim incarnationis dominicae non solum hominum salus fuit in terra, sed etiam angelorum in caelo, quia dum homines in terra salvantur, angelorum numerus qui diabolo cadente minoratus fuerat, integratur in caelo.

Saint Augustin développe longuement ce thème, en particulier dans l'*Enchiridion*.

AUGUSTIN, *Enchiridion*, XXIX ; PL 40, 246 : alia vero creatura rationalis quae in hominibus erat, quoniam peccatis atque suppliciis et originalibus et propriis tota perierat, ex ejus parte reparata, quod angelicae societati ruina illa diabolica minuerat, suppleretur.

Cf. encore sur ce thème AUGUSTIN, *De civ. Dei*, XXII, I ; CCL 48, 807 ; et GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXI, 2 ; PL 76, 1171 A.

Homélie XII.

39. 2-3 : Audistis, fratres, quod sanctae mulieres quae cum aromatibus ad monumentum venerunt, angelos viderunt.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXI, 2 ; PL 76, 1170 D : Audistis, fratres charissimi, quod sanctae mulieres quae Dominum fuerant secutae cum aromatibus ad monumentum venerunt.

40. 8-10 : Nos per hoc monemur ut cum aromatibus, id est cum odore bonorum operum et pleni virtutibus, Deum quaeramus.

GRÉGOIRE, *ibid.* ; PL 76, 1170 C-D : Et nos ergo... si, odore virtutum referti, cum opinione bonorum operum Dominum quaeri-

mus, ad monumentum profecto illius cum aromatibus venimus. Illae autem mulieres... cum virtutum odoribus ad Dominum per sancta desideria proficiscuntur.

41. 25-29 : Ecce Maria perseverando ad monumentum quem quaerebat invenit, quia qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Unde... expedit omnino ut in bono quod inchoastis, firmissime perseveretis.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXV, 1 ; PL 76, 1189 C : Unde contingit ut eum sola tunc videret, quae remansit ut quaereret, quia nimirum virtus boni operis perseverantia est, et voce Veritatis dicitur : Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

42. 52-55 : omnis christianus... per omne tempus vitae suae, quae per septem volvitur dies, simpliciter et innocenter debet conversari.

GRÉGOIRE, *Moralia in Job*, XXV, 8 ; PL 76, 758 D : Hinc est quod per septem dies hoc totum vitae praesentis tempus evolvitur.

Homélie XIII.

43. 6-8 : qui « Spiritus sanctus » ideo donum dicitur, quia et antequam esset cui daretur, iam donabile donum erat.

AUGUSTIN, *De Trinitate*, V, 15, 16 ; PL 42, 921 : An Spiritus sanctus esset donum et antequam daretur... An semper procedit Spiritus sanctus, et non ex tempore, sed ab aeternitate procedit ; sed quia sic procedebat ut esset donabile ; jam donum erat, et antequam esset cui daretur ?

Cf. également AUGUSTIN, *ibid.*, XV, 19, 36.

44. 16-19 : Videte, fratres, videte quid fecit superbia et quid promeruit humilitas. Superbia divisit linguas, quando turrim aedificare homines voluerunt pertingentem usque ad caelum.

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXX, 4 ; PL 76, 1222 C : qui vero contra Deum turrim aedificare conati sunt communionem unius linguae perdidierunt, in his autem qui Deum humiliter metuebant linguae omnes unitae sunt. Hic ergo humilitas virtutem meruit, illic superbia confusionem.

C'est le même thème de part et d'autre : l'orgueil qui disperse, illustré par la référence à la tour de Babel, et l'humilité qui rassemble.

Ce thème d'ailleurs fait partie de la liturgie du jour de la Pentecôte¹, il apparaît dans l'*oratio super sindonem* :

1. Il est également l'un des thèmes habituels de la catéchèse patristique

Praesta ut gentium facta dispersio divisione linguarum, ad unam confessionem tui nominis caelesti munere congregetur.

et la préface :

Et dispersio linguarum, quae dudum per superbiam in confusione facta fuerat, nunc per Spiritum sanctum adunatur¹.

45. 17-21 : Superbia divisit linguas, quando turrim homines aedificare voluerunt pertingentem usque ad caelum. Prius enim erat una lingua, id est hebraea, quae humana dicebatur. Sed ne perficerent superbi quod coeperant, factae sunt septuaginta duae linguae.

AUGUSTIN, *De civ. Dei*, XVI, 6 ; CCL 48, 507 : Ex illis igitur tribus hominibus, Noe filiis, septuaginta tres, vel potius, ut ratio declaratur est, septuaginta duae gentes totidemque linguae per terras esse coeperunt, quae crescendo et insulas impleverunt, et *ibid.*, XVI, 11 ; CCL 48, 513 : Il n'y avait qu'une langue avant le déluge. Saint Augustin explique ensuite que cette langue fut conservée dans la famille d'Héber après la confusion des langues. Il continue : ideo deinceps Hebraea est nuncupata. Tunc enim opus erat eam distingui ab aliis linguis nomine proprio, sicut aliae quoque vocatae sunt nominibus propriis. Quando autem erat una, nihil aliud quam humana lingua vel humana locutio vocabatur, qua sola universonum genus humanum loquebatur.

46. 30-36 : Si... domos vestras praeparatis et ornatis quando potentem personam expectatis, multo magis mundanda sunt corda ab odio et ira atque invidia et omni malitia... ut Spiritus sanctus ad vos venire et apud vos mansionem facere dignetur.

Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXX, 2 ; PL 76, 1220 D — 1221 A : Le pape commente la même parole de Jésus : *Pater meus diligit eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus (Jn 14, 23)* et compare la venue de Dieu à la venue d'un hôte ami, riche et puissant, pour lequel on prépare sa maison.

Homélie XIV.

47. 18-20 : Dolus est enim, si quis pacem proximo loquitur in ore et iram servat in corde.

qu'on retrouve, par exemple, chez Grégoire de Nazianze, Jean Chrysostome et Augustin. Voir R. CABRÉ, *La Pentecôte, l'évolution de la cinquantaine pascalle au cours des cinq premiers siècles*, Tournai 1965, p. 228-232.

1. *Sacram. Bergom.*, éd. Paredi, p. 205, n^{os} 771-773 ; *Sacram. Veron.*, éd. Mohlberg, n^{os} 217 et 191.

AUGUSTIN, *Tract. VII in Joan.*, 18 ; PL 35, 1446 : Dolus fraus est, simulatio est. Quando aliquis aliquid in corde tegit, et aliud loquitur, dolus est.

Cette longue liste de parallèles appelle deux remarques :

— D'une part, les textes cités ne constituent certainement pas toujours la source effectivement connue et utilisée par l'auteur de l'homélie. Celui-ci a pu connaître un autre document, plus récent ou plus ancien, combiner peut-être plusieurs sources... Les rapprochements que nous avons signalés n'ont donc qu'une valeur indicative.

— D'autre part, la liste qui précède ne prétend absolument pas être exhaustive. On aura remarqué qu'elle comprenait seulement quelques références pour les homélies VII, IX et XIV, aucune pour l'homélie VI. Cela ne signifie pas que ces homélies n'admettent pas de sources ou n'en admettent pas davantage, le contraire est même plus que vraisemblable surtout pour l'homélie IX, cela signifie simplement que nous n'avons pas trouvé ces sources. Une enquête plus approfondie révélerait très certainement de nouveaux contacts avec les Pères déjà cités ou avec d'autres¹.

Telle quelle pourtant cette liste nous renseigne suffisamment. Elle nous révèle dans ces quatorze homélies une même

1. En particulier, nous n'avons pas cité Origène, dont les *Homélies sur saint Luc*, les *Tomes sur saint Matthieu* sont traduits et commencent à se répandre au IX^e siècle ; cf. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, t. I, 1959, p. 224-225. Il est d'ailleurs difficile de saisir l'influence de saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire. Remarquons également que l'influence de Césaire d'Arles est beaucoup plus profonde que ne pourrait le donner à penser le petit nombre de contacts relevés. Bien des termes, des expressions ou des tournures de phrases (ainsi *Et ideo* ou *Et quia* en début de phrase : hom. III, 27, 54 ; IV, 8, 25-26 ; V, 3 ; XI, 40 ; *Ecce* en tête de phrase : voir *supra*, p. 35-36 ; *Isti tales* : hom. III, 25 ; VII, 40 ; cf. IX, 18 ; *quia tales... sunt* : hom. VII, 61 ; *Solent* en début de phrase : hom. VII, 68 ; XIV, 11 ; *Sunt qui* : hom. XIII, 10, 39 ; *Redite ad conscientias* : hom. X, 43 ; etc...), surtout un ton d'ensemble à la fois simple et direct lui doivent certainement beaucoup. C'est ce qui explique que des critiques avertis aient pu, à diverses reprises, avancer son nom pour plusieurs des homélies.

et identique manière d'utiliser les sources, caractérisée avant tout par sa liberté et sa concision :

1. Sa liberté : L'auteur ne recopie pas sa source ; il choisit les idées qui lui conviennent et les redonne de manière originale.

Prenons simplement quelques exemples :

— n° 9 : Les thèmes sont les mêmes dans le court parallèle avec Bède : la pauvreté des langes, destinée à nous obtenir la restitution du vêtement premier de l'immortalité ; les liens qui enserrant l'enfant, afin que nous soyons conduits à agir pour le bien ; l'exiguïté de la crèche et du berceau, afin que nous jouissions du ciel. Mais quelle originalité dans la manière dont ils sont traités ! Bède mettait en lumière la souveraineté du Christ sur le monde : *qui totum mundum vario vestit ornatu ; per quem omnia facta sunt ; qui caelum sedes est*. L'auteur de l'hom. II n'a pas repris ces éléments, mais il souligne par contre la liberté souveraine de la volonté du Seigneur dans l'Incarnation : *voluit reclinari ; involvi voluit ; cunis astringi se permisit*. Il y avait dans l'opposition de Bède entre l'exiguïté de la crèche et l'épanouissement du ciel une nuance d'opposition morale entre la dureté d'ici-bas (*duri praeseptis angustia*) et la joie du ciel (*per caelestis regni gaudia dilatet*). Notre auteur en reste au niveau d'une opposition matérielle. Notons encore l'originalité dans l'expression des mêmes idées : *qui nobis immortalitatis stolam reddere venerat* (hom. II) : *ut nos stolam primam recipere valeamus* (Bède) ; *qui nostros pedes et manus ad opera bona agenda solvere properaverat* (hom. II) : *ut nostrae manus ad opus bonum exertae nostri sint pedes in viam pacis directi* (Bède).

— n° 20 : Dans cette homélie sur la Septuagésime, l'auteur reprend les thèmes développés par Grégoire le Grand dans son hom. XIX : l'invitation à ne pas se prévaloir, au point de vue du salut, de son appartenance à l'Église (hom. IV, § 6 et GRÉG., *Hom. in ev. XIX*, 5-6), avec la même référence à *Matth. 20, 16* ; l'invitation à ne pas désespérer à cause de ses péchés (hom. IV, § 5 et GRÉG., *Ibid.*, XIX, 7). Il laisse cependant de côté un autre thème sur lequel le pape insistait beaucoup, à savoir que nous n'avons pas à juger du salut des

autres ; il n'envisage quant à lui que la présomption ou le désespoir en ce qui regarde le salut personnel.

— n° 29 : Notons l'originalité du commentaire de la parole de Jésus *vos ex patre diabolo estis* (*Jn 8, 44*) par rapport à saint Augustin :

Hom. VIII : Pater vester diabolus non creando sed decipiendo.
 AUGUSTIN : *Judei filii diaboli non nascendo.*

La formule de l'hom. VIII n'est pas celle d'Augustin — le sujet est différent : il s'agit ici du démon, là des Juifs —, mais elle en est l'exacte réplique.

— L'originalité de l'auteur apparaît même dans le cas où le parallèle est le plus étroit, ainsi au n° 17, où l'on pourrait mettre en synopse le texte de l'hom. III et celui de Grégoire :

Hom. III : Patria vero nostra paradisis est
 GRÉG. : *Regio quippe nostra paradisis est*

Hom. III : qui a paradiso recessistis superbiendo, inoboediendo
 GRÉG. : *a regione etenim nostra superbiendo, inoboediendo*

Hom. III : cibum prohibitum comedendo (recessistis)
 GRÉG. : *cibum vetitum gustando discessimus*

Hom. III : curate illuc humilitatem et oboedientiam
 GRÉG. : *ad eam necesse est ut flendo, oboediendo*

Hom. III : atque abstinentiam *redire*
 GRÉG. : *atque appetitum carnis refrenando, redeamus*

Le parallèle est plus littéral que précédemment. Faut-il souligner que l'utilisation n'est pas servile ? L'auteur a repris librement certains termes, il en a laissé d'autres, il a modifié certaines expressions, en toute liberté.

2. Sa concision : Elle frappe immédiatement le regard dès que l'on parcourt les pages précédentes. L'auteur ne développe pas, bien au contraire, il abrège, ramasse de longs développements en des formules brèves, directes et vigoureuses. Voici quelques exemples particulièrement nets :

— n° 16 : Dans l'hom. X pour l'Épiphanie, le pape saint Grégoire développe longuement le symbolisme des trois présents. Considérés par rapport au Christ, ils signifient sa

royauté (l'or), sa divinité (l'encens) et son humanité (la myrrhe) ; considérés par rapport à la vie chrétienne, ils signifient la sagesse spirituelle (l'or), la prière (l'encens) et la mortification (la myrrhe). La concision avec laquelle l'auteur de l'hom. III a repris et ramassé ce double symbolisme dans les deux courtes phrases du § 5 est absolument remarquable.

— n° 18 : Notons la brièveté et la vigueur avec lesquelles l'auteur de l'hom. IV reprend l'exhortation de Césaire : *redimite vos, dum vos pretium habetis !*

— n° 40 : La comparaison avec l'hom. XXI de Grégoire fait ressortir la concision de l'auteur : tout un développement se trouve ramassé en une brève relative ou quelques mots d'explication introduits par *id est*.

— n° 45 : remarquons ici comment les longs développements de la *Cité de Dieu* se trouvent condensés dans ces quelques phrases de l'hom. XIII.

Cette concision d'ailleurs n'est pas toujours sans inconvénient : il arrive, en effet, qu'elle rende difficilement compréhensible la pensée de l'auteur. Tel est le cas, par exemple, de l'hom. III, 12-13 : *Et qui aquas hodie convertit in vinum, quicquid in vobis insipidum est in spiritalem commutat intellectum*. Il serait bien difficile de saisir toute la richesse de cette pensée si l'on n'avait pas dans l'esprit l'arrière-plan grégorien : « celui qui a pu changer l'eau en vin, aurait pu aussi remplir aussitôt de vin des outres vides. S'il ordonne qu'on les remplisse d'eau, c'est parce que nos cœurs doivent être remplis d'abord par l'histoire de la lecture sacrée. Et il transforme pour nous l'eau en vin lorsque, par le mystère de l'allégorie, l'histoire elle-même se trouve convertie pour nous en sagesse spirituelle... » Tel est le cas aussi de l'hom. IX, 54-58 : *Dixerunt enim caeco : Tu discipulus eius sis... Illi dixerunt hoc maledicentis voto, sed magna est benedictio quam ipse vobis concedat consequi, qui vivit...* Comment saisir la pensée de l'auteur sans passer par Augustin : « Ils le maudirent en lui disant : tu es son disciple. Eux le maudissaient, le Seigneur l'a

béni : il accomplit pour lui leur parole à son sujet ; quant à eux, il leur rend leur malédiction. »

On aura sans doute remarqué en parcourant les pages précédentes que chaque homélie était assez nettement colorée par l'influence d'une source dominante : Césaire pour l'hom. I, Bède pour les hom. II et X ; Grégoire pour les hom. III, IV et XII ; Charlemagne pour l'hom. V ; Augustin pour les hom. VIII, XI, XIII et XIV. Cette constatation rend d'autant plus parlante et significative l'uniformité dans l'utilisation des sources. Il y a là un argument très fort en faveur de l'unité d'auteur des homélies.

5. Les citations scripturaires

Restant dans la perspective de ce chapitre sur l'unité d'auteur, nous examinerons successivement les formules de citation de l'Écriture, l'application du texte scripturaire et les versions citées.

a. Les formules d'introduction des citations.

Ces formules présentent une grande diversité à l'intérieur même de chaque homélie. On peut cependant relever pour l'ensemble des textes quelques expressions ou tournures relativement fréquentes :

Hom. II,	9	: secundum	Esaiiae	vaticinium
	73	: secundum	illum	psalmi versiculum
IV,	40	: secundum	illud	quod scriptum est
VII,	44	: secundum	quod	scriptum est
	49	: secundum	quod	sanctus Tobias agere docuit
IV,	10	: Hinc enim	admonet	apostolus, dicens
VIII,	14-15	: sicut	propheta	admonet. Ait enim
XII,	56-57	: sicut	monet	apostolus dicendo
VI,	7	: quia	sicut	aqua extinguit ignem
	9	: quia	sunt	quaedam peccata quae non dimittuntur nisi per orationem et ieiunium
	43	: quia	sicut	non omnes qui in stadio currunt
VIII,	32	: quia	Dei	verba sunt. Ait enim propheta Dei

- IX, 36 : *quia* veniet nox in qua nemo potest operari
 XII, 26 : *quia* perseveraverit usque in finem
 XIII, 28 : *quia* Spiritus sanctus non habitat
 IV, 23-24 : Frequenter *audistis*
 VII, 52 : *audire* a Domino
 58 : : si ista... non feceritis, *audietis*
 VIII, 4 : *audierunt* a Domino
 5 : cum evangelium legeretur *audistis*
 7 : *audierunt*
 XII, 2 : *Audistis*, fratres
 XIV, 2 : *audistis*... ex lectione sancti evangelii

Si cette enquête sur les formules de citation n'apporte pas d'indication précise concernant l'unité des homélies, disons au moins que la permanence de ces diverses formules dans l'ensemble des homélies, en même temps que l'existence de quelques tournures caractéristiques, vont dans le sens de cette unité. Mais plus significative à ce point de vue est la manière dont le texte scripturaire se trouve appliqué aux fidèles qui entendent.

b. L'application de l'Écriture.

La répercussion du texte est immédiate. Il n'y a pour ainsi dire pas de transition entre la citation et l'appel à la conversion. Le prédicateur enchaîne directement, presque brutalement ; il engage son auditeur dans le mouvement même du texte sacré et le provoque à l'action. Voici quelques exemples qui permettront d'en juger :

- Hom. II, 31-35* : Exclamandum est cum psalmista : Quid retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi? Ille quidem invenit calicem quem retribuere, nos vero reddamus quod possumus, id est elemosinas, vigiliis...
 58-59 : pax in terra esse hominibus bonae voluntatis dicitur. Simus ergo et nos, fratres, bonae voluntatis...
 III, 19-20 : Illi pretiosa munera obtulerunt, et vos offerte...
 VI, 3-5 : Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies

salutis. Ideo sollicitiores vos esse oportet in vigillis...

- VIII, 33-35 : Ait enim propheta Dei : Perdes omnes qui loquuntur mendacium. Transite quapropter, fratres, a mendacio ad veritatem.
 XIV, 22-24 : Beati pacifici... quoniam ipsi Deum videbunt. Interroget unusque conscientiam suam...

En quelques cas cependant une brève formule de liaison vient s'intercaler entre la citation scripturaire et le développement qui suit :

- Hom. II, 50-53* : Uno itaque... bonae voluntatis. *In quo facto moraliter monemur*...
 VII, 9-11 : Dic tu iniquitates tuas ut iustificeris. *His verbis ostenditur* quia non meretur iustificari qui...
 VIII, 7-9 : Si Deus pater vester esset, diligeretis utique me. *His verbis aptissime demonstratur* quod mali et cupidi...

Parfois l'application est moins directe, mais non moins vigoureuse. Le prédicateur rejoint les personnes en examinant les différentes situations où elles peuvent se trouver :

- Hom. IV, 10-18* : Renovamini spiritu mentis; item : Etsi exterior homo noster corrumpitur, tamen interior renovatur de die in diem. Nam sicut renovatur *qui de malo* transit ad bonum, ita renovatur *qui de bono* transit ad melius. *Qui de luxuria... Qui aliena rapere iniuste consueverat... Qui superbus... etc.*
 VIII, 15-20 : Ait enim : Obliviscere populum tuum et domum patris tui... Ille obliviscitur populum suum *qui relinquit vilita sua*, et ille obliviscitur domum patris sui *qui mundi huius falsas divitias contempnit.*

Ce ton direct et pastoral se rencontre sans doute ailleurs, on le trouve, par exemple, dans certains sermons de Césaire d'Arles (cf. les serm. 208, 209) ; mais si remarquable et constant ici, il constitue une note caractéristique de ces homélies, et témoigne en faveur de leur unité d'auteur.

c. Les versions citées.

Les citations scripturaires sont dans l'ensemble conformes au texte de la Vulgate. Il y a cependant des exceptions dont voici la liste :

- Hom. IV, 11-12 : (*II Cor.* 4, 16) *Etsi exterior homo noster corrumpitur, tamen interior renovatur de die in diem.*
Vulg. : licet is qui foris est, noster homo corrumpatur, tamen qui intus est renovatur de die in diem.
- VI, 7-8 : (*Sag. Sir.* 3, 33) *quia sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum.*
Vulg. : ignem ardentem extinguit aqua, et elemosina resistit peccatis.
- VII, 9-10 : (*Is.* 43, 26) *Dic tu iniquitates tuas ut iustificeris.*
Vulg. : Reduc me in memoriam... ut iustificeris.
- IX, 42 : (*Jn* 9, 4) *Veniet nox, in qua nemo potest operari.*
Vulg. : Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est ; venit nox quando nemo potest operari.
- 54 : (*Jn* 9, 28) *Dixerunt enim caeco : Tu discipulus eius sis.*
Vulg. : et dixerunt : Tu discipulus illius sis.
- X, 10-11 : (*Lc* 19, 37) *et cum iam appropinquaret ad descensum montis Oliveti.*
Vulg. : Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti.
- XI, 8-9 : (*Matth.* 21, 8) *Alii autem de eadem turba ramos caedebant de arboribus.*
Vulg. : alii autem caedebant ramos de arboribus.
- 32-33 : (*Matth.* 21, 9) *Osanna in excelsis, benedictus qui venit in nomine Domini, osanna in excelsis.*
Vulg. : Hosanna filio David ! benedictus qui venit in nomine Domini ; hosanna in altissimis !
- XII, 23-24 : (*Ps.* 140, 2) *Dirigatur oratio nostra sicut incensum in conspectu tuo.*
Vulg. : Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.

Plusieurs de ces leçons figurent dans de vieilles versions

latines. On les trouve aussi chez des écrivains anciens : Ainsi les variantes de l'hom. IV, dans la citation de *II Cor.* 4, 16 : *Etsi, exterior /interior*, sont connues d'Ambroise, de Jérôme et d'Augustin¹ ; la leçon de l'hom. VI, 7-8 : *sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum*, (*Sag. Sir.* 3, 33) figure chez Optat de Milève, Léon le Grand, Maxime de Turin² ; celle de l'hom. VII, 9-10 : *Dic tu iniquitates tuas ut iustificeris* (*Is.* 43, 26), chez Ambroise, Grégoire et Jérôme³. La leçon *veniet* de l'hom. IX, 42 (*veniet autem nox, Jn* 9, 4) se trouve dans de vieilles versions latines dont plusieurs originaires d'Italie⁴, de même que la leçon *eius*, l. 54 (*tu discipulus eius sis, Jn* 9, 28)⁵.

D'autres variantes s'expliquent suffisamment par le contexte de l'homélie : la leçon *nostra* (*dirigatur oratio nostra, Ps.* 140, 2) est appelée par le pluriel du développement de l'hom. XII ; l'inversion *ramos caedebant* de l'hom. XI, 9 est peut-être déterminée par le style de la phrase où s'insère cette citation de *Matth.* 21, 8. Dans cette même hom. XI, la leçon *Osanna in excelsis, benedictus qui venit in nomine Domini* ; *osanna in excelsis* est due à l'influence de la liturgie : c'est le texte du *Benedictus* de la messe.

Restent deux leçons, la variante *in qua* de l'hom. IX, 52 (*in qua nemo potest operari, Jn* 9, 4) et l'inversion *et cum iam appropinquaret* de l'hom. X, 10, qui ne s'expliquent pas par le

1. D'après WORDSWORTH and WHITE, *Novum Testamentum*, t. II, Oxonii 1898, p. 310.

2. Cf. P. SABATIER, *Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae...*, t. II, Reims 1743.

3. Cf. P. SABATIER, *ibid.*, p. 589.

4. Elle figure dans les mss b (*Veronensis*, IV^e s.), c (*Palatinus*, IV^e s.), f (*Brixianus*, VI^e s.), q (*Monacensis*, VII^e s.), r¹ (*Usserianus I*, VI-VII^e s.). Voir WORDSWORTH and WHITE, *Novum Testamentum*, t. I, p. 570-571 ; A. JÜLICHER, *Itala. Das Neue Testament in allateinischer Überlieferung*, t. IV, Berlin 1963, p. 100.

5. *Eius* est attesté dans les mss A¹ *sed correct.* (*Amiatinus*, VII-VIII^e s.), E (*Egertonensis*, VIII-IX^e s.), a (*Vercellensis*, IV^e s.), e (*Palatinus*, IV^e s.), f (*Brixianus*, VI^e s.), ff² (*Corbeiensis*, IV^e s.), l (*Rehdigeranus*, VII-VIII^e s.). Voir WORDSWORTH and WHITE, *ibid.*, p. 575 ; A. JÜLICHER, *Itala*, t. IV, p. 107.

contexte et pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de témoin ancien¹.

L'examen des citations scripturaires n'apporte donc pas d'élément nouveau au point de vue de l'unité des homélies. Nous remarquerons seulement que les variantes ne se limitent pas à une des homélies, mais concernent sept d'entre elles.

CONCLUSION

A vrai dire, aucun des arguments précédents n'apporte la preuve absolument claire et décisive de l'unité d'auteur des homélies, mais de telles preuves existent-elles en matière littéraire ? Il reste que pris ensemble, les indices envisagés soit au plan de la critique externe : la présence de ce groupe d'homélies dans différents manuscrits, soit au plan de la critique interne : le cadre liturgique, les particularités de style, la manière commune d'utiliser les sources et, d'une manière plus générale, le ton extrêmement simple et direct de l'ensemble des homélies paraissent vérifier suffisamment l'hypothèse de l'unité d'auteur.

Dans des homélies aussi différentes à première vue que l'hom. V, par exemple, avec ses développements sur les termes « Quinquagésime », « Sexagésime », « Septuagésime »..., l'hom. VII qui détaille les obligations et exigences du carême ou l'hom. XII qui nous fait entrer dans l'intelligence spirituelle du texte évangélique de la Résurrection, c'est bien finalement, nous paraît-il, le même auteur qui, en des temps différents, à partir aussi de sources diverses, interpelle son peuple pour le convertir à Jésus-Christ.

1. Cf. A. JÜLICHER, *Itala*, t. IV, p. 100 ; t. III (Berlin 1954), p. 217.

CHAPITRE III

LIEU ET DATE

En dehors d'une allusion peu claire, mais néanmoins précieuse, de l'hom. II à des événements douloureux survenus *propter dissonantiam regum* (l. 64-66), les homélies ne contiennent aucune référence à un lieu déterminé ou à un événement connu qui permette de les situer et de les dater avec précision.

Il reste donc à recueillir attentivement les indices susceptibles de nous conduire à une localisation et une datation au moins approximatives.

I. LOCALISATION DES HOMÉLIES

1. Notons d'abord les indications de la critique externe. Ainsi que le montrera la section suivante de cette introduction, nos homélies ont été utilisées par un grand nombre d'homiliaires, et nous avons dit déjà qu'elles figuraient en totalité dans quatre manuscrits. Or si l'on examine la carte des codex dont on peut déterminer la provenance (voir *infra*, p. 112), on constate que la plupart d'entre eux viennent d'une région de l'Italie relativement déterminée : Florence, Pistoie, Reggio, Plaisance, Bobbio, Brembio, Bergame..., disons approximativement la région Centre-Nord : c'est là qu'ont été copiées et recopiées ces homélies. Faut-il dire plus : c'est là qu'elles ont été composées et prêchées pour la première fois ? N'y aurait-il pas un lien entre cette

zone de diffusion des manuscrits et l'origine même de la collection?

Ces constatations n'apportent assurément aucune réponse décisive, mais elles suggèrent un lieu d'origine et confirment pour leur part les indications de la critique interne.

2. Ces indications de la critique interne consistent essentiellement dans le système des lectures liturgiques supposées par les homélies, dont nous avons démontré plus haut qu'il était en accord avec le cycle liturgique ambrosien.

Cette constatation nous renvoie évidemment vers Milan, mais il faut ajouter aussitôt que le rite ambrosien, au moyen âge déjà, ne se limitait pas à Milan et au diocèse de Milan, il s'étendait aussi aux Églises en dépendance de la métropole cisalpine, telles que Bergame, Brescia, Pavie, Novare... ; son influence se faisait même sentir à Ravenne, Aquilée, Coire, et au-delà encore : un document du VII-VIII^e siècle, le fascicule palimpseste *Saint-Gall 908*, témoigne de cette influence jusqu'à Saint-Gall¹.

Aussi bien voudrions-nous situer avec plus de précision le lieu d'origine de la collection, mais le peut-on ? L'entreprise, hélas ! paraît singulièrement compromise : d'une part, en effet, nous connaissons très mal les particularités liturgiques locales des diverses Églises (concernant, par exemple, les lectures liturgiques ou le sanctoral) sur lesquelles nous pourrions nous appuyer ; d'autre part et surtout, nos homélies ne fournissent pas d'indice à ce sujet, en dehors de la fête des saints Nazaire et Celse et des rapprochements signalés avec les codex *C. 39 Inf.* et *Reginensis 9*.

La fête des saints Nazaire et Celse se trouve attestée dans les témoins proprement ambrosiens, tels que les sacramentaires de Bergame et de Biasca, le capitulaire de Busto, l'évangélaire *A. 28*. Cette fête remonte d'ailleurs à saint Ambroise lui-même, dont le diacre Paulin² nous dit qu'il découvrit vers la fin de sa vie les corps de deux martyrs, les saints Nazaire et Celse, et fit transporter le corps de

1. Sur l'extension du rite ambrosien, voir P. BORELLA, *Il rito...*, p. 103 s. ; pour le palimpseste *Saint-Gall 908*, voir *ibid.*, p. 106.

2. PAULIN, *Vita Ambrosii*, B. H. L., 377.

saint Nazaire dans la basilique des Apôtres qui prit plus tard le nom de Saint-Nazaire. Paulin ne dit pas que saint Ambroise ait déplacé les reliques de saint Celse, mais toujours est-il que la mémoire de ces deux martyrs se trouva associée par la suite¹... Cette fête cependant n'était pas célébrée seulement à Milan et dans le diocèse de Milan, elle l'était aussi en dehors de ce diocèse puisqu'elle figure également dans des codex qui ne sont pas proprement milanais, bien que de type ambrosien, le ms. *Reginensis 9* et l'évangélaire *C. 39 Inf.* de l'Ambrosienne². Elle ne peut donc, par conséquent, permettre une localisation plus précise de la collection.

De leur côté, les trois rapprochements signalés avec les deux codex *C. 39* (voir *supra*, p. 28, 32, hom. III et XII) et *Reginensis 9* (voir p. 32, hom. XII) ne peuvent nous renseigner davantage, puisque nous ne connaissons pas l'origine précise de ces deux manuscrits, et que rien n'autorise à penser que les péripécies sur lesquelles nous avons constaté une convergence sont le fait d'une particularité locale, et non le simple témoignage de la pratique ambrosienne plus ancienne.

En définitive, il ne nous est donc pas possible actuellement de localiser la collection avec plus de précision. Rien ne permet d'écarter une origine proprement milanaise, mais rien ne permet non plus de l'affirmer. Nous devons finalement nous contenter d'une approximation et dire simplement : l'Italie du Nord³.

Ajoutons simplement que ces homélies ne sont pas d'origine monastique. Elles s'adressent à un peuple de gens qui habitent parfois loin de l'église, qui travaillent et doivent

1. Pour les renseignements précédents, cf. H. LECLERCQ, en *DACL*, V, 882, 895.

2. La fête des saints Nazaire et Celse fut également connue très tôt en Gaule, ainsi à Autun, Béziers et Embrun où furent apportées des reliques de ces deux martyrs et où les églises cathédrales leur furent dédiées. Cf. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, t. III, *La cité chrétienne*, Paris 1965, p. 37.

3. Cependant nous aurions peut-être un indice en faveur de Milan du côté de l'homiliaire de Turin, *F II 20* : voir l'appendice, p. 143-144.

donner la dîme de leur grain et de leur vin, de leur jardin, de leurs fruits, de leur commerce, de leurs bêtes et de leur chasse (hom. VII, 76-77 ; 26-28). C'est dire qu'il ne s'agit pas d'une église monastique, mais d'une église paroissiale d'Italie du Nord.

On peut relever un dernier détail¹. L'homélie X fait allusion aux rameaux d'oliviers portés par les fidèles (l. 40). Commentant les mots de *Matthieu* : *ramos caedebant de arboribus* (*Matth.* 21, 8), l'auteur de l'hom. XI ajoute qu'il s'agissait surtout d'oliviers, puisque la chose se passait sur le mont des oliviers (l. 9-10) ; il précise aussi que les fidèles portent des rameaux de palmiers ou d'oliviers (l. 13), et décrit le symbolisme de ces deux arbres (§ 2). Cette insistance sur les rameaux d'oliviers dont il n'est question ni dans les évangiles, — saint Jean parle simplement de rameaux de palmiers, ni en Bède le Vénérable, rejoint l'insistance de la liturgie ambrosienne elle-même² et confirme à sa manière l'origine méditerranéenne des homélies.

II. DATATION DES HOMÉLIES

1. Critique externe

Nous disposons ici de deux indices : l'âge des manuscrits et les citations des homélies dans les collections canoniques.

1) L'âge des manuscrits.

Le plus ancien des manuscrits contenant la collection complète est le *Vaticanus latinus 264*, qui date du XII^e siècle. Mais nous avons un témoignage plus intéressant du côté des homiliaires, puisque l'homiliaire de Turin, *Bibl. Naz., F II*

20, date, d'après C. Cipolla, de la fin du X^e siècle¹.

Il y a donc là une première indication concernant le *terminus ad quem* de la collection : celle-ci ne peut-être postérieure à la fin du X^e siècle.

Mais il semble que nous puissions dire davantage. Le ms. de Turin, en effet, ne contient qu'une partie des homélies : n'est-ce pas le signe que ces pièces viennent, directement ou indirectement, d'un document plus complet ? autrement dit, que ce manuscrit en suppose un ou plusieurs avant lui ? L'étude des variantes montre d'ailleurs que ce manuscrit de Turin connaît un texte déjà diversifié, dont il ne représente lui-même qu'une ligne d'évolution. L'histoire du texte ne commence pas avec lui, elle remonte plus haut.

Ces conclusions reçoivent en outre une confirmation du codex lui-même. Il se trouve en effet que le folio 216^r présente une rupture anormale dans le texte. Après une ligne en sommet de page, qui forme la conclusion d'un sermon *In adventu Domini* (ff. 215^v-216^r), le texte reprend aussitôt, à la ligne, et nous sommes ici, manifestement, au milieu d'un autre développement pour le même temps de l'Avent :

f. 215^v fin : ... ad haec agenda adiuvet,

f. 216^r : vos ille cuius adventum caelebratis qui vivit et regnat per inf. am quia adventum domini celebrare coepistis, fratres karissimi, debetis vos mundare ab omnibus vitiis, ut digne ipsius domini nativitatem colere possitis...

Comment expliquer cette rupture du texte ? Tout simplement sans doute par une distraction du copiste : il recopiait un autre manuscrit contenant des homélies pour l'Avent et aura sauté par mégarde un folio...

Bref si le manuscrit de Turin est lui-même de la fin du X^e siècle, ces remarques nous invitent à faire remonter le *terminus ad quem* de la collection plus avant dans le cours du X^e siècle, sans que la critique externe permette de préciser davantage.

1. C. CIPOLLA, *Codici Bobbiesi della B. N. di Torino*, t. I, Torino 1907, p. 165.

1. Cette remarque est de M. l'abbé R. Béraudy.

2. Voir *supra*, p. 30, note 1, les textes de la préface de la première messe des Rameaux et de la bénédiction *super olivas*.

2) *Les citations canoniques.*

Plusieurs de nos homélies ont été citées dans les collections canoniques du XII^e siècle. A vrai dire, ces citations n'apportent pas d'élément nouveau pour la datation, étant donné leur époque relativement tardive. Il nous paraît pourtant utile, en les signalant, d'attirer l'attention sur l'utilisation des homélies dans ces collections,

a. Le décret de Gratien.

Dans son *Décret*, Gratien cite à plusieurs reprises, sous le nom d'Ambroise, les homélies V, VII et VIII. Voici la liste de ces citations :

— c. 5 D IV ; Friedberg¹, col. 6 : Item Ambrosius in libro sermonum.

Quadragesima sex septimanas habet, cui additit Thelesphorus Pontifex septimam ebdomadam, et vocatum est hoc tempus quinquagesima.
Hom. V, 14-16

— c. 5 C XVI q. II ; Friedberg, col. 786 : Item Ambrosius sermone I de Quadragesima.

Nam qui Deo non vult reddere decimas, quas retinuit, et homini non studet reddere quod iniuste ab eo abstulit, non timet adhuc Deum, et ignorat quid sit penitencia veraque confessio. Iste talis homo non potest veram facere elemosinam.

Hom. VII, 35-41

— c. 4 C XVI q. VII ; Friedberg, col. 801 : Item Ambrosius in sermone Quadragesimae (cuius initium : Ecce nunc tempus).

Quicumque recognoverit in se quod fideliter non dederit decimas suas... aut de ipsa venatione sua?
Hom. VII, 23-28

— c. 20 C XXII q. V ; Friedberg, col. 888 : Unde Ambrosius ait in sermone habito in dominica de Abraham : CXX... Cavete, fratres, mendacium, quia omnes qui amant mendacium... et contraria huic ordini operari.

Hom. VIII, 24-32

— c. 39 D I ; Friedberg, col. 1167-1168 : Idem (Ambrosius) in sermone Quadragesimae.

Ecce nunc tempus acceptabile adest,... et plangenda iterum non committere.

Hom. VII, 2-16

— c. 1 D III ; Friedberg, col. 1211 : Ut enim ait Ambrosius, in quodam sermone Quadragesimae.

Penitencia est et mala preterita plangere, et mala plangenda iterum non committere.
Hom. VII, 14-16

Comme nous venons de le dire, la date de composition du *Décret*, qui se situe entre 1140 et 1150, ne présente pas grand intérêt pour la datation des homélies, puisque l'homiliaire Turin, *F II 20* permet de remonter un siècle et demi plus haut. Pourrait-on, au moins, obtenir quelques indications du côté des sources du *Décret* ?

La citation de l'hom. V, 14-16, en Gratien c. 5 D IV, vient peut-être d'Anselme de Lucques auquel Friedberg renvoie en note. Migne ne donne que le titre de ce canon (*PL* 149, 517), mais on en trouvera le texte complet dans l'*Anselmi Collectio canonum* de Thaner, Céniponte 1915, fasc. II, c. 157, p. 427. Ce texte figure également dans la *Collectio en deux livres* publiée par Bernhard, dans la *Revue de Droit canonique*, 1962, livre II, c. 40. Selon cet auteur, ce canon appartiendrait à la couche la plus récente de la Collection, c'est-à-dire à celle qui reprend Anselme de Lucques¹.

Friedberg renvoie de même pour c. 1 D III à Yves de Chartres († 1116), *Décret* XV, I. La formule d'Yves de Chartres : *Paenitentia est peccata praeterita deflere, et deflenda non admittere* (*PL* 141, 857) n'est ni celle de Grégoire ni celle de l'hom. VII ; elle tient sans doute, elle aussi, à une utilisation originale de la sentence de Grégoire.

Nous sommes sans renseignements sur l'origine des autres citations. M. l'abbé Ch. Munier, consulté à ce sujet, nous écrit : «... l'origine directe des fragments est bien problématique : les seuls points de contact (Anselme, pour D. 4, c. 5 — et Yves, *Décret*, pour *De pen.* D. 1, c. 39 et D. 3, c. 1) ne suffisent pas à décider d'un emprunt direct. Il faut donc recourir à l'hypothèse, soit d'une collection mineure, encore inconnue..., soit d'une chaîne de textes patristiques italienne... » (lettre du 10 août 1964).

1. Cette recherche sur Gratien c. 5 D IV a été faite par le R. P. R. Soulard, O.P., maître de conférences à la Faculté de Droit canonique de Lyon. Nous l'en remercions.

1. Aemilius FRIEDBERG, *Decretum Magistri Gratiani*, Leipzig 1879.

b. Pierre Lombard.

Friedberg signale encore, à propos de Gratien c. 39 D I et c. 1 D III, deux textes parallèles de P. Lombard :

— *Sentences*, l. IV, D. 17, 1 ; *PL* 192, 880 : Dic tu iniquitates tuas ut justificeris. Item Ambrosius : Non potest quisquam justificari a peccato, nisi peccatum ipsum antea fuerit confessus. Idem dicit : Confessio a morte animam liberat, confessio aperit paradysum, confessio spem salutis tribuit, quia non meretur justificari, qui in vita sua non vult peccatum confiteri. Illa confessio vos liberat quae fit cum paenitentia. Paenitentia vera est dolor cordis, et amaritudo animae pro malis quae quisque commisit.

(Cf. Hom. VII, 9-14)

— *Sentences*, l. IV, D. 14, 1 ; *PL* 192, 869 : Est autem paenitentia, ut ait Ambr., mala praeterita plangere, et plangenda iterum non committere.

(Cf. Hom. VII, 14-16)

La citation de l'hom. VII, est moins littérale que celle du Décret. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur les sources du Lombard que sur celles de Gratien.

c. A la suite de Pierre Lombard et de Gratien, différents auteurs du XII^e siècle citent également le début de l'hom. VII comme une autorité (cf. P. Anciaux, *Le sacrement de pénitence au XII^e siècle*, Gembloux 1949) :

— Raoul l'Ardent ; ms. *Paris.*, B. N., lat. 3229, f. 120^r (P. Anciaux, p. 406) :

Item idem (Ambrosius) : Non meretur iustificari qui in vita sua peccatum suum non vult confiteri.

— L'auteur de la Somme *Ne transgrediaris* ; ms. *Vat. lat.* 10754, f. 39^r (P. Anciaux, p. 430) :

Non meretur iustificari qui in vita sua non vult peccatum confiteri.

— Roland Bandinelli, *Sententie* (cf. A. Gietl, *Die Sentenzen...*, p. 246-247 ; P. Anciaux, p. 210) :

Idem (Ambrosius) in sermone XL : Ecce nunc tempus acceptabile... salvandi tribuit.

— Barthelemy d'Exeter, *Penitentiale*, c. IX (cf. A. Morey, *Bartholomew of Exeter...*, p. 180 ; P. Anciaux, p. 454) :

Idem (Ambrosius) in Sermone Quadragesimae : Ecce nunc

tempus acceptabile adest, in quo confessio a morte animam liberat. Confessio aperit paradysum, confessio spem salutis tribuit.

— L'auteur de la Somme *Ne ad mensam* ; ms. *Flor.*, *Bibl. Laur.*, *Plut.* XX, 38, ff. 77^v-78^r (P. Anciaux, p. 433) :

Item Ambrosius : ... Confessio enim a morte liberat animam. Confessio aperit paradysum, spem salutis tribuit. Non enim potest homo mereri iustificari a peccato nisi in hac vita prius fuerit peccatum confessus.

— Pierre le Mangeur, *De sacramentis* (R. Martin, *Pierre le Mangeur.*, p. 58*-59* ; P. Anciaux, p. 359-360) :

Quid sit penitentia... Item Ambrosius : Penitentia est preterita mala plangere et plangenda iterum non committere, id est nolle committere. Item Ambrosius : Vera penitentia est dolor cordis et amaritudo anime pro malis que quisque commisit,

et *ibid.* (R. Martin, *Pierre le Mangeur...*, p. 97*-98* ; P. Anciaux p. 398) :

Idem Ambrosius : Confessio liberat animam a morte. Confessio aperit paradysum. Confessio tribuit spem salutis, quia non meretur iustificari qui in vita sua peccatum non vult confiteri.

— Ajoutons le *Manuel de confession* du ms. *Avranches 136*, publié par M. l'abbé P. Michaud-Quantin, *Sacris Erudiri*, XVII, I (1966), p. 5-54. Selon cet auteur, le *Manuel* date de la deuxième moitié du XII^e siècle, peut-être entre 1155-1165 ; il est d'origine normande. On lit au chapitre I, l. 2-3 (éd. P. Michaud-Quantin, p. 14) :

Penitentia est ante acta mala flere et flenda iterum non committere.

L'étude des collections canoniques et de leurs sources n'apporte donc pas d'élément nouveau pour la datation des homélies, et nous en restons au terme de cette enquête de critique externe aux indications fournies par l'homiliaire de Turin.

Bien entendu les textes canoniques ne représentent qu'une part de la littérature du moyen âge, et il conviendrait de mener une enquête plus étendue. Mais les quelques recherches entreprises en ce sens n'ont donné aucun résultat positif. En particulier, les homélies ne paraissent pas avoir été utilisées dans les textes conciliaires de l'époque carolingienne.

2. Critique interne

On examinera successivement les trois indices suivants : les sources utilisées, les données liturgiques et l'allusion de l'homélie II.

1) Les sources utilisées.

C'est la lettre de Charlemagne à Alcuin qui représente la plus récente des sources précédemment identifiées. Cette lettre a d'ailleurs l'avantage de pouvoir être datée avec précision, elle est du début de février 798.

Nous tenons donc là une donnée ferme quant au *terminus a quo* de la collection : celle-ci ne peut remonter au delà de 798.

2) Les données liturgiques.

C'est encore le système des lectures à la base de la collection qui constitue l'indice le plus intéressant¹.

1. L'avertissement donné au début du carême : *Moneo... ut qui iuxta ecclesiam est, et occurrere potest, quotidie audiat missam* (hom. VII, l. 74-75) pourrait constituer aussi un élément de datation intéressant si la thèse d'O. Heimig sur les fêtes de jeûne de carême à Milan était exacte (O. HEIMIG, « Aliturgische Fastenferien in Mailand », dans *Archiv für Liturgiewissenschaft*, Band II (1952), p. 44-60). D'après cet auteur, en effet, primitivement les fêtes de jeûne de carême à Milan ne comportaient pas de messe, elles étaient a-liturgiques, et c'est à l'époque carolingienne qu'auraient été introduites les messes de fêtes de jeûne, vraisemblablement même par Odelbert († 813). La mention de l'hom. VII nous inviterait ainsi à ne pas faire remonter la collection au-delà de cette époque. Mais cette thèse paraît fort discutable : P. Borella pense au contraire que l'Eucharistie était célébrée quotidiennement à Milan, et cela déjà au temps de saint Ambroise (P. BORELLA, *Il rito...*, p. 371-373). Il en donne pour preuves les textes suivants dont les deux premiers furent prononcés vers la fin du carême : AMBROISE, *Epist.*, 20, 15 (PL 16, 998 C) ; *De Patriarch.*, 9, 28 (CSEL 32, 2, 147) ; *De virginibus*, I, 11, 65 (PL 16, 206 C) ; R. Béraudy signale dans le même sens *In psalm. CXVIII exp.*, VIII, 48 (PL 15, 1314 B-C). Nous ne pouvons donc nous appuyer sur cette thèse.

En montrant plus haut l'accord des homélies avec le cycle liturgique ambrosien, nous avons parlé d'une manière générale des « témoins anciens » de la liturgie milanaise. Il convient d'apporter maintenant quelques précisions, car ces témoins ne renvoient pas tous à la même époque.

Les deux mss *C. 39 Inf.* et *Reginensis 9* sont du VII^e-VIII^e siècle, les autres du IX^e. Mais on peut préciser encore l'âge de ces derniers suivant qu'ils ont subi ou non l'influence romaine, reconnaissable notamment à la présence du dimanche de la Septuagésime¹. Ainsi ce dimanche manque dans le capitulaire de Busto, dont le contenu témoigne de l'époque pré-carolingienne ; il figure au contraire dans l'évangélaire *A. 28 Inf.*, les sacramentaires de Bergame et de Biasca, par conséquent plus tardifs. Remarquons pourtant que le ms. *A. 28* est nettement antérieur aux deux autres : son sanctoral ignore encore certaines fêtes d'apôtres que les livres milanais postérieurs ont pris aux galésiens du VIII^e siècle ; il est lui aussi de type pré-carolingien.

Finalemeut donc, les mss *C. 39 Inf.* et *Reginensis 9* nous renvoient au VII^e-VIII^e siècle. L'évangélaire de Busto et le ms. *A. 28* sont du début du IX^e siècle, bien qu'*A. 28* témoigne déjà de l'influence romaine. Le sacramentaire de Bergame ne remonte pas au delà du milieu du IX^e siècle, celui de Biasca est de la fin du IX^e ou du début du X^e par son contenu.

Si nous reprenons maintenant l'examen des homélies à la lumière de ces données, nous pouvons faire les remarques suivantes :

L'hom. IV *in septuagesima* nous renvoie vers les missels qui ont subi l'influence de Rome ; les hom. II et VIII nous renvoient même plus précisément vers les missels récents de Bergame et de Biasca, si les péripécies évangéliques à la

1. D'après A. Chavasse, la Septuagésime fit son apparition à Rome au cours du VII^e siècle. Rome, en effet, l'ignorait encore à l'époque du pape saint Grégoire le Grand qui organise ses livres liturgiques en fonction de la seule Sexagésime. Voir A. CHAVASSE, « La structure du carême et les lectures des messes quadragésimales dans la liturgie romaine », dans *La Maison-Dieu*, 31 (1952), p. 92. C'est de là qu'elle passe à Milan et en Italie du Nord où les lectures assignées à ce dimanche dans les manuscrits qui le connaissent sont précisément les lectures romaines.

base de ces homélies sont bien respectivement *Lc* 2, 1-14 et *Jn* 8, 31-59.

Inversement l'hom. III et l'hom. XII, ainsi que nous l'avons vu (cf. *supra*, p. 29, 32), nous rapprocheraient plutôt des témoins plus anciens, les codex *C. 39* et *Reginensis 9*.

En même temps donc, nous sommes invités d'une part à ne pas trop remonter la collection : il s'agit d'une liturgie qui a subi l'influence romaine, et donc postérieure au type le plus archaïque qui existait encore au début du siècle, ainsi qu'en témoigne le ms. de Busto ; d'une liturgie très proche également des sacramentaires de Bergame et de Biasca, en usage dans la deuxième partie ou la fin de ce siècle ; nous sommes invités d'autre part à ne pas trop la descendre, puisqu'elle présente encore certaines traces d'archaïsme¹. N'est-ce pas un indice en faveur du milieu du IX^e siècle² ?

1. Si évidemment les lectures liturgiques des codex *C. 39 Inf.* et *Regin. 9*, avec lesquelles nous avons noté une convergence des hom. III et XII, s'explique bien par l'ancienneté de la pratique liturgique et non par un usage particulier.

2. Il faut signaler la mention dans l'hom. VII du jeûne *usque ad nonam* : *Qualis christianus est qui tali tempore non ieiunat vel usque ad nonam* (l. 63-64) ? ... *Moneo quapropter et contestor ut nullus vestrum, nisi forte sit infirmus aut infans, usque in pascha, nisi in dominicis diebus, ante nonam manducet aut bibat* (l. 70-73). Cette mention pourrait surprendre à première vue. D'après le canon suivant de Théodulphe d'Orléans, datant d'avant 813 (selon Carlo DE CLERCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, Louvain-Paris 1936, p. 260), le jeûne, en effet, va *usque ad vesperam* : « Solent plures, qui se jejulare putant, mox ut signum audiunt ad nonam, manducare : qui nullatenus jejulare credendi sunt, si ante manducaverint, quam vespertinum celebretur officium. Concurrentium est enim ad missas, et auditis missarum solemnibus, sive vespertinis officiis, largitis eleemosynis ad cibum accedendum est. Si vero aliquis necessitate constrictus fuerit, ut ad missam convenire non valeat, aestimata vespertinae hora, completa oratione sua, jejunium absolvere debet » (*Capitulare Theodulphi*, Mansi, XIII, 1005). Et cette pratique est attestée au XI^e siècle encore, ainsi par BERNOLD DE CONSTANCE : « Nec juxta canones quadragesimaliter jejulare censemus, si ante vesperam reficimur » (*Micrologus*, XLIX ; PL 151, 1013), ou par le concile de Rouen : « Nullus in quadragesima prandeat antequam, hora nona peracta, vespertina incipiat. Non enim jejunat qui ante manducat » ORDERIC VITAL, *Hist. eccles.*, II, 4, 15 ; PL 188, 343 B).

En fait, selon M. R. Béraudy, la différence entre ces témoignages et

3) L'allusion de l'homélie II.

Éclairée maintenant par les données précédentes, cette allusion pourrait permettre de confirmer les résultats obtenus. Rappelons d'abord le texte :

l'hom. VII est plus formelle que réelle. Car il ne faut pas oublier que la messe était célébrée en carême à l'heure de none, ainsi que l'attestent le canon de Théodulphe que nous venons de citer, et bien d'autres témoignages, par exemple : HONORIUS D'AUTUN : « Tribus horis licet missam cantare... In festis tertia ; in privatis diebus sexta ; in quadragesima vel in diebus jejuni nona hora » (*Gemma animae*, I, 113 ; PL 172, 581 C) ; SICARD DE CRÉMONE : « Haec autem missa (in capite jejuni!) cantetur in nona, et mox vespera sequatur, ut in Quadragesima » (*Mitrale*, VI, 4 ; PL 213, 255 A) ; BERNOLD DE CONSTANCE : « In hoc enim quadragesimale jejunium ab aliis differt diebus, quod in aliis post nonam, in hoc autem post vesperam reficere debemus... Unde et missa in iis diebus (quadragesima) non ad sextam, sed ad nonam merito celebratur. Est enim ecclesiastica consuetudo ut ad nonam reficiatur, cum ad sextam missam celebremus ; ad vesperam autem, cum ad nonam sacrificamus » (*Micrologus*, XLIX ; PL 151, 1013) ; PIERRE LE MANGEUR : « Temporibus vero jejuniorum post sextam differtur missae officium, ut usque post nonam protrahatur abstinentia ciborum. In quadragesima vero etiam usque post nonam differtur missale officium, ut etiam usque post vespertas refectio differatur » (*Serm. XI in quadragesima* ; PL 198, 1753 D).

Ainsi donc, étant donné que la messe était célébrée à l'heure de none, et qu'on ne mangeait qu'après la messe, et même après l'office des vêpres qui la suivait, on jeûnait finalement *usque ad vesperam*. Il n'y a donc pas de différence réelle entre le jeûne *usque ad nonam* et le jeûne *usque ad vesperam*, il n'y a qu'une différence dans l'expression, mais celle-ci traduit toutefois une divergence dans la manière de concevoir la rupture du jeûne : pour les uns, l'Eucharistie ne rompt pas le jeûne, ce sont les partisans du jeûne *usque ad vesperam* ; elle le rompt d'après les autres, ce sont les partisans du jeûne *usque ad nonam*. Or cette divergence n'était pas sans impliquer également des conséquences pratiques : d'après les partisans du jeûne *usque ad vesperam*, en effet, ceux qui ne pouvaient participer à la messe devaient attendre l'heure de vêpres pour prendre quelque nourriture, ainsi que le précise le canon cité de Théodulphe d'Orléans ; au contraire, ils pouvaient manger, d'après les autres, dès l'heure de none : c'est dans cette perspective que se situerait l'hom. VII.

Ajoutons encore une remarque : la formulation de l'hom. VII : *qualis christianus est qui non ieiunat vel usque ad nonam* ? laisse entendre que certains chrétiens prolongeaient plus longuement leur jeûne. C'est ce que nous verrons d'ailleurs apparaître en toute clarté chez RATHIER DE VÉRONE († 974), lorsque nous entendrons l'évêque reprendre vigoureusement ces

Sensum namque evangelicae lectionis et propter brevitatem diei et prolixitatem divini officii sub brevitate perstrinximus, ut vos monere possimus de his quae ad vestram specialiter salutem pertinent. Monendi enim sumus ut afflictionem quae supervenit nos propter dissonantiam regum, nostris reputare studeamus peccatis. Ut ergo et ab ista persecutione et ab aeterna damnatione liberari mereamini, unusquisque quid in se reprehensibile recognoscit... corrigat (l. 61-70).

Offeramus ergo ei nosipsos, quatenus et a praesentibus malis et ab aeternis cruciatibus ipsius ineffabili pietate liberati... perpetuo valeamus gaudere (l. 79-83).

Les termes *afflictio*, *persecutio* évoquent une situation grave, dramatique peut-être, dont la nature demeure malheureusement très imprécise¹. Une chose pourtant est claire : cette situation est liée à la « dissonance entre les rois ».

Cette mention « des rois », dans le cadre du ix^e siècle vers lequel nous orientent les arguments précédents, nous renvoie très certainement à la *divisio imperii* de l'année 806, qui partageait l'Empire entre les trois fils de Charlemagne et leur conférait le titre royal. Un instant mise en question, on le sait, par la mort prématurée de Pépin (810) et de Charles (811), cette division de l'Empire sera consacrée à nouveau, bien que dans un esprit différent, par le partage de 817².

chrétiens qui prétendent jeûner jusqu'au soir au lieu de prendre quelque chose à none, mais se rattrapent la nuit : « Vituperamus et illorum ridiculosam nimium stultitiam, qui contra concessam nona hora diei omnibus sumendi quilibet licentiam, usque ad noctem quotidie jejunium eligunt protelare, ut nocte quasi cum licentia ventrem valeant ingurgitare (Serm. II de quadragesima, 6 ; PL 136, 695). L'hom. VII connaît déjà, semble-t-il, cette tendance ascétique de certains chrétiens, mais rappelle à tous le devoir commun et la pratique générale du jeûne *usque ad nonam*.

1. *Afflictio* signifie calamité, infortune, douleur profonde, consécutive, par exemple, aux violences des invasions (cf. le *Sacram. leon.*, XXII, 1). *Persecutio* évoquerait plutôt une persécution contre les chrétiens, mais il ne faut pas presser ici le sens de ce terme qui est appelé pour une part par l'assonance et le parallélisme avec le deuxième membre de la phrase : *Ut ergo et ab ista persecutione — et ab aeterna damnatione*. On retrouve ce même souci de l'assonance à la fin du paragraphe : *quatenus et a praesentibus malis — et ab aeternis cruciatibus*.

2. Cf. L. HALPHEN, *Les Barbares*, collection « Peuples et Civilisations », Paris 1926, p. 271-273.

Dès 813 d'ailleurs, Charlemagne avait accordé la dignité royale à Bernard, le jeune fils de Pépin ; Lothaire, également, avait été couronné roi par son père Louis le Pieux en 814. La mention des rois est donc normale après 806.

Le terme *dissonantia*, de son côté, nous renvoie à l'époque qui a suivi la mort de Charlemagne. Plus qu'une simple divergence de vues, il signifie en effet un désaccord grave, un litige, une dispute, une violente opposition¹. Or de telles divisions ne se sont pas produites avant 814, c'est-à-dire avant la mort de Charlemagne. Même après la *divisio imperii* de 806, l'empereur avait gardé pour lui seul le plein dominium sur le royaume², et sa main puissante avait su maintenir l'unité de l'Empire, dont le souci marque tellement les dernières années de sa vie. C'est après sa mort que les mécontentes se lèveront et que les divisions s'installeront entre les rois.

Elles viendront très vite, dès 817, année où le jeune roi d'Italie, Bernard, essaie d'organiser un soulèvement contre l'autorité impériale. Il n'est pas sûr pourtant que l'expression *dissonantia regum* s'applique à cette situation. Elle évoque une division plus large, telle que les affrontements qui vont opposer d'abord les fils de Louis le Pieux à leur père, puis, de manière sanglante, les frères entre eux après la mort de l'empereur survenue en 840.

Nous trouvons d'ailleurs le terme *dissonantia* dans un texte de cette époque, appliqué précisément à ces divisions entre frères :

Cum inter illos dissensio facta est, venerunt ipsi reges, in unum locum et dissonantiam illorum coadunaverunt³.

Et il se pourrait bien que notre homélie renvoie, elle aussi, à ce milieu du ix^e siècle. Ce siècle sans doute connaîtra

1. Cf. J. F. NIEMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, fasc. 4 (1956), terme *dissonantia*.

2. Cf. A. KLEINCLAUSZ, *Charlemagne*, Paris 1934, p. 310-311.

3. Cf. *Annales Xantenses*, pour l'année 843 (éd. Simson, p. 13), cité par J. F. Niemeyer (*op. cit.*, *ibid.*). Ce texte nous est communiqué par M. R. Étaix.

beaucoup d'autre luttes et affrontements entre les rois, mais le terme *dissonantia* ne s'y comprendra peut-être plus aussi bien... Il y a en effet dans cette idée de « dissonance » une référence profonde à l'unité et à la paix qui devraient être, presque une sorte de scandale devant la division : parlerait-on de dissonance s'il s'agissait d'oppositions entre des rois étrangers ou ennemis, entre des nations différentes ? Le terme, au contraire, se comprend parfaitement à une époque où l'unité de l'Empire, vécue effectivement sous Charlemagne et proclamée par Louis le Pieux comme un idéal religieux¹, reste encore dans la conscience de tous une réalité très proche, et où la royauté partagée entre frères apparaît précisément comme un gage de cette unité.

Plus on avancera par contre dans le ix^e siècle, plus il deviendra difficile de parler de « dissonance ». La fin du siècle est l'histoire de la dislocation de l'Empire, de son émiettement, de son morcellement entre les fils de rois ; la royauté elle-même s'y dégrade, la conscience de l'unité peu à peu s'affaiblit sous le poids des événements et de l'anarchie grandissante.

Nous pouvons conclure. Le milieu du ix^e siècle, c'est l'époque vers laquelle nous orientaient les données liturgiques, et vers laquelle nous ramène cette allusion à la dissonance entre les rois. Telle est la date que, sur la base de ces deux indices, nous pouvons retenir pour cette collection d'homélies.

1. Cf. L. HALPHEN, *op. cit.*

CHAPITRE IV

LES TÉMOINS MANUSCRITS

Il convient de distinguer :

- d'une part, les manuscrits qui contiennent la collection des quatorze homélies ;
- d'autre part, les témoins partiels, homiliaires proprement dits et autres manuscrits, qui ne possèdent qu'une ou quelques-unes d'entre elles.

Pour chacun de ces deux groupes, nous présenterons rapidement les manuscrits et nous essaierons de les classer.

Il faut ajouter que nous devons une très grande partie des renseignements qui suivent à M. l'abbé R. Étaix, plusieurs aussi à Dom J. Lemarié. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

I. LES MANUSCRITS CONTENANT LA COLLECTION COMPLÈTE DES HOMÉLIES

1. Présentation des manuscrits

(en marge, le sigle adopté pour désigner le codex dans cet ouvrage)

- F 1. FLORENCE, *Biblioteca Laurenziana, Plut. XIV, cod. 10.*
Manuscrit de parchemin de 359 f., datant du xv^e siècle. Le titre suivant, au f. 2, en présente ainsi le contenu : *In hoc*

volumine continentur epistolae et sermones sancti Ambrosii episcopi mediolanensis.

Après diverses pièces ambrosiennes ou pseudo-ambrosiennes, vient (ff. 221^v-347^r) une des collections d'homélies de Maxime de Turin décrites par M^{lle} A. Mutzenbecher¹. Suivent nos quatorze homélies, précédées de l'argument suivant — lequel n'est d'ailleurs que la reprise du début de l'hom. LXXXIX de Maxime de Turin² : *Debemus si placet hos dies aliquid huberius predicare, et revertens a tanto examine sacerdotum, dulci vos sermone referret. Bene dixi. Iam superscripta*³. Voici la liste des homélies avec l'indication des folios : Hom. I, f. 347^r-347^v ; II, ff. 347^v-349^r ; III, ff. 349^r-350^r ; IV, ff. 350^r-351^r ; V, ff. 351^r-352^r ; VI, f. 352^r-352^v ; VII, ff. 352^v-354^r ; VIII, ff. 354^r-355^r ; IX, f. 355^r-355^v ; X, f. 356^r-356^v ; XI, ff. 356^v-357^r ; XII, ff. 357^v-358^v ; XIII, ff. 358^v-359^r ; XIV, f. 359^r-359^v.

La rubrique suivante, au f. 359^v, conclut le manuscrit : *Expliciti sermones sancti Ambrosii episcopi mediolanensis de diversis materiis : quos si quis diligenter percurrat, talem doctrinam invenerit, quid sibi necessarium ad salutem fuerit liquido et omnino penitus recognoscat. Amen.*

Le codex est écrit par une seule main, dans une belle écriture humaniste ; les quelques corrections viennent du copiste lui-même ou d'une main contemporaine.

Peut-être a-t-il été écrit à Florence même, comme le manuscrit suivant avec lequel il présente de nombreuses analogies.

Analysé dans A. M. Bandini, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, Florence 1774-1793, t. I (1774), col. 102-113⁴.

P 2. PARIS, Bibliothèque Nationale, latin 1767.

Manuscrit de parchemin de 201 f., 345 × 235, écrit en

1. Voir l'introduction du volume : *Maximi episcopi taurinensis sermones*, CCL 23 (1962), p. Lrv.

2. CCL 23, 364.

3. Les mots *Iam superscripta* sont sans doute une réflexion du scribe qui renvoie au texte déjà copié.

4. Voir aussi M^{lle} MUTZENBECHER, dans l'introduction aux sermons de saint Maxime, CCL 23, p. XLVIII.

1489 à Florence, d'après la mention du f. 201^v : *Manu cantis Bonagii de Cantinis, clerici sancte Marie Floris de Florentia, XXI^e etatis sue anno nati, perscriptum est idibus julii M CCCC LXXXVIII*. Il s'agit d'un manuscrit de luxe exécuté pour Mathias Corvin, roi de Hongrie, dont les armes ont été grattées au f. 1 et remplacées par celles de Ferdinand I^{er}, roi d'Aragon, roi de Naples.

Ce codex contient des œuvres diverses de saint Ambroise, saint Maxime et saint Basile, notamment une collection des sermons de saint Maxime, identique à celle du manuscrit précédent, f. 5^v-152^v, ainsi que la reprise, au f. 152^v, du début de l'homélie LXXXIX : *Debemus hos complures...* Suivent les quatorze homélies : Hom. I, f. 153^r-153^v ; II, ff. 153^v-155^r ; III, ff. 155^r-156^r ; IV, ff. 156^r-157^r ; V, ff. 157^r-158^r ; VI, f. 158^r-158^v ; VII, ff. 158^v-160^r ; VIII, ff. 160^r-161^r ; IX, ff. 161^r-162^r ; X, ff. 162^r-163^r ; XI, ff. 163^r-164. 165^r (ce folio porte un double numéro) ; XII, ff. 164. 165^r-166^r ; XIII, f. 166^r-166^v ; XIV, ff. 166^v-167^r.

Après une page blanche (f. 167^v), le manuscrit continue par le *De paenitentia* de saint Ambroise.

On trouvera l'analyse du manuscrit en Ph. Lauer, *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris 1940, p. 162-163.

R 3. VATICAN, *Urbinas latinus 42* (olim 95).

Codex de parchemin de 221 f., 363 × 242, datant du xv^e siècle. Ce manuscrit renferme des œuvres diverses de saint Ambroise, saint Augustin, saint Maxime de Turin, saint Basile et Guillaume de Saint-Thierry.

Les deux premiers folios contiennent deux sermons attribués à saint Ambroise : les sermons *Rogo vos, frat. caris...* (Augustin, *Append.*, *Serm.* 142 ; *PL* 39, 2022-2025 = Césaire, *Serm.* 199 ; *CCL* 104, p. 803-807) et *Quam timendus...* (Ps.-Ambroise, *Serm.* 24 ; *PL* 17, 651-654), ainsi qu'une interprétation du nom d'Ambroise au f. 6. Au même folio, la suscription *Sequentia sermonum compilati per prefatum sanctissimum Ambrosium Archiepiscopum mediolanensem. Prefatium* introduit la collection des sermons de saint Maxime qui s'achève, comme dans les manuscrits précédents, par la

reprise de l'homélie LXXXIX. Suivent nos homélies : Hom. I, ff. 118^v-119^r ; II, ff. 119^r-120^r ; III, ff. 120^r-121^r ; IV, ff. 121^r-122^r ; V, f. 122^r-122^v ; VI, ff. 122^v-123^r ; VII, ff. 123^r-124^v ; VIII, ff. 124^v-125^v ; IX, ff. 125^v-126^r ; X, ff. 126^r-127^r ; XI, f. 127^r-127^v ; XII, ff. 127^v-128^v ; XIII, ff. 128^v-129^r ; XIV, f. 129^r-129^v.

Après un folio vierge (f.130^r-130^v), le manuscrit continue par un commentaire de Guillaume sur le *Cantique des Cantiques*.

On ne connaît pas la provenance de ce codex.

Analysé en C. Stornajolo, *Codices Urbinales latini*, t. I, Vatican 1902, p. 47-49.

V 4. VATICAN, *Vaticanus latinus 264*.

Manuscrit de parchemin de 324 f., 512 × 337, datant du XII^e siècle¹.

Ce codex contient des œuvres variées d'Ambroise, de Maxime de Turin et de divers autres Pères. Il contient notamment, comme les manuscrits précédents, une des collections de Maxime de Turin (ff. 75^r-117^v). Suivent au f. 117^v, sous le nom de saint Ambroise, nos quatorze homélies précédées du début de l'hom. LXXXIX de Maxime de Turin :

Hom. I, f. 117^v ; II, ff. 117^v-118^r ; III, f. 118^r ; IV, f. 118^r-118^v ; V, ff. 118^v-119^r ; VI, f. 119^r ; VII, f. 119^r-119^v ; VIII, f. 119^v ; IX, ff. 119^v-120^r ; X, f. 120^r-120^v ; XI, f. 120^v ; XII, ff. 120^v-121^r ; XIII, f. 121^r ; XIV, f. 121^r.

Après trois pages blanches (ff. 121^v, 122^r et 122^v), le manuscrit poursuit au f. 123^r par diverses œuvres ambrosiennes ou pseudo-ambrosiennes.

D'après l'écriture, ce codex a été copié en Italie², peut-être dans le Nord³.

1. Le catalogue imprimé porte xi-xiii^e siècle. Mais les indications fournies par M. Vezin, de la Bibliothèque Nationale, invitent à recourir plutôt le XII^e siècle : « Il ne faudrait peut-être pas trop vieillir ce manuscrit », écrit M. Vezin. « J'observe la ligature a2 qui est une caractéristique relativement récente » (lettre en date du 21-10-1965).

2. Communication de M. J. Vezin (lettre citée) : « L'aspect général de l'écriture avec ses formes plutôt arrondies, la lettre ζ = z, les abréviations q = qui, q̄ = que, bs = bus ne laissent pas de doute : ce codex a été copié en Italie, mais dans quelle région de la Péninsule ? »

3. Selon Mlle Pellegrin, chef de la section latine à l'Institut de Recherche

Analysé en Marcus Vatasso et Pius Franchi de' Cavalieri, *Codices Vaticani latini*, t. I (codices 1-678), Rome 1902, p. 190-193¹.

2. Filiation des manuscrits contenant la collection complète des homélies

a. L'étude des variantes permet de distinguer nettement le manuscrit V des trois autres, et de reconnaître l'indépendance réciproque de ce groupe F-P-R et de V. D'une part, en effet, V présente des variantes positives qui correspondent, sans aucun doute, à des omissions dans les manuscrits F-P et R ; d'autre part, ceux-ci possèdent des éléments très certainement omis par V. Voici quelques exemples particulièrement clairs :

		F	P	R	V
Hom. IV, 48	: se abstinet, ita et vos ab omnibus	—	—	—	+
— VI, 24-25	: quia sicut... ...illi provocaverunt	—	—	—	+
— VII, 30-31	: et ideo... ...sibi reservavit	+	+	+	—
— X, 2	: quam soletis 41-42 : qui opera... ...palmam portat	+	+	+	—
		—	—	—	+

b. Si l'on regarde maintenant les trois manuscrits F, P et R, l'étude des variantes permet de séparer à nouveau

et d'Histoire des Textes, à laquelle nous avons soumis la photographie d'un folio du manuscrit : « D'après l'aspect de l'écriture... et la décoration des initiales, il me paraît à peu près certain que le manuscrit a été écrit en Italie, probablement dans le Nord » (lettre en date du 27-10-1965).

1. La référence indiquée pour l'hom. I, f. 117^v : PL 17, 625-626, doit être corrigée en : PL 17, 603-605 ; de même la référence à Maxime de Turin, *Serm.* 8, pour le f. 121^r, en : MAXIME DE TURIN, *Appendice, Serm.* 14.

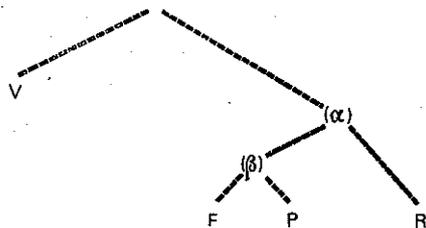
F et P de R, et de reconnaître l'indépendance réciproque des deux premiers par rapport au troisième.

F et P, en effet, ne peuvent pas dépendre de R, car on constate chez ce dernier l'absence, très certainement fautive en plusieurs cas, d'un certain nombre de mots, ainsi *per fidem* (IV, 53); *iam* (IV, 59); *quatenus* (IV, 81); *iniuste* (VI, 12); *animae* (VII, 13); *facere* (IX, 18); etc...; ou même de phrases : *ergo fratres censum fidei* (II, 16); *secundum illorum exemplum* (VI, 26-27), présents en F et P.

Mais R, d'autre part, ne peut dépendre de F ou de P, car il s'accorde tour à tour avec le premier ou avec le second contre l'autre, soit avec F contre P : *dilectione P, delectatione F-R* (I, 26); *in P, cum F-R* (I, 40); *veniam P, ut nostra F-R* (II, 36); *vero F-R, om. P* (II, 42); *scimus P, simus F-R* (II, 59); etc...; soit avec P contre F : *meremur F, merentur P-R* (II, 42); *libertati F, liberati P-R* (II, 81); *ut F, add. et P-R* (III, 15); etc...; et maintient en outre contre l'un et l'autre des leçons originales : *quod R, qui F-P* (VIII, 53); *ne sitis R, nescitis F-P* (VIII, 67); *minoratus R, immoratus F, imminutus P* (XI, 37).

c. L'examen des variantes entre F et P montre enfin qu'il n'y a pas dépendance directe de l'un des deux manuscrits par rapport à l'autre, mais que l'un et l'autre dépendent d'un manuscrit que nous ne connaissons pas. Chacun d'eux en effet présente un certain nombre de leçons aberrantes qui ne se retrouvent pas dans l'autre : *cernit : erant F* (II, 56); *liberati : libertati F* (II, 71); *si : nisi P* (III, 39); *ipso add. nos P* (III, 39); *ab om. P* (IV, 37); *operis praem. corporis F* (IV, 37); *amaritudo : amaritudine F* (VII, 13); *atque : et P* (VII, 19); *admonet praem. et P* (VIII, 15); *convenisse : advenisse P* (X, 3); *sternebant : servabant F* (X, 22).

d. Nous pouvons donc, en résumé, dresser le *stemma* suivant :



II. LES TÉMOINS PARTIELS

1. Présentation des manuscrits

1) *Les homiliaires.*

- Br** 1. ASSISE, *Bibl. Secreto del S. Convento, cod. 694.*
Manuscrit de 395 f. XIII^e siècle. Présente la quasi-totalité du Bréviaire franciscain. Analysé en P. Giuseppe Abate, O. F. M., « Il primitivo breviario francescano (1224-1227) », dans *Miscellanea francescana*, vol. 60 (1960), fasc. 1-11, p. 47-240.
Contient, sous le nom d'Ambroise, les trois homélies I, f. 8^r-8^v; VIII, f. 117^r-117^v; XII, f. 146^r-146^v.
- Bc** 2. BERGAME, *Bibl. Civica, Fundo cattedrale, 7¹.*
Homiliaire pour la partie d'hiver. 1125 d'après le colophon. Provient de la cathédrale Saint-Alexandre de Bergame. Contient les homélies suivantes, attribuées à saint Ambroise : Hom. I, f. 23^r-23^v; II, ff. 46^r-47^r; III, ff. 86^v-87^r; IV, ff. 126^r-127^r; V, ff. 128^v-129^r; VI, f. 131^r-131^v; VII, ff. 142^v-143^v; IX, ff. 175^v-176^r; VIII, ff. 179^v-180^r; X, ff. 193^v-194^r; XI, f. 194^r-194^v.
- B1** 3. BERGAME, *Bibl. del Clero S. Alessandro, cod. 224.*
Manuscrit de 228 f., 410 × 280. XI^e siècle. Homiliaire pour la partie d'été. Apparenté au cod. de Plaisance, *Bibl. Capit. 60, cf. infra, n° 21.*
Contient l'homélie XII.
- Bs** 4. BUSTO-ARSIZIO, *Biblioteca Capitolare, cod. M. I. 19.*
XV^e siècle.
Contient les homélies I et II, ff. 2^v-4^v.
- Fa** 5. FLORENCE, *Biblioteca Laurenziana, Plut. XIV, cod. 1.*
Manuscrit de 197 f., 545 × 360. Du début du troisième

1. Les manuscrits 2, 3 et 4 nous ont été obligeamment signalés par J. Lemarié.

quart du XII^e siècle d'après E. B. Garrison, *Studies in the history of mediaeval italian painting*, t. II, Florence 1955-1956, p. 98. Homiliaire pour la partie d'hiver. D'origine toscane¹.

Ce manuscrit et les homiliaires suivants de la Bibliothèque Laurentienne sont analysés dans A. M. Bandini, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, Florence 1774-1793 ; cf. pour ce codex, t. I, col. 67-90.

Contient sous le nom d'Ambroise les homélies I, f. 2^r ; IV, ff. 93^r-94^r ; V, f. 96^r-96^v ; VI, f. 98^r ; VII, ff. 105^v-106^v ; IX, ff. 141^v-142^r ; X, f. 149^r-149^v ; XI, ff. 149^v-150^r.

Fc 6. FLORENCE, *Bibl. Laur., Plut. XVI, cod. 41.*

Manuscrit de 245 f., 340 × 305. Date du second quart du XII^e siècle et provient de la région florentine, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. III (1957-1958), p. 295). Homiliaire du premier dimanche de l'Avent au samedi saint.

Analysé en Bandini, t. I, col. 296-311.

Contient les deux homélies XI, f. 222^r, et X, f. 223^r-223^v, attribuées à saint Ambroise.

Fd 7. FLORENCE, *Bibl. Laur., Plut. XVII, cod. 42.*

Manuscrit de 312 f., 540 × 355. Troisième quart du XII^e siècle, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. II (1955-1956), p. 222). D'origine toscane². Couvre la période qui va du premier dimanche de l'Avent au samedi saint.

Analysé en Bandini, t. I, col. 439-449.

Contient l'homélie III, f. 70, sous le nom de saint Ambroise.

1. Ce manuscrit, ainsi que le codex *Florence, Bibl. Laur., Plut. XVII, 42*, signalé plus loin (n° 7), porte l'inscription *Iste omelia sunt ecclesie Sydon*, restée longtemps énigmatique (cf. R. ÉTAIX, *Fragments nouveaux du Commentaire sur Matthieu de Chromace d'Aquilée*, t. I, Lyon 1960 (thèse manuscrite), p. 105 ; et E. B. GARRISON, *op. cit.*, t. II, p. 52). Melle Anneliese Maier, qui ne connaissait pas d'ailleurs l'existence de nos homiliaires, a montré récemment que les manuscrits qui portent cette inscription ont appartenu à l'église de Sidon en Phénicie (A. MAIER, « Die Handschriften der *Ecclesia Sidonenstis* », dans *Manuscripta*, XI, n° 1, mars 1967). Mais il demeure que nos deux manuscrits ont certainement été copiés et composés en Toscane, où ils sont revenus après un long périple.

2. Cf. la note précédente.

Fe 8. FLORENCE, *Bibl. Laur., Aedilium 138.*

Manuscrit de 269 f., 560 × 370. Fin du troisième quart ou début du quatrième quart du XII^e siècle, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. IV (1960-1962), p. 308-310). Couvre la *pars hiemalis*, du temps de l'Avent au samedi saint. Était autrefois possession de l'Église métropolitaine de Florence.

Analysé en Bandini, t. I du Supplément, col. 343-364. Contient les homélies X, f. 242^r-242^v, et XI, ff. 242^v-243^r.

Ff 9. FLORENCE, *Bibl. Laur., Aedilium 142.*

Manuscrit de 233 f., XII^e siècle. Homiliaire du mercredi des Cendres au samedi saint. Provient de l'église cathédrale de Florence dont le premier folio porte la marque.

Analysé Bandini, Supplément, t. I, col. 409-418.

Contient les homélies X, ff. 192^v-193^r et XI, f. 193^r-193^v.

Fg 10. FLORENCE, *Bibl. Laur., S. Croce, Plut. XXX, cod. 1.*

Manuscrit de 248 f., 560 × 330. Fin du troisième quart du XII^e siècle, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. III (1957-1958), p. 46). Couvre toute la *pars hiemalis*, du premier dimanche de l'Avent au samedi saint. On n'a pu encore identifier l'Église désignée dans l'inscription suivante, au premier folio : *Liber sanctae Trinitatis de Eremo ab adventu usque ad Pascha Domini.*

Analysé en Bandini, t. IV, col. 217-232.

Contient l'homélie X, f. 241^v, sous le nom de saint Ambroise.

Md 11. MADRID, *Biblioteca Nacional, 78.*

Manuscrit de 375 f. Deuxième quart du XII^e siècle d'après E. B. Garrison (*op. cit.*, t. III, p. 148). Ce codex qui présente des rapports avec celui de Rome, *Bibl. Naz., Sessor. 7*, ms. du XI^e s. provenant de l'église Saint-Sauveur de Settimo, est très vraisemblablement lui aussi, d'origine italienne¹.

Analysé en *Inventario general de manuscritos de la Biblioteca Nacional*, t. I, Madrid 1953, p. 68-83.

Attribue à saint Ambroise les quatre homélies IX, ff. 102^v-103^r ; VIII, f. 123^r-123^v ; X, ff. 137^v-138^r ; XI, f. 138^r.

1. Origine toscane, peut-être florentine, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, III, p. 148).

Am 12. MILAN, *Biblioteca Ambrosiana, cod. ?*

Nous connaissons par les Mauristes l'existence d'un manuscrit de l'Ambrosienne qui a servi à la révision de l'homélie V. Bien que les deux variantes conservées dans l'apparat des Mauristes ne permettent pas de préciser le genre du manuscrit, on peut penser qu'il s'agit d'un homiliaire¹.

Ox 13. OXFORD, *Bodleian Library, Rawlinson D 873*.

Manuscrit de 230 f. Fin du XII^e siècle². Contient des homélies sur l'évangile pour la période liturgique qui va du dimanche de Pâques au XXIII^e dimanche après la Pentecôte. Provient de l'église Saint-Jean-Baptiste de Reggio (Émilie)³.

Analysé en *Catalogi codicum manuscriptorum, partis quintae, fasciculus quartus*, Oxford 1898, col. 52-53.

Contient l'homélie XII, ff. 13^v-14^v.

Mz 14. PARIS, *Bibliothèque Mazarine, 400 (572)*.

Manuscrit de 328 f., 382 × 272. XV^e siècle. *Pars hiemalis*, temporal et sanctoral, d'un homiliaire destiné à la lecture réfectoriale du monastère de Korsendonc, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante lue au f. 328 : *Explicit pars hiemalis rectoralis de tempore et de sanctis domus regularium in Korsendonc, per manum fratris Johannis Reys, de Tongris*. Jean Reys, mort en 1454, fut prieur des chanoines réguliers de Tongres.

Signalé en A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, Paris 1885.

Contient les homélies I et VIII.

Ba 15. BRUXELLES, *Bibliothèque Royale, cod. 80-84* (Van den Gheyn, 1952).

1. Cf. *infra*, p. 124.

2. Cf. Salvatore GENNARO, « Note sulla tradizione manoscritta della *Vita s. Maximi episcopi reiensis* », dans *Oikoumene. Studi paleocristiani in onore del Concilio Ecumenico Vaticano II*, Catania 1964, p. 542.

3. D'après GENNARO encore, qui écrit : « Il codice proviene dall'Italia (Reggio Emilia)... nel f. I si legge : *Iste liber est Ecclesiae S. Johannis Baptiste de Regio iusta plateam ed alla fine : Homiliarius Ecclesiae S. Johannis B. de Regio* » (*ibid.*). Il ne s'agit pas de Riez, comme on l'a cru parfois...

Manuscrit de 232 f., 392 × 272. XV^e siècle. Nous signalons ici ce manuscrit qui doit être rattaché au précédent dont il forme le complément¹. Il constitue la *pars aestiva* (du temps de Pâques au xxiii^e dimanche après la Pentecôte) du lectionnaire de ce même réfectoire de Korsendonc. Il fut écrit aussi de la main de Jean Reys. Ce manuscrit était autrefois propriété de la Bibliothèque Nationale dont il porte l'estampille R. F.

Brièvement analysé par J. Van den Gheyn, dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. III, Bruxelles 1903, p. 210-211.

Contient l'homélie XII, ff. 2^v-3^r.

Pa 16. PARIS, *Bibliothèque Nationale, latin 792*.

Manuscrit de 80 f. XI^e siècle. Contient un certain nombre de pièces rares. Couvre seulement la première partie de la *pars hiemalis*, de l'Avent au mercredi des Cendres. Provient de l'église Saint-Pierre de Brembio en Lombardie.

Contient les deux homélies IV, f. 73^r-73^v, et V, f. 75^r-75^v, attribuées à saint Ambroise.

Pe 17. PARIS, *Bibliothèque Nationale, latin 794*.

Homiliaire italien. XI-XII^e siècle. *Pars hiemalis*.

Contient sous le nom d'Ambroise les deux homélies XI, ff. 190^v-191^r et X, ff. 191^r-192^v.

Pb 18. PARIS, *Bibliothèque Nationale, latin 797*.

Manuscrit de 232 f., 365 × 275. XI-XII^e siècle. Homiliaire pour la partie d'hiver. Proviendrait de l'Italie du Nord.

Contient, sous le nom d'Ambroise, les trois homélies I, ff. 11^v-12^r; IV, ff. 116^r-117^r; VII, f. 137^r; et, sous le nom de saint Maxime, l'homélie IX, ff. 177^r-178^r.

Pc 19. PARIS, *Bibliothèque Nationale, latin 3791*.

Manuscrit de 261 f., 485 × 340. XI-XII^e siècle. De diverses mains. Comprend tout le temporal et quelques morceaux du sanctoral. Serait, d'après l'écriture, du midi de la France,

1. Cf. DE BRUYNE, dans la *Revue Bénédictine*, 37 (1925), p. 174.

sinon de l'Espagne, mais se rapproche par son contenu des homiliaires italiens.

Contient l'homélie XII, f. 146^r-146^v; ce folio peut être daté du XII^e siècle.

Ps 20. PISTOIE, *Biblioteca Capitolare, ms. 163*¹.

Restes d'un homiliaire, *pars hiemalis*, avec fragments du sanctoral été, le tout en désordre et nombre de folios lacérés, provenant de la cathédrale de Pistoie.

Contient, attribuées à saint Ambroise, les homélies IV (incomplète de la fin), p. 26; VI (manque la conclusion), p. 63; et quelques fragments de l'homélie V, p. 67 (le folio est lacéré).

Pi 21. PLAISANCE, *Biblioteca Capitolare, cod. 60*².

Manuscrit de 296 f., 470 × 320. Deuxième moitié du XII^e siècle. Homiliaire pour la partie d'été, du dimanche de Pâques au dernier dimanche après la Pentecôte. Se rattache au codex suivant dont il forme le complément — la cote est malheureusement inversée. Les deux manuscrits proviennent très certainement de la cathédrale de Plaisance. Ils n'ont pas encore été analysés.

Contient l'homélie XII, f. 28^r-28^v, sous le nom de saint Ambroise.

Pn 22. PLAISANCE, *Biblioteca Capitolare, cod. 61*.

Manuscrit de 374 f. Deuxième moitié du XII^e siècle. Couvre toute la *pars hiemalis* du temps de l'Avent au samedi saint.

Contient les homélies IV, ff. 129^r-131^r (le manuscrit n'est pas folioté; l'indication des folios, établie d'après le microfilm, peut comporter une erreur d'un ou de deux folios); V, f. 134^r-134^v; VII, ff. 160^r-161^v; X, ff. 335^r-336^r; XI, f. 336^r-336^v.

Rs 23. ROME, *Archivio di Stato, Ospedale San Salvatore, cod. 993-994*.

Manuscrit de 374 f., 430 × 330. XI^e siècle. Homiliaire pour la partie d'hiver.

Contient l'homélie X, ff. 359^v-360^r, attribuée à saint Ambroise.

La 24. ROME, *Archivio del Laterano, A 77*.

Manuscrit de 226 f., 550 × 355. Troisième quart du XII^e siècle, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. IV, p. 294). D'après le même auteur (*ibid.*), proviendrait de la Toscane. Couvre la *pars hiemalis*.

Contient l'homélie X, f. 194^r, sous le nom de saint Ambroise et l'homélie XI, f. 194^v, sous le nom de saint Maxime.

VI 25. ROME, *Biblioteca Vallicelliana, Tomo VII*.

Manuscrit de 252 f. XIII-XIV^e siècle. Homiliaire couvrant le sanctoral.

Analysé en *Indici e cataloghi nuova serie VII, catalogo dei manoscritti della bibliotheca Vallicelliana*, vol. I, Istituto Poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato, 1961, p. 86-145.

Contient l'homélie III, ff. 60^v-61^v, attribuée à saint Ambroise.

Vi 26. ROME, *Biblioteca Vallicelliana, cod. ?*

Nous connaissons par les Mauristes l'existence d'un manuscrit de la Vallicellienne, sur lequel nous ne sommes pas autrement renseignés, contenant les homélies VI et VII. L'étude des quelques corrections apportées par les Mauristes sur la base de ce manuscrit nous révèle une leçon originale pour l'hom. VII, 23-25.

Tn 27. TURIN, *Biblioteca Nazionale, F I 5*.

Manuscrit de 264 f., 420 × 280. Début du XII^e siècle. Très proche par son contenu du ms. de Venise, *Bibl. Marc., ZL CLIII*. D'après la note du f. 76 : *Sermonarius iste est ecclesia sancte Marie de Arceto*, provient de l'église Sainte-Marie d'Arceto, non loin de Reggio, Émilie.

1. Manuscrit signalé par J. Lemarié.

2. C'est J. Lemarié qui nous a signalé la présence de plusieurs homélies dans ces manuscrits et nous a communiqué les renseignements concernant ces codex 21 et 22.

Analyse partielle en J. Lemarié, « Quatre homiliaires du XII^e siècle de la région bolonaise », dans *Miscellanea liturgica in onore di Sua Eminenza il cardinale G. Lercaro*, vol. I, 1966, p. 16, 19-20.

Contient au moins les homélies II, IV, V et VI.

Tu 28. TURIN, *Biblioteca Nazionale, F II 20.*

Manuscrit de 232 f., 275 × 330. X-XI^e siècle. Provient de Bobbio. Le codex est de diverses mains et fut composé à des époques différentes. Sur ce manuscrit, voir l'appendice *infra*, p. 127-144.

Contient sans indication d'auteur, sauf pour l'homélie VII attribuée à saint Augustin, les six homélies I, f. 216^r-216^v; VII, ff. 218^r-219^r; VIII, f. 219^r-219^v; IX, ff. 219^v-220^v; X, ff. 220^v-221^r; XII, ff. 222^r-223^r.

Rg 29. VATICAN, *Reginensis, cod.?*

Parmi les manuscrits utilisés par les Mauristes pour la révision des homélies, figure un codex du Vatican, *Reginensis* (voir les hom. IV et V). Il s'agit vraisemblablement d'un homiliaire.

Vc 30. VATICAN, *Vaticanus latinus 1270.*

Manuscrit de 190 f., 555 × 380. Fin du deuxième quart du XII^e siècle, selon E. B. Garrison (*op. cit.*, t. IV, p. 397-406). Proviendrait, d'après le même auteur (*ibid.*), de l'Émilie-Romagne, et aurait été écrit dans et pour la région de Ravenne.

Analysé partiellement en H. Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecae apostolicae vaticanae*, Freiburg in Br. 1897, p. 136-139.

Contient l'homélie XIII.

Vd 31. VATICAN, *Vaticanus latinus 1276.*

Manuscrit de 314 f., 292 × 190. XV^e siècle. Proviendrait soit de la région sud de Milan-Turin, soit de la Toscane d'après Dom J. Lemarié. Signalé en H. Ehrensberger, *ibid.*, p. 125.

Contient les homélies I, f. 9^r; VIII, ff. 280^r-281^v; X, ff.

306^r-307^r; XI, f. 307^r-307^v. Les homélies VIII et X sont attribuées à saint Ambroise.

Ve 32. VATICAN, *Vaticanus latinus 6450.*

Manuscrit de 192 f., 545 × 367. Troisième quart du XII^e siècle, d'après E. B. Garrison (*op. cit.*, t. IV, p. 73-76).

Ce codex et les deux suivants (*Vat. lat.* 6451 et 6452) constituent les trois tomes d'un même homiliaire, écrit probablement pour l'usage du sud de la Toscane, d'après le même auteur (*ibid.*).

Signalé en H. Ehrensberger, *ibid.*, p. 111-112.

Analysé dans le *Catalogue manuscrit des manuscrits vaticano-latins*, p. 448-459.

Contient, sous le nom de saint Augustin, les deux homélies X, ff. 159^v-160^r, et XI, f. 160^r.

Vf 33. VATICAN, *Vaticanus latinus 6451.*

Manuscrit de 247 f., 545 × 360. XII^e siècle. Homiliaire pour la partie d'été, du dimanche de la Résurrection à l'Avent. Voir le ms. précédent.

Analysé dans le *Catalogue manuscrit...*, p. 459-475.

Contient les homélies XII, f. 5^v, et XIII, f. 56^r-56^v, sous le nom de saint Ambroise.

Vg 34. VATICAN, *Vaticanus latinus 6452.*

Manuscrit de 142 f., 540 × 357. XII^e siècle. Voir les deux manuscrits précédents.

Analysé dans le *Catalogue manuscrit...*, p. 475-482.

Contient les homélies VII, f. 2^r-2^v; IX, f. 93^v; X, f. 101^r, et XI, f. 101^r-101^v. Les trois dernières sont attribuées à saint Ambroise.

Vh 35. VATICAN, *Vaticanus latinus 13013.*

Manuscrit de 201 f. XI^e siècle.

Cet homiliaire, très proche du *Vat. lat.* 1276, contient les deux homélies VIII, f. 65^r-65^v, et XII, ff. 86^v-87^r, sous le nom de saint Ambroise.

Vm 36. VENISE, *Biblioteca Marciana, ZL CLIII.*

Manuscrit de 316 f., 530 × 360. XII^e siècle (vers 1133). Couvre toute la *pars hiemalis*, du premier dimanche de l'Avent au samedi saint. Proviendrait de la région de Bologne, selon Dom J. Lemarié (« Quatre homiliaires du XII^e siècle de la région bolonaise », dans *Miscellanea liturgica in onore di Sua Eminenza il cardinale G. Lercaro*, vol. I, 1966, p. 4-9), de la Vénétie, d'après E. B. Garrison (*op. cit.*, t. IV, p. 374).

Analysé en J. Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum, codices M.SS Latini*, t. II, Venise 1869, p. 159-162. Analyse partielle en J. Lemarié, *article cité*.

Contient les homélies I, f. 9^v; II, cette homélie figure deux fois, f. 39^r-39^v et f. 76^r-76^v : nous indiquerons ce deuxième texte sous le sigle Vm'; III, f. 104^r-104^v; IV, attribuée à saint Augustin, f. 126^r-126^v; V, f. 135^r-135^v; VI, f. 140^r-140^v; VII, ff. 164^v-165^v.

Vn 37. VENISE, *Biblioteca Marciana*, ZL CLIV.

Manuscrit de 188 f., 589 × 382. XII^e siècle. Cet homiliaire forme la suite du précédent. Couvre la *pars aestiva*, du jour de Pâques au XXIII^e dimanche après la Pentecôte.

Analysé en J. Valentinelli, *ibid.*, p. 163-164. Analyse partielle en J. Lemarié, *ibid.*

Contient l'homélie XIII, ff. 76^v-77^r.

Vr 38. VÉRONE, *Biblioteca Capitolare*, LXXX (431)¹.

Manuscrit de 248 f., 480 × 332. XII-XIII^e siècle. Homiliaire pour la partie d'été. Provenance inconnue.

Contient l'homélie XII, ff. 3^r-4^v.

We 39. VIENNE, *Nationalbibliothek*, cod. 4440².

Manuscrit papier. XV^e siècle. Homiliaire pour la partie d'hiver.

Contient, sous le nom d'Ambroise, les homélies IV, ff. 99^v-100^v, et V, ff. 101^v-102^r.

1. Communication de J. Lemarié.

2. Renseignements communiqués par J. Lemarié.

- Wf** 40. VIENNE, *Nationalbibliothek*, series nova cod. 3896. Manuscrit daté de 1467 et provenant de Buxheim (Allemagne du Sud). Renferme, aux ff. 236-247^v et 276^r-299^v, vu homiliaire patristique pour le temps de l'Avent et de Noël, proche des mss *Paris*, B. N., lat. 792 et lat. 797. Contient l'homélie I, f. 245^r (pour le II^e dimanche de l'Avent, anonyme).

2) *Les autres manuscrits*

- Av** 1. AVIGNON, *Bibliothèque Municipale*, cod. 248 (ancien fonds 172).
Manuscrit de papier de 182 f., 225 × 150. Deuxième moitié du XV^e siècle. Œuvres diverses de saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin, etc...
Analysé dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXVII, Paris 1894, p. 163-167.
Contient l'homélie XII, ff. 185^v-186^v, attribuée à saint Ambroise.
- Bu** 2. BRUXELLES, *Bibliothèque Royale*, cod. 21857.
Fin du XII^e siècle. Pièces d'auteurs divers. Origine inconnue.
Contient l'homélie VIII, ff. 24^v-25^v.
- Cb** 3. CAMBRAI, *Bibliothèque Municipale*, cod. 490 (458).
Manuscrit de 112 f., 278 × 183. XII^e siècle. Œuvres diverses attribuées à saint Ambroise. Appartenait, depuis le XV^e siècle au moins, à l'abbaye Saint-Sépulcre.
Décrit dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XVII, Paris 1891, p. 181-182.
Contient l'homélie VIII, ff. 76^v-77^r.
- Gz** 4. GRAZ, *Universitätsbibliothek*, 1239.
Deuxième moitié du XIV^e siècle. Provient de la Chartreuse de Seitz. Textes variés, dont quelques sermons pour l'Avent.
Analysé en Anton Kern, *Die Handschriften der Universitätsbibliothek Graz*, Band II, Wien 1956, p. 264-265.

Contient l'homélie I, f. 98 (environ : le catalogue n'indique pas la foliation exacte).

- MI** 5. MALINES, *Grand Séminaire, cod. 35*.
Manuscrit de papier de 107 f., 251 × 190. xv^e siècle. D'après l'inscription, de la main du copiste, lue au f. 2^r : *Liber monasterii beate Marie de busco domini Ysaac iuxta nivellam ad unum miliare situati*, le codex provient du prieuré des Augustins de Bois-Seigneur-Isaac.
Analysé en C. de Clercq, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, vol. IV, *Catalogue des manuscrits du Grand Séminaire de Malines*, Gembloux-Paris 1937, p. 94-96.
Contient l'homélie VIII, ff. 106^v-107^r, sous le titre : *Sermo eiusdem (Ambrosii) de eo quod scriptum est si filii Abrahe estis*.
- Ro** 6. ROME, *Biblioteca Nazionale, Fondo Vittorio Emanuele, 37*.
Manuscrit de 153 f., 143 × 106. xv^e siècle. Œuvres variées de saint Bonaventure, saint Bernard, Eugène IV, saint Antonin, Nicolas IV... Le f. 2 porte l'inscription suivante : *Iste liber pertinet ad locum sancti Angeli de Oera*.
Contient l'homélie VIII, ff. 21^r-22^v, attribuée à saint Ambroise.
- St** 7. STUTTGART, *Württembergische Landesbibliothek, H. B., VII, 24*.
Manuscrit de 182 f. Fin du xi^e siècle. Provient de Weingarten. Originaire de l'Allemagne du Sud.
Analysé en J. Autenrieth, *Die Handschriften der Württembergischen Landesbibliothek Stuttgart, zweiter Reihe (die Handschriften der ehemaligen königlichen Hofbibliothek)*, dritter Band, Harrassowitz, Wiesbaden 1963, p. 168-169.
Contient l'homélie V, f. 181^v, sous le nom de saint Ambroise.
- Va** 8. VATICAN, *Urbinas latinus 41*.
Manuscrit de 247 f., 372 × 259. xv^e siècle. Œuvres variées attribuées à saint Ambroise.
Analysé en C. Stornajolo, *Codices Urbinales latini, t. I*, Vatican 1902, p. 45-47.

Contient les homélies VI, f. 213^v ; X, ff. 213^v-214^r ; XI, f. 214^r-214^v ; XII, f. 214^v ; V, f. 233^r-233^v.

- Wi** 9. VIENNE. *Nationalbibliothek, cod. 4038 (Univ. 551)*.
Manuscrit de 237 f. xv^e siècle. Pièces variées (Gerson, Anselme...)
Contient l'homélie XII, ff. 35^r-38^v, sous le titre : *S. Ambrosius. Sermo de mulieribus sepulcrum Christi visitantibus*.
Analysé en *Tabula codicum manu scriptorum... in bibliotheca palatina vindobonensi asservatorum*, vol. III, Vienne 1969, p. 146.

2. Essai de classification des témoins

On sait que par suite des interpolations et des remaniements qui ont joué dans la composition des homiliaires¹, les homélies d'un même manuscrit n'ont pas nécessairement toutes suivi le même chemin, mais peuvent avoir une histoire originale. Il est possible par conséquent que deux manuscrits A et B présentent un texte très proche pour une homélie donnée, alors qu'ils différeront considérablement pour une autre homélie commune. Tel est le cas, par exemple, pour notre manuscrit Fa qui présente un texte relativement proche de V pour les hom. I, IV, V, VI, VII, X et XI, mais beaucoup plus éloigné pour l'hom. IX.

Il n'est donc pas possible de partir, pour cet essai de classification, des homiliaires ou autres manuscrits eux-mêmes, il faut partir de chaque homélie ou, éventuellement, de chaque groupe d'homélies, pour reconnaître à cette échelle les familles de témoins et marquer, si possible, leurs liens.

Malheureusement cette méthode se heurte dans le cas présent à de graves obstacles : la brièveté de nos homélies et l'absence de variantes significatives, qui expliquent la pauvreté des résultats obtenus.

1. H. BARRÉ, *Les homiliaires carolingiens de l'École d'Auxerre*, Collection « Studi e Testi », 225, Vatican 1962.

Homélie I.

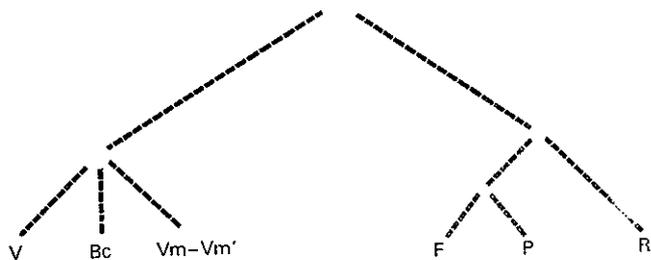
Notons la parenté des deux mss Bc et Pb, attestée par plusieurs variantes communes : l'omission de *in carne* (l. 13-14) ; l'inversion *in illa die hon. ... videantur* (l. 30-31) ; les leçons *repellatis : pellatis* (l. 26) ; *vestibus : vestimentis* (l. 35) ; *per hanc sint : fiant inde* (l. 37). L'examen des variantes montre cependant qu'il n'y a pas dépendance directe de l'un de ces deux mss par rapport à l'autre.

Nous ne pouvons pas préciser ici les relations entre les divers témoins.

Homélie II.

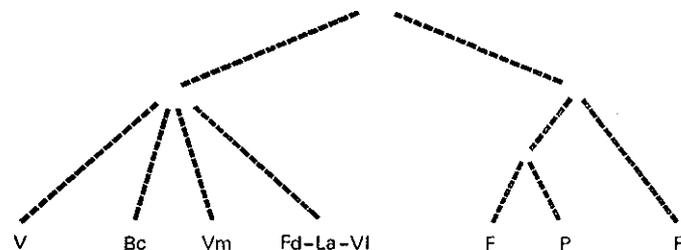
Les deux textes Vm et Vm' du même ms. Vm sont proches l'un de l'autre, bien que sans dépendance directe de l'un par rapport à l'autre.

Si nous les comparons avec les mss F-P-R-V, les homiliaires Bc, Vm-Vm' paraissent ne former qu'une même famille avec V. Nous proposons donc le *stemma* suivant :

*Homélie III.*

Malgré bien des variantes de détail, les mss Fd et Vl présentent une réelle parenté, ainsi qu'en témoignent les leçons communes : *offerte : af-* (l. 20) ; *dona : bo-* (l. 22) ; *fuisse : esse* (l. 43) ; *venit : descendit* (l. 58). On peut leur joindre le ms. La qui s'accorde avec eux sur les deux leçons *bona et descendit*.

D'après les leçons : *commutet : convertet* (l. 13) ; *male add. Christum* (l. 31) ; *aliter : ta-* (l. 32), les mss V Bc Vm Fd La Vl forment eux-mêmes un groupe nettement caractérisé par rapport aux mss F-P-R. Il est difficile de situer les mss Bc et Vm à l'intérieur de ce groupe, peut-être Vm se rapproche-t-il davantage des mss Fd La Vl (omission de *et*¹, l. 43). On peut dresser le *stemma* suivant :

*Homélie IV.*

Une variante particulièrement significative, l'omission de *nisi praesens dominica* (l. 5) suivie de la même addition correspondante *praesens et* (l. 6), et la leçon *aeterni regni* (l. 53) révèlent la parenté des deux mss Bc et Pb.

De même la leçon *nisi praesens dominica* (l. 5) et l'inversion *debet vitam suam* (l. 9) communes aux deux mss Pa et Pn suggèrent une parenté entre ces deux mss.

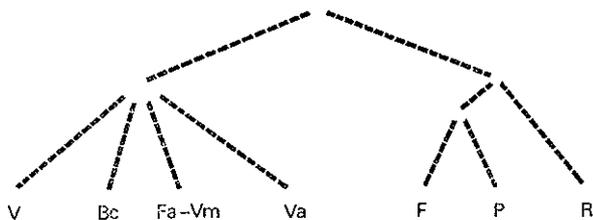
Il ne paraît pas possible de préciser pour cette homélie les relations entre les différents témoins ou groupes de témoins.

Homélie V.

La parenté entre les deux mss Pa et Pn y est plus claire. Elle ressort, en particulier, des deux variantes *pontifex : papa* (l. 15) ; *alii non* conservé en fin de phrase (l. 32-33). Il n'y a pas cependant dépendance directe de l'un par rapport à l'autre.

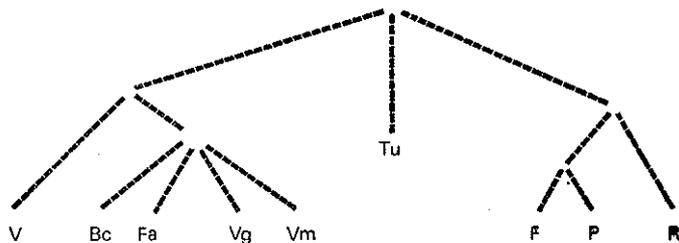
Homélie VI.

L'examen des variantes montre que les mss Fa et Vm appartiennent à une même famille : cf. l'inversion *si... habere, reddat... abstulit* (l. 13) ; la leçon *a quo : hoc quod* (l. 13) ; mais ne dépendent pas l'un de l'autre. Le groupe F-P-R est nettement caractérisé par rapport à l'ensemble des autres mss (cf. l'omission de *Domini... laetiores*, l. 27-28). Nous proposons donc le *stemma* suivant :



Homélie VII.

Diverses leçons communes aux mss Bc Fa Pb Pn Vg Vm, l'omission du membre de phrase *et ideo... sibi reservavit* (l. 30-31), l'addition de *acceptabile* (l. 2), l'omission de *vero* (l. 12), montrent que ces mss appartiennent à une même famille, d'ailleurs très proche de V qui présente également ces deux dernières variantes. Le ms. de Turin (Tu) possède un texte original, mais plus proche ici de F-P-R. On peut dresser le *stemma* suivant :



Homélie VIII.

On peut discerner les deux familles de témoins suivantes :

— Cb-Bu-Ml : ces trois mss sont très proches l'un de l'autre, ainsi que le montre l'omission du membre de phrase *sicut... audistis* (l. 4-5), et des termes *et* (l. 26), *in quantum*² (l. 37), *convicia* (l. 40), *superius* (l. 64), *multa* (l. 66). L'examen des variantes montre en outre le lien particulièrement étroit entre Cb et Bu, et la dépendance de ce dernier par rapport à Cb.

— Br-Vd : les variantes communes à ces deux mss, la leçon *regnat : habitat* (l. 17), l'omission de *namque* (l. 29), *Iudei* (l. 49), *et*¹ (l. 62), l'inversion *sitis patientes* (l. 39-40), l'addition finale *cum Patre... per infinita et immortalia saecula saeculorum* montrent leur parenté. Il n'y a pas, semble-t-il, dépendance directe de l'un par rapport à l'autre.

Il nous paraît impossible de préciser ici les relations entre ces différents témoins et groupes de témoins.

Homélie IX.

Deux groupes de témoins sont reconnaissables :

— Fa-Vg-Md : les deux mss Fa et Vg présentent ici un texte absolument identique, avec des variantes originales : *pro hoc possunt* (l. 5) ; *ieiunare : -nando* (l. 8) ; *dare : dando* (l. 9) ; *si add. cui* (l. 38). On peut leur rattacher le ms. Md qui possède avec eux bon nombre de variantes : *propter : pro* (l. 7) ; *ista : ita* (l. 11) ; *potuit a nativitate* (l. 15-16) ; *non sit nisi : sit* (l. 29) ; *habeat : -bet* (l. 31) ; *moriendo : -entes* (l. 32) ; *sicut om.* (l. 39) ; *malum : -le* (l. 43) ; *pauperibus add. erogando* (l. 51) ; *hoc om.* (l. 56).

— Bc-Pb : les leçons communes *non sit nisi* (l. 29) ; *perditis : -ditis* (l. 32) ; *cibo : cybis* (l. 47), suggèrent qu'il existe une parenté entre ces deux mss, mais celle-ci n'apparaît pas aussi nettement que dans le cas des mss précédents.

Nous ne pouvons pas ici préciser davantage les relations entre les témoins.

Homélies X et XI.

Nous groupons ces deux homélies qui figurent généralement ensemble dans les mss. L'examen des variantes (voir le tableau sur feuille séparée jointe à ce volume) permet d'abord de reconnaître les familles suivantes :

— Fa-Vg : il existe une nette parenté entre ces deux mss qui possèdent les mêmes leçons originales : les inversions *fratres hodie vos* (X, 2) ; *caedentes similiter... hodie similiter* (X, 21-22) ; les leçons *pietate : potestate* (X, 57) ; *cuncta : omnia* (X, 60) ; l'addition *et sternebant in via* (XI, 9). Il n'y a pas cependant dépendance directe de l'un par rapport à l'autre ; les quelques variantes propres à chacun suggèrent plutôt une dépendance parallèle par rapport à une source très proche.

— Fe-Md : la parenté de ces deux homiliaires apparaît très nettement, surtout dans l'homélie XI, où nous relevons la même addition *decantabat* add. *dicens* (l. 32), la même omission de *bened... in excelsis* (l. 33), la même inversion *Christus benedictus* (l. 43), les mêmes leçons *poposcerant : ex-* (l. 41), *pervenire : venire* (l. 44). Là encore quelques variantes propres à chaque ms. montrent qu'il n'y a pas eu copie directe de l'un sur l'autre, et font songer à une dépendance parallèle.

— Ff-Ve : les variantes communes, leçon *hodie : bene* (X, 23), l'omission de *vivit* (X, 59), les inversions *tendit Ierusalem* (X, 26), *in operatione exhibentes* (XI, 26), *Dominus Christus* (XI, 29) montrent la parenté de ces deux mss.

— La-Rs : les quelques variantes dont nous avons la collation pour l'hom. X, la seule qu'ils possèdent en commun, permettent de penser que ces deux mss appartiennent à une même famille. Notons, en particulier, les leçons communes *ille om.* (l. 19) ; *maius om.* (l. 24) ; *carissimi : dilectis*-(l. 43) ; *facitis... agitis* ~ (l. 44).

Au niveau d'une parenté plus large, l'examen des variantes permet encore de remarquer :

— Le groupe V-Bc-Pn, caractérisé par l'omission de *quam*

soletis (X, 2), de *ramos* (XI, 15), et la leçon *caedentes... hodie similiter* (X, 21-22), auquel il faut sans doute rattacher les mss Fa-Vg qui omettent également *quam soletis*.

— Le groupe Fe-Md-La-Rs-Va caractérisé surtout par les leçons *inhabitans : habitans* (X, 27) et *Deum : Dominum* (X, 28), auquel se rattacheraient peut-être les mss Ff-Ve-Vd, si l'on en croit les leçons *quod : quia* (X, 9) et *a : ab* (X, 34).

Il est difficile de situer le ms. Tu, qui présente d'assez nombreuses leçons originales.

Homélie XII.

La brièveté du texte et l'absence de variantes significatives ne permettent pas de déceler la filiation des manuscrits, en partie nouveaux car il s'agit du début d'une nouvelle *pars*, qui transmettent cette homélie.

Homélie XIII.

Nous ne disposons pas de variantes significatives pour préciser la relation des mss Vf et Vn par rapport à V et F-P-R.

Homélie XIV.

L'hom. XIV admet le *stemma* des mss F-P-R-V, ses seuls témoins.

Tels sont les résultats de notre analyse. Ils restent assez pauvres et pour une part hypothétiques. Nous espérons que la découverte de manuscrits nouveaux permettra d'apporter plus de clarté.

TABLEAU RÉSUMÉ DES TÉMOINS

1. Par manuscrit

1° Mss comportant l'ensemble de la collection : F, P, R, V.

2° Témoins partiels : A. Homiliaires

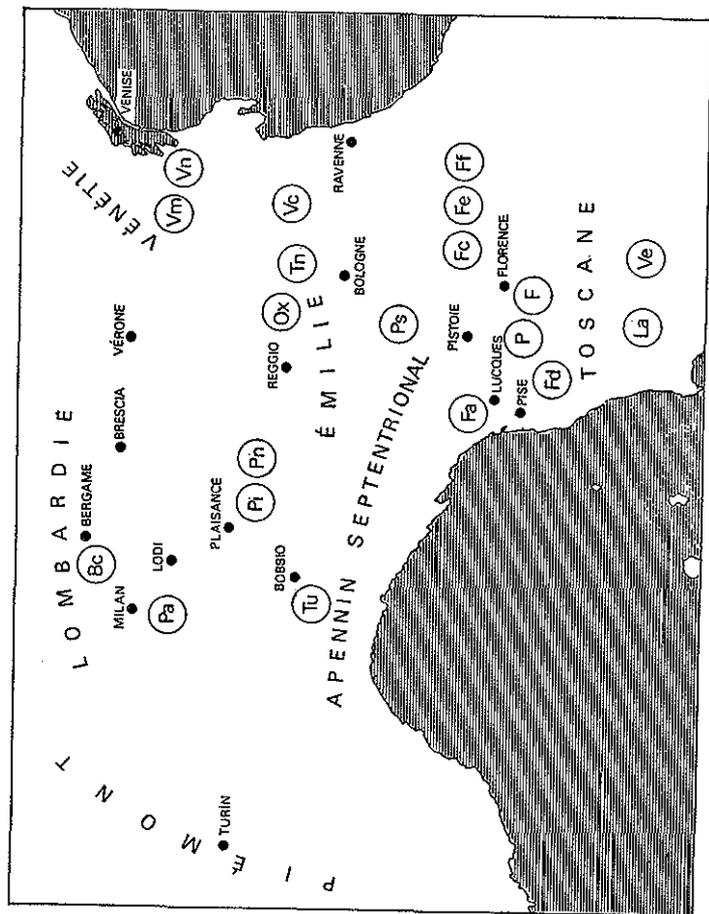
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV
Br	+							+				+		
Bc	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+			
Bl		+										+		
Bs	+	+												
Fa	+			+	+	+	+		+	+	+			
Fc										+	+			
Fd			+											
Fe										+	+			
Ff										+	+			
Fg										+	+			
Md								+	+	+	+			
Am					+								+	
Ox														+
Mz	+							+					+	
Ba														
Pa				+	+									
Pb	+			+		+			+					
Pc										+	+			
Pe														+
Ps				+	+	+								
Pi													+	
Pn				+	+		+			+	+			
Rs										+	+			
La										+	+			
Vi			+			+	+							
Tn		+		+	+	+								
Tu	+					+	+	+	+	+		+		
Rg				+	+									
Vc													+	
Vd	+							+		+	+			
Ve										+	+			
Vf												+	+	
Vg							+		+	+	+			
Vh								+				+		
Vm	+	+	+	+	+	+	+							
Vn													+	
Vr												+		
We				+	+									
Wf	+													

B. Autres manuscrits

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV
Av												+		
Bu								+						
Cb								+						
Gz	+													
Ml								+						
Ro								+						
St					+									
Va					+	+				+	+	+		
Wi												+		

2. Par homélie

- Hom. I : F P R V Bc Br Bs Fa Gz Mz Pb Tu Vd Vm
Wf
- II : F P R V Bc Bs Tn Vm
- III : F P R V Bc Fd Vi Vm
- IV : F P R V Bc Fa Pa Pb Ps Pn Rg Tn Vm We
- V : F P R V Bc Fa Am Pa Ps Pn Rg St Tn Vm
We Va
- VI : F P R V Bc Fa Ps Tn Vi Vm Va
- VII : F P R V Bc Fa Pb Pn Tu Vi Vg Vm
- VIII : F P R V Bc Br Md Mz Tu Vd Vh Bu Cb Ml
Ro
- IX : F P R V Bc Fa Md Pb Tu Vg
- X : F P R V Bc Fa Fc Fe Ff Fg La Md Pn Rs
Tu Vd Ve Vg Va
- XI : F P R V Bc Fa Fc Fe Ff La Md Pn Vd Ve
Vg Va
- XII : F P R V Bl Br Ox Ba Pc Pi Tu Vf Vh Vr Av
Va Wi
- XIII : F P R V Vc Vf Vn
- XIV : F P R V



CARTE DES
MANUSCRITS
COMPORANT
LA
COLLECTION
COMPLÈTE
ET DES
HOMILIAIRES

Il conviendrait d'ajouter V et Pb qui proviennent de l'Italie du Nord, Md et Pe d'origine italienne, ainsi que Pc écrit dans le midi de la France mais se rapprochant par son contenu des homiliaires italiens.

CHAPITRE V

LES ÉDITIONS

Les homélies I à XIII furent éditées pour la première fois à Rome, en 1585, parmi les *Opera Ambrosii*. Les premières éditions d'Ambroise (Cribellius, Milan 1490 ; Amerbach, Bâle 1492 ; Froben (édition d'Érasme), Bâle 1527) ne les connaissent pas, mais présentent la collection des sermons de saint Maxime.

Cependant c'est dans l'une des reprises de l'édition d'Ambroise par Érasme, chez Charles Guillard et Guillaume Desboys (Paris 1549), que nous voyons apparaître pour la première fois l'homélie XIV, à la suite d'une homélie nouvelle *in natali sanctorum martyrum Nazarii et Celsi*, ajoutée aux sermons de saint Maxime (t. III, c. 798)¹.

L'éditeur lui-même signale la provenance de cette double pièce (t. I, fol. de garde, v^o) : *Sermonibus hactenus impressis primi substituímus eum qui per S. Doctorem habitus videtur in die natali S. Martyrum Nazarij et Celsi, ex bibliotheca Cluniacensi desumptum*. Il l'a tirée de la bibliothèque de Cluny, aujourd'hui hélas! en grande partie perdue. Le catalogue de l'ancienne bibliothèque, rédigé sous l'abbé Hugues III (1158-1161), existe encore : il mentionne un volume contenant les passions des saints Nazaire et Celse, ainsi que des

1. Elle figurera de même dans l'édition des œuvres de saint Ambroise de Guillaume Merlin et Sébastien Nivellet, t. III, Paris 1569, c. 797 ; et dans celle de Jacques du Puis, Sébastien Nivellet et Michel Somnius, t. V, Paris 1586, c. 920.

sermons, hymnes et messes pour leur fête (cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, Paris 1874, p. 468, n° 274). Probablement était-ce là le volume qui a servi à notre éditeur... En tout cas, il faut songer à un ouvrage de ce genre, à un homiliaire, car on s'expliquerait mal autrement que l'éditeur n'ait pas introduit dans son œuvre l'ensemble des quatorze homélies.

Ainsi éditée pour la première fois chez Guillard et Desboys, l'hom. XIV devait passer dans les éditions de saint Ambroise qui dépendent de cet ouvrage, celle de Merlin et Nivelles et celle de Gillot par exemple (parues toutes les deux en 1569), où put la voir Guillaume Cave († 1713) qui l'attribuait d'ailleurs à Maxime de Turin (cf. *PL* 57, 870 A et 871 B).

Elle fut introduite par Bruno Bruni, dans l'appendice de son édition des œuvres de saint Maxime (Rome 1784), parmi les sermons douteux (n° XIV). C'est cette édition qui se trouve reprise dans la *Patrologie latine* de Migne (*PL* 57 ; pour l'hom. XIV, voir *append.*, *serm.* XIV, *PL* 57, 871). Il reste à reprendre maintenant l'histoire du texte édité pour les treize autres pièces. Cette histoire se concentre d'ailleurs en deux grands moments : l'édition romaine elle-même et les Mauristes.

1. L'édition romaine¹

L'édition romaine des œuvres de saint Ambroise fut réalisée par le cardinal de Montalto². Elle comprend cinq

1. On trouvera de précieux renseignements sur l'édition romaine des Pères à cette époque dans : Pierre PETITMENGIN, « A propos des éditions patristiques de la Contre-Réforme : le *Saint Augustin* de la Typographie Vaticane » dans le Supplément à la *Revue des Études augustiniennes, Recherches augustiniennes*, vol. IV (1966), p. 200-206.

2. Sur les principes qui commandent l'édition romaine de saint Ambroise, voir la dédicace du tome I (1580) à Grégoire XIII : *obscura explicitum, manca supplevimus, adiecta reiectimus, transposita reposuimus, depravata emendavimus, omnia denum ut germanam Ambrosii phrasim redolerent eiusque dignitati atque gravitati responderent sedulo curavimus* (f. 3^v) ; ainsi que l'Adresse de J. B. Bandini à Sixte-Quint, en tête du tome V. Les Mauristes

tomes : les quatre premiers parurent de 1579 à 1582 ; le cinquième, qui contient précisément les lettres et sermons de saint Ambroise, dut attendre jusqu'en 1585, par suite de l'élévation au souverain pontificat du cardinal de Montalto, sous le nom de Sixte-Quint. On le doit à Jean-Baptiste Bandini.

Cette édition marque une étape importante dans l'histoire du texte des homélies, non seulement parce qu'elle en est la première édition, celle qui fera la loi pendant près d'un siècle, mais aussi parce que l'éditeur n'hésite pas à toucher au texte lui-même sous prétexte de le rendre à son antique intégrité et de lui redonner une saveur ambrosienne.

Nous pouvons résumer son intervention dans les points suivants :

1) Il reproduit la collection des sermons pseudo-ambrosiens de saint Maxime, mais introduit dix-neuf pièces nouvelles, parmi lesquelles figurent les hom. I à XIII¹.

Où les a-t-il prises ? Il ne le dit pas, mais si l'on remarque qu'outre nos homélies, trois autres pièces (les sermons *Quam timendus...*, *Rogo vos...*, et *Hanc baptismi...*) se retrouvent aussi dans les manuscrits F-P-R, on peut penser qu'il les a

jugeront sévèrement cette édition (cf. *PL* 14, 18), et noteront dans l'avertissement qui précède les sermons publiés en appendice : ... *et multa cum in titulis tum in ipso contextu, quo viderentur magis ambrosiani, propria immutavit auctoritate, unde contigit in errorem induci homines alioqui sagacissimos* (*PL* 17, 585-586 A).

1. Outre ces treize homélies, nous avons les six sermons suivants :

— *Serm.* VI (le numéro est celui de l'édition romaine) *in dominica quarta adventus, Propitia divinitate, fr. dil...* (= CÉSARE, *Serm.* 187, *CCL* 104, 763-766).

— *Serm.* XVIII, *in octava Epiphaniae, Hanc baptismi Iesu Christi...* (= forme très altérée de JÉRÔME, *Hom.* 28 ; *CCL* 78, 530-532. Cf. *Clavis*, n° 599 ; et E. CAPELLE, *Rev. Bén.*, 36 (1924), p. 165-180).

— *Serm.* XXV, *in feria quarta cinerum, Dominus et Salvator noster...* (= CÉSARE, *Serm.* 198, *CCL* 104, 799-802).

— *Serm.* XXVI, *in feria quinta post cineres, Rogo vos, fr. charissimi...* (= CÉSARE, *Serm.* 99, *CCL* 104, 803-807).

— *Serm.* XXXIII, *in feria secunda post dominicam I Quadr., Quam timendus est...* (= Pseudo-AMBROISE, *Serm.* 24, *PL* 17, 651-654).

— *Serm.* LVIII, *in ascensione Domini, Laudemus Dominum...* (cf. G. MORIN, *CCL* 104, 974 : *adulterata recensio sermonis 16 huius nostrae editionis*).

tirées d'un codex analogue, et même d'un manuscrit proche de ce groupe, étant donné la rencontre de plusieurs variantes caractéristiques¹.

Cette hypothèse se heurte toutefois à une objection : si l'éditeur romain a bien utilisé un manuscrit contenant les quatorze homélies, pourquoi n'a-t-il pas gardé aussi la dernière ? On peut penser qu'il l'a écartée volontairement. Nous en avons d'ailleurs une confirmation : l'éditeur romain reproduit en effet dans les *Sermones de sanctis* l'homélie *Etiamsi martyribus...*, pour la fête des saints Nazaire et Celse, qu'il a prise selon toute vraisemblance dans l'une des éditions antérieures d'Ambroise, celle de Guillard ou de Merlin, où elle figurait précisément avec notre hom. XIV. Il a donc certainement connu cette hom. XIV, mais l'a écartée, et pour quelles raisons ? tout simplement peut-être parce que cette homélie si courte lui aura paru constituer avec l'homélie précédente un doublet assez pauvre et, somme toute, peu digne d'Ambroise.

2) Il bouleverse l'ordre des collections qui lui servent de base, et redistribue l'ensemble des sermons selon le plan de l'année liturgique romaine.

Cette intention apparaît clairement dans le déplacement de l'hom. VIII, *in dominica de Abraham*, au dimanche de la Passion. Comme nous l'avons dit², ce dimanche *de Abraham* est propre à l'Italie du Nord ainsi qu'à certains diocèses de l'Espagne et du Bénévent. Ne trouvant donc quant à lui aucune mention d'Abraham dans la liturgie de ce troisième dimanche de carême, l'éditeur romain de 1585 assigne à cette homélie une nouvelle place : le dimanche de la Passion, dont l'évangile (*Jn* 8, 46-49) parle justement d'Abraham. Peut-être d'ailleurs n'est-il pas totalement responsable de ce déplacement : il a pu trouver en ce sens dans le manuscrit utilisé lui-même, ainsi que nous le voyons, par exemple, dans le *Vaticanus latinus* 264, où une main plus

1. Omission des membres de phrase : *quia sicut illi... provocaverunt* (hom. VI, 24-25) ; *qui... portat* (hom. X, 41-42).

2. Cf. *supra*, p. 29, n. 1.

récente a inscrit dans la marge un nouveau titre pour cette homélie : *dominica de passione*.

De même l'hom. VI *in quinquagesima* est transportée au premier dimanche de carême, l'hom. VII *in quadragesima* au mardi de la première semaine de carême.

On voit là un exemple de la liberté avec laquelle en use l'éditeur romain. Mais celle-ci apparaît avec plus de netteté encore lorsqu'on examine le texte lui-même. Sans connaître en effet de manière précise le ou les documents qui ont pu servir de base à l'édition, ce que nous savons de la tradition manuscrite permet de deviner toute l'étendue des libertés prises par l'éditeur vis-à-vis de son texte.

3) Il fait les retouches imposées par le déplacement des homélies :

— Il modifie les titres (cf. tableau ci-dessous, p. 121).

— Il transforme, en fonction de sa nouvelle situation, l'initium du sermon *in quinquagesima* déplacé au premier dimanche de carême : « *Ecce adsunt* (au lieu de « *appropinquant* ») *dies sancti et tempus acceptabile, fratres charissimi, de quo nunc lectum est : ecce nunc tempus acceptabile.* »

— Il ajoute une incise pour rattacher l'hom. VII, déplacée au mardi de la première semaine de carême, à l'épître du dimanche précédent qui lui servait primitivement de point de départ : « *Ecce nunc tempus acceptabile, ut superiori dominica legimus.* »

— De même le transfert de l'hom. VIII au dimanche de la Passion dont la péricope évangélique (*Jn* 8, 46-59) ne correspond pas exactement à celle du dimanche *de Abraham* (*Jn* 8, 12-59) mais en recouvre seulement la dernière partie, l'oblige à modifier la référence au texte évangélique : « *sicut ante verba evangelii, quod nunc audistis* » (au lieu de : « *sicut modo cum evangelium legeretur audistis* »).

4) Il revoit le fond, précise la pensée, corrige, glisse un commentaire, amplifie, développe, reprend même complètement certains passages :

Hom. II, 18 : « *in Iudeam rectae confessionis* » devient : « *in Iudeam, id est rectae confessionis regionem* ».

- Hom. II, 24* : « Et bene in via nascitur » devient : « Et bene dicit : « ibant » ut ostendat quod in via nascitur ».
- Hom. VII, 87-88* : in quadragesima vero moneo ut die omni, aut saltem, ut dixi, omni dominica, offeratis et communicetis.
- Hom. VIII, 52-53* : « hoc faciunt christiani hodie male viventes, quod tunc fecerunt Iudei Christum persequentes » devient : « hoc faciunt christiani hodie male viventes eo quod tunc Christum vitis persequuntur ».
- Hom. X, 22* : in itinere Salvatoris : in itinere Salvatoris super asinam sedentis.

Il corrige ce qui lui paraît fautif :

— Il rectifie ainsi les calculs embarrassants de l'hom. V, § 3 : 8×7 , qui faisaient 60, redeviennent 56, et 9×7 , qui faisaient 64, redeviennent 63 !

— Il corrige l'hom. VIII qui semblait situer la parole de Jésus *Ego et Pater ad eum veniemus...* (*Jn 14, 23*) avant le chapitre 8 : « sicut ipse dilectori suo inferius pollicetur dicens » (au lieu de *superius promisit*).

— Il glisse un commentaire :

- Hom. II, 23-24* : « pannis ipsum involutum posuerit in praesepio. » Il ajoute : « quae nec mysterio vacant. Voluit enim Christus pannis involvi ut nos a laqueis mortis absolveret. »
- Hom. III, 6* : in vinum potestate divina convertisse.
- Hom. VII, 74-75* : qui iuxta ecclesiam est et sine gravi impedimento potest, quotidie audiat missam.
- Hom. XI, 17-18* : « oliva enim quia solamen dolorum atque laborum portat in fructu. » Il précise : « oliva enim quia oleum ut solamen dolorum atque laborum portat in fructu, oleo enim quia et vulnera curantur et aestus levatur. »

— Il insiste en déformant :

- Hom. VI, 20* : « Credite et firmissime credite » devient : « Credite firmissime mihi (!), fratres, et nullatenus dubitetis. »

- Hom. VII, 47-49* : « Qui habet multum, debet tribuere multa, et qui parum habet, debet parum dare » devient : « qui habet multum, debet tribuere multa, et qui parum habet juxta paucum non timeat eleemosynam facere. »
- Hom. VII, 61-62* : il amplifie la menace : Non audeo tacere ut non revelem periculum, et grandè malum quod vobis, nisi emendetis vitam, imminet.

— Il reprend en entier certains passages : ainsi le début de l'hom. II, pour le jour de Noël, qu'il calque de plus près sur le texte évangélique (*Lc 2, 4-5*) ; de même le début de l'hom. XII, pour le dimanche de Pâques. Il introduit tout un développement sur le jeune homme dont parle l'évangile de Marc lu à Rome ce jour-là (*Mc 16, 1-7*) mais qu'il ignore la péricope johannique (*Jn 20, 11-18*) à la base de l'hom. XII.

5) Il revoit les citations scripturaires :

— Il harmonise l'une avec le texte de la Vulgate :

- Hom. XI, 32-33* : « Osanna in excelsis, benedictus qui venit (*Math. 21, 9*) devient : « Hosanna filio David ! benedictus qui venit... »

revoit l'autre d'après le texte grec¹ :

- Hom. II, 10* : « conflarent gladios suos in vomeres » (*Is. 2, 4*) devient : « contenderent gladios suos in aratra. »

— Il remplace, dans l'hom. VII, 44-45, la citation de *Sag. Sir. 3, 33* : « Sicut aqua extinguit ignem, ita eleemosina extinguit peccatum », par une autre qui lui paraît meilleure : « peccata tua eleemosynis redime » (*Dan. 4, 24*) ; et, dans l'hom. VI, 7-8, modifie cette même citation : sicut ignem ardentem extinguit aqua, ita eleemosyna veniam impetrabit peccati.

— Il développe les citations :

- Hom. VI, 9-11* : « quia sunt quaedam peccata quae non dimittuntur nisi per orationem et ieiunium. » Il ajoute : « sicut Salvator ait : Hoc genus non eicitur nisi per orationem et ieiunium » (*Math. 17, 21*).

1. On peut le supposer, car d'après P. SABATIER, *Biblicorum sacrorum latinae versiones antiquae...*, t. II, Reims 1743, la leçon *contenderent* ne se retrouve pas dans les vieilles versions latines.

Hom. VII, 58 : « Ite in ignem aeternum. » Il ajoute : « *qui paratus est diabolo et angelis eius* ».

6. Enfin il corrige le style :

— Il élimine certaines tournures, ainsi *Ecce* en tête de phrase :

Hom. I, 76 : *Ecce si aliquis : Nam si.*

Hom. II, 22 : *Ecce narrat evangelium : Narrat praeterea evangelium.*

Hom. XII, 25 : *Ecce Maria perseverando : Attendite insuper quod audistis nempe Maria Magdalena quia perseverando.*

— Il remplace le verbe *facere* par des termes moins généraux :

Hom. I, 5 : *Sermones... ad populum fecerunt : habuerunt.*

Hom. VII, 65 : *iumenta fecerunt ieiunare : ... ieiunare mandarunt.*

— Il remplace certains raccourcis par des formules plus coulantes :

Hom. II, 75-76 : *Valde quippe inhonestum est, fratres, ut ullus sit qui : valde quippe honestum est, fratres, ut nullus*

Hom. VII, 70-71 : *Moneo quapropter et contestor : moneo ea et contestor vos.*

Hom. IX, 6-7 : *qui ita sicut in quadragesimae capite novimus, vivere studuerunt : qui ita sicut in quadragesimae capite didicerunt, noviter huc usque vivere studuerunt.*

Hom. XII, 11-12 : *illum non merentur videre : illum non merentur invenire, nec inventum videre.*

Ces indications ne constituent pas un inventaire exhaustif des retouches apportées par l'éditeur romain. Loin de là ! Telles quelles pourtant, elles suffisent à donner une idée de l'extrême liberté avec laquelle il a traité le texte ; les changements réalisés sont parfois si considérables que l'on peut se

demander si l'on est toujours en présence de la même homélie...

Réimprimée à Paris en 1586¹, 1603, 1614, 1632, 1642 et 1661, cette édition devait faire la loi jusqu'à la venue des Mauristes. C'est d'elle que dépendent, par exemple, les homélies publiées par Combefils².

TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES MANUSCRITS ET L'ÉDITION ROMAINE

Manuscrits		Édition romaine	
I	In adventu Domini Hoc tempus...	II	In dominica prima adventus Hoc tempus...
II	In nativitate Domini D. N. I. C. nativitatem...	VII	In die natalis Domini D. N. I. C. nativita- tem...
III	In epiphania Domini Dies ista...	XII	In epiphania Domini Dies ista...
IV	In septuagesima Redimite vos...	XXII	In septuagesima Redimite vosipsos
V	In sexagesima Adest tempus...	XXIII	In sexagesima Adest tempus...
VI	In quinquagesima Ecce appropinquant...	XXVIII	Dominica prima qua- drag. Ecce adsunt dies sancti...
VII	In quadragesima Ecce nunc tempus adest	XXXIV	Feria tertia post dom. I quadr. Ecce nunc tempus acceptabile...

1. Par suite des retards intervenus dans la parution de l'édition romaine, cette édition parisienne de 1586 (chez Du Puis, Nivelles et Somnius) ne dépend pas de l'édition romaine pour le tome V.

2. COMBEFELS, *Bibliotheca Patrum concionatoria*, Paris 1662. Hom. I : t. I, p. 6 ; VI : p. 146 ; VII : p. 147 ; XI : t. III, p. 385 ; X : p. 38. Cf. également dans AZOR, *Institutionum moralium*, t. I, Lyon 1602, l. VII, 27, 751-752, les citations de l'hom. VII.

VIII	In dominica II quadr. Scitote, fratres...	XLIII	Dominica IV quadr. Agite fratres...
IX	In dominica III quadr. Agite fratres...	XLIV	Dominica in passione Scitote, fratres...
X	In ramis palmarum Video vos fratres...	XLV	Dominica in palmis Veniente Domino...
XI	Item in ramis palmarum Veniente Domino...	XLVI	Dominica in palmis Video vos...
XII	In pascha Audistis, fratres...	LIV	Dominica resurrectionis Dom. Audistis, fratres...
XIII	In pentecosten Magna est hodierna...	LIX	In die pentecostes Magna est, f. c., hodierna...
XIV	In nat. sanct. Nazari... Audistis, c.f., ex lect.		

2. Les Mauristes

L'édition des œuvres d'Ambroise par les moines de Saint-Maur parut à Paris, de 1686 à 1690, chez Jean-Baptiste Coignard. D'après Dom B. Botte, cette édition des Mauristes est nettement inférieure à leurs éditions des autres Pères latins : « Dom Jacques du Frisch et Dom Nicolas de Nourri, qui en furent chargés, n'avaient pas l'envergure d'un Mabillon, et leurs collaborateurs ne furent sans doute pas tous également

compétents¹. » Il reste, écrit Dom Botte, que malgré ses lacunes, cette édition marquait le retour à de saines méthodes de travail : on revenait aux sources manuscrites et aux vieilles éditions de beaucoup supérieures à l'édition romaine.

Ces remarques valent aussi pour les sermons. Nous examinerons l'œuvre réalisée par les Mauristes en ce domaine ; la chose est facile d'ailleurs puisque les moines eux-mêmes nous présentent leur travail dans une longue introduction².

1) Les Mauristes réexaminent l'ensemble des pièces comprises dans l'édition romaine, et n'en découvrent aucune³ qui soit susceptible d'être attribuée avec quelque vraisemblance à saint Ambroise. Toutes, estiment-ils, trahissent en effet une main plus récente, celle de saint Maxime pour un bon nombre.

2) Ils adoptent pour l'édition les principes suivants :

— ils laissent de côté les sermons déjà édités dans les œuvres d'autres Pères. Tel est le cas pour le sermon XII de l'édition romaine, le sermon *In Ephiphania, Dies ista et festivitas...*, publié déjà par les Mauristes dans l'Appendice des sermons de saint Augustin (serm. 139)⁴.

Un index indique la numérotation des homélies dans l'édition romaine, et, parallèlement, la référence aux vieilles éditions ou aux œuvres des Pères qui les contiennent.

— Ils publient, par contre, sous la rubrique *Sermones sancto Ambrosio hactenus ascripti*, les autres sermons jusque-

1. B. BOTTE, dans l'introduction de l'ouvrage AMBROISE DE MILAN, *Des sacrements...*, SC 25 bis (1961), p. 41. Il y eut d'ailleurs une tentative de réédition. Lorsque l'édition de 1686 fut épuisée, on décida, à cause de ses défauts, de la corriger. « On adjoignit à Dom de Nourri un nouveau collaborateur, Dom Jean Carré ; mais l'édition passa ensuite à Dom Louis Léméruil, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, qui fit imprimer le premier volume. On garda ce volume en magasin, en attendant la suite, qui ne vint jamais. Dom Léméruil mourut en 1756. La seconde édition était pour ainsi dire morte-née. Le premier volume ne fut sans doute jamais mis dans le commerce, car personne ne semble l'avoir jamais vu » (*ibid.*, p. 41).

2. *Opera Ambrosii*, t. II, Paris, J.-B. Coignard, 1690, Appendice, c. 367-374.

3. En dehors des quatre sermons *In funere Valentiani*, *In funere Theodosii*, *De Basilicis non tradendis* et *De reliquiis Sanctorum Gervasii et Protasii*.

4. *Opera Augustini, Sermones*, t. V (1683), c. 248.

là attribués à saint Ambroise et non encore édités dans les œuvres d'autres Pères.

Ils éditent ainsi les hom. I, II, et IV à XIII, avec une numérotation nouvelle¹. Là également, un index indique le numéro de l'homélie dans l'édition des Mauristes et la référence aux anciennes éditions de saint Ambroise, ainsi qu'à l'édition romaine.

3) Quant au texte lui-même, les Mauristes le révisent à partir des vieilles éditions d'Ambroise et de quelques manuscrits.

Révision bien restreinte en ce qui concerne nos homélies elles-mêmes! Elle n'atteint que les hom. IV, V, VI, et VII, pour lesquelles d'ailleurs elle reste extrêmement limitée.

Les manuscrits utilisés pour la révision de ces homélies sont un codex *Vaticanus Reginensis*, de la bibliothèque de la Reine (hom. IV et V), un codex de la bibliothèque Ambrosienne (hom. IV et V) et un codex de la bibliothèque Vallicellienne (hom. VI et VII). Ces ouvrages ne contenaient certainement qu'une partie des homélies, car on s'expliquerait mal, dans le cas contraire, que la révision des Mauristes n'ait pas porté sur toutes. Sans doute s'agissait-il d'homiliaires.

Quant à savoir à quelle famille appartenaient ces manuscrits, les quelques variantes connues ne fournissent pas d'indications sérieuses, sauf peut-être en ce qui concerne l'hom. VI, où l'absence du membre de phrase *quia sicut illi peccando... provocaverunt* (l. 24-25) donne à penser que nous sommes en présence d'un texte proche du groupe F-P-R. Rappelons également que la leçon de l'hom. VII *quod fidelem non decet, emendet* (l. 23-24), introduite à partir du texte de la Vallicellienne, est loin des textes connus.

Aussi limitée, cette révision ne permet pas à l'édition des Mauristes d'éliminer les insuffisances de l'édition romaine. Comme celle-ci, elle demeure donc peu utilisable. Réimprimée à Venise en 1740 et 1751 (4 vol. in-fol.), 1781 et 1782

(8 vol. in 4°), cette édition a été reproduite en 1845 dans la *Patrologie latine* de Migne (t. 13-17). L'édition de Ballerini, Milan 1875-1883 (6 vol. in-fol. ; les sermons sont au tome VI, 1883), présente le texte des Mauristes et n'ajoute que quelques rares notes complémentaires.

1. C'est la numérotation qui est passée dans Migne. Cf. *supra*, p. 7.

APPENDICE

LE MANUSCRIT DE TURIN B. N. F II 20¹ ET LA COLLECTION DES QUATORZE HOMÉLIES

1. Le manuscrit de Turin

A diverses reprises il a été question dans cette introduction du manuscrit de Turin *B. N. F II 20*, dont l'ancienneté fait un témoin exceptionnellement précieux d'une partie de nos homélies. Mais ce manuscrit offre un autre intérêt : il contient plusieurs pièces inédites dont certaines rappellent manifestement les nôtres et présentent même avec elles quelques contacts. Nous voudrions dans cet appendice attirer l'attention sur ce point.

Le ms. de Turin paraît composé de deux parties bien distinctes dont la seconde comprend les fol. 183^r-232^v². Après un certain nombre de pièces variées dont plusieurs ont pu être identifiées, une série d'homélies pour l'année liturgique commence au f. 215^v, où l'on constate d'ailleurs un changement d'écriture, et va jusqu'à la fin du manuscrit. Bien que cette section (ff. 215^v-232^v) ne constitue certainement pas un bloc à part dans le manuscrit³, nous nous limite-

1. Rappelons que ce manuscrit nous a été signalé par J. Lemarié, que nous remercions très vivement.

2. Nous n'avons pu voir le manuscrit ou disposer d'une analyse détaillée de l'ensemble. L'étude qui suit a été faite d'après le microfilm des ff. 183^r-232^v.

3. Elle renferme, en effet, des pièces qui présentent des liens avec d'autres sermons du codex. Voir, par exemple, les deux hom. *Magna est hodierna festivitas* (f. 231^r-231^v) et *Plenus est mundus christianis* (ff. 212^v-213^r).

rons toutefois à elle afin de restreindre le plus possible cet appendice.

Le ms. de Turin n'ayant pas été analysé encore, il est nécessaire de donner d'abord l'analyse des ff. 215 à 232 :

(ff. 215^v-216^r) : Sermo de adventu Domini.

Quanto magis adpropinquat dies dominicae nativitatis... /... ad haec agenda adiuvet vos ille cuius adventum caelebratis qui vivit et regnat per infinita.

(f. 216^r)... quia adventum Domini celebrare coepistis... /...ad celebrandum Domini nativitatem pervenire valebitis.

(f. 216^r-216^v) : Item alio sermo de adventu Domini.

Hoc tempus, k. f. in Christo... /...laetari spiritualiter mereantur ipso praestante qui cum Patre. (Hom. I).

(ff. 216^v-217^r). Sermo in sanctae Mariae.

Domini et salvatoris nostri Ihesu Christi adventum... /...quatenus a sanctissimo fructu ventris tui mereamur benedici qui cum Patre et Spiritu sancto.

(ff. 217^r-218^r) : Sermo de quadragesima.

Audistis, dilectissimi fratres in Domino, Christum... /...quam patientiam ipse vobis habere concedat, qui cum Patre et Spiritu sancto.

(ff. 218^r-219^r) : Item sermo sancti Augustini in quadragesima. Ecce nunc tempus adest in quo et peccata vestra... /...et pretio sui sanguinis redimere voluit, qui vivit et regnat. (Hom. VII).

(f. 219^r-219^v) : Item alio sermo in quadragesima.

Scitote, fratres, quia cuius opera quisque facit... /... eius gratiam in suis cordibus susceperunt. Quod ipse vobis concedat qui vivit et regnat. (Hom. VIII).

(ff. 219^v-220^r) : Sermo in medio quadragesimae.

Agite, fratres, gratias... /... sed magna est benedictio quam ipse concedat consequi, qui vivit et regnat per omnia saecula saeculorum. Amen. (Hom. IX).

(ff. 220^v-221^r) : Sermo in ramis olivarum.

Video, fratres, hodie attentius quam soletis... /...pletate redemit Ihesus Christus Dominus noster, qui cum Patre. (Hom. X).

(f. 221^r-221^v) : Sermo de eodem die.

Admonendi estis, f. k., ut quanto magis dies paschalis adpropinquat... /...facite elemosinam ut vobis prosit quod facitis. Prestante Domino nostro.

(ff. 221^v-222^r) : Alio sermo de eodem die.

Approquinante tempore passionis... /... animam eius tranferet ad caelestis regni felicitatem, qui vivit.

(ff. 222^r-223^r) : Item sermo in Pascha.

Audistis, fratres, quod sanctae mulieres... /...quod in baptismo promisistis custodieritis, quod ipse vobis concedat qui vivit et regnat in infinita saecula saeculorum. Amen. (Hom. XII).

(f. 223^r-223^v) : Sermo de eodem die.

Veneranda est haec festivitas, f. k., et imitanda... /... ad unam caelestem festivitatem pervenire valeatis. Quod ipse praestare Dominus.

(ff. 223^v-224^r) : Item sermo de eodem die.

In tam praeclara sollempnitate resurrectionis... /...cum gaudio mereamur esse participes. Quod ipse prestare dignetur qui cum Patre et Spiritu sancto vivit.

(ff. 224^v-225^r) : Sermo sancti Ambrosii in albas.

Agite gratias omnipotenti Deo, f. k., quia singulis annis... /... et vos pretio sui sanguinis redemit, qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia saecula saeculorum. Amen.

(ff. 225^r-226^r) : Sermo de purgando cordis oculo utilis...

Necesse est, fratres, ut de cordis simplicitate... /...Dominum ac redemptorem suum videre atque laudare valeant per infinita saecula saeculorum. Amen.

(f. 226^v-226^v) : Item sermo ad populum.

Timeo, fratres, periculum vestrum et meum... /...et nos et vos a periculo liberabitis.

(ff. 226^v-227^r) : Item sermo dilectionis Dei et proximi.

Dominus dicit in evangelio : Qui diligit me... /...inde reficitur de dulcissimo fonte. (Cf. Angers, *Bibl. Mun.*, 241 (232), XLII^e s., f. 68^v : Collectio anonyma 197 sermonum et sententiarum (ff. 25-263 bis), sermo 37, de dilectione).

(ff. 227^v-228^r) : Item sermo sancti Augustini.

Modo habemus tempus, f. k., ad paenitentiam... /... quia mandata tua, Domine, non sum oblitus.

(f. 228^r) Item alio sermo de litania.

F. k., Dominus in evangelio dicit : Petite et dabitur vobis... /... et aures eius in preces eorum. Prestante Domino nostro.

(f. 228^r-228^v) : Item sermo eiusdem.

F. k., ad memoriam vos reducimus quod sacras paginas... /...quid per aquam nisi baptismum sacramentum significat. (Voir Dom G. Morin *CCL* 103, p. XLVIII, n° 39 ; 104, 966 et *PL* 67, 1079).

(ff. 228^v-229^v) : Sermo de disciplina principum in ecclesia.

Potestas imperialis et regalis ideo a Deo ordinata est... /...qui per crucem et sanguinem suum nos dignatus est redimere in terris, Ihesus Christus Dominus noster qui cum aeterno Deo Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen. (Cf. *Vatican, Reg. lat.* 407, IX^e s., ff. 90^v-92^r. Voir A. Wilmart, *Codices reginenses latini*, t. II, Vatican 1945, p. 485).

(ff. 229^v-230^r) : Sermo in festivitate sancti Petri. Quia sollemnitatem hanc diem beat. apostolorum Petri et Pauli... /... quorum festivitatem celebrabitis in terris. Prestante Domino nostro Ihesu Christo cui est honor et imperium per infinita.

(ff. 230^r-231^r) : Sermo in festivitate sancti Laurentii. Quamvis omnium sanctorum martirum admiranda est... /...ut ipsori possitis adipisci consortia. Quod ipse vobis concedat.

(f. 231^r-231^v) : Sermo in festivitate beati cuiuslibet confessoris¹. Magna est hodierna festivitas in ecclesia... /...ipsius societatem habere meramini in caelis. Prestante Domino nostro.

(ff. 231^v-232^v) : Sermo in nat. cuiuslibet sancti confessoris. Cum enim, f. k., sollemnitatem sanctorem celebramus... /...quod ipse unicuique nostrum concedat qui sui sanguinis precio nos redemit, qui vivit et regnat cum Patre et Spiritu sancto Deus.

Si l'ensemble de ces pièces suit le déroulement normal de l'année liturgique, quelques-unes pourtant font exception. Il s'agit des sermons suivants :

— *dilectionis Dei et proximi* (ff. 226^v-227^r), qui traite de la charité sans référence à un temps liturgique déterminé. Il s'agit moins d'ailleurs d'un sermon que d'un tissu de citations de l'Écriture et des Pères.

— *sancti Augustini* (ff. 227^v-228^r) : très courte exhortation à la pénitence, à partir de *II Cor.* 6, 2 : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*, qui n'est visiblement pas à sa place ici.

— *de litania* (f. 228^r-228^v) : cette pièce n'est que le début d'une homélie qui figure dans une ancienne collection d'homélies dite *Liber sancti Caesarii episcopi* ; voir G. Morin en *CCL* 104, 966 et 103, p. XLV-XLIX. Cette homélie qui cite non seulement Augustin et Isidore, mais aussi Grégoire, ne peut évidemment être attribuée à saint Césaire. M. R. Étaix nous signale qu'elle est éditée en *PL* 67, 1079-1081. Il s'agit essentiellement d'une exhortation à la pénitence et, pour les premières lignes reproduites dans le manuscrit de Turin, d'une sorte de symbole des principaux événements du salut.

1. Le nom du saint a malheureusement été gratté dans les deux derniers sermons, dans le titre et dans le texte, et de manière si radicale que toute lecture est impossible (communication de M. le Prof. BASSI, directeur de la Bib. Naz. de Turin ; lettre du 30.4.1965).

Cette pièce ne peut trouver place ici dans le déroulement du cycle liturgique.

— *de disciplina principum in ecclesia* (ff. 228^v-229^v) : sermon connu par ailleurs et consacré au bon usage de l'autorité.

— On peut hésiter enfin, nous le dirons dans un instant, pour les deux sermons *de purgando cordis oculo et ad populum*.

Au contraire, les autres pièces s'intègrent bien dans le cadre normal de l'année liturgique :

de adventu Domini, Quanto magis adpropinquat...	Tu-A
... de adventu, quia adventum Domini...	Tu-B
item de adventu, Hoc tempus...	Hom. I
in sanctae Mariae, Domini et Salvatoris...	Tu-C
de quadragesima, Audistis, dil. fratres...	Tu-D
item... in quadragesima, Ecce nunc tempus...	Hom. VII
item in quadragesima, Scitote, fratres...	Hom. VIII
in medio quadragesimae, Agite fratres gratias...	Hom. IX
in ramis olivarum, Video, fratres...	Hom. X
de eodem die, Admonendi estis...	Tu-E
de eodem die, Appropinquante tempore passionis...	Tu-F
in pascha, Audistis...	Hom. XII
de eodem die, Veneranda est haec festivitas	Tu-G
de eodem die, In tam praeclara sollemnitate...	Tu-H
sancti Ambrosii in albas, Agite gratias...	Tu-I
(de purgando cordis oculo, Necesses est, fratres...)	Tu-J
(ad populum, Timeo, fratres...)	Tu-K
de litania, F. k., Dominus in evangelio...	Tu-L
sancti Petri, Quia sollemnitatem...	Tu-M
sancti Laurentii, Quamvis omnium sanctorum...	Tu-N
beati cuiuslibet confessoris, Magna est hod. fest.	Tu-O
cuiuslibet sancti conf., Cum enim f. k. sollemnit.	Tu-P

(On désignera désormais ces homélies à l'aide des sigles ci-dessus.)

Non seulement d'ailleurs elles s'intègrent bien dans le cycle liturgique, mais elle correspondent pour la plupart au cycle liturgique ambrosien, ainsi que nous pouvons le vérifier :

— *Hom. Tu-A* : Cette homélie pour l'Avent commente l'entrée de Jésus à Jérusalem : *Audistis modo quod iam tem-*

pus dominicae passionis adesset, venerit ipse Dominus ad montem Oliveti... Différents détails de l'homélie, la mention des animaux *asinam* et *pullum*, par exemple, montrent qu'il s'agit du récit de *Matth.* 21, 1, qui constitue précisément la lecture du IV^e dimanche de l'Avent ambrosien, *Matth.* 21, 1-9¹.

— *Hom.* Tu-C : Cette homélie *in sanctae Mariae* célèbre en même temps la nativité du Sauveur et la maternité de la Vierge Marie. Elle commente, en particulier, la salutation de l'ange *Ave Maria gratia plena* (*Lc* 1, 28) et la réponse de Marie *Ecce ancilla Domini* (*Lc* 1, 38). Ces données sont en plein accord avec la liturgie ambrosienne qui fête précisément la maternité de la Vierge Marie au VI^e dimanche de l'Avent. Celui-ci comprend deux messes dont la seconde *ad sanctam Mariam* a pour évangile *Lc* 1, 26-38.

— *Hom.* Tu-D : Nous sommes avertis que l'on a lu le récit de la tentation de Jésus au désert : *Audistis... Christum Salvatorem nostrum ductum in desertum a sancto Spiritu fuisse...* Il s'agit de la péricope évangélique du dimanche *in caput quadragesimae*, *Matth.* 4, 1-11.

— *Hom.* Tu-E : Cette homélie fait allusion aux rameaux que portent les fidèles. Elle commente le récit de l'entrée de Jésus à Jérusalem, très vraisemblablement *Jn* 12, 12-13, qui constitue la péricope attestée par les livres liturgiques ambrosiens pour la première messe des Rameaux, célébrée à Saint-Laurent, avec des allusions à Matthieu. Remarquons le même emprunt que dans l'hom. X à la bénédiction *super olivas* : *Debētis spiritaliter agere quod celebratis*².

— Tu-H : Il nous est précisé que l'auteur commente *Jn* 20, 11 : *Audiamus quid presens evangelica lectio retulerit : Maria, inquit, stabat ad monumentem foris plorans...* Il s'agit de l'évangile pour le jour de Pâques, selon les sacramentaires milanais.

— *Hom.* Tu-I : Cette homélie ne fait pas allusion aux textes du jour, mais la fête qu'elle célèbre est typiquement

1. Voir le tableau *infra*.
2. Cf. *supra*, p. 30, n. 1.

milanaise¹ : la *depositio sancti Ambrosii* était même célébrée le jour anniversaire de la mort du saint évêque, le jeudi de la semaine *in albis*, c'est pourquoi l'homélie porte le titre de *Sermo sancti Ambrosii in albas*.

— *Hom.* Tu-M : L'auteur cite successivement *Jn* 21, 15 et *Matth.* 16, 17-18. Ces deux citations répondent bien aux lectures de la fête des apôtres Pierre et Paul, *Jn* 21, 15-19, et de la vigile de cette fête, *Matth.* 16, 13-19, selon les sacramentaires de Bergame² et de Biasca³.

— *Hom.* Tu-N : L'épître de la messe nous est explicitement désignée : *qui parce seminat, ut hodie lectum est, parce et metet*. Cette citation de *II Cor.* 9, 6 correspond bien à l'épître de la messe de saint Laurent attestée à Milan, *II Cor.* 9, 6-9. L'auteur cite également *Jn* 12, 24 et fait allusion à *Jn* 12, 25 ; il s'agit de l'évangile de ce jour *Jn* 12, 24-33.

— Tu-P : L'homélie porte le titre *Sermo in festiv. nat. cuiuslibet sancti confessoris*. Il s'agit en fait — le contenu de l'homélie le montre — d'un sermon *in nat. plurimorum sanctorum*. L'auteur cite la parole de Jésus : *Iam non dicam vos servos sed amicos* (*Jn* 15, 15) : cette citation correspond bien à la lecture évangélique mentionnée dans les sacramentaires de Bergame⁴ et de Biasca⁵ pour la messe de plusieurs saints martyrs et confesseurs, *Jn* 15, 9-16.

— On pourrait se demander également si les deux sermons Tu-J et Tu-K ne s'intègrent pas dans ce cycle liturgique ambrosien : il pourrait s'agir de deux homélies *de litania*. Le sermon Tu-J, d'une part, développe en effet le thème de la pureté d'intention à partir de la citation de *Matth.* 5, 8 : *Beati mundo corde*, et s'arrête assez longuement en finale sur *Matth.* 6, 25 s. : *Nolite solliciti esse...* Or la première de ces citations appartient à l'évangile mentionné pour le premier

1. Elle figure dans les anciens missels proprement ambrosiens. Cf. P. BORELLA, *Il capitulare... in Busto-Arsizio*, p. 222-223.

2. *Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi, p. 254-257.

3. Missel de Biasca, éd. O. Heming, p. 133, n° 920 C et p. 131, n° 910 B.

4. *Sacram. Bergom.*, *ibid.*, p. 296-297.

5. Missel de Biasca, *ibid.*, p. 161, n° 1104 C.

jour des Litanies par les sacramentaires de Bergame¹ et de Biasca² et le ms. C. 39³ *Inf.*; la seconde, à l'évangile mentionné par le Capitulaire de Busto⁴. Le sermon Tu-K, d'autre part, est une exhortation morale assez générale développée à partir d'Éz. 33, 6 s. bien que le verset 6 seul soit cité. Or Éz. 33, 7-17 figure précisément dans le lectionnaire de Milan comme lecture, quoique en dehors de la messe, pour le premier jour des Litanies⁵.

Au contraire, il faut certainement écarter de l'ensemble précédent l'hom. Tu-F, pour le jour des Rameaux. Elle commente, en effet, *Matth.* 21, 1 s., avec quelques allusions à Jean et à Luc, tandis que la péricope ambrosienne est *Jn* 20, 11-18.

Il faut écarter aussi, semble-t-il, l'hom. Tu-L *de litania*: cette pièce extrêmement brève part de *Matth.* 7, 7: *Dominus in evangelio dicit: Petite et dabitur vobis...*, texte qui ne correspond à aucun des évangiles attestés pour les jours des Litanies. Mais on peut tout de même hésiter, car il n'est pas prouvé que cette citation renvoie sûrement à l'évangile du jour. L'auteur cite encore *Ps.* 144, 18; *Ps.* 102, 13; *Matth.* 10, 37 et *Ps.* 33, 16.

Nous ne pouvons rien dire des hom. Tu-B et Tu-G qui ne laissent pas apparaître les lectures du jour. Il est difficile également de voir si l'hom. Tu-M *in festivitate beati cuiuslibet confessoris* appartient ou non au cycle ambrosien; elle cite *I Cor.* 11, 29; *Ps.* 36, 27; *Matth.* 5, 20 et Éz. 33, 6, mais il n'est pas dit que ces textes appartiennent aux lectures liturgiques du jour.

Comme on le voit, cette section du manuscrit de Turin (ff. 215-231) n'est donc pas homogène. Elle comprend des pièces provenant de sources diverses et sa composition nous

demeure obscure. Peut-être la découverte de nouveaux manuscrits apportera-t-elle un jour un peu de lumière... Mais quoi qu'il en soit de la composition de ces folios, il était important pour nous de noter la présence dans cette section du manuscrit de plusieurs pièces inédites qui se rattachent incontestablement au cycle liturgique ambrosien.

2. Analogies et contacts entre les quatorze homélies et celles de Turin

a. Une lecture même rapide du manuscrit de Turin révèle une ressemblance frappante entre certaines de ses pièces et nos quatorze homélies. On en jugera d'après les deux textes ci-dessous que nous donnons à titre d'exemples:

SERMO DE ADVENTU DOMINI (Tu-A):

1. Quanto magis adpropinquat dies dominicae nativitatis, tanto magis vos preparare debetis, ut digne ipsam diem caelebrare possitis, id est peccata vestra per vestram confessionem manifestando atque ieiunando et elemosinas faciendo et ab uxoribus vestris vos abstinendo, et maxime odium, iram et indignationem atque superbiam a cordibus vestris repellendo. Si secundum hanc admonitionem fratres karissimi, vixeritis, salubriter nativitatem Domini celebrabit.

2. Audistis modo quod cum iam tempus dominicae passionis adesset, venerit ipse Dominus ad montem Oliveti et ad Bethaniam atque Bethfage, et inde miserit duos discipulos ad adducenda sibi animalia. Scitote quod omnia ista nomina congruunt primitive ecclesiae. Ipsa est mons Oliveti, id est mons luminis et chrismatis. Ipsa est et Bethania, id est domus obedientiae; ipsa est et Bethfage, id est domus bucce sive maxillarum propter virtutem sanctae predicationis.

3. Attendite, fratres, quia hoc quod contra apostolos erat caetellum. Hoc significabat quod contra primitivam ecclesiam totus erat mundus. Per asinam designatur sinagoga quae iugum legis

11-13 Cf. *Matth.* 21, 1-3.

14-17 Cf. BEDE, *In Luc.*, V, 19; CCL 120, 342.

18-19 Cf. *Matth.* 21, 2.

1. *Sacram. Bergom.*, *ibid.*, p. 195.

2. Missel de Biasca, *ibid.*, p. 94, n° 672 B.

3. *DACL*, V, 891.

4. Cf. P. BORELLA, *Il capitulare... in Busto Arsizio*, p. 218, n° CXXXII; A. PAREDI, « L'évangeliario di Busto Arsizio », dans *Miscellanea liturgica in onore di... il Card. G. Lercaro*, t. II, Desclée et Cie, 1967, p. 207-249.

5. *DACL*, V, 294, n° 91.

traxit. Per pullum vero indomitum, populus gentilis qui nullum habuit legislatorem; et per vestimenta, apostolorum virtutes. Omnis homo qui virtutes apostolorum suscipit, Christum habet
 25 sessorem. Nam illi qui corpora sua ad martirium tradunt, et illi qui carnem suam per abstinentiam domant, quasi vestimenta sternunt in via. Illi vero qui ab Abraham adsumunt oboedientiam et a Ioseph castitatem et a David humilitatem, quasi ramos cedunt de arboribus et sternunt in via.

30 4. Per hoc quod turbæ precedunt et quæ secuntur Osanna clamant, significat quod una eademque fide Iudei et gentiles salvati sunt, quia quod nos credimus factum de Christo, illi credebant futurum. Et quid est dicere : *Osanna in excelsis*, nisi dicere : Salva nos, obsecramus, tu qui es in excelsis.

35 5. Tam brevis est hæc admonitio, ut nulli fastidium generet, et tam aperta, ut nullus se de ignorantia excusare possit. Ita mundate conscientias vestras ab omnibus sordibus peccatorum, sicut mundat homo domum suam qui vult ea suscipere seniore suum. Ad hæc agenda adiuvet vos ille cuius adventum caelebratis qui vivit et regnat per infinita.

SERMO IN RAMIS OLIVARUM (Tu-E) :

1. Admonendi estis, fratres karissimi, ut quanto magis dies paschalis adpropinquat, tanto magis vos preparatis, ut digne illud celebrare possitis. Ecce si aliquis suum seniore debuisse in domum
 5 suam suscipere, quomodo domum suam preparando mundasset, ut nihil sordidum, nihil reprehensibile ibi vidisset. Quanto magis debetis corda vestra mundare ab omni odio et ira atque superbia et maxime a falso testimonio, et ab adulterio et rapina. Si ista et his similia a vobis reicitis, quasi domus vestras mundatis.

10 2. Sed sicut non sufficit ut aliquis domum suam mundet nisi etiam hornet, ita non sufficit ut christianus qui vult Christum in

21-23 Cf. BÈDE, *ibid.*

24 Cf. BÈDE, *In Luc.*, V, 19; CCL 120, 344.

24-28 Cf. BÈDE, *ibid.* (= GRÉGOIRE, *Hom. in Ezech.*, II, 5, 2; PL 76, 985 C).
 27-28 Cf. *Matth.* 21, 8.

30 *Matth.* 21, 8.

31-32 Cf. *Matth.* 21, 9.

31-35 Cf. BÈDE, *In Marc.*, III, 11; CCL 120, 573 (= GRÉGOIRE, *ibid.*); PL 76, 985 D — 986 A).

35 *Matth.* 21, 9 (*Vulg.*: altissimis).

corde suscipere, ut malum non agat, nisi aetiam et bonum studeat, sicut scriptum est : *Declina a malo et fac bonum*. Quapropter abicite odium, et caritatem amate, abicite iram et amate patientiam.
 15 Nolite maledicere, sed potius benedicite. Nolite aliena rapere, sed potius vestra indigentibus date. Si meum audistis consilium, cum gaudio et laetitia celebratis sollempnitatem vestrae redemptionis. Ad hoc vero Dominus passus est et resurrexit, ut vos ab aeterna morte redimeret.

20 3. Iam quia hodie ramos olivæ portatis, debetis spiritaliter agere quod corporaliter celebratis. Sicut hodie est, id est sexto die ante passionem suam, Salvator noster ascendit asellum in monte Oliveti, ut veniret in Hierusalem. Quod cum audisset turba quæ venerat ad diem festum, occurrit ei cum ramis palmarum. *Alii vero cedebant ramos de arboribus olivarum et sternebant in via*. Ad illorum exemplum portatis hodie ramos. Palma victoriam significat. Si mundum et diabolum vincitis, bene portatis palmam. Quod si diabolus vos victos tenet, sine causa palmam portatis. Oliva misericordiam et elemosinam significat : Qui secundum quod potest elemosinam
 25 facit, bene olivam portat, qui vero avarus est, sine causa portat ramum olivæ. Vincite diabolum, facite elemosinam, ut vobis prosit quod facitis. Prestante Domino nostro.

13 Ps. 36, 27.

21-22 Cf. *Jn* 12, 1.

22-25 Cf. *Jn* 12, 12-13; *Matth.* 21, 1-11; *Mc* 11, 1-11.

24-25 *Matth.* 21, 8.

b. On peut même noter quelques contacts entre les homélies de Turin et les nôtres. Voici les principaux :

Hom. I, 7-13 : Ecce si aliquis vestrum seniore suum in domum suam suscipere debuisse, ab omnibus sordibus et immundis rebus ipsam domum mundasset... quanto magis se mundare debet creatura...

Hom. Tu-A, 39-40 : Ita mundate conscientias vestras ab omnibus sordibus peccatorum, sicut mundat homo domum suam qui vult ea suscipere seniore suum.

Hom. Tu-C : Si aliquis vestrum debuisse in domum suam seniore suum suscipere, quomodo tunc domum suam non solum mundasset, sed etiam emundasset...

- Hom. Tu-E, 4-7* : Ecce si aliquis suum seniore[m] debuisset in domum suam suscipere, quomodo domum suam preparando mundasset ut nihil sordidum, nihil reprehensibile ibi vidisset. Quanto magis debetis corda vestra mundare...
- Hom. I, 19-28* : Quapropter hortamur, ut his diebus abundantius elemosinas faciatis, ad ecclesiam frequentius conveniatis, confessionem peccatorum vestrorum purissime faciatis; et non solum ab omni immunditia, sed etiam ab uxoribus propriis studiosissime vos contineatis; odium nihilominus iram et indignationem, clamorem et blasphemiam, superbiam atque iactantiam, cum omni carnali delectatione procul a vobis repellatis, ut cum dies dominicae nativitatis advenerit, salubriter ipsam celebrare possitis.
- Hom. Tu-A, 1-9* : Quanto magis adpropinquat dies dominicae nativitatis, tanto magis vos preparare debetis, ut digne ipsam diem celebrare possitis, id est peccata vestra per vestram confessionem manifestando atque ieiunando et elemosinas faciendo et ab uxoribus vestris vos abstinendo, et maxime odium, iram et indignationem atque superbiam a cordibus vestris repellendo. Si secundum hanc admonitionem, f. k., vixeritis, salubriter nativitatem Domini celebrabitis.
- Hom. VII, 68-70* : Solent enim dicere : Non possumus laborare et ieiunare. Ideo non possunt, quia nolunt. Saltim laborent minus ut ieiunare possint.
- Hom. Tu-D* : Sunt enim qui dicunt : non possum in campo vel sive vinea laborare et ieiunare... Et ideo melius est eis minus laborare et pauperes esse, et post hanc vitam... in caelo gaudere...
- Hom. VII, 70-73* : Moneo quapropter et contestor ut nullus vestrum, nisi forte sit infirmus aut infans, usque in pascha, nisi in dominicis diebus, ante nonam manducet aut bibat.
- VII, 74-75* : Moneo etiam ut qui iuxta ecclesiam est, et occurrere potest, quotidie audiat missam; et qui potest omni nocte ad matutinum officium veniat.
- VII, 81-83* : Nullus omnino uxori suae iungatur ante octavas paschae. Quicumque iram aut odium contra alterum tenet, dimittat illi...

Hom. Tu-D : ... dimittite peccantibus in vos, elemosinas facite, pedes pauperum cottidie lavate. Vos qui iuxta ecclesiam habitatis ad matutinum venite, cottidie missam audite, confessionem vestram Deo et sacerdoti pure et humiliter facite, ab uxoribus vestris vos ablineate. Nullus exceptis infirmis et infantibus ac senibus, ante horam nonam omnino manducet.

3. Une question posée

On pourrait songer d'abord, pour expliquer ces contacts, à l'utilisation d'une ou de plusieurs sources communes par des auteurs différents, ou même à des contacts directs entre ces homélies. Cette double hypothèse n'a rien que de très vraisemblable quand on sait comment les auteurs se sont copiés les uns les autres, et quel jeu complexe a pu intervenir dans la composition des textes.

Mais ne faut-il pas aller plus loin ici? Le voisinage de ces textes dans un même manuscrit, l'analogie du contenu, la similitude du ton d'ensemble suggèrent, en effet, l'hypothèse d'une parenté plus profonde : les homélies de Turin n'auraient-elles pas le même auteur que les nôtres?

a. Disons tout de suite que la question appelle sans hésitation une réponse négative pour les deux *hom. Tu-F* et *Tu-H* :

— Ainsi que nous l'avons vu, l'*hom. Tu-F* ne peut pas se rattacher au cycle liturgique ambrosien. En outre, la multiplication des termes *interpretatur, intelligitur, significatur, consistunt, alio sensu, tertio sensu, allegorice, moraliter...* montre que nous sommes ici sans aucun doute en face d'une autre source.

— Bien qu'elle se rattache au cycle liturgique ambrosien, l'*hom. Tu-H* se distingue nettement des autres pièces du ms. de Turin, par sa longueur : elle est beaucoup plus longue que les autres ; par le style du commentaire, ainsi que le montrent les transitions suivantes : *Videamus nunc ne...*,

sed iam audiamus... , sed revertamur ad propositam lectionem... ; par la manière d'utiliser les sources dont on peut se rendre compte d'après le rapprochement suivant avec saint Grégoire le Grand :

Tu-H : Maria, inquit, stabat ad monumentum foris plorans. Pensandum est nobis, dilectissimi, huius mulieris mentem quanta vis amoris accenderat quae a monumento Domini aetiam discipulis recedentibus, non recedebat. Exquirebat iterum quae prius non invenerat, quaesivit et flevit et amoris igne succensa de eius ardebat desiderio quem ablatum credidit de monumento. Unde contingit ut prius eum sola videret. Quia certe virtus boni operis perseverantia est, ut ipse Dominus ait : Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit...

GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXV, I ; *PL* 76, 1189 B-C : *Maria autem stabat ad monumentum foris plorans. Qua in re pensandum est huius mulieris mentem quanta vis amoris accenderat, quae a monumento Domini, etiam discipulis recedentibus, non recedebat. Exquirebat quem non invenerat, flebat inquirendo, et amoris sui igne succensa, ejus quem ablatum credidit ardebat desiderio. Unde contingit ut eum sola tunc videret, quae remansit ut quaereret, quia nimirum virtus boni operis perseverantia est, et voce Veritatis dicitur : Qui autem perseveraverit...*

Contrairement à ce que nous avons constaté pour notre collection d'homélies, le parallèle ici est presque littéral, on recopie. Il n'est donc pas possible de songer au même auteur.

b. L'hypothèse de l'unité d'auteur, au contraire, peut être envisagée sérieusement pour d'autres pièces où se retrouvent plusieurs des particularités que nous avons relevées dans notre collection, et, en particulier, pour les deux hom. Tu-A et Tu-E. Nous nous limiterons à ces deux exemples.

On peut relever là aussi l'emploi : — du couple *sicut... ita* : Tu-A, 39-40 : *Ita mundate conscientias vestras... sicut mundat homo Tu-E, 11-12 : sicut non sufficit... ita non sufficit ;* — de la locution *id est*, 4 fois en Tu-A, 1 fois en Tu-E ; — de l'adverbe *Ecce* en tête de phrase : hom. Tu-I, 4 : *Ecce si aliquis...*

Notons également une tournure caractéristique commune à ces deux hom. et à l'hom. X : il s'agit d'un même schéma

utilisé pour inviter les fidèles à préparer les fêtes qui approchent :

Hom. X, 47-51 : *Monemus denique ut quanto magis sollemnitas paschalis appropinquat, tanto magis vos praeparatis, mundantes vos ...ut digne illam diem celebrare possitis*

Hom. Tu-A, 1-3 : *Quanto magis adpropinquat dies dominicae nativitatis, tanto magis vos preparare debetis, ut digne ipsam diem caelebrare possitis*

Hom. Tu-E, 1-4 : *Admonendi estis, f. k., ut quanto magis dies paschalis adpropinquat, tanto magis vos praeparatis, ut digne illud celebrare possitis.*

— Pourtant, si la finale de l'hom. Tu-E (*Prestante Domino nostro*) est conforme au schéma de plusieurs de nos homélies, la finale de l'hom. Tu-A est différente : *Ad haec agenda adiuvet vos ille cuius adventum caelebratis, qui vivit et regnat per infinita.*

— En ce qui concerne les thèmes de prédication, nous avons relevé déjà la comparaison entre la venue du Christ et la venue d'un personnage important : voir les références *supra*, p. 137-138.

— Enfin, l'examen de la manière dont l'hom. Tu-A utilise ses sources permet d'aboutir à des conclusions analogues à celles auxquelles nous étions parvenus pour la collection des quatorze homélies :

Hom. Tu-A, 15-18 : *Ipsa (primitiva Ecclesia) est mons Oliveti, id est mons luminis et chrismatis. Ipsa est de Bethania, id est domus obedientiae ; ipsa est et Bethfage, id est domus buccae sive maxillarum propter virtutem sanctae predicationis.*

BÈDE, *In Luc.*, V, 19 ; *CCL* 120, 342 : *Bethphage autem domus buccae, Bethania domus oboedientiae dicitur... Quae pulchre civitates in monte oliveti positae referuntur, hoc est in ipso domino qui nos unctione spiritalium carismatum et scientiae pietatisque luce refovet.*

Hom. Tu-A, 21-23 : *Per asinam designatur sinagoga quae iugum legis traxit. Per pullum vero indomitum, populus gentilis qui nullum habuit legislatorem.*

BÈDE, *ibid.* : *Asina quippe quae subiugalis fuit et edomita iugum*

legis traxerat sinagogam significat, pullus asinae lascivus et liber populum nationum demonstrat.

Hom. Tu-A, 24 : et per vestimenta apostolorum virtutes.

BÈDE, *in Luc. V, 19* ; CCL 120, 344 : Vestimenta apostolorum vel doctrina virtutum vel edisseratio scripturarum vel certe ecclesiasticorum dogmatum varietates intelligi possunt quibus illi corda hominum ante nuda et frigida quo Christo sessore digna fiant operiunt.

Hom. Tu-A, 24-28 : Omnis homo qui virtutes apostolorum suscipit, Christum habet sessorem. Nam illi qui corpora sua ad martirium tradunt, et illi qui carnem suam per abstinentiam domant, quasi vestimenta sternunt in via.

BÈDE, *ibid.* : Portante dominum asino discipuli vestimenta in via sternunt quia proprii se corporis exuentes amictu viam simplicioribus Dei famulis suo sanguine parant ut videlicet inoffenso gressu mentis Hierosolima quo Iesus ducit incedant... Quia vero iuxta alios evangelistas non discipuli tantum sed et plurimi de turba sternerant vestimenta sua in via possunt per eos etiam hi designari qui exempla martyrum secuti corpora sua per abstinentiam edomant ut domino iter ad mentem parent vel exempla bona sequentibus praebeant. (Cf. GRÉGOIRE, *Hom. In Ezech., II, 5, 2* ; PL 76, 985 C).

Hom. Tu-A, 31-35 : Per hoc quod turbae precedunt et quae secuntur Osanna clamant, significat quod una eademque fide Iudei et gentiles salvati sunt, quia quod nos credimus factum de Christo, illi credebant futurum.

BÈDE, *In Marc., III, 11* ; CCL 120, 573 : Sed qui praeibant et qui sequebantur clamabant : Osanna. Praecessit quippe Iudaicus populus, secutus est gentilis. Et quia omnes electi sive qui in Iudaea esse poterant sive qui nunc in ecclesia existunt in mediatorem Dei et hominum crediderunt et credunt qui praeiunt et qui sequuntur Osanna clamabant. Osanna autem Latina lingua salva nos dicitur. Ab ipso enim salutem et priores quaesierunt et praesentes quaerunt et benedictum qui venit in nomine domini confitentur quoniam una spes una fides est praecedentium atque sequentium populorum. Nam sicut illi expectata passione ac resurrectione eius sanati sunt ita nos praeterita passione illius ac permanente in saecula resurrectione salvamur. Quem enim priores nostri ex Iudaico populo crediderunt atque amaverunt venturum hunc nos et venisse credimus et amamus eiusque desiderio accendimur ut eum facie ad faciem contemplemur. (= GRÉGOIRE, *Hom. In Ezech. II, 5, 2* ; PL 76, 985 D - 986 A).

4. Conclusion

1. Considérant les homélies de Turin, nous avons formulé l'hypothèse de l'unité d'auteur avec les quatorze pièces de la collection précédente, et apporté divers indices en ce sens pour plusieurs de ces homélies. Peut-on finalement donner une réponse affirmative?

Nous ne le pensons pas : les indices précédents permettent de poser la question, ils ne permettent pas de la trancher.

Il faut bien remarquer d'ailleurs que nous n'avons pas ici, lorsqu'il s'agit de l'unité entre les homélies de Turin et les nôtres, les mêmes éléments de réponse dont nous disposons lorsqu'il s'agissait de l'unité d'auteur entre nos quatorze pièces. Si dans ce dernier cas, en effet, il a été possible de parvenir à une conclusion, c'est parce que nous disposons de deux séries d'arguments, à savoir des arguments de critique externe et des arguments de critique interne, dont la convergence faisait la force. Dans leur brièveté même et leur sécheresse, les constatations de la critique externe n'en étaient pas moins essentielles à la démonstration de l'unité. Au contraire, nous n'avons ici malheureusement aucun indice de critique externe, et nous sommes réduits aux indications, insuffisantes à elles seules, de la critique interne... C'est pourquoi nous ne pouvons finalement que poser la question — et c'était le but de cet appendice —, en espérant que la découverte de nouveaux manuscrits apportera un jour quelque clarté.

2. Afin de faciliter la tâche, nous n'avons considéré que les homélies contenues dans les fol. 215-232 du ms. de Turin. La question de parenté et même d'unité d'auteur peut se poser aussi pour d'autres homélies, ainsi le *sermo utilis cottidianis diebus, Plenus est mundus christianis...* (ff. 212v-213r) qui présente également de profondes analogies avec nos homélies.

3. Enfin, si l'hypothèse de l'unité d'auteur devait être confirmée pour l'homélie *S. Ambrosii in albas*, nous aurions

peut-être là un indice concernant l'origine des homélies. La fête de la *Depositio S. Ambrosii* le jeudi dans l'octave de Pâques ne figure pas, en effet, dans le codex *C. 39 Inf.*, non plus d'ailleurs que la fête de l'ordination de saint Ambroise¹. On peut se demander si cette absence n'est pas le signe que ces deux fêtes étaient proprement milanaises et limitées au diocèse de Milan... L'homélie *S. Ambrosii in albas* pourrait alors, au cas où l'unité d'auteur serait vérifiée, montrer l'origine proprement milanaise de notre collection.

LISTE DES PRINCIPAUX TÉMOINS ANCIENS
DE LA LITURGIE AMBROSIENNE¹

— Le codex de Milan, *Ambros., C. 39 Inf.*, ms. des évangiles du vi^e siècle, présentant des notes marginales relatives aux lectures liturgiques du vii-viii^e siècle. Ces notes, publiées et commentées pour la première fois par Dom G. Morin (*Revue Benedictine*, 20 (1903), p. 375-388), révèlent une liturgie apparentée à l'usage milanais, mais qui ne fut jamais utilisée à Milan même. Voir *DACL*, V, 882-895 ; G. Morin, *op. cit.* ; P. Borella, *Il rito ambrosiano*, Brescia 1964, p. 32.

— Le codex *Vaticanus, Reginensis lat. 9, Capitulare epistularum S. Pauli*, du vii^e siècle. Son origine précise est incertaine, Pavie selon Dold, Ravenne selon Gamber. Il provient en tout cas de l'Italie du Nord. Voir *DACL* V, 281-284 ; XI (J. Leclercq), 1098-1101 ; G. Morin, *Revue Benedictine*, 15 (1898), p. 104-106 ; 20 (1903), p. 387-388 ; P. Borella, *Il rito...*, p. 31-32.

— Le Capitulaire des évangiles rattaché à l'évangélaire de Busto-Arsizio. Ce capitulaire découvert et publié par Mgr P. Borella (*Ambrosius* 1934) pourrait être du ix^e siècle. C'est le plus ancien capitulaire ambrosien des évangiles qui nous soit conservé ; son contenu renvoie à l'époque pré-carolingienne. Voir P. Borella, « Il Capitolare ed Evangelario ambrosiano di San Giovanni Battista in Busto-Arsizio » dans *Ambrosius*, X (1934), p. 210-232 ; *Il rito...*, p. 20-21. Une nouvelle étude en a été faite par Mgr A. Paredi, « L'evangelario di Busto Arsizio », dans *Miscellanea liturgica*

1. Cf. G. MORIN, dans la *Revue Benedictine*, 20 (1903), p. 385.

1. Voir le tableau des lectures de la liturgie ambrosienne sur les feuilles séparées jointes à ce volume.

in onore di S. Em. il Cardinale Giacomo Lercaro, t. II, Desclée et Cie, 1967, p. 207-249. Le Capitulaire est édité p. 214-224.

— L'évangélaire de Milan, *Ambros.*, A. 28 *Inf.*, ms. du ix^e siècle. Comme le précédent, ce ms. est de type pré-carolingien par son contenu : il n'a pas certaines fêtes d'apôtres que les livres milanais postérieurs ont pris aux gélasiens du viii^e siècle. Voir P. Borella, *Il rito...*, p. 20-21.

— Le sacramentaire de Bergame, édité par A. Paredi, *Sacramentarium Bergomense*, en *Monumenta Bergomensia*, VI, Bergamo 1962. De la fin du ix^e siècle, selon Mohlberg, ou du milieu du ix^e selon Bishop. Notons qu'il s'agit d'un manuscrit monastique, et par conséquent d'un témoin moins pur de la liturgie ambrosienne. Voir A. Paredi, *op. cit.* ; *DACL* V, 284-290 et 873-880 ; P. Borella, *Il rito...*, p. 23 ; R. Amiet, « La tradition manuscrite du missel ambrosien », dans *Scriptorium*, XIV, I (1960), n° 7.

— Le missel de Biasca, longtemps considéré comme le plus ancien témoin de la liturgie ambrosienne, *Ambros.*, A. 24 *bis Inf.* Ms. de la fin du ix^e siècle. Édition incomplète par A. M. Ceriani, *Monumenta sacra et profana*, VIII, Milan 1890. Il vient d'être édité par Odilo Heimig : *Corpus ambrosiano liturgicum II. Das ambrosianische Sakramentar von Biasca (Die Handschrift Mailand Ambrosiana A 24 bis inf.)*. I. Teil : Text, Münster 1969, dans la collection « Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen », Heft 51.

NORMES ADOPTÉES POUR L'ÉDITION

1. Orthographe

L'orthographe varie évidemment suivant les manuscrits, leur âge et leur lieu d'origine. Elle varie même à l'intérieur de chacun d'eux. Il était donc nécessaire d'uniformiser. Nous avons suivi pour ce faire les principes énoncés par J. Leclercq, C.-H. Talbot et H.-M. Rochais dans leur récente édition des œuvres de saint Bernard¹.

Comme eux, nous avons distingué le *v* et l'*u* ; nous avons écarté le *j*, et préféré l'*i* simple à l'*ii* double pour les pronoms, les verbes et les génitifs.

Nous avons gardé cependant la graphie *spiritalis*, connue de la plupart de nos manuscrits, de préférence à la graphie *spiritualis*.

Dans les cas douteux, nous avons suivi l'orthographe proposée par A. Ernout et A. Meillet dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 4^e édition, 1959/1960.

2. Titres des homélies et paragraphes

A part deux ou trois exceptions (cf. *supra*, p. 102, n° 5, p. 103, 9), les titres des homélies ne présentent guère d'originalité. Leur seul intérêt est de mentionner assez souvent un nom d'auteur, mais nous l'avons signalé déjà dans la description des témoins. C'est pourquoi nous n'avons reproduit

1. *S. Bernardi Opera*, vol. I, Romae 1957, p. LXII-LXIII.

dans l'apparat que les variantes des titres dans les quatre codex contenant la collection complète.

Nos manuscrits ne comportent pas de paragraphes, ceux-ci ont été introduits par l'édition romaine dont nous avons gardé la division, sauf en quelques cas où il a semblé que s'imposait une autre coupure.

3. L'apparat

Sans pouvoir atteindre absolument tous les manuscrits signalés ci-dessus, nous en avons vu cependant un bon nombre.

Fallait-il, d'une part, retenir tous ces manuscrits pour l'établissement du texte ? Il est clair que lorsqu'il constate la dépendance d'un témoin B par rapport à un autre A, l'éditeur peut faire l'économie du premier. Mais le cas ne se présente ici que deux fois : dans l'hom. VIII où l'on constate la dépendance de Bu par rapport à Cb, et dans l'hom. XIV, où les éditions M et C dépendent très vraisemblablement de G. Aussi bien avons-nous pu omettre de donner les variantes de ces trois témoins Cb, M et C. Mais en dehors de ce cas, nous ne pouvons écarter aucun manuscrit, puisque chacun peut, même à l'intérieur d'une famille donnée, conserver une leçon originale.

Fallait-il, d'autre part, donner toutes les variantes de chaque témoin ou ne retenir que celles qui présentent des chances d'être authentiques — il y a, en effet, des leçons pour lesquelles l'éditeur hésite et où la leçon conservée en apparat présente autant de probabilité d'être la bonne, ou presque autant, que la leçon introduite dans le texte —, ou celles encore qui permettent de reconnaître une famille de manuscrits ? On peut hésiter entre ces deux méthodes. Nous avons préféré pour notre part mettre sous les yeux du lecteur l'ensemble des variantes, quitte à signaler par un astérisque celles pour lesquelles nous hésitions davantage. Toutefois pour quelques manuscrits qui présentaient des leçons originales nombreuses et particulièrement fautives, et que nous avons alors signalés dans la note d'introduction

de l'homélie, nous avons renoncé à garder toutes les variantes afin de ne pas grossir démesurément l'apparat.

Dans le même but, on a laissé de côté les variantes orthographiques, sauf en quelques cas où elles présentaient un intérêt particulier. Lorsqu'il s'agissait d'une leçon propre à un manuscrit, nous avons conservé, bien entendu, l'orthographe du manuscrit.

Enfin, on a donné un apparat positif lorsque la leçon retenue ne se trouvait attestée que par un ou quelques rares manuscrits (voir, par exemple, hom. XII, 11 : *id est*).

4. Abréviations de l'apparat critique

<i>praem.</i>	praemisit
<i>add.</i>	addidit
~	mutato ordine scripsit
<i>om.</i>	omisit
1	post sigla codicum : ante correctionem
2	post sigla codicum : post correctionem, scriptoris ipsius vel alterius
1, 2, 3...	post verba : prior, secundus, tertius...
*	quod est forte lectio authentica

Pour les sigles des manuscrits, voir le dépliant à la fin du volume.

I. SERMO IN ADVENTU DOMINI

1. Hoc tempus, carissimi fratres in Christo, non sine
 causa Domini adventus vocatur. Ideo namque sancti
 Patres Domini celebrare coeperunt adventum et ser-
 5 mones de his diebus ad populum fecerunt, ut se unus-
 quisque fidelis praeparet et emendet, ut digne Dei ac
 Domini sui nativitatem valeat celebrare. Ecce si aliquis
 vestrum seniore suum in domum suam suscipere
 debuisse, ab omnibus sordibus et immundis rebus ipsam
 10 domum mundasset, et quaeque honesta et necessaria
 essent, secundum suam possibilitatem praeparasset. Et
 si hoc facit mortalis suscepturus mortalem, quanto magis
 se mundare debet creatura, ut suo creatori apparenti in
 carne non displiceat ?

15 2. Ille iustus venit ad nos peccatores, ut ex pecca-
 toribus faceret iustos ; pius venit ad impios, ut nos faceret
 pios ; humilis venit ad superbos, ut ex superbis faceret

Ont été vus, outre les quatre manuscrits comportant la collection
 complète, les mss Bc Br Fa Pb Tu et Vm. Nous avons tenu compte
 également des variantes de Vd, dont nous devons la collation à
 M. R. Étaix.

L'Avent comprenait six dimanches à Milan, mais on ne peut
 dire avec certitude quel dimanche ce sermon a été prêché, car il
 ne fait aucune allusion aux lectures du jour. Il conviendrait bien
 pour le premier dimanche de l'Avent.

1. Domini add. nostri Ihesu Christi P || 2 fratres carissimi ~ Br Vd Vm ||
 fratres om. Pb || 3 adventus Domini ~ Fa || 4 coeperunt celebrare ~ Vm ||
 5 se om. Bc³ || 6 praeparet : -raret V add. se Bc || Dei om. F P R || 7 sui :
 nostri Bc || nativitatem : natalem Vm || 8 seniore Vd¹ : amicum Vd² ||
 suam om. Pb || 9 sordidus : -didis Pb || 10 quaeque : quaecumque Br³ Vd
 quae Bc² Vm || 11 possibilitatem suam ~ P || 13 creatura debet ~ * F P R
 Tu || 13-14 in carne om. Bc Pb || in carne apparenti ~ Vm || 15 iustus :
 -tos Tu || 16 nos om. F P R Bc

I. SERMON POUR L'AVENT DU SEIGNEUR

1. Ce n'est pas sans raison, frères très chers dans le
 Christ, que ce temps est appelé Avent (avènement) du
 Seigneur¹. Si les saints Pères, en effet, ont entrepris
 de célébrer l'avènement du Seigneur et d'adresser au
 peuple des sermons pour ces jours², c'est afin que chaque
 fidèle se prépare et s'amende, de manière à pouvoir
 célébrer dignement la naissance de son Dieu et Seigneur.
 Imaginez que l'un de vous doit recevoir son seigneur
 dans sa maison, voyez comment il ferait disparaître de là
 toutes les saletés et toutes les choses malpropres, et
 préparerait selon ses moyens ce qui est convenable et
 nécessaire. Or s'il agit ainsi, l'homme mortel qui doit
 recevoir un mortel, combien davantage faut-il que la
 créature se purifie pour ne pas déplaire à son Créateur
 lorsqu'il apparaît dans la chair³ ?

2. Juste, il est venu vers nous qui étions pécheurs
 pour de ces pécheurs faire des justes ; saint, il est venu
 vers nous impies pour nous faire saints ; humble, il est
 venu vers les orgueilleux pour de ces orgueilleux faire des

7-14 Cf. CÉSAIRE, *Serm.* 187, 2-3 (CCL 104, 764).

1. * Comme le terme *Épiphanie* qu'il traduit parfois, le terme *adventus*
 est un mot chrétien d'origine profane. D'un point de vue cultuel, il signifiait
 la venue annuelle de la divinité dans son temple pour visiter ses fidèles...
 L'étiquette de cour désignait pareillement la première visite officielle d'un
 personnage important lors de son avènement ou de son entrée en charge *
 (P. JOUNEL, « Le temps de Noël », dans *L'Église en prière*, Paris 1961, p. 734).

2. Dès la fin du IV^e siècle, la Gaule et l'Espagne connaissent une prépa-
 ration ascétique aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie. C'est dans la seconde
 moitié du VI^e siècle seulement que l'Avent apparaît dans les sacramentaires
 et lectionnaires romains. Voir P. JOUNEL, *ibid.*, p. 735. Il est attesté à Milan
 dans le *Capitolare epistularum* du ms. *Reg.* 9 du VII-VIII^e siècle.

3. Il s'agit du Christ qui seul s'incarne. A la suite de saint Paul et de
 saint Jean, les Pères approprient la création au Verbe. Cf. IGNACE, *Ad*
Ephes., 15 (SC 10⁴, p. 70) ; JUSTIN, *Dial.* 62 ; *Apol.* II, 6 ; IRÉNÉE, *Adv. haer.*
 I, 22, 1.

humiles. Quid plura ? Ille natura bonus venit ad homines
 qui erant pleni omnibus malis. Quapropter hortamur,
 20 ut his diebus abundantius elemosinas faciatis, ad eccle-
 siam frequentius conveniatis, confessionem peccatorum
 vestrorum purissime faciatis ; et non solum ab omni
 immunditia, sed etiam ab uxoribus propriis studiosissime
 vos contineatis ; odium nihilominus iram et indignationem,
 25 clamorem et blasphemiam, superbiam atque iactantiam,
 cum omni carnali delectatione procul a vobis repellatis,
 ut cum dies dominicae nativitatis advenerit, salubriter
 ipsam celebrare possitis.

3. Et sicut multi sunt solliciti de carnalibus divitiis
 30 et de pretiosis vestimentis, ut honorabiliores caeteris
 videantur in illa die, ita vos sollicitiores estote de spiri-
 talibus divitiis et vestimentis, quia sicut anima melior
 est carne, ita deliciae spirituales meliores sunt quam
 35 quam corpus pretiosis induere vestibus.

4. Haec admonitio, fratres, idcirco ad vos facta est, ut
 qui boni sunt per hanc sint meliores, et qui malos se esse
 recolunt certissime convertantur, ut pariter in die domi-
 nicae nativitatis laetari spiritualiter mereantur, ipso
 40 praestante, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et
 regnat per infinita saecula saeculorum. Amen.

18-19 homines qui erant : nos qui eramus Bc || 19 pleni om. F P R ||
 20 his praem. in Vd || 23-24 vos studiosissime ~ F P R || 24 vos om. Vd ||
 contineatis vos ~ Vm || et om. P Vd || 26 delectatione [dilectione P] carnali
 ~ P Fa || a vobis procul ~ Bc Pb || repellatis : pel- Bc Pb || 27 advenerit :
 -nit R evenit Bc || 30 ut : et Vm || 30-31 in [om. Bc] illa die honorabiliores
 c. v. ~ Bc Pb || 35 vestibus : -timentis Bc Pb || 37 per hanc sint : fiant
 inde Bc Pb || meliores sint ~ Fa Vm || malos : -le F -lo P ut vid. || 38 in om.
 Br Vd || dominicae : -co F || 39 mereantur : -amur R || 40 praestante Vd¹ :
 operante Vd² || cum : in P || 40-41 et Spiritu... Amen om. Tu

22-24 Cf. CÉSaire, *Serm.* 187, 4 (CCL 104, 765) et *Serm.* 188, 3 (CCL 104, 768).

humbles. Quoi encore ? Lui dont la nature est bonté,
 il est venu vers des hommes qui étaient remplis de tous
 les vices. C'est pourquoi nous vous exhortons à faire
 en ces jours des aumônes plus abondantes ; à venir
 plus fréquemment à l'église, à faire en toute loyauté
 la confession de vos péchés¹ ; à vous abstenir aussi avec
 le plus grand soin non seulement de toute impureté,
 mais même de votre propre femme² ; à rejeter loin de
 vous haine, colère et emportements, jurons et blasphèmes,
 orgueil et vantardise, ainsi que toute jouissance charnelle ;
 de sorte que lorsque arrivera le jour de la naissance
 du Seigneur, vous puissiez le célébrer pour votre salut.

3. Et tandis que beaucoup sont préoccupés de biens
 charnels ou de vêtements précieux, afin de passer en
 ce jour pour plus dignes de respect que les autres, soyez
 quant à vous préoccupés davantage des richesses et
 des vêtements spirituels, car de même que l'âme est
 meilleure que la chair, de même les plaisirs spirituels
 sont meilleurs que les charnels. Et il vaut beaucoup
 mieux orner l'âme de vertus que vêtir le corps d'habits
 précieux.

4. Cette exhortation, frères, elle vous est faite afin
 que grâce à elle ceux qui sont bons deviennent meilleurs,
 que ceux qui se reconnaissent mauvais se convertissent
 résolument, et que tous obtiennent ainsi de se réjouir
 spirituellement au jour de la naissance du Seigneur.
 Qu'il vous en fasse la grâce, lui qui vit et règne avec le
 Père et l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles.
 Amen.

1. L'obligation de la confession en carême, ainsi qu'à d'autres époques
 de l'année et, en particulier, pendant l'Avent, est déjà d'usage fréquent
 au IX^e siècle. Voir É. AMANN, art. *Pénitence* dans le *DTC*, XII, 885-886,
 ainsi que É. VACANDARD, art. *Confession*, *ibid.*, III, 885-886.

2. L'abstention des relations conjugales était demandée régulièrement
 pendant l'Avent comme pendant le carême, ainsi que plusieurs jours avant
 la communion ; cf. *infra*, p. 193, n. 4.

II. SERMO IN NATIVITATE DOMINI

1. Domini nostri Iesu Christi, fratres, celebrantes
 nativitatem, videamus sensum huius evangelicae lectionis
 quae modo lecta est. Dicit enim sanctus evangelista per
 5 edictum Augusti descriptum esse universum mundum,
 et ob hoc ascendisse Ioseph a Galilea in Nazareth in
 Iudeam et Bethleem civitatem David, ut ibi pro se red-
 deret censum. Tanta quippe fuit pax, Filio Dei apparente
 in carne, per duodecim annos, ut omnes secundum Esaiam
 10 vaticinium conflarent gladios suos in vomeres et lanceas
 suas in falces. Ideo vero Filius Dei, auctor pacis, tempore
 pacis nascitur, ut omnes sequaces suos pacem amare
 doceret. Nam sicut Caesar Augustus misit Cyrinum ad
 exigendum censum, ita Deus verus Augustus misit
 15 praedicatorum in mundum ad censum fidei exigendum.
 Reddamus ergo, fratres, censum fidei et bonae actionis.
 Nullus remaneat, omnes ascendamus de Galilea, id est
 de volubilitate mundi, in Iudeam rectae confessionis,

Le texte a été établi à partir des manuscrits F P R V Bc et de l'homiliaire de Venise, où cette homélie figure d'ailleurs deux fois. Il y a manifestement un lien entre ces deux textes que nous indiquons sous les sigles Vm et Vm' : ils appartiennent à la même famille, sans dépendance directe cependant de l'un par rapport à l'autre.

1. Domini *add.* nostri P || 4 sanctus *om.* Vm || 5 descriptum : scriptum Bc || mundum universum ~ F P || 6 in¹ : a Vm Vm' || 9 omnes *om.* Vm Vm' || 10 vaticinium : -cium R || 11-12 tempore pacis *om.* Vm || 14 verus Deus ~ Vm Vm' || 16 ergo *f.c.f.* *om.* R

II. SERMON POUR LA NAISSANCE DU SEIGNEUR

1. Célébrant, frères, la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ, regardons le sens du passage d'évangile qui vient d'être lu. Le saint évangéliste dit que le monde entier fut recensé par ordre d'Auguste, et que, pour cela, Joseph monta de Nazareth en Galilée à Bethléem de Judée, la cité de David, afin d'y payer pour lui l'impôt. Or il y eut pendant douze années, au moment où apparaissait dans la chair le Fils de Dieu, une paix si grande que tous, selon l'oracle d'Isaïe, « forgeaient de leurs épées des socs et de leurs lances des faucilles ». Le Fils de Dieu, en effet, auteur de la paix, naît au temps de la paix, afin d'apprendre à tous ses disciples à aimer la paix. Et de même aussi que César Auguste envoya Cyrinus pour percevoir l'impôt, de même Dieu, le véritable Auguste, a-t-il envoyé dans le monde des prédicateurs pour percevoir le tribut de la foi. Remettons donc, frères, le tribut de la foi et de la bonne conduite. Que personne ne demeure en arrière ; tous, montons de la Galilée, c'est-à-dire du monde qui passe, vers la Judée de la vraie foi, de manière à ce que

Il s'agit d'une homélie pour la messe du jour de Noël, où étaient lus *Héb.* 1, 1-8 et *Lc* 2, 1-14. Comme on le sait, la messe de minuit n'est apparue que tardivement à Milan, sous l'influence de Rome, et n'a eu qu'une importance secondaire (cf. P. BORELLA, *Il rito...*, p. 342).

Ainsi qu'en témoignent les citations patristiques, le prédicateur s'inspire fortement du commentaire de Bède sur saint Luc, et, à travers lui, de l'hom. VIII de Grégoire sur les Évangiles.

4-8 Cf. *Lc* 2, 1-4.

8-11 Cf. BÈDE, *In Luc.*, I, 2 (CCL 120, 45).

10-11 *Is.* 2, 4.

11-13 Cf. BÈDE, *Hom.* I, 6 (CCL 122, 37-38).

13-15 Cf. BÈDE, *In Luc.*, I, 2 (CCL 120, 45-46) ; AMBROISE, *In Luc.*, II, 36 (SC 45, 88-89).

17-18 Cf. BÈDE, *ibid.* (CCL 120, 48).

quatenus Bethleem, id est domus panis, esse mereamur,
 20 illius videlicet qui dicit : *Ego sum panis vivus qui de caelo
 descendi.*

2. Ecce narrat evangelium quia cum genuisset beata
 semper virgo Maria Christum, pannis ipsum involutum
 reclinaverit in praesepio. Et bene in via nascitur, quia
 25 viam nobis ostendere venerat. Voluit in angusto praesepi
 reclinari, qui venerat nobis regni caelestis latitudinem
 praeparare. Non in sericis vel in auratis pannis, sed in
 vilibus involvi voluit, qui nobis immortalitatis stolam
 reddere venerat. Cunis astringi se permisit, qui nostros
 30 pedes et manus ad opera bona agenda solvere propera-
 verat. Quid ad haec dicendum est, fratres ? Exclamandum
 est cum psalmista : *Quid retribuam Domino pro omnibus
 quae retribuit mihi ?* Ille quidem invenit *calicem* quem
 retribuere, nos vero reddamus quod possumus, id est
 35 elemosinas, vigiliis, lacrimas, pacem. Dimittamus in
 nobis peccantibus, ut nostra nobis dimittantur a Deo
 peccata.

3. Pastores vero qui nascente Dei Filio super gregem
 suum vigilant et angelos vident, sanctos praedicatores
 40 significant, qui quo maiorem habent studium animarum
 custodiendarum, eo frequentius angelica allocutione
 relevari merentur. Angelo vero apparente, pastores tur-

24 reclinaverit : -vit Bc Vm || 25 praesepi : -pio P -pe Vm || 26 reclinari :
 incli- F P R || 29 cunis : cuius F P R || 30 properaverat : -paraverat P -peravit
 R || 36 peccantibus u. n. : petentibus veniam P || a Deo dimittantur ~ Vm
 Vm' || Deo : Domino Bc || 39 sanctos om. R || vident : -deant F P R || 40
 maiorem : maius Bc || habent s. : curam habent F P R || 41 custodiendarum
 om. F P R || 42 relevari : revelari R Vm Vm' || merentur : -remur F || vero
 om. P

nous méritions d'être Bethléem, c'est-à-dire la maison
 du pain, à savoir la maison de celui qui a dit : « Je suis le
 Pain vivant descendu du ciel. »

2. Voici, rapporte l'évangile, qu'après avoir mis le
 Christ au monde, la bienheureuse Marie toujours vierge
 l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche.
 Et c'est à juste titre qu'il naît en chemin, lui qui venait
 nous montrer le chemin. Il a voulu reposer dans une
 crèche étroite, lui qui venait préparer pour nous les larges
 espaces du royaume céleste. Il a voulu être enveloppé,
 non dans des langes de soie ou tissés d'or, mais dans des
 langes grossiers, lui qui venait nous rendre la robe de
 l'immortalité. Il a permis qu'on l'enserrât dans un berceau,
 lui qui accourait en hâte délier nos pieds et nos mains
 en vue de l'accomplissement des bonnes œuvres. Que
 dire devant cela, frères ? Il faut nous écrire avec le psal-
 miste : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il
 m'a donné ? » Et si le psalmiste peut élever en action
 de grâces la coupe du salut, donnons pour nous ce que nous
 pouvons, c'est-à-dire aumônes, veilles, larmes, paix.
 Pardonnons à ceux qui pèchent contre nous, afin que
 nos péchés nous soient pardonnés par Dieu.

3. Quant aux bergers qui veillent sur leur troupeau
 et voient les anges lors de la naissance du Fils de Dieu,
 ils symbolisent les saints prédicateurs qui méritent d'être
 d'autant plus fréquemment réconfortés par la parole
 des anges qu'ils ont un plus grand zèle à garder les âmes.

19-21 Cf. BÈDE, *ibid* ; GRÉGOIRE, *Hom. in ev. VIII, I (PL 76, 1104 A).*

20-21 *Jn 6, 41.*

22-24 Cf. *Lc 2, 7.*

24-25 Cf. BÈDE, *ibid.* (CCL 120, 50) ; GRÉGOIRE, *ibid.*

25-31 Cf. BÈDE, *ibid.* (CCL 120, 49).

32-33 *Ps. 115, 12-13.*

38-49 Cf. *Lc 2, 8-10.*

38-42 Cf. BÈDE, *ibid.* (CCL 120, 50) ; GRÉGOIRE, *Hom. in ev. VIII, I
 (PL 76, 1104 B).*

bantur, quia humanae naturae est ad angelorum aspectum pavere, et bonorum est angelorum consolationem
 45 adhibere timentibus. Unde mox pastores alloquitur : *Nolite timere*. Et subdit quare : *Ecce*, inquit, *evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo*. Pulchre dicit : *Omni populo*, quia de omni populo venerunt ad fidem.

50 4. Uno itaque angelo cum pastoribus loquente, subito multitudo angelorum apparens hanc vocem emisit : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis*. In quo facto moraliter monemur, ut uno
 55 agente, multitudo fidelium in laudem Dei prorumpat, et ad imitandum bonum quod cernit assurgat. Apparente vero Filio Dei in carne, *gloria in excelsis Deo* canitur et *pax in terra esse hominibus bonae voluntatis* dicitur.
 60 in pace vivere mereamur.

5. Sensum namque evangelicae lectionis et propter brevitate diei et prolixitate divini officii sub brevitate perstrinximus, ut vos monere possimus de his quae
 65 ad vestram specialiter salutem pertinent. Monendi enim sumus, ut afflictionem quae supervenit nos propter dis-

47-48 pulchre d. o. p. om. Vm || 48 venerunt : -niunt R || 51 angelorum multitudo ~ Vm Vm' || emisit V¹ F P R : -sit* V² Bc -serunt Vm Vm' || 54 vel¹ om. Vm || 55 et om. P || 56 cernit : erant F || 57 gloria : -riam P || 59 Simus : Scimus P Bc || fratres om*. V Bc Vm Vm' || 61 et om. P || 63 possimus : -sumus F || 64 vestram : -trum R

50-56 Cf. BÈDE, *ibid.* (CCL 120, 52).

52-53 Lc 2, 14.

57-58 Lc 2, 14.

A l'apparition de l'ange encore, les bergers sont saisis de frayeur, car il est propre à la nature humaine d'être troublée par la vue des anges, mais il appartient aux bons anges de consoler ceux qui craignent. C'est pourquoi (l'ange) dit aussitôt aux bergers : « Ne craignez pas. » Et il ajoute pourquoi : « Voici, dit-il, que je vous annonce une grande joie, qui sera pour tout le peuple. » Il dit très bien : « pour tout le peuple », car c'est de tous les peuples que l'on est venu à la foi.

4. Et tandis qu'un ange parle ainsi avec les bergers, une foule d'anges apparaît soudain et fait entendre ces paroles : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Ce fait contient pour nous une leçon morale, à savoir que lorsqu'un frère lit ou enseigne, ou accomplit quelque bonne œuvre, c'est toute la foule des fidèles qui doit rendre gloire à Dieu et s'efforcer d'imiter le bien qu'elle discerne. Enfin, au moment où le Fils de Dieu apparaît dans la chair, (les anges) chantent : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux », et il est dit que « la paix est sur la terre pour les hommes de bonne volonté ». Soyons donc nous aussi, frères, de bonne volonté, de manière à ce que nous obtenions de vivre dans la paix.

5. En raison de la courte durée de ce jour comme du long développement de l'office divin¹, nous avons réduit l'explication de la lecture évangélique, afin de pouvoir vous parler de ce qui concerne spécialement votre salut. Car il faut que nous en soyons avertis : les malheurs qui

1. L'office ambrosien du jour de Noël était, en effet, particulièrement abondant. Il comportait des matines (au sens ancien du terme : un office matutinal, voir *infra*, p. 192, note 1) composées de trois longues *turmae*. Ce terme qui signifie « troupes » supposerait, d'après une hypothèse de M. Magistretti, que le clergé n'assistait pas au complet à tout l'office, mais y paraissait par groupes successifs; voir *DACL*, I, 1422-1423, et P. BORELLA, *Il rito...*, p. 231-232. Il comportait aussi un office vespéral plus développé, puisqu'on chantait des doubles vêpres, celles de Noël et les premières vêpres de saint Étienne; voir P. BORELLA, *Il rito...*, p. 349.

sonantiam regum, nostris reputare studeamus peccatis. Ut ergo et ab ista persecutione et ab aeterna damnatione liberari mereamini, unusquisque quid in se reprehensibile recognoscit, in hac die in qua Filius Dei nascitur, corrigit, id est qui fuit adulter, voveat Deo castitatem ; qui avarus, largitatem ; qui ebriosus, sobrietatem ; qui superbus, humilitatem ; qui detractor, caritatem. Voveat et reddat secundum illum psalmi versiculum : *Vovete et reddite Domino Deo vestro*. Nos fideliter voveamus, ille dabit possibilitatem solvendi. Valde quippe inhonestum est, fratres, ut ullus sit qui non hodie Domino aliquid offerat. Regibus vel amicis susceptis munera damus, et creatori omnium ad nos venienti nihil dabimus ? Nihil enim a nobis magis requirit quam nosipsos. Offeramus ergo ei nosipsos, quatenus et a praesentibus malis et ab aeternis cruciatibus ipsius ineffabili pietate liberati, in caelestis regni beatitudine suscepti, perpetuo valeamus gaudere. Praestante ipso Domino ac redemptore nostro Iesu Christo, cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu sancto per infinita saecula saeculorum. Amen.

67 ab aeterna : ab terrena P || 68 liberari : -re Vm' || mereamini : -amur R || quid : quicquid F P R || 74 reddite *praem.* votum R || 77 offerat : -fert R || 81 liberati : libertati F || 82 caelestis : -te F R || suscepti : suscepisti F¹ suscepti F² *ut vid.* || 84 honor *praem.* omnis* F P R.

nous sont survenus à cause de la dissonance des rois¹, sont à mettre au compte de nos péchés. Si donc vous voulez obtenir d'être libérés et de cette persécution et de la damnation éternelle, que chacun, en ce jour où naît le Fils de Dieu, corrige ce qu'il découvre en lui-même de répréhensible, c'est-à-dire que celui qui était adultère promette à Dieu la chasteté ; celui qui était avare, la libéralité ; celui qui était porté au vin, la sobriété ; celui qui était orgueilleux, l'humilité ; celui qui était mauvaise langue, la charité. Qu'il fasse une promesse et l'acquitte, conformément à ce verset du psaume : « Faites des vœux avec foi, et acquittez-les au Seigneur votre Dieu. » Faisons des vœux avec foi, il nous donnera, lui, de pouvoir les accomplir. Il serait tout à fait inacceptable, frères, qu'il y ait quelqu'un qui n'offre pas aujourd'hui quelque chose au Seigneur : nous donnons des présents aux rois et aux amis que nous recevons chez nous, et nous ne donnerions rien au Créateur de toutes choses lorsqu'il vient vers nous ? Mais il n'attend rien de notre part plus que nous-mêmes. Offrons-nous donc nous-mêmes à lui, afin que délivrés par sa miséricorde ineffable et des maux présents et des tourments éternels, admis dans le bonheur du royaume du ciel, nous puissions nous réjouir éternellement. Qu'il nous en fasse la grâce lui, notre Seigneur et rédempteur, Jésus-Christ, à qui sont honneur et gloire avec le Père et l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles. Amen.

1. Voir *supra*, p. 81 84.

III. SERMO IN EPIPHANIA DOMINI

1. Dies ista et festivitas quam hodie, fratres, celebratis, ideo epiphania, id est apparitio sive manifestatio appellatur, quia in ea Christus, stella duce, gentibus est manifestatus, et a Iohanne hodie dicitur baptizatus, et aquam in vinum convertisse narratur. Utinam sicut per stellam novam hodie Christus redemptor noster ostensus est gentibus, ita per caeleste desiderium vestris ipse semper se faciat manifestum cordibus. Et qui a servo suo hodie baptizari voluit, donet vobis ut quod in baptismo promisistis, per humilitatis virtutem servare possitis. Et qui aquas hodie convertit in vinum, quicquid in vobis insipidum est in spiritalem commutet intellectum.

2. Erigite, fratres, ad Deum nostrum animas vestras, et videte corda et cogitationes vestras, ut pro bonis actibus vestris Deo gratias agatis, et mala vestra longe a vobis proiciatis. Imitamini istos magos, ut eo studio et ardore semper ad ecclesiam veniatis, quo illi desiderio de longinquis regionibus Christum adoraverunt. Illi

Ont été utilisés pour l'établissement du texte les manuscrits F P R V Bc Fd La VI et Vm. Nous avons disposé seulement de la collation de quelques variantes en ce qui concerne La.

1. In epiphania D. sermo ~ R || Domini add. nostri Yhesu Christi P || 3 sive m. om. Bc || 5 a : ab P || 6 Utinam : Utique R || 9 semper om. V² || se semper ~ Bc La² || se om. * V¹ ut vid. F P R La¹ Fd VI || manifestum faciat [fuerat F P] ~ F P R || 10 vobis : no- F P R || 12 in vinum convertit ~ Fd || 13 in¹ om. Bc || vobis : no- Vm || commutet : convertet F P R || 14 Deum : Dominum Vm || nostrum : ves- R || 15 ut add. et P R || 17 ut F P R Bc : et * V Fd La VI Vm

III. SERMON POUR L'ÉPIPHANIE DU SEIGNEUR

1. Ce jour de fête que vous célébrez aujourd'hui, frères, est appelé « épiphanie », c'est-à-dire « apparition » ou « manifestation » : En ce jour, en effet, le Christ fut manifesté aux nations guidées par l'étoile ; il est dit aussi qu'aujourd'hui il fut baptisé par Jean, et l'on rapporte qu'il changea l'eau en vin. Ainsi, de même que par cette étoile nouvelle le Christ notre rédempteur fut aujourd'hui montré aux nations, plaise à Dieu que par un attrait céleste il se fasse lui-même toujours visible à vos cœurs. Puisse-t-il, lui qui voulut aussi être baptisé aujourd'hui par son serviteur, vous donner de pouvoir garder par la force de l'humilité ce que vous avez promis dans le baptême ; lui qui, enfin, changea aujourd'hui l'eau en vin, qu'il transforme tout ce qu'il y a en vous d'insipide en sagesse spirituelle.

2. Frères, élevez vos âmes vers notre Dieu, regardez vos cœurs et vos pensées afin de rendre grâces à Dieu pour vos bonnes actions et de rejeter loin de vous les mauvaises. Imitiez les mages, et mettez toujours pour venir à l'église l'ardeur et l'empressement avec lesquels ils ont désiré et adoré le Christ du fond de leurs lointaines contrées.

Les lectures de ce jour sont *Tite* 3, 3-7 et *Matth.* 2, 1-12. La liturgie fait également allusion au baptême de Jésus (*Matth.* 3, 13-17) et au miracle de Cana (*Jn* 2, 1-11). L'influence de saint Grégoire est très nette dans cette homélie.

4-5 Cf. *Matth.* 2, 1-12.

5 Cf. *Matth.* 3, 13-17.

6 Cf. *Jn* 2, 1-11.

6-9 Cf. Missel Ambrosien, *Dominica in epiphania, Oratio super populum* (*Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi, n° 196).

12-13 Cf. GRÉGOIRE, *In Ezech.*, I, hom. VI, 7 (PL 76, 831 B-C).

18-19 Cf. *Matth.* 2, 2.

19-20 Cf. *Matth.* 2, 11.

20 pretiosa munera obtulerunt, et vos offerte illi animas
 vestras. Si fidem, spem, caritatem, patientiam, humili-
 tatem et castitatem diligitis, delectabilia dona illi offertis,
 quia plus Deus vosipsos quam substantiam vestram
 diligit. Multi enim sunt qui faciunt elemosinas, et tamen
 25 peccare non cessant. Isti tales quasi sua offerunt Deo et
 seipso diabolo. Nullam habet Deus cum diabolo partem.
 Et ideo sive furtum, sive luxuriam, sive odium, sive
 superbiam et quicquid mali est, a vobis cum Dei adiu-
 torio repellite, ut totos vos vester creator possideat.
 30 Attendite quia Herodes Christum quaesivit, sed ideo non
 invenit quia male quaesivit. Et vos male quaeritis, si
 bona opera pro humana laude facitis. Cavete ut taliter
 quaerendo, et illum non inveniatis et vos pereatis.

3. Magi ad Herodem intrantes stellam perdidierunt. Et
 35 vos si ad diabolum accesseritis peccando, lucem spiritalem
 non habebitis, nisi forte per confessionem et paenitentiam
 denuo ab illo recesseritis. Moneo ne intretis ad Herodem,
 quia melius est peccatum cavere quam emendare. Nam
 si ipso suadente peccaveritis et per paenitentiam ab
 40 illo recesseritis, gratiam perditam recipietis, sicut et
 magi postquam ab Herode recesserunt, stellam quam
 perdidierant videre meruerunt.

4. Illi magi et tres et reges fuisse dicuntur, et tria

20 offerte : af- Fd VI || 22 dona : bo- Fd La VI || illi dona ~ R || offertis
 illi ~ Fd || 29 repellite : -latur P || vester : nos- F P R VI || 30 Christum om.
 La || 31 male² add. Christum F P R || 32 taliter : a- V Bc Fd La VI Vm ||
 36 penitentiam et confessionem ~ Fd || 37 ad Herodem intretis ~ Vm ||
 39 si : nisi P || ipso add. nos P² || 43 et² om. Fd La VI Vm || fuisse : esse Fd VI

23-24 Cf. CÉSaire, *Serm.* XXXIX, 4 (CCL 103, 175).

25-26 Cf. CÉSaire, *Serm.* XXXII, 1 (CCL 103, 139).

30 Cf. *Matth.* 2, 3-8.

34 Cf. *Matth.* 2, 9.

43-46 Cf. GRÉGOIRE, *Hom.* X, 6 (PL 76, 1112 D, 1113 A-B).

43-44 Cf. *Matth.* 2, 11.

Ils lui ont offert des présents précieux, offrez-lui quant
 à vous vos âmes. Si vous pratiquez la foi, l'espérance,
 la charité, la patience, l'humilité et la chasteté, ce sont
 des dons très agréables que vous lui offrez, car Dieu vous
 aime vous-mêmes plus que vos biens. Nombreux sont
 ceux qui font des aumônes et cependant ne cessent de
 pécher. Ceux qui agissent de la sorte offrent pour ainsi
 dire leurs biens à Dieu et s'offrent eux-mêmes au diable.
 Dieu n'a aucune part avec le diable. C'est pourquoi
 donc vol, luxure, haine, orgueil et tout ce qui est mal,
 écarter-le de vous avec l'aide de Dieu, afin que votre
 créateur vous possède tout entiers. Notez qu'Hérode a
 cherché le Christ, mais il ne l'a pas trouvé parce qu'il
 l'a mal cherché. Vous aussi cherchez mal, si vous faites
 de bonnes œuvres pour en tirer considération de la part
 des hommes. Prenez garde qu'en cherchant ainsi vous ne
 le trouviez pas et périssez.

3. Les mages perdirent l'étoile en entrant chez Hérode.
 Et vous de même, vous n'aurez pas la lumière spirituelle
 si vous vous approchez du diable par le péché, à moins
 de vous en écarter à nouveau par la confession et la péni-
 tence. Je vous exhorte à ne pas entrer chez Hérode, car
 il est mieux d'éviter le péché que de le corriger. Si cepen-
 dant il vous arrivait de pécher, séduits par le diable,
 vous pourriez retrouver la grâce perdue en vous écartant
 de lui par la pénitence, de même que les mages, après
 s'être écartés d'Hérode, obtinrent de voir l'étoile qu'ils
 avaient perdue.

4. Ces mages, dit-on, étaient trois¹, et ils étaient rois²,

1. Le nombre des mages a varié à l'époque ancienne où l'on en comptait
 tantôt deux, tantôt quatre ou trois ; saint Léon parle couramment de trois
 comme d'une opinion connue et admise à son époque. Voir sur ce point
 DACL, X, 991.

2. Leur qualification de rois tient à une remarque faite en passant et
 gratuitement par Tertullien : « De illo autem tunc auri munere etiam David.
 Et dabitur illi ex auro Arabiae, et rursus reges Arabum et Saba munera
 offerent illi : nam et magos reges habuit fere Oriens » (*Adv. Iudeos*, c. IX ;
Adv. Marcionem, III, c. XIII ; *De idololatria*, c. IX) ; voir DACL, X, 985.

munera obtulerunt, quoniam verum Deum et regem et
 45 verum hominem in carne mortali apparuisse cognoverunt. Et vos, fratres, offerite illi aurum caelestis sapientiae et thus mundae orationis et myrram perfectae mortificationis.

5. Et sicut illi *per aliam viam reversi sunt in regionem*
 50 *suam*, ita et vos qui a paradiso recessistis superbiendo, inoboediendo et cibum prohibitum comedendo, curate illuc per humilitatem et oboedientiam atque abstinentiam redire. Vita ista praesens peregrinatio est, patria vero nostra paradisi est. Et quia nimis stulti sunt qui
 55 exilium pro patria diligunt, vos despiciate hanc miseram et incertam vitam, ut pervenire valeatis ad patriae caelestis felicitatem certissimam. Ad hoc namque Filius Dei de caelo venit ad terras, ut vos eius exempla sequendo potuissetis de terra in caelum ascendere. Quod ipse
 60 vobis concedat cuius regnum et imperium sine fine permanet in saecula saeculorum. Amen.

47 myrram : mur- R || 54 nimis : minus Vm || 55-56 incertam v. et miseram ~ Vm || 58 venit : descendit Fd La Vl || ut : et Vm || vos : nos V || 59 in : ad R || 60 vobis : no- F P R || sine fine om. Bc

et ils offrirent aussi trois présents, car ils avaient reconnu l'apparition dans la chair mortelle de celui qui est vrai Dieu et roi et vrai homme¹. Vous aussi, frères, offrez-lui l'or de la sagesse céleste, l'encens de la prière pure et la myrrhe de la parfaite mortification.

5. Et de même que les mages retournèrent dans leur pays par un autre chemin, vous aussi qui vous êtes écartés du paradis en vous montrant orgueilleux, en désobéissant et en mangeant la nourriture défendue, prenez soin d'y retourner par l'humilité, l'obéissance et l'abstinence. Cette vie présente est un séjour à l'étranger ; notre vraie patrie, c'est le paradis. Et s'il existe trop d'insensés pour chérir l'exil au lieu de la patrie, méprisez quant à vous cette vie malheureuse et peu sûre, afin de parvenir au bonheur très sûr de la patrie céleste. Car c'est pour cela que le Fils de Dieu est venu sur la terre, afin qu'en suivant ses exemples, vous puissiez monter de la terre dans le ciel. Que lui-même vous l'accorde, lui dont le royaume et l'empire demeurent sans fin dans les siècles des siècles. Amen.

49-50. *Matth.* 2, 12.

49-54 Cf. GRÉGOIRE, *Hom.* X, 7 (PL 76, 1113 C-D).

1. C'est à saint Irénée que l'on doit le premier développement sur le symbolisme des présents : *Adv. haeres.* III, 9, 2 ; SC 34, 156-157. Voir *DACL.* X, 985.

IV. SERMO IN SEPTUAGESIMA

1. Redimite vos, dum vos pretium habetis. Quando novum tempus, fratres carissimi, inchoatis, vestram vitam renovare debetis. In toto anno non dicitur ulla
 5 dies septuagesima, nisi praesens dominica, nec sexagesima, nisi sequens dominica; neque quinquagesima, nisi abhinc tertia dominica; nec quadragesima, nisi abhinc quarta dominica. Et quia nova nomina hoc tempus habet, ideo omnis christianus renovare vitam suam debet.
 10 Hinc enim admonet apostolus, dicens: *Renovamini spiritu mentis*; item: *Etsi exterior homo noster corrumpitur, tamen interior renovatur de die in diem*. Nam sicut renovatur qui de malo transit ad bonum, ita renovatur qui de bono transit ad melius.

15 2. Qui de luxuria vel qualibet immunditia transit ad castitatem, vitam suam renovavit. Qui aliena rapere iniuste consueverat, si sua coeperit misericorditer distribuere, vitam suam renovat. Qui superbus ad humilitatem transierit, et qui amabat detrahere fratribus, si

Ont été utilisés pour l'établissement du texte les manuscrits F P R V Bc Fa Pa Pb Pn Rg Vm et We.

1. In septuagesima sermo ~ R || septuagesima praem. ipsa P || 2 vos¹ add. fratres Vm || vos² om. F P R Pb Pn Vm || 3-4 vitam vestram ~ Vm || 5 dies: die V Fa || nisi praesens d. Pa Pn i. mg. nisi hodierna dominica Vm nisi in hoc die Fa om. F P R V Bc Pb || nec: neque Pn i. mg. || 5-6 nec sexagesima n. s. d. om. Pa || 6 nisi¹ add. praesens et Bc Pb || neque add. in F P R || 7 nec F P R V Bc p. corr. Fa: neque Pa Pb Pn Vm || 8 nomina nova ~ Pb || 9 suam om. R || debet vitam s. ~ Pa Pn || 11 mentis add. vestrae Bc Pn || exterior: -nis F P -rius R || 13 transit: -siit V Bc Vm || 17 consueverat: -rit R || coeperit: -pit Pb || 18 renovat: -vavit Pa Pb Pn

IV. SERMON POUR LA SEPTUAGÉSIME

1. Rachetez-vous pendant que vous avez l'argent. Au moment, frères très chers, où vous commencez un temps nouveau, vous devez renouveler votre vie. Il n'est pas de jour dans toute l'année qui soit appelé Septuagésime, sinon le dimanche présent; Sexagésime, sinon le dimanche suivant; Quinquagésime, sinon le troisième dimanche à partir de maintenant, et Quadragesime, sinon le quatrième dimanche à partir de maintenant. Et puisque ce temps a des noms nouveaux, tout chrétien doit renouveler sa vie. C'est pourquoi l'apôtre en effet nous exhorte en disant: « Renouvelez-vous par des pensées toutes spirituelles »; et aussi: « Bien que l'homme extérieur en nous s'en aille en ruines, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. » Or de même que se renouvelle celui qui passe du mal au bien, de même se renouvelle celui qui passe du bien au mieux.

2. Qui passe de la luxure ou de quelque impureté que ce soit à la chasteté a renouvelé sa vie. Qui avait l'habitude de voler les biens d'autrui, s'il se met à distribuer les siens par charité, renouvelle sa vie. Qui était orgueilleux et passe à l'humilité, qui avait coutume de calomnier ses frères et commence à les aimer, sans aucun

Les lectures liturgiques du jour sont les lectures romaines, *I Cor.* 9, 24 - 10, 5 et *Matth.* 20, 1-16. On notera l'influence de l'hom. XIX de saint Grégoire.

2 Cf. CÉSaire, *Serm.* 33, 3 (CCL 103, 145).

10-11 *Ephés.* 4, 23.

11-12 *I Cor.* 4, 16 (*Vulg.*: licet is qui foris est, noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem).

20 coeperit fratres diligere, sine dubio renovat vitam suam,
 quia qui erat membrum diaboli male vivendo, incipit
 esse in corpore novi hominis, id est Domini nostri Iesu
 Christi, per fidem rectam et bonam operationem. Fre-
 25 quenter audistis, fratres, duos esse homines, id est Adam
 et Christus; ille dicitur vetus, iste dicitur novus. Et
 ideo qui malus est, vetus est, imitando illum qui fuit
 in paradiso superbus et inoboediens. Qui vero bonus est,
 novus est, sequendo illum qui dicit : *Discite a me quia*
mitis sum et humilis corde, et de quo apostolus ait : *Fac-*
 30 *tus est oboediens usque ad mortem.*

3. Sed quia hoc tempus novum nomen habet, ad-
 monemus illos qui veteres sunt male vivendo, sint
 novi bene conversando. Admonemus illos qui iam novi
 sunt per bona opera renovari studeant in hoc novo
 35 tempore per opera meliora. Qui Verbi gratia novus est
 per castitatem cessando a malo opere, renovetur cessando
 ab ipsius operis delectatione. Similiter qui humilis et
 oboediens et misericors et patiens est, renovetur necesse
 est orando quotidie et proficiendo in ipsis virtutibus,
 40 secundum illud quod scriptum est : *Ibunt de virtute in*
virtutem.

20 fratres ceperit Fa Vm || 23 Frequenter add. enim Pb || 24 fratres add.
 karissimi Pa Pb Pn || id est om. R || 25 dicitur² : vocatur F P R om. Bc ||
 26 est¹ om. F. P. R. || 27-28 Qui novus vero bonus est ~ Pa || 28 a me om.
 Vm || 29 dicit apostolus Bc || 31 nomen : non Fa Pa || habet : hec P || 32
 vivendo add. ut Bc Pa || sint : sunt P || 34 opera add. ut P || 35 Qui (verbi
 g. qui ~) We³ i. mg. : om. F P R V Bc Fa Pa Pb Pn Rg Vm || 37 ab om. P ||
 operis : -re R praem. corporis F || 38 est add. ut in melius Bc² || 38-39 cotidie
 necesse e. ~ Pb || 39 ipsis : -sius V Fa Vm

24-25 Cf. I Cor. 15, 45 ; Col. 3, 9-10 ; Rom. 6, 4-7.

28-29 Matth. 11, 29.

29-30 Phil. 2, 8.

40-41 Ps. 33, 8.

doute renouvelle sa vie, car s'il était membre du diable
 par sa vie mauvaise, il fait partie désormais par la foi
 et les bonnes œuvres du corps de l'homme nouveau,
 c'est-à-dire de notre Seigneur Jésus-Christ. Vous l'avez
 entendu souvent, frères, il y a deux hommes, c'est-à-dire
 Adam et le Christ : celui-là est dit le vieil homme, celui-ci
 est dit l'homme nouveau. Qui donc est mauvais est vieux,
 parce qu'il imite celui qui fut dans le paradis orgueilleux
 et désobéissant¹. Qui est bon au contraire est nouveau,
 parce qu'il suit celui qui dit : « Apprenez de moi que je
 suis doux et humble de cœur », et dont l'apôtre aussi
 déclare : « Il se fit obéissant jusqu'à la mort. »

3. Mais puisque ce temps a un nom nouveau, nous
 exhortons ceux qui sont vieux par une vie mauvaise à
 être nouveaux par une bonne conduite. Ceux qui déjà
 sont nouveaux par leurs bonnes œuvres, nous les exhor-
 tons à se renouveler avec ardeur en ce temps nouveau
 par des œuvres meilleures. Celui qui, par la grâce du
 Verbe², est nouveau par la chasteté et a renoncé aux
 œuvres mauvaises, qu'il se renouvelle en renonçant
 même à la jouissance intérieure de ces œuvres. Et pareil-
 lement celui qui est humble, obéissant, miséricordieux,
 patient, il est nécessaire qu'il se renouvelle par la prière
 quotidienne et le progrès dans les vertus elles-mêmes,
 selon ce qui est écrit : « Ils iront de vertu en vertu. »

1. Le thème de la désobéissance d'Adam était présent à la liturgie de la
 Septuagésime et du carême. Voir O. ROUSSEAU, « Pêché et pénitence dans
 l'année liturgique » dans *La Maison-Dieu*, 55 (1958), p. 64-67. Le jeûne du
 carême a pour but de réparer l'intempérance et la désobéissance du premier
 homme, ainsi que l'exprime la préface ambrosienne de la Quinquagésime :
 « Aeternae Deus, inluminator et redemptor animarum nostrarum, qui nos
 per primum Adam abstinentiae lege violata paradiso electos fortioris
 leinli remedio adamique patriae beatitudinem per gratiam revocasti ;
 nosque pia institutione docuisti quibus observationibus liberemur, per
 Christum Dominum nostrum » (*Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi, n° 278).

2. L'expression *Verbi gratia* n'est pas inconnue, puisqu'on la trouve,
 par exemple, dans un texte du ms. de Turin, *B. N.*, *F II 20*, f. 211^v. On
 pourrait aussi conjecturer *Qui Dei gratia*.

4. Nemo vestrum, carissimi, securus sit quia baptizatus est, quia sicut non omnes *qui in stadio currunt, accipiunt bravium*, id est munus, sed ille qui prius cur-
 45 rundo pervenit, ita non omnes qui habent fidem salvantur, sed illi tantum qui in bono quod inchoaverunt opere, perseverant. Et sicut ille qui adversus alterum pugnat *ab omnibus se abstinet*, ita et vos ab omnibus vitiis abstinere debetis, ut diabolus, vestrum persecutorem, superare possitis. Miseri homines cum periculis vitae suae
 50 et immensis laboribus serviunt regi terreno pro beneficio cito transituro et perituro; quare vos non serviatis regi caelesti pro regni beatitudine? Iam quia per fidem ad vineam, id est ad sanctae ecclesiae unitatem vocati estis a Do-
 55 mino, ita vivite, ita conversamini, ut denarium, id est regni caelestis felicitatem, Deo largiente, accipere valeatis.

5. Nemo desperet de magnitudine peccatorum suorum, dicendo: Multa sunt peccata mea, in quibus usque ad senectutem et decrepitam aetatem perseveravi, iam promereri non potero indulgentiam, maxime quia peccata me dimiserunt, non ego illa. Absit ut talis de Dei misericordia desperet, quia alii prima hora, alii tertia, alii sexta, alii nona, alii undecima ad Dei vocantur vineam, id est alii in pueritia, alii in adolescentia, alii in iuventute,

44 id est: et stet F stet P istet R a. corr. || 46 quod om. F P R || 47 alterum: alium Vm || pugnat: purgat F pugnant Vm || 48 se abstinet i. e. v. a. o. om. F P R || et om. Pa Pb || 51 serviunt: -vitis Bc || terreno: aeterno Fa || 52 cito om. P Pb || transituro: -torio Pb || serviatis: -vatis P -vitis Bc || 53 caelesti: -tis F P R V || pro om. F P R || regni praem. aeterni Bc Pb || pro beatitudine aeterni regni ~ Pb || beatitudine: -nem F || per fidem om. R || 54 ad om. P || 57 de magnitudine p. s. desperet ~ Pb || 59 iam om. R || 64 id est: idem F P Bc || in¹: a R om. Pn

43-44 Cf. I Cor. 9, 24.

48 I Cor. 9, 25.

53-54 Cf. Matth. 20, 1-16.

61-66 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XIX, 2 (PL 76, 1155 B).

62-63 Cf. Matth. 20, 1-16.

4. Qu'aucun d'entre vous, bien-aimés, ne se croit en sécurité sous prétexte qu'il est baptisé, car de même que ceux qui courent dans le stade ne reçoivent pas tous le *bravium*, c'est-à-dire le prix de la victoire, mais celui-là seul qui est arrivé le premier dans la course, de même ne sont pas sauvés tous ceux qui ont la foi, mais ceux-là seulement qui persévèrent dans les bonnes œuvres qu'ils ont commencées. Et de même aussi que celui qui lutte contre un autre « s'abstient de tout », ainsi vous-mêmes devez-vous vous abstenir de tous les vices, afin de pouvoir vaincre le diable, votre adversaire¹. De malheureux hommes servent un roi terrestre au péril de leur vie et moyennant d'énormes difficultés pour un bénéfice très vite passé et disparu; pourquoi ne serviriez-vous pas le roi du ciel pour obtenir le bonheur du Royaume? Et puisque déjà par la foi le Seigneur vous a appelés à sa vigne, c'est-à-dire à l'unité de la sainte Église, vivez, conduisez-vous de telle sorte que, grâce à la libéralité divine, vous puissiez recevoir le denier, c'est-à-dire le bonheur du royaume céleste.

5. Que personne ne désespère à cause de la grandeur de ses péchés, et ne dise: Nombreux sont les péchés dans lesquels j'ai persévéré jusqu'à la vieillesse et l'extrême vieillesse, je ne pourrai plus désormais obtenir le pardon, surtout que ce sont les péchés qui m'ont laissé, non pas moi qui les ai rejetés. Que celui-là ne désespère absolument pas de la miséricorde divine, car les uns sont appelés à la vigne de Dieu à la première heure, d'autres à la troisième, d'autres à la sixième, d'autres à la neuvième, d'autres à la onzième, c'est-à-dire que les uns sont conduits au service de Dieu dans l'enfance, d'autres dans

1. Le temps du carême est le temps de la lutte, du combat chrétien. Voir O. ROUSSEAU, *art. cit.*, p. 71-74. C'est le sens de l'oraison *super sindonem* de la Sexagésime: « Concede nobis, Omnipotens Deus, presidia militiae christianae sanctis inchoare ieiuniis ut contra spiritalis nequitiae pugnaturi, continentia salutaris muniamur auxiliis » (*Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi, n° 271).

65 alii in senectute, alii in decrepita aetate ad Dei servitium pertrahuntur.

6. Et sicut nullus desperare debet in quacumque aetate sit, si ad Deum converti voluerit, ita nullus pro sola fide securus esse debet, sed potius pertimescere hoc
70 quod dicitur : *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.* Quod vocati sumus per fidem, novimus, sed si sumus electi, nescimus. Tanto ergo debet unusquisque humilior esse, quanto si sit electus ignorat.

7. Concedat vobis omnipotens Deus, ut non sitis de
75 illorum numero qui mare rubrum sicco vestigio transierunt et manna in deserto *manducaverunt et potum spiritalem biberunt*, et propter murmurationem suam in eremo perierunt, sed de illorum qui terram repromissionis intraverunt et fideliter in ecclesiae vinea laborando,
80 denarium perpetuae beatitudinis percipere meruerunt, quatenus cum capite vestro Christo vos qui eius membra estis, possitis regnare per infinita saecula saeculorum. Amen.

65 in³ om. F || servitium : -tia F R || 66 pertrahuntur (protrahuntur R) praem. non F P R¹ || 68 voluerit : -rint Fa || 69 pertimescere : timere Bc || 72-73 esse unusquisque h. ~ F P R esse humilior ~ Pa Pn Vm || 73 esse om. Bc || 78 de om. R || 79 vinea : -am Bc || 80 perpetuae b. om. Bc || 81 quatenus om. R || vestro : vero R || 81-82 estis membra eius ~ Pn

l'adolescence, d'autres dans la jeunesse, d'autres dans la vieillesse, d'autres dans l'extrême vieillesse.

6. Et de même que personne, quel que soit son âge, ne doit désespérer s'il veut se convertir à Dieu, personne non plus ne doit se croire en sécurité en raison de sa seule foi, mais doit bien plutôt redouter ce qui est dit : « Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. » Que nous soyons appelés par la foi, nous le savons, mais si nous sommes élus, nous l'ignorons. Chacun doit donc être d'autant plus humble qu'il ignore s'il est élu.

7. Que le Dieu tout-puissant vous accorde de ne pas être du nombre de ceux qui traversèrent la mer Rouge à pied sec, mangèrent la manne dans le désert, burent le breuvage spirituel, et périrent cependant à cause de leurs murmures dans le désert, mais du nombre de ceux qui entrèrent dans la terre promise et obtinrent en travaillant fidèlement dans la vigne de l'Église de recevoir le denier du bonheur éternel, de sorte qu'avec le Christ votre tête vous puissiez, vous qui êtes ses membres, régner dans tous les siècles des siècles. Amen.

68-72 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XIX, 6 (PL 76, 1158 A).
70 *Matth.* 20, 16.
75-77 Cf. *I Cor.* 10, 1-5.

V. SERMO IN SEXAGESIMA

1. Adest tempus, carissimi fratres, quod sexagesima vocatur. Et ideo necesse est ut vita mutetur, mores corrigantur, mundus despiciatur, et caelestis patria
5 ardentius diligatur, nam senarius numerus, a quo sexaginta et sexagesima et sexcenti et sex milia derivantur, perfectionem significat. Hinc est quod ille qui sexta die fecit hominem, in sexta aetate et sexta feria et sexta
10 hora illum voluit redimere. Unde quia iam septuagesimam celebrastis, et hodie sexagesimam celebrastis, ac deinde quinquagesimam et quadragesimam, Deo propitio, celebraturi estis, istorum nominum misteria vobis manifestare debemus.

2. Quadragesima enim sex septimanas habet, cui addidit Thelesphorus pontifex septimam hebdomadam, et

Le texte est établi à partir des manuscrits F P R V Bc Fa Am Pa Pn Rg St Va et Vm. Dans le ms. de Stuttgart, les dernières lignes (*et a quinque quinquagesima... septuagesima octo*) ont été grattées. On lit à la place, écrits par une première main, les mots *Et verite* et les deux lettres *T E*. Suivent deux lignes de signes inscrits par une autre main. Au-dessous, enfin, de la première main, le mot *conditor*. Manque également la dernière phrase du paragraphe 3 : *Quod omni devotione... saeculorum. Amen.*

Le ms. Va présente de nombreuses variantes, dont plusieurs manifestement fautives, qui à elles seules grossiraient l'apparat du tiers. C'est pourquoi nous ne donnerons pour ce codex que les variantes communes avec d'autres manuscrits. On omettra également les leçons du ms. We comme pour l'homélie précédente.

1. In sexagesima sermo ~ R || 2 fratres carissimi ~ Pa St Vm || 4-5 attentius caelestis patria Vm || diligatur ardentius ~ St || 6 et sexagesima om. St || derivantur : diriguntur St || 9 illum : ipsum St || voluit illum ~ Vm || quia Pn Va : qui F P R V Bc Fa Pa St Vm || 11-13 quinquagesimam

V. SERMON POUR LA SEXAGÉSIME

1. Voici, frères très chers, le temps qu'on appelle Sexagésime. Aussi bien est-il nécessaire que la vie soit changée, les mœurs corrigées, le monde méprisé et la patrie céleste plus ardemment aimée, car le nombre six d'où dérivent soixante, Sexagésime, six cents et six mille, signifie la perfection. De là vient que celui qui a fait l'homme le sixième jour, a voulu aussi le racheter au sixième âge, le sixième jour de la semaine et à la sixième heure¹. Et puisque vous avez célébré la Septuagésime, que vous célébrez aujourd'hui la Sexagésime et allez célébrer ensuite, si Dieu le permet, la Quinquagésime et la Quadragesime, nous devons vous faire connaître la signification symbolique de ces noms.

2. Le carême a six semaines. A celles-ci le pontife Thélesphore ajouta une septième semaine², et ce temps

celebraturi et quadragesimam Deo p. estis ~ Vm || 11-12 celebraturi propitio ~ R || 13 debemus : -bentur Vm || 14 enim om. St || 15 pontifex : papa Pa Pn

5-9 Cf. AUGUSTIN, *De Gen. ad litt.*, IV, 7, 14 (PL 34, 301).

14-43 Cf. CHARLEMAGNE, *Epist. ad Albinum* (*Monum. German. hist., Epist.*, IV, n° 144, p. 228-230, Dümmler).

1. Saint Augustin développe avec insistance la même idée : la vertu du chiffre six ne vient pas de ce que Dieu a créé le monde en six jours, mais Dieu a créé le monde en six jours, parce que ce nombre six est parfait. Voir H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale*, t. IV, Paris 1964, p. 20.

2. Comme sa source, l'auteur attribue au pape Thélesphore l'institution de la Quinquagésime. Cette opinion était appuyée vraisemblablement sur les Fausses décrétales qui contenaient deux décrets dans ce sens. Voir le *Liber Pontificalis*, éd. L. Duchesne, I, 129. Mais elle n'est pas fondée en réalité puisque la Quinquagésime n'est apparue dans l'Église d'Occident qu'au début du VI^e siècle ; cf. A. CHAVASSE, « Le cycle pascal », dans *L'Église en prière*, Paris 1961, p. 702, 707.

vocatum est hoc tempus quinquagesima. Deinde ab aliis addita est octava septimana, et vocatum est ipsum tempus sexagesima. Postmodum vero addita est nona hebdomada, et dicta est septuagesima. Quoniam sicut
 20 a quattuor quadragesima et a quinque quinquagesima et a sex sexagesima et a septem septuagesima dicitur, unde si quis modo adderet decimam septimanam, non eam vocarem decagesimam, sed octogesimam, servato
 25 numeri ordine, quia post septem a quo septuagesima sunt octo.

3. Quadragesima ideo servatur, quia Moyses et Helias et Salvator quadragesima diebus et noctibus ieiunasse leguntur. Quinquagesima ideo a quibusdam servatur, in qua sunt quinquaginta dies, quia si subtraxeris septem
 30 dominicas, non amplius remanent in abstinentia nisi quadragesima et duo dies; et in ipsis duobus diebus alii ieiunant, id est in cena Domini et in sabbato sancto, alii non. Sexagesima ideo celebratur, in qua sunt octo hebdomadae et dies sexaginta, quia si subtraxeris octo
 35 dominicos dies et octo quintas ferias, quadragesima solummodo

16 est om. F P R || quinquagesima : -mam Fa || 17 ipsum : -sius Fa Pa Pn hoc Vm || 19 dicta : -tum St Va || 20 et a quinque q. om. F P R Fa Pa Va || 21 et¹ : ita Va ita et Fa || sex om. P || 23 vocarem : -camus Pa || 25 sunt : sint R || octo : septem Pa || 26 quia : quid F || 28 Quinquagesima add. vero F || 30 non : vero P || remanent : -net St || 31 duo : -os V Va Vm || diebus om. Pa || 32 id est om. R || in cena praem. alii R || in² om. R || 32-33 id est in cena... alii non : alii vero non id est... sancto * V² || alii non Pa Pn : om. F P R V¹ Bc Fa St Va Vm || 34 quia Bc Vm : om. F P R V Fa Pa St Va || 35 solummodo : solum R

26-27 Cf. Ex. 34, 28; I Rois 19, 8; Matth. 4, 2.

1. Le *Thesaurus linguae latinae*, Lipsiae 1910, ne donne pas d'autre référence que notre homélie en ce qui concerne ce terme.

fut appelé Quinquagésime. Par la suite, d'autres ajoutèrent une huitième semaine, et ce temps fut lui-même appelé Sexagésime. Plus tard fut ajoutée une neuvième semaine, et elle fut dite Septuagésime. Et de même que Quadragesime tire son nom de quatre, Quinquagesime de cinq, Sexagésime de six et Septuagésime de sept, de même si quelqu'un devait ajouter une dixième semaine, nous ne l'appellerions pas « Décagésime¹ », mais « Octogésime », de manière à conserver l'ordre des chiffres, puisque après le sept d'où est tiré Septuagésime vient le huit.

3. On observe le carême, parce que Moïse, Élie et le Sauveur ont jeûné quarante jours et quarante nuits, ainsi qu'on le lit dans l'Écriture. Certains observent la Quinquagésime qui comprend cinquante jours, car si l'on soustrait sept dimanches, il ne reste plus que quarante-deux jours de jeûne²; dans ces deux derniers jours d'ailleurs, c'est-à-dire la Cène du Seigneur et le samedi saint, certains jeûnent, d'autres non. Si on célèbre la Sexagésime qui comprend huit semaines et soixante jours³, c'est parce qu'il ne reste que quarante jours de

2. Le calcul des jours de jeûne est d'ailleurs plus précis dans la lettre de l'empereur, qui tient compte explicitement du jour de Pâques lui-même, que dans l'hom. V. On le remarque nettement dans le cas de la Septuagésime : les deux documents comptent neuf semaines de la Septuagésime à Pâques, c'est-à-dire 64 jours (en comptant le jour d'arrivée). Or si l'on retire 9 dimanches, 9 jeudis et 9 samedis, il ne reste plus, selon l'hom. V, que 36 jours de jeûne : l'auteur a donc retiré aussi, mais il ne le dit pas, le jour de Pâques lui-même, tandis que la lettre de Charlemagne contient cette précision : *Ex quibus si de unaquaque ebdomada tres praefatos subtraxeris dies et paschalem sacratissimum, triginta sex dies in abstinentia remanent.*

3. Il faut corriger et lire très vraisemblablement *quinquaginta septem* comme il ressort du parallélisme avec la Quinquagésime et la Sexagésime : Quinquagésime : 7 semaines = 49 jours + Pâques = 50 jours. Si l'on retire 7 dim. + Pâques, il reste 42 jours.

Sexagésime : 8 semaines = 56 jours + Pâques = 57 jours. Si l'on retire 8 dim. + 8 jeud. + Pâques, il reste 40 jours.

Septuagésime : 9 semaines = 63 jours + Pâques = 64 jours. Si l'on retire 9 dim. + 9 jeud. + Pâques, il reste 36 jours.

dies remanent ieiunii. Septuagesima vero a qua usque in pascha sunt novem septimanae, id est sexaginta quattuor dies, ideo ab aliquibus celebratur, quia si subtraxeris novem dies dominicos propter Domini resurrectionem, et
 40 novem quintas ferias propter dominicam cenam, et totidem sabbata ne videamur sabbatizare cum Iudeis, non amplius quam triginta sex remanent dies ad ieiunandum. Quos omni devotione ipse nos observare concedat
 45 sancti per cuncta saecula saeculorum. Amen.

36 remanent dies ~ R || a om. F || 37 sunt : sint R || novem sunt ~ St || sexaginta : septuaginta R || quattuor : tres Bc² || 39 dominicos dies ~ St Va Vm || resurrectionem Domini ~ Pn || 41 sabbata F Bc Fa Pa Pn Vm : sabata R sabatha P sapata St¹ sapati St² sabbati V Va || Iudeis : videtis Vm || 42 quam triginta : quadraginta Bc || sex *praem.* et Pn St || dies remanent ~ Pa St Va Vm || 43 omni : cum P cum omni Vm || nos F P R V Bc : vos * Fa Pa Pn Va Vm vobis Fa || observare : con- Va Vm || 45 cuncta : omnia Pn

jeûne lorsqu'on soustrait huit dimanches et huit jeudis. Certains célèbrent la Septuagésime, à partir de laquelle il y a neuf semaines jusqu'à Pâques, c'est-à-dire soixante-quatre jours, car si l'on soustrait neuf dimanches à cause de la résurrection du Seigneur, et neuf jeudis à cause de la Cène, et autant de sabbats pour ne pas paraître « sabbatiser » avec les Juifs¹, il ne reste plus que trente-six jours de jeûne². Qu'il nous accorde de les observer avec beaucoup de piété, lui qui vit et règne avec Dieu le Père dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

1. Pour ne pas paraître « sabbatiser » avec les Juifs : peut-être faut-il comprendre : pour ne pas paraître jeûner avec les Juifs. On croyait, en effet, à tort, dans le monde gréco-romain ancien que les Juifs jeûnaient le jour du sabbat. Voir E. SCHÜRER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, p. 298, note 23. Nous remercions M. C. Perrot d'avoir attiré notre attention sur ce point.

2. L'auteur ne précise pas explicitement les raisons qui ont entraîné l'extension du jeûne de carême. D'après la lettre de l'empereur, celle-ci tient au fait que l'on ne jeûnait pas le dimanche et, dans certaines Églises, le jeudi, voire même le samedi, et du désir de donner à Dieu la dîme des jours de l'année. Voir, par exemple, GRÉGOIRE, *Hom.* XVI, 5 ; *PL* 76, 1137.

VI. SERMO IN QUINQUAGESIMA

1. Ecce appropinquant dies sancti et tempus acceptabile, fratres carissimi, de quo scriptum est : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*. Ideo sollicitiores vos esse oportet in vigiliis, in ieiuniis, in elemosinis et orationibus. Qui usque modo elemosinam fecit, amplius his diebus faciat, quia *sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum*. Qui usque modo ieiunavit et oravit, modo amplius ieiunet et oret, quia sunt quaedam peccata quae non dimittuntur nisi per orationem et ieiunium. Si quis iram tenet adversus alterum, dimittat ei ex corde. Si quis ab aliquo iniuste aliquid abstulit, reddat ei a quo abstulit, si cupit Deum propitium habere. Nam quamvis omni tempore christianus a maledictionibus, a conviciis, a iuramentis et risu nimio atque verbis otiosis se abstinere debet, maxime tamen his sanctis diebus, qui ad hoc constituti sunt ut peccata totius anni in his quadraginta diebus per paenitentiam deleantur.

2. Credite et firmissime credite, fratres, quia si in his diebus puram confessionem feceritis et taliter, sicut diximus, paenitueritis, omnium peccatorum vestrorum

Ont été vus les manuscrits F P R V Bc Fa Vi Vm et Va.

Cette courte homélie ne fait aucune allusion aux textes du jour, *II Cor.* 6,14 - 7,3 et *Matth.* 13, 24-43. Elle est toute tournée vers le début du carême, et rappelle les œuvres traditionnelles de la pénitence, l'aumône, la prière et le jeûne.

5 in² : praem. et Fa || in³ : et P et in Vm || 12 iniuste om. R || 13 si cupit D. p. h. reddat ei hoc quod abstulit Fa Vm || 15 a² : ab P || 17 diebus sanctis ~ Vm || peccata : -ti F || 18 anni : cum F || 20 firmissime : ferventis- P || 21 puram : vestram Vm

VI. SERMON POUR LA QUINQUAGÈSIME

1. Voici, frères très chers, qu'approchent les jours saints et le temps favorable dont il est écrit : « Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut. » Il faut donc que vous soyez plus généreux pour les veilles, les jeûnes, les aumônes et les prières. Que celui qui a fait l'aumône jusque-là, la fasse davantage en ces jours, car « de même que l'eau éteint le feu, de même l'aumône éteint le péché ». Qui a jeûné et prié jusque-là, qu'il jeûne maintenant et prie davantage, car il est certains péchés qui ne sont remis que « par le jeûne et la prière ». Si quelqu'un garde de la colère contre un autre, qu'il lui pardonne avec cœur. Si quelqu'un a pris injustement quelque chose, qu'il rende à celui auquel il a pris s'il désire que Dieu lui soit favorable. Car bien qu'en tout temps le chrétien doive s'abstenir des médisances, des paroles injurieuses, des jurons, des plaisanteries grossières et des paroles inutiles, il le doit surtout néanmoins en ces saints jours qui ont été établis précisément pour que la pénitence de ces quarante jours efface les péchés de toute l'année.

2. Croyez, frères, et croyez-le très fermement, si vous vous confessez loyalement en ces jours et si vous faites pénitence, ainsi que nous l'avons dit, vous obtiendrez du Seigneur très miséricordieux le pardon de tous vos

3-4 *II Cor.* 6, 2.

8-9 *Sag. Str.* 3, 33 (*Vulg.* : *Ignem ardentem extinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis*).

10-11 *Matth.* 17, 20.

remissionem cum Ninivitis a misericordissimo Domino
 impetrabitis. Quia sicut illi peccando iram Dei super se
 25 provocaverunt, sed in sacco et in cinere paenitendo
 liberari meruerunt, ita et vos si ex toto corde secundum
 illorum exemplum ad Deum clamaveritis, Domini super
 vos misericordiam provocabitis, in tantum ut laetiores
 et securiores diem dominicae resurrectionis celebretis,
 30 et felices ad caelestem patriam post hanc vitam transe-
 atis, praestante Domino nostro Iesu Christo, qui cum
 Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia saecula
 saeculorum. Amen.

23 Ninivitis : inveniis P ut vid. || 24-25 Quia sicut... provocaverunt
 om. F P R || 25 in² om. Bc Vm || 26-27 secundum i. e. om. R || 27 Domini :
 dum P || 27-28 Domini... laetiores om. Vm || 30 transeatis : -sibitis Vm ||
 32 regnat add. Deus Vm || per omnia : in Bc

23-28 Cf. *Jonas* 3, 1-10.

péchés avec les habitants de Ninive. Car de même que les
 Ninivites, après avoir attiré sur eux la colère de Dieu par
 leurs péchés, obtinrent leur délivrance par la pénitence
 dans le sac et la cendre, de même vous aussi, vous atti-
 rerez sur vous la miséricorde du Seigneur, si à leur exem-
 ple vous criez vers Dieu de tout votre cœur. Ainsi pourrez-
 vous célébrer avec plus d'allégresse et d'assurance le
 jour de la résurrection du Seigneur, et passer joyeux,
 après cette vie, dans la patrie céleste. Que notre Seigneur
 Jésus-Christ vous l'accorde, lui qui vit et règne avec le
 Père et l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles.
 Amen.

VII. SERMO IN QUADRAGESIMA

1. Ecce nunc tempus adest, in quo et peccata vestra
 confiteri Deo et sacerdoti, et per ieiunia et orationes et
 lacrimas atque elemosinas delere debetis. Quare eru-
 5 bescat peccator manifestare peccata sua, quae et Deo
 et angelis omnibus atque cunctis electis animabus sunt
 nota et manifesta? Confessio a morte animam liberat,
 confessio paradysum aperit, confessio spem salvandi
 tribuit. Unde scriptura dicit: *Dic tu iniquitates tuas ut*
 10 *iustificeris*. His verbis ostenditur quia non meretur
 iustificari qui in vita sua peccata non vult confiteri. Illa
 vero confessio vos liberat quae fit cum paenitentia.
 Paenitentia vera est dolor cordis et amaritudo animae
 pro malis quae quisque commisit. Paenitentia est et
 15 mala praeterita plangere et plangenda iterum non com-
 mittere.

2. Et quamvis omnes dies quibus homines vivunt apti
 sunt paenitentiae, tamen isti dies sunt plus apti et con-
 grui ad confitendum peccata et ad ieiunandum atque ad
 20 elemosinas faciendas, quoniam peccata totius anni istis
 diebus potestis diluere. Ideoque moneo omnes et hortor
 singulos ut quicquid in vobis reprehensibile cognoscitis,

Le texte est établi à partir des manuscrits F P R V Bc Fa Pb
 Pn Tu Vi Vg et Vm.

1. In quadragesima sermo ~ R || 2 tempus *add.* acceptabile tempus Bc Fa
 Pb Pn Vg Vm || 5 et *om.* R || 6 omnibus angelis ~ Tu Pb || electis: sanctis
 Pb *om.* Pn || animabus electis ~ Vm || 7 animam: -ma P || 8 paradysum:
 peccatorum Tu || confessio p. a. *om.* Pb Pn || 9 Tu dic ~ R || tuas: me-
 P || 10 verbis: -bi P || 11 in vita: hic Tu || non vult peccata ~ Vm || 12 vero
om. * V Bc Fa Pb Pn Vg Vm || 13 vera: -ro R Vm || amaritudo: -dine F ||
 animae *om.* R || 14 Paenitentia: -am Vm || et *om.* P Pn || 18 sunt: sint
 P || sunt dies ~ Pn Vg Vm || 19 atque: et P || *ad* *om.* Bc Vm || 22 in *om.* R

VII. SERMON POUR LE PREMIER
DIMANCHE DE CARÊME

1. Voici qu'est maintenant venu le temps où vous
 devez confesser vos péchés à Dieu et au prêtre, et les
 effacer en même temps par les jeûnes, les prières, les
 larmes et les aumônes. Pourquoi le pécheur rougirait-il
 de faire connaître ses péchés qui sont vus et connus par
 Dieu, par tous les anges et toutes les âmes élues? La
 confession libère l'âme de la mort, la confession ouvre le
 paradis, la confession donne l'espérance du salut. C'est
 pourquoi l'Écriture dit: « Dis toi-même tes fautes, afin
 d'être justifié. » Ces paroles nous montrent qu'il ne mérite
 pas d'être justifié celui qui ne veut pas confesser ses
 péchés durant sa vie. Mais elle vous libère, au contraire,
 la confession qui s'accompagne de la pénitence. La vraie
 pénitence c'est la contrition du cœur et la douleur de
 l'âme pour le mal qu'on a commis. La pénitence, c'est
 en même temps de pleurer le mal passé et de ne pas
 commettre à nouveau ce qui doit être pleuré.

2. Or, bien que tous les jours de la vie de l'homme soient
 propres à la pénitence, ces jours-ci cependant sont plus
 favorables et conviennent mieux pour confesser ses péchés,
 jeûner et faire des aumônes, puisqu'en ces jours en effet
 vous pouvez laver les péchés de toute l'année. C'est
 pourquoi je vous engage tous et vous exhorte chacun en
 particulier à corriger ce que vous reconnaissez en vous de

Il s'agit d'un sermon pour le premier dimanche de carême. Le
 pasteur rappelle aux fidèles leurs devoirs concernant la confession,
 le jeûne, l'aumône et la prière. Il n'y a aucune allusion aux textes
 liturgiques du jour: *II Cor.* 6, 1-10 et *Matth.* 4, 1-11.

9-10 *Is.* 43, 26 (*Vulg.*: Reduc me in memoriam... ut iustificeris).
 14-16 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXXIV, 15 (PL 76, 1256 B).

emendatis. Quicumque recognoscit in se quod fideliter non dederit decimas suas, modo emendet quod minus
 25 fecit. Quid est fideliter decimas dare, nisi ut nec peius nec minus aliquando Deo offerat aut de grano aut de vino suo aut de fructibus arborum aut de pecoribus aut de horto aut de negotio aut de ipsa venatione sua ? Quia de omni substantia quam Deus homini donat, decimam partem
 30 sibi reservavit, et ideo non licet homini retinere illud quod Deus sibi reservavit. Tibi dedit novem partes, sibi vero reservavit decimam partem, et si tu non dederis Deo decimam partem, Deus tollet a te novem partes. Item si quis recognoscit in se quod ab aliquo tulit aliquid
 35 iniuste, emendet reddendo quod iniuste tulit. Nam qui Deo non vult reddere decimas quas retinuit, et homini non studet reddere quod iniuste ab eo abstulit, non timet adhuc Deum et ignorat quid sit vera paenitentia veraque confessio.

40 **3.** Iste talis homo non potest bonam elemosinam facere. Bonum est quapropter, fratres, ut Deo reddatis quae sua sunt, et proximo quae illius fuerunt, ut de vestris iustis laboribus elemosinas faciendo, peccata vestra possitis redimere, secundum quod scriptum est :

45 *Sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum.* Et hoc scire debetis, quia unusquisque secundum quod habet, debet tribuere indigentibus, id est qui habet multum, debet tribuere multa, et qui parum habet, debet parum dare, secundum quod sanctus Tobias agere
 50 docuit filium suum. Cum grandi quoque studio et cum

23 recognoscit : cognoscit Pb || 23-24 fideliter... suas : fidelem non decet Vi || 24 modo om. Vi || 25 fecit : -cerit Vm add. si fideliter decimas non dederit Vi || nec¹ : om. Pb non Pn || nec... nec : ne ... ne P || peius : penis F P || 26 offerat Deo ~ Pb Pn || aut de vino aut de grano suo ~ Pb || suo om. Tu || 27 de pecoribus aut de fructibus a. ~ Pb || 29 substantia add. sua Fa Pn Vg Vm || donat : tribuit Pb dat Pn Vm dona F || 30 reservavit : servavit F P R Vm || 30-31 et ideo... sibi reservavit om. V Bc Fa Pb Pn Vg Vm || 31 reservavit : servavit Vm || 32 Deo non dederis ~ Vm || 34 recognoscit :

répréhensible. Quiconque reconnaît en lui-même qu'il n'a pas donné loyalement sa dîme, qu'il corrige maintenant ce qu'il a fait en moins. Qu'est-ce que donner loyalement sa dîme, sinon ne jamais offrir à Dieu trop peu et le plus détestable de son grain ou de son vin, des fruits des arbres, de son bétail, de son jardin, de son commerce ou de sa chasse ? De tous les biens qu'il a donnés à l'homme, Dieu s'est réservé la dixième partie : aussi bien il n'est pas permis à l'homme de retenir ce que Dieu s'est réservé. Il t'a donné neuf parts, mais il s'est réservé la dixième, et si tu ne donnes pas à Dieu cette dixième part, il t'enlèvera les neuf autres. Semblablement si quelqu'un reconnaît en lui-même qu'il a pris injustement quelque chose, qu'il répare en rendant ce qu'il a pris injustement. Celui qui ne veut pas rendre à Dieu la dîme qu'il a retenue et ne cherche pas à rendre à l'homme ce qu'il lui a pris injustement, n'a pas encore la crainte de Dieu et ne sait pas ce que sont la vraie pénitence et la vraie confession.

3. Pareil homme ne peut pas faire une bonne aumône. C'est pourquoi, frères, il est bon que vous rendiez à Dieu ce qui est sien, et au prochain ce qui lui appartient : faisant alors des aumônes du fruit de vos justes travaux, vous pourrez racheter vos péchés, selon ce qui est écrit : « De même que l'eau éteint le feu, de même l'aumône éteint le péché. » Vous devez savoir également que chacun doit donner à ceux qui ont besoin selon ce qu'il a, c'est-à-dire que celui qui a beaucoup doit donner beaucoup, celui qui a peu doit donner peu, ainsi que saint Tobie l'enseignait à son fils. C'est avec beaucoup d'ardeur aussi

-cet P || 36 non vult Deo ~ F P R || retinuit : tenuit Pn || 37 studet : -duit R || ab eo om. Vm || abstulit : tulit Bc || 38 adhuc om. F P R || quid : quod Tu || sit : sibi Tu || 45 peccatum : -ta F P R Tu || 46 scire : facere Vi || 47 tribuere : re- V Bc¹ || 47-48 multum [multa Vm] habet ~ * V Bc Fa Pb Pn Vg Vm || 48 debet om. Pb || tribuere : re- V || 49 debet om. F || parum dare : tribuere parum Vm || 50 suum om. R

45-46 *Sag. Sir.* 3, 33.

46-50 *Cf. Tob.* 4, 8-9.

ingenti aviditate debent christiani elemosinas facere, ut mereantur in die iudicii audire a Domino : *Esurivi et dedistis mihi manducare ; sitiivi et dedistis mihi bibere ; hospes eram et collegistis me ; nudus, et vestistis me ; infirmus, et visitastis me ; in carcere eram, et venistis ad me. Venite, benedicti Patris mei.* Et reliqua. Si ista sex opera misericordiae non feceritis, quae modo commemoravi, audietis in die iudicii : *Ite in ignem aeternum.* Quod si ea feceritis, dicetur vobis : *Venite, benedicti Patris mei.*

4. Iam quia tales dies sunt, non audeo ut non dicam periculum vestrum et grande malum, quod est in populo isto. Qualis christianus est qui tali tempore non ieiunat vel usque ad nonam ? Ecce Ninivitae parvulos lactantes et pecora atque iumenta fecerunt ieiunare, ut periculum mortis evadere possent. Quales ergo christiani esse possunt qui sani sunt, et ieiunare cum Moysse et Helia et Salvatore nostro nolunt ? Solent enim dicere : Non possumus laborare et ieiunare. Ideo non possunt quia nolunt. Saltem laborent minus ut ieiunare possint. Moneo quapropter et contestor ut nullus vestrum, nisi forte sit infirmus aut infans, usque in pascha, nisi in dominicis diebus, ante nonam manducet aut bibat.

5. Moneo etiam ut qui iuxta ecclesiam est, et occurrere potest, quotidie audiat missam ; et qui potest omni

52 *Esurivi add. enim Bc* || 53 *bibere : potum Vm* || 56 *sex : vos Vi* || 57 *misericaordiae om. Tu* || 58 *Ite add. maledicti Bc* || 61 *quia om. Vg²* || 65 *ieiunare fecerunt ~ Vm* || 65-66 *mortis periculum ~ Vm* || 66 *possent evadere ~ Vm* || *christiani om. Fa Vg* || 67 *possunt : -sint R* || 69 *ieiunare et laborare ~ Vm* || 71 *vestrum : dominum P* || 72 *in² om. R* || 75 *quotidie a. m. om. Pn*

et un empressement immense que les chrétiens doivent faire des aumônes, afin de pouvoir entendre au jour du jugement la parole du Seigneur : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, en prison et vous êtes venus à moi. Venez, les bénis de mon Père, etc... » Si vous n'avez pas fait les six œuvres de la miséricorde que je viens de rappeler, vous entendrez au jour du jugement : « Allez au feu éternel. » Mais il vous sera dit, si vous les avez faites : « Venez, les bénis de mon Père. »

4. Et puisque voici de tels jours, je ne puis pas ne pas vous avertir du péril où vous êtes et du grand mal qui est sur ce peuple. Quel est le chrétien qui en un tel temps ne jeûnerait pas au moins jusqu'à none ? Voici que les habitants de Ninive firent jeûner les enfants encore au sein, le petit et le gros bétail, afin d'échapper à la mort qui les menaçait. Quels peuvent donc être ces chrétiens qui sont en bonne santé et refusent de jeûner avec Moïse, Élie et notre Sauveur ? Ils ont l'habitude de dire : Nous ne pouvons pas travailler et jeûner. C'est parce qu'ils ne veulent pas qu'ils ne peuvent pas. Qu'ils travaillent moins de manière à pouvoir jeûner. Je demande donc et prescris qu'aucun de vous, à moins qu'il ne soit malade ou qu'il ne s'agisse d'un enfant, ne mange et ne boive avant none, jusqu'à Pâques, si ce n'est les dimanches.

5. Je demande également que celui qui est à côté de l'église et peut y venir, entende chaque jour la messe ; que celui qui le peut, vienne aussi chaque nuit à l'office

52-56 *Matth. 25, 35-36, 34.*
58 *Matth. 25, 41.*
59-60 *Matth. 25, 34.*
64-66 *Cf. Jonas 3, 1-10.*

nocte ad matutinum officium veniat. Qui vero longe ab ecclesia manent, omni dominica studeant ad matutinas venire, id est viri et feminae et iuvenes et senes, praeter infirmos. Unus tantum aut duo remaneant, qui domum
80 custodiant.

6. Nullus omnino uxori suae iungatur ante octavas paschae. Quicumque iram aut odium contra alterum tenet, dimittat illi ex toto corde si salvari desiderat. Et exceptis illis quibus sacerdos donat consilium ut non
85 communicent, omnes christiani omni dominica debent offerre et communicare, et in quadragesima omni die. Moneo ut saltim omni dominica et offeratis et communicetis. Et idcirco puram et mundam vitam ducite, ut digni sitis accedere ad sanctam communionem. Et hoc
90 scire debetis, quia quicquid subtrahitis corpori vestro

76 matutinum : -ni Pb Pn Vg || 76-77 ab ecclesia longe ~ Vm || 77 matutinas : -nos * F P R Tu -na V Bc Pn || 78 et² om. Bc Pn Vm || 79 unus om. Tu || aut duo remaneant : remaneat aut duo Vm || duo : -os Fa || 81 octavas : -vam Vm -va Tu || 82 odium aut iram ~ Vm || 82-83 tenet contra a. ~ Bc || 83 tenet : -nent Tu || dimittat : -tant Tu || toto om. Tu || desiderat : -rant Tu || Et add. quia Tu || 84 donat consilium sacerdos ~ Vm || 86 et² om. * F P R V Bc Fa Pb Pn Tu Vg || 86-87 omni die m. u. s. om. Bc || 87 dominica F P R Tu : praem. die * V Bc Fa Pb Vg Vm || et¹ om. Vm || 88 vitam et mundam ~ Vm || 89 sanctam om. Bc

1. Il ne s'agit pas de l'office de nuit tel que le comportent aujourd'hui certains ordres monastiques, mais de l'office de l'aurore, de la prière matutinale, qu'on appelait matines ou laudes. Ainsi saint Ambroise parle-t-il des *laudes matutinae* dans son ouvrage *De virginibus* adressé à sa sœur Marcelline. Voir H. LECLERQ, art. *Laudes* en *DACL*, VIII, c. 1896, ou *Matines*, X, c. 2677 ; P. SALMON, « La prière des heures » dans A.-G. MARTIMORT, *L'Église en prière*, Tournai 1961, p. 794-796.

2. Voir la note 4.

3. Offrir : c'est-à-dire apporter leur offrande, du pain et du vin, mais peut-être aussi d'autres dons. Ces dons étaient portés processionnellement à l'autel après le renvoi des catéchumènes. Voir J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. II, p. 271 s. ; P. BORELLA, *Il rito...*, p. 165-166.

de matines¹. Quant à ceux qui demeurent loin de l'église, qu'ils s'efforcent de venir chaque dimanche à matines, c'est-à-dire les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, sauf les malades. Qu'un ou deux seulement restent pour garder la maison.

6. Qu'absolument personne ne s'unisse à sa femme avant l'octave de Pâque². Que quiconque entretient contre un autre de la colère ou de la haine, lui pardonne de tout cœur s'il désire être sauvé. Tous les chrétiens aussi, à l'exception de ceux auxquels le prêtre a donné l'avis de ne pas communier, doivent offrir³ et communier chaque dimanche, et même en carême tous les jours. Je vous demande d'offrir et de communier au moins chaque dimanche⁴. Menez donc une vie pure et sans tache, de manière à être dignes d'approcher de la sainte communion. Vous devez savoir encore qu'il faut donner en

4. Ces recommandations concernant la communion dominicale, ou même journalière en carême, rejoignent d'autres déclarations du ix^e siècle. En 836 ou 837 (cf. C. DE CLERQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, t. II, Louvain-Paris 1936, p. 91), le II^e concile d'Aix-la-Chapelle demande que l'on rétablisse la coutume de communier chaque dimanche : *Sane communicatio corporis Domini omni die dominica debuit celebrari. Ideoque necesse est quantum ratio permittit ut moderna corrigatur consuetudo ne forte qui longe est a sacramentis quibus est redemptus longe sit a salute quam fuerat consecutus* (c. III, can. 22 ; Mansi, XIV, 694 ; texte réédité par A. WERMINGHOFF, *Concilia aevi karolini*, t. I, Hanovre 1906, p. 722). Ce témoignage et divers autres donnent à penser que beaucoup chez les Francs ne s'approchaient que rarement de la communion à cette époque. Il est possible toutefois que l'Italie ait gardé la pratique d'une communion plus fréquente. — En 866, le pape saint Nicolas 1^{er} déclare que le fidèle qui est sans péché mortel doit communier tous les jours pendant le carême, mais doit aussi pendant ce temps s'abstenir du mariage (*Responsa ad consulta Bulgarorum*, n^o 9 ; Mansi, XV, 406). — Enfin, le pénitentiel *Casinense*, datant de la fin du ix^e siècle ou du début du x^e d'après M. Paul Fournier, et représentant la discipline de l'Italie, déclare que tous les chrétiens doivent communier chaque dimanche comme font les Grecs, et que ceux qui passent trois dimanches sans communier sont excommuniés. Ce pénitentiel impose trois jours de continence avant la communion. Voir É. DUBLANCHY, art. *Communio frequente*, en *DTC*, III, 521-526, qui cite Mgr SCHMITZ, *Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche*, t. I, Mayence 1883, p. 413-417, 431.

ieiunando, totum debetis pauperibus donare, non vobis-
ipsis reservare.

7. Omnipotens Deus donet ut ista quae dicta sunt
retineatis et opere compleatis, quatenus post finem huius
95 vitae et post terminum laboris, ad requiem sempiternam
pervenire possitis. Ipso donante qui vos creavit et pretio
sui sanguinis redimere voluit, qui vivit et regnat per
infinita saecula saeculorum. Amen.

totalité aux pauvres ce dont vous privez votre corps
par vos jeûnes, et ne pas vous le réserver à vous-mêmes.

7. Que le Dieu tout-puissant vous donne de retenir
ce qui a été dit et de le mettre en œuvre, de sorte qu'au
terme de cette vie et après la fin du labeur, vous puissiez
parvenir au repos éternel. Qu'il vous en fasse la grâce,
celui qui vous a créés et a voulu vous racheter au prix de
son sang, lui qui vit et règne dans tous les siècles des
siècles. Amen.

92 reservare : servare Pn || 94 et opere c. om. Pn || 95 sempiternam
F P R V Bc Tu : aeternam * Fa Pb Pn Vg Vm || 96 pervenire : venire R ||
creavit : crevit Fet creavit R || pretio : -cioso Pn || 97 su|| : -o F P || Sanguinis
add. precio Pn || 97-98 per infinita... Amen om. Tu || 98 saecula... Amen
om. F P R

VIII. SERMO IN DOMINICA DE ABRAHAM

1. Scitote, fratres, quia cuius opera quisque facit, eius et filius vocatur. Unde cum Iudei dixissent patrem suum esse Abraham, audierunt a Domino, sicut modo
 5 cum evangelium legeretur audistis : *Si filii Abrahae estis, opera Abrahae facite.* Qui cum iterum dixissent Deum se habere patrem, audierunt : *Si Deus pater vester esset, diligeretis utique me.* His verbis aptissime demonstratur quod mali et cupidi nec Abrahae nec Dei filii sunt. Nam
 10 cuius filii sint, sequentia manifestant. Ait enim : *Vos ex patre diabolo estis, ac si dicat : « Cur patrem mutatis, nunc Abraham, nunc Deum ? Ego vobis ostendam patrem vestrum : Pater vester diabolus est, non creando, sed decipiendo. »* Fugite, fratres, talem patrem, fugite sicut
 15 propheta admonet : Ait enim : *Obliviscere populum tuum et domum patris tui.* Populum vocat vitia atque peccata ; domum vero patris dicit mundum, in quo regnat diabolus. Ille obliviscitur populum suum qui relinquit vitia sua, et ille obliviscitur domum patris sui qui mundi huius
 20 falsas divitias contempnit, per quas eum diabolus tenet

Ont été utilisés les manuscrits F P R V Bc Br Md Tu Vd Bu Cb Ml et Ro. Nous avons disposé seulement pour ce dernier de la collation de quelques variantes ; la fin de l'homélie *Ego et Pater... saeculorum. Amen* n'y figure pas.

Bu dépendant de Cb, nous avons pu omettre de reproduire les variantes de ce manuscrit dans l'apparat.

1. Abraham *praem.* patriarca P *add. i. mg.* dominica de passione sermo sancti Ambrosii episcopi V² || 3 Unde *add.* et F P R || Iudei cum ~ F P R || 4 esse *om.* Md || 4-5 sicut modo c. e. l. a. *om.* Cb Ml || 5 legeretur : -tis Tu || 7 habere se ~ Cb || 8 aptissime verbis ~ * V Bc Cb Md Ml || 9 filii Dei ~ Br Tu || sunt : sint F || 10 sint : sunt R Cb Ml Vd || 12 ostendam vobis ~ R || 14 Fugite¹ *add.* ergo R || 15 admonet *praem.* et P || obliviscere *add.* enim Vd || 16 atque : et R || 17 patris *om.* Vd || regnat : habitat Br Vd || 19 et *om.* Vd || ille *om.* Md || 20 per quas eum : quem Tu

VIII. SERMON POUR LE DIMANCHE « D'ABRAHAM »

1. Sachez-le, frères, on est le fils de celui dont on fait les œuvres. Voilà pourquoi au moment où ils disaient avoir pour père Abraham, les Juifs entendirent le Seigneur leur dire, ainsi que vous l'avez entendu tout à l'heure lorsqu'on a lu l'évangile : « Si vous êtes les enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham. » Et comme ils disaient ensuite avoir Dieu pour père, ils entendirent : « Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez. » Ces paroles nous montrent parfaitement que méchants et envieux ne sont fils ni d'Abraham ni de Dieu. De qui ils sont les fils, la suite nous le fait voir. Il déclare en effet : « Vous avez pour père le diable. » C'est comme s'il disait : « Pourquoi changez-vous de père, tantôt Abraham, tantôt Dieu ? Je vais vous montrer votre père : votre père, c'est le diable, non pour vous avoir créés, mais pour vous avoir trompés. » Fuyez, frères, un tel père, fuyez suivant l'avertissement du prophète, qui déclare en effet : « Oublie ton peuple et la maison de ton père. » Par « peuple », il signifie les vices et les péchés, par « maison du père », il désigne le monde où règne le diable. Il oublie son peuple celui qui abandonne ses vices, et il oublie la maison de son père celui qui méprise les richesses trompeuses de ce monde, par lesquelles le diable le tient captif. Ce père-là

Les lectures liturgiques de cette messe du deuxième dimanche de carême étaient *I Thess.* 2, 20 - 3, 8 et *Jn* 8, 31-59. Dans le ms. Bc, l'homélie figure sous la rubrique *Unde super : dominica de passione Domini* qui a été ajoutée également dans la marge du ms. V.

3-14 Cf. *Jn* 8, 39-47.

5-6 *Jn* 8, 39.

7-8 *Jn* 8, 42.

10-11 *Jn* 8, 44.

10-14 Cf. AUGUSTIN, *Tract. XLII in Johan.*, 9-10 (PL 35, 1072-1073).

15-16 *Ps.* 44, 11.

captivum. Pater iste non diligit filios suos sed odit. Sic amat diabolus filios suos ut perdat, sicut amat glutto porcellum, ut comedat.

2. Cavete, fratres, mendacium, quia omnes qui amant
 25 mendacium filii sunt diaboli, qui non solum mendax est, sed etiam et pater, id est inventor ipsius mendacii est. Omnis simulatio et omnis duplicitas mendacium est. Ergo non solum in falsis verbis, sed etiam in simulatis operibus mendacium est. Mendacium namque est christi-
 30 tianum se dicere, et opera Christi non facere. Mendacium est sacerdotem vel clericum se profiteri et contraria huic ordini operari. Pertimescenda sunt haec quia Dei verba sunt. Ait enim propheta Dei : *Perdes omnes qui loquuntur mendacium*. Transite quapropter, fratres, a
 35 mendacio ad veritatem, si non vultis habere diabolum patrem. Nam quod alibi legitur : *Omnis homo mendax*, intelligendum est in quantum carnalis, non in quantum spiritalis.

3. Deinde monet vos evangelica lectio, ut patientes
 40 sitis. Ecce cum multa convicia Dominus a Iudeis audisset, patienter eos toleravit, et patienter portavit, patienter sustulit. Et si Dominus patientiam habuit inter verba blasphemiae, qui suos inimicos uno verbo poterat in abyssum dimergere, quare miseri homines, pleni peccatis,
 45 non habent patientiam quando dura audiunt, vel quando pro suis iniquitatibus corriguntur ?

24 quia om. V² ut vid. || 25 qui : quia Md || 26 et om. Cb Ml || pater add. eius Tu || id est om. Vd || 27 omnis² om. Vd || est mendacium ~ Cb || 28 etiam : et* Tu || 29 namque om. Br Vd || 32 quia : quod Cb || 34 fratres quapropter ~ F P R || a : ad Tu || 35 vultis : -ti Tu || 37 in quantum² om. Cb Ml || 39 vos monet ~ R || 39-40 sitis patientes ~ Br Vd || 40 convicia : vitia Cb Ml || 41 portavit add. et R Bc Vd || 42 sustulit : subs- P || 43 poterat : -tuerat Md Tu || 44 abyssum : -su P || 45 habent : -beant Md || quando : quomodo Md || 46 suis : sui P

n'aime pas ses fils, mais il les a en haine. C'est pour les perdre que le diable aime ses fils, comme le glouton aime le porc : pour le manger.

2. Prenez garde, frères, au mensonge, car tous ceux qui ont l'habitude de mentir sont fils du diable, lequel n'est pas seulement menteur, mais père, c'est-à-dire auteur même du mensonge. Tout faux-semblant et toute duplicité sont mensonge. Le mensonge n'est donc pas seulement dans la fausseté des paroles, mais aussi dans le faux-semblant des œuvres : c'est mensonge en effet de se dire chrétien et de ne pas faire les œuvres du Christ. C'est mensonge de se déclarer prêtre ou clerc, et d'accomplir des choses contraires à cet ordre. Craignons de nous conduire ainsi, car il y a les paroles de Dieu. Le prophète de Dieu déclare en effet : « Tu perdras tous ceux qui prononcent le mensonge. » Passez donc, frères, du mensonge à la vérité si vous ne voulez pas avoir le diable pour père. Car ce qu'on lit ailleurs : « Tout homme est menteur », doit être compris de l'homme en tant qu'homme, en tant que charnel, et non en tant que spirituel.

3. La lecture évangélique vous invite encore à être patients. Voici qu'après avoir entendu bien des paroles injurieuses de la part des Juifs, le Seigneur les supporta patiemment, les guida patiemment, les entraîna patiemment. Et si le Seigneur a gardé patience devant des paroles blasphématoires, lui qui pouvait d'un seul mot plonger ses ennemis dans l'abîme, pourquoi de misérables hommes pleins de péchés ne gardent-ils pas patience lorsqu'ils entendent une remarque dure ou sont repris pour leurs propres fautes ?

24-26 Cf. Jn 8, 44.

33-34 Ps. 5, 7.

36-38 Cf. GRÉGOIRE, *In Job*, 22, 16 (PL 76, 235 A).

36 Ps. 115, 11.

39-46 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XVIII, 2-4 (PL 76, 1151-1153).

43-44 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XVI, 3 (PL 76, 1136 C).

4. Videte, fratres, ne per opera vel cogitationes malas
 lapidatis Iesum, lapidatis Salvatorem cum Iudeis incre-
 50 *iacerent in eum. Forte dicitis : Malum fecerunt Iudei qui*
eum lapidare voluerunt et qui eum crucifixerunt. Scitote
et firmiter credite quia hoc faciunt christiani hodie male
viventes, quod tunc fecerunt Iudei Christum persequentes.
 55 *Quid vero est Iesus, nisi veritas et pax et iustitia ? Ergo*
qui pro falsitate relinquit veritatem et pro cupiditate
dirumpit et odit pacem et pro aliquo praemio occultat
iustitiam, nihil aliud facere videtur quam lapidare et
crucifigere et occidere Christum, quia ipsius dona extin-
 60 *guuit in seipso. O quam pauci sunt in tanta multitudine*
christianorum qui Iesum non persequantur et lapident
et occidant. Sed vae illis, quia Iesus abscondit notitiam
suam talibus et exit de templo cordium eorum et mani-
festat se amatoribus suis et habitat in illis, sicut ipse
 65 *dilectori suo superius promisit : Ego et Pater, inquam,*
ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus.

5. Quia nolumus vos, fratres, gravare multa loquendo,
 oramus ne sitis de illorum numero qui Iesum lapidare
 voluerunt, sed cum illis potius habeatis partem, qui
 super omnia illum amando, eius gratiam in suis cordibus
 70 susceperunt. Quod ipse vobis concedat qui vivit et regnat
 in saecula saeculorum. Amen.

48 Iesum : Deum Tu || 49 Iudei om. Br Tu Vd || 50 dicitis : dicitis R ||
 Iudei om. R || 53 quod : qui F P || fecerunt I. om. F P R || 58 extinguit :
 -guunt Cb || 59 seipso : semetipso R || 60 lapident : -dant Vd || 62 talibus
praem. de R || et ¹ om. Br Vd || cordium : -dis Vd || 64 superius om. Cb M1 ||
Pater add. vestrum M1 || 65 ad eum om. Md || cum¹ : Deum F || 66 vos om.
F Tu || gravare fratres ~ Tu || gravare : ignorare Md || multa om. Cb M1 ||
67 ne sitis : nescitis F P Bc || 68 potius cum illis ~ M1 || partem : patrem Md ||
69 eius : eam V Md || 70 vobis : no- F P R M1 || 70-71 regnat in : regnat cum
Patre in unitate Spiritus sancti Deus, per infinita et immortalia Br Vd ||
 71 in s. s. A. om. F P R Tu

4. Veillez, frères, à ne pas lapider Jésus par vos œuvres
 ou vos pensées mauvaises, à ne pas lapider le Sauveur
 avec les Juifs incrédules, dont il est dit : « Les Juifs prirent
 alors des pierres pour les lui jeter. » Peut-être dites-vous :
 Ils ont fait le mal les Juifs qui ont voulu le lapider et l'ont
 crucifié. Sachez et croyez fermement que les chrétiens
 font aujourd'hui par leur vie mauvaise ce que firent
 alors les Juifs en persécutant le Christ. Mais qu'est en
 réalité Jésus, sinon la vérité, la paix et la justice ? Ainsi
 celui qui laisse la vérité pour la tromperie, qui déchire
 et méprise la paix par envie, qui camoufle la justice pour
 un gain quelconque, ne fait rien d'autre que lapider,
 crucifier et tuer le Christ, puisqu'il détruit en lui-même
 ses propres dons. O combien peu sont-ils dans la foule
 immense des chrétiens ceux qui ne persécutent pas, ne
 lapident pas et ne tuent pas Jésus ! Mais malheur à ceux
 (qui le persécutent ainsi), car Jésus se dérobe à la connais-
 sance de tels hommes et quitte le temple de leur cœur.
 Mais il se fait voir à ceux qui s'attachent à lui et il habite
 en eux, comme lui-même l'a promis, plus haut dans l'évan-
 gile, à celui qui l'aimerait : Le Père et moi, « nous vien-
 drons à lui, et nous ferons chez lui notre demeure ».

5. Ne voulant pas, frères, vous fatiguer en parlant
 beaucoup, nous prions pour que vous ne soyez pas du
 nombre de ceux qui ont voulu lapider Jésus, mais que
 plutôt vous ayez part avec ceux qui l'ont aimé par-dessus
 tout et ont reçu sa grâce dans leur cœur. Que lui-même
 vous l'accorde, lui qui vit et règne dans les siècles des
 siècles. Amen.

49-50 Jn 8, 59.
 62 Cf. Jn 8, 59.
 65 Jn 14, 23.

IX. SERMO IN DOMINICA TERTIA IN QUADRAGESIMA

1. Agite, fratres, gratias divinae pietati, qui vos ad
medium quadragesimae tempus perduxit incolumes.
5 Illi vero possunt pro hoc munere dulcius ac devotius
Deum laudare, qui ita sicut in quadragesimae capite
novimus, vivere studuerunt, id est qui propter pecca-
torum suorum remissionem quotidie ieiunare et elemo-
sinas dare et ad ecclesiam properando cum lacrimis
10 vel suspirio curaverunt orare.

2. Caeterum illi qui ista neglexerunt, id est aut quo-
tidie non ieiunaverunt, aut elemosinas non fecerunt, aut
studiosi vel compuncti in oratione non fuerunt, non est
unde gaudeant, sed habent potius miseri unde lugeant.
15 Sed non ita lugeant ut desperent, quia qui caecum a nati-
vitate potuit illuminare, potest et istos nunc tepidos
et negligentes, si ex toto corde ad eum converti voluerint,
studiosos ac ferventes in suo servitio facere. Igitur tales,
hoc est immunde viventes, vel odium in corde contra
20 aliquem reservantes, vel aliena iniuste rapiantes aut sua
inordinate retinentes, cecitatem suam cognoscant, et ad
medicum ut illuminentur recurrant.

Le texte est établi à partir des manuscrits F P R V Bc Fa Md Pb Tu
et Vg.

1-2 In dominica t. i. q. : in medio quadragesimae Tu || in quadragesima :
quadragesimae F P R || In dominica... sermo ~ R || 3 qui : quae * Pb
Tu || 4 incolomes perduxit Pb || 5 pro om. Tu || pro hoc possunt ~ Fa Vg ||
6 capite quadragesimae ~ Fa Tu Vg || 7 novimus : monimus * Fa Pb
Tu Vg || propter : pro Tu om. F P R Fa Md Vg || 8 ieiunare : -nando Fa Vg ||
et om. Tu || 9 dare : dando Fa Vg || 11 qui illi ~ Pb || ista : ita Fa Md Vg ||
neglexerunt : negligunt R || id est : idem F P || 14 habent : -beant F P R V
Pb || 15-16 potuit a nativitate ~ Fa Md Vg || 17 voluerint : runt F P Pb Md

IX. SERMON POUR LE TROISIÈME DIMANCHE DE CARÊME

1. Rendez grâces, frères, à la miséricorde de Dieu
qui vous a gardés en bonne santé jusqu'au milieu de ce
carême. Ils peuvent cependant louer Dieu pour ce don
avec plus de douceur et de dévotion, ceux qui se sont
appliqués à vivre comme il a été dit au début du carême,
c'est-à-dire ceux qui ont pris soin de jeûner chaque jour
en vue du rachat de leurs péchés, de donner des aumônes,
de se rendre avec empressement à l'église et de prier
dans les larmes et les soupirs.

2. Quant à ceux qui ont négligé cela, c'est-à-dire ceux
qui n'ont pas jeûné chaque jour, n'ont pas fait d'aumônes
ou n'ont pas prié avec ardeur et dévotion, il n'est pas
pour eux de quoi se réjouir, ils ont plutôt, les malheureux,
de quoi s'affliger. Qu'ils ne s'affligent pas pourtant au
point de désespérer, car celui qui a pu donner la vue à
l'aveugle-né peut rendre aussi ceux qui sont maintenant
tièdes et négligents, zélés et ardents pour son service,
s'ils veulent se tourner vers Dieu de tout leur cœur.
Que ceux qui sont dans cet état, c'est-à-dire ceux qui
vivent dans l'impureté, ceux qui gardent de la haine
contre quelqu'un dans leur cœur, qui prennent injuste-
ment le bien d'autrui ou retiennent le leur de manière
abusive, reconnaissent donc leur cécité, et recourent au
médecin afin de recouvrer la vue.

Les lectures de la messe de ce troisième dimanche de carême,
appelé aussi *de caeco*, étaient *I Thess. 4, 1-11(12)* et *Jn 9, 1-38*.

|| 18 ac : et R || facere om. R || 19 odium : hodio Md || in corde om. Md ||
22 medicum : mo- Md

15-16 Cf. *Jn 9, 1-38*.

3. Utinam sic quereretis, quando peccatis, medicinam spiritalem, sicut quando infirmamini corpore, requiritis
 25 carnalem. Quis est modo in tanta plebe, qui si debuisset non solum occidi sed etiam oculos perdere, et non daret, ut evadere posset, omnia quae haberet ? Et si ita timetis mortem carnis, quare non timeatis animae mortem, maxime cum mors, id est dolor, carnis, non sit nisi unius
 30 horae, et mors animae, id est luctus et poena, numquam habeat finem ? Et si ita amatis oculos corporis quos cito moriendo perdetis, quare non diligatis oculos spirituales, quibus Deum ac Dominum vestrum sine fine videre valeatis ?

35 4. Operamini quapropter, dilecti in Domino filii, operamini dum dies est, quia veniet nox, in qua nemo poterit operari. Dies est vita praesens, nox est mors et tempus post mortem. Si post hanc vitam non est operandi licentia sicut Veritas dicit, quare non laborat
 40 unusquisque dum tempus habet, id est dum vivit in hoc saeculo ? Timete istam noctem, fratres, de qua dicit Salvator : Veniet nox in qua nemo potest operari. Omnes qui malum operantur, non timent istam noctem et ob hoc ab hac vita migrantes, noctem, id est mortem sempiternam inveniunt. Laborate dum vivitis, sed maxime his
 45 diebus, ieiunando a delicatis cibis, et omni tempore abstinendo a vitiis. Siquidem et illi qui ieiunant a cibo et non se abstinendo a malo, similes sunt diabolo qui non

23 quereretis : sequeretis Tu || 24 requiritis : -ratis P queritis Bc || 25 est om. F P R || si om. Tu || debuisset : -se Md || 26 et : qui Bc || 28 timeatis : -metis P Md Tu || mortem animae ~ V Pb || 29 non sit nisi V Bc Pb : non sit F P R Tu sit Fa Md Vg || 31 habeat : -bet Fa Md Vg || 32 moriendo : - entes Fa Md Vg || perdetis : -ditis Bc Pb || diligatis : -gitis Pb Tu || 33 vestrum V Bc Fa Md Vg : nos- * F P R Pb Tu || 34 valeatis : -letis Pb || 35 dilecti : -tissimi Pb || 36 nox : non Md || 38 Si : sicut Md si cui Fa Vg || 39 sicut om. Fa Md Vg || 40 hoc om. R || 43 malum : -le Fa Md Vg || noctem : mortem F P R || 44-45 inveniunt sempiternam ~ * F P R Fa Md Tu Vg || 45 Laborate : -rant Md || his praem. in R || 47 abstinendo :

3. Puissiez-vous, lorsque vous péchez, chercher le remède spirituel de la même manière que vous cherchez le charnel lorsque votre corps est malade. Qui y a-t-il en ce moment, parmi toute cette foule, qui, s'il devait, je ne dis pas être tué, mais seulement perdre les yeux, ne donnerait pas, pour y échapper, tout ce qu'il possède ? Mais si vous craignez ainsi la mort de la chair, pourquoi ne craindriez-vous pas la mort de l'âme, alors surtout que la mort de la chair, c'est-à-dire la douleur, n'est que d'un instant, mais la mort de l'âme, c'est-à-dire les pleurs et le châtement, n'a jamais de fin ? Et si vous tenez ainsi aux yeux du corps que vous perdrez bientôt par la mort, pourquoi n'aimeriez-vous pas les yeux spirituels par lesquels vous pourrez voir sans fin votre Dieu et Seigneur ?

4. Travaillez donc, fils bien-aimés dans le Seigneur, travaillez tant qu'il fait jour, car « la nuit vient dans laquelle nul ne peut travailler ». Le jour, c'est la vie présente, la nuit, c'est la mort et le temps d'après la mort. S'il n'y a pas possibilité de travailler après cette vie, ainsi que le dit la Vérité, pourquoi chacun ne travaillerait-il pas pendant qu'il en a le temps, c'est-à-dire pendant qu'il vit dans ce siècle ? Redoutez, frères, cette nuit, dont le Sauveur dit : « La nuit vient dans laquelle nul ne peut travailler. » Ceux qui font le mal ne redoutent pas cette nuit, et pour cette raison, au sortir de cette vie, ils trouvent la nuit, c'est-à-dire la mort éternelle. Travaillez pendant que vous vivez, mais en ces jours surtout, en vous privant des plats délicats, et en vous abstenant en tout temps des vices. Car ceux qui se privent de nourriture et ne s'abstiennent pas du mal, sont semblables au diable qui ne mange pas et cependant ne s'é-

-nere Tu ieiunando Bc || et¹ om. Fa Pb Vg || illi : -le F || cibo : cybis Bc Pb || 48 non : numquam Tu

36-37 Jn 9, 4.

42 Jn 9, 4 (Vulg. : Venit nox quando nemo potest operari).

manducat et tamen a malo non cessat. Denique nove-
 50 ritis quia quod vobis subtrahitis ieiunando, in caelum
 debetis transmittere pauperibus.

5. Hodierni sermonis admonitionem, fratres, opere
 perficite, ne Iudeorum super vos veniat maledictio.
 55 *Dixerunt enim caeco : Tu discipulus eius sis.* Quid est dis-
 cipulum esse Christi, nisi discipulum esse pietatis et
 veritatis et humilitatis ? Illi dixerunt hoc maledicentis
 voto, sed magna est benedictio quam ipse vobis concedat
 consequi, qui vivit et regnat per omnia saecula saecu-
 lorum. Amen.

49-50 *noveritis add. fratres Tu || 51 pauperibus add. ministrando Tu*
erogando Fa Md Vg || 53 ne F P R Bc³ : ut V Fa Md Tu Vg et Pb ||
54 Dixerunt praem. Qui Bc || enim om. Bc || 56 humilitatis add. iterum ac
pietatis Tu || hoc om. Fa Md Vg || 57 vobis : no- R Pb om. Md

54 *Jn* 9, 28.

54-58 Cf. AUGUSTIN, *Enarr. In Psalm. XXXIX*, 26 (CCL, 38, 443).

carte pas du mal. Sachez enfin que vous devez faire
 passer dans le ciel, en donnant aux pauvres, ce dont vous
 vous privez par le jeûne.

5. Mettez en œuvre, frères, les avertissements de ce
 sermon d'aujourd'hui, afin que la malédiction des Juifs
 ne vienne pas sur vous. « Ils dirent », en effet, à l'aveugle :
 « Toi, tu es disciple de cet homme. » Qu'est-ce qu'être
 disciple du Christ, sinon disciple de la piété, de la vérité,
 et de l'humilité ? C'est pour attirer sur lui la malédiction
 divine qu'ils lui dirent cela, mais grande au contraire
 est sa bénédiction : qu'il vous donne de la recevoir,
 lui qui vit et règne dans tous les siècle des siècles. Amen.

X. SERMO IN RAMIS PALMARUM

1. Video vos, fratres, hodie attentius quam soletis ad ecclesiam convenisse, et ramos arborum cum laetitia portasse. Sed quid prodest illis facere hoc qui nesciunt
5 cur id faciunt vel quid ista significant ?

2. Scire debetis quia sicut hodie est, id est quinta die ante passionem suam, Salvator noster in monte Oliveti sedit super asinam, ut veniret Ierusalem; et cum audisset turba quod Iesus veniret Ierosolimam, processerunt et
10 obviam cum ramis palmarum, et cum iam appropinquaret ad descensum montis Oliveti, coeperunt turbae descendentium gaudentes voce magna laudare Deum. Per hos quidem quinque dies, id est ab isto usque ad vesperum quintae feriae quando post cenam traditus est, omni die docuit
15 in templo et omni nocte mansit in monte Oliveti. Et quia decima luna recludebatur agnus qui quarta decima luna erat immolandus a filiis Israel, bene iste verus agnus, qui est Christus Dominus, eo die intravit in Ierusalem, qui erat sexta feria crucifigendus, quo ille typicus
20 agnus recludebatur. Hodie siquidem turbae straverunt

Ont servi à l'établissement du texte les manuscrits F P R V Bc Fa Fe Ff Fg La Md Pn Rs Tu Vd Ve Vg Va. Nous n'avons disposé de la collation des variantes principales pour les deux mss La et Rs.

Les variantes propres aux mss Va et Vd, nombreuses et fautives, ont été omises afin de ne pas grossir démesurément l'apparat.

1. In ramis palmarum sermo ~ R || palmarum : olivarum * F P R Tu || 2 vos om. Tu || fratres hodie vos ~ Fa Vg || quam soletis om. V Bc Fa Pn Vg || 3 convenisse : advenisse P || ramos : -mis Fe Md ut vid. || 4 facere om. P || hoc facere ~ Tu || qui : quod Fe || 5 id : haec Tu || 8 asinam : -num Tu || veniret : -nisset Tu || 9 quod : quia Fe Ff Md Rs Va Vd Ve || 10 iam om. R Pn Rs || 11 descendentium : -centium Ve || 12 voce m. om. Bc || 13 id est : vel Fe Md om. Tu || 16 luna¹ : -nae R || qui : -a Ff¹ Ve || 19 ille om. La Rs || 20 straverunt turbae ~ Tu

X. SERMON POUR LES RAMEAUX

1. Je vois, frères, que vous êtes venus à l'église avec plus d'empressement que de coutume, et que vous avez apporté avec joie des branches d'arbres. Mais sert-il de faire cela à ceux qui ne savent pas pourquoi ils le font ni ce que signifient ces choses ?

2. Vous devez savoir qu'en ce jour, c'est-à-dire le jeudi d'avant sa Passion, notre Sauveur s'assit sur l'ânesse au mont des Oliviers pour venir à Jérusalem. Or la foule ayant appris que Jésus venait à Jérusalem, s'avança à sa rencontre avec des branches de palmiers, « et comme déjà il approchait de la descente du mont des Oliviers, dans sa joie la foule de ceux qui descendaient se mit à louer Dieu d'une voix forte ». Durant ces cinq jours, c'est-à-dire de celui-ci jusqu'au soir du jeudi où il fut livré après la Cène, il enseigna tous les jours dans le temple et demeura toutes les nuits au mont des Oliviers. Et parce que le dixième jour du mois on enfermait l'agneau qui devait être immolé le quatorzième jour par les fils d'Israël, c'est à juste titre que ce véritable Agneau, c'est-à-dire le Christ Seigneur, entra ce jour, lui qui devait être crucifié le vendredi, dans Jérusalem où était enfermé l'agneau typique. Aujourd'hui donc « les gens en très

Les sacramentaires ambrosiens présentent deux messes pour le dimanche des Rameaux : voir *supra*, p. 30. Cette homélie est destinée à la première, où on lisait *Jn* 12, 12-13.

6-7 Cf. *Jn* 12, 1.

7-8 Cf. *Jn* 12, 14; *Matth.* 21, 1-7; *Mc* 11, 1-7; *Lc* 19, 29-35.

8-10 *Jn* 12, 12-13 (*Vulg.* : Turba... cum audissent quia venit Iesus Ierosolimam, acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviam ei)
10-12 *Lc* 19, 37 (*Vulg.* : Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, coeperunt omnes turbae discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna).

12-15 Cf. BÈDE, *In Marc.*, III, 11 (CCL 120, 576).

15-20 Cf. BÈDE, *ibid.*

16-17 Cf. *Ex.* 12, 1-6.

20-22 Cf. *Matth.* 21, 8.

vestimenta sua in via, et alii hodie caedentes ramos de arboribus similiter sternebant in itinere Salvatoris.

3. Quae pia mater Ecclesia corporaliter ideo hodie celebrat, ut fiat, quod multo maius est, spiritualiter.

25 Omnis quippe sancta anima Dei asina est. Asinam Dominus sedet et Ierusalem tendit, cum animas vestras inhabitans, mundum istum despiciere et caelestem patriam diligere facit. Vestimenta in via ante Deum iactatis, si

30 abstinentiam castigatis. Ramos vero de arboribus praeciditis si sanctorum patrum virtutes amando, viam vobis veniendi ad Deum praeparetis. Quid fuit Abraham? Quid fuit Ioseph? Quid David? Quid reliqui iusti, nisi fructiferae arbores fuerunt? Discite ab Abraham obo-

35 dientiam, a Ioseph castitatem, a David humilitatem, si perpetuam desideratis adipisci salutem.

4. Et quia palma victoriam significat, palmas in manu portamus, si ita ei laudes victoriae cantamus, ut etiam bene vivendo diabolus vincere studeamus. Ideoque, fra-

40 tres, scire debetis quia sine causa ramum olivae portat qui opera misericordiae non amat. Similiter sine ulla utilitate palmam portat, quem diabolus decipiendo

21 in via om. F P R || 21-22 hodie caedentes r. d. a. similiter F P R Tu : cedentes r. d. a. hodie [sternebant Bc] similiter V Bc Pn caedentes similiter r. d. a. hodie similiter Fa Vg || 22 arboribus : -rum La || sternebant : servabant F || 23 hodie : bene Ff Ve om. Bc || 24 maius : magis Bc Fe Md om. La Rs Va || 25 anima sancta ~ Tu || 26 et om. Tu || tendit Ierusalem ~ Ff Ve || 27 inhabitans : habi- Fe Md La Rs Va || istum : -tud Md || 28 Deum : Dominum Fe Md Rs Tu Va || iactatis ante D. ~ Pn || 29 ad vos : vobis La || 30 castigatis : -titatis Bc¹ Fe || 31 vobis : no- Fe Md || 33 David praem. fuit Bc La Rs Vd || 34 arbores fructiferae ~ Tu || ab om. Ve Vd || 35 a¹ : ab Fe Ff La Md Rs Vd Ve || humilitatem : masuetudinem Pn || 37 palma : -mam P || palmas : -mam Bc || manu : manus Fa Fe La Md Rs Tu Va || 38 ei ita ~ Fe Md || 39 fratres om. Fa Vg || 41-42 qui opera... portat om. F P R || 41 ulla om. Tu

grande foule, étendirent leurs manteaux sur le chemin » et « d'autres » aujourd'hui « coupèrent des branches aux arbres et en jonchaient » de même le chemin du Sauveur.

3. Et si la sainte Mère l'Église célèbre aujourd'hui ces événements corporellement, c'est pour qu'ils s'accomplissent, ce qui est de beaucoup le plus important, spirituellement. Car toute âme sainte est l'ânesse de Dieu. Le Seigneur s'assoit sur l'ânesse et se dirige vers Jérusalem, lorsqu'il habite dans vos âmes, leur fait mépriser ce monde et aimer la patrie céleste. Vous jetez vos vêtements devant Dieu sur le chemin si vous mortifiez vos corps par l'abstinence en lui préparant ainsi le chemin pour aller à vous. Vous coupez des branches aux arbres si vous vous préparez le chemin pour aller à Dieu en pratiquant les vertus des saints Pères. Que fut Abraham? Que fut Joseph? Et David? Que furent les autres justes, sinon des arbres qui portent du fruit? Apprenez l'obéissance à l'école d'Abraham, la chasteté à l'école de Joseph, l'humilité à l'école de David, si vous désirez obtenir le salut éternel.

4. La palme signifie la victoire. Ainsi nous portons des palmes dans la main, si nous chantons la victoire glorieuse du Seigneur en nous efforçant de vaincre le diable par une bonne conduite. C'est pourquoi aussi, frères, vous devez savoir qu'il porte en vain le rameau d'olivier celui qui ne pratique pas les œuvres de la miséricorde. Pareillement, c'est sans aucun profit qu'il porte la palme celui qui se laisse vaincre par les ruses du diable.

23-24 Cf. Missel ambrosien, *Dominica in ramis palmarum, benedictio super olivas* (*Sacram. Bergom.*, éd. A. Paredi, n° 461).

25-32 Cf. BÈDE, *In Marc.*, III, 11 (CCL 120, 573) = GRÉGOIRE, *Hom. in Ezech.*, II, 5, 2 (PL 76, 985 B).

superat. Redite ad conscientias vestras, carissimi, et videte si spiritaliter facitis quod corporaliter agitis.

45 5. Firmissime credite, fratres, quia nostrum periculum est, si misteria nostri Salvatoris vobis non annuntiamus, et vestrum est periculum si ea parvi pendatis. Monemus denique ut quanto magis sollemnitas paschalis appropinquat, tanto magis vos praeparetis, mundantes vos
50 ab omni invidia, odio, ira, convicio, maledicto ac detractio-
60 ne, ut digne illam diem celebrare possitis.

6. Dimittite illis qui peccaverunt in vobis, ut vestra vobis Dominus dimittat peccata; quoniam qui vel contra unum hominem odium aut iram tenuerit, malo suo
55 pascha celebrabit, quia non manducabit cum Petro vitam, sed cum Iuda mortem in sancta communione accipiet. Quod ille a vobis avertat qui vos potestate creavit, pietate redemit, Iesus Christus Dominus noster, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per
60 cuncta saecula saeculorum. Amen.

43 carissimi: dilectis- La Rs || 44 agitis... facitis ~ La Rs || quod c.a. om. Fe || 46 annuntiamus: administramus P || 47 periculum est ~ V Bc Fa Fe Md Pn Vg || 49 vos² om. La Rs Ve || 50 ira: invidia P R¹ om. F || convicio: vitia Fe Md -vincio La -vicio Vd om. Pn || maledicto: -tione Rs om. Pn || detractio: -tatione Pf Md || 51 illam diem om. Pn || possitis: -simus Fe Md || 52 vobis: vos Pn || 53 vobis om. P || 53-54 vel contra om. Fe Md || 55 manducabit: -cat R -cavit Ve || 57 accipiet: sus- Bc || a om. Tu || vobis: no- F P R || qui vos: quos Bc || 58 pietate: potestate Fa Vg et pietate Tu || 59-60 qui cum Patre... Amen om. Tu || 59 vivit om. Ff Ve || et regnat om. F P R Ff Vd Ve || Deus om. F P R Fe Ff La Md Vd Ve || 59-60 per cuncta om. Fe La Md || 60 cuncta: omnia Fa Vg || saecula praem. in Fe Md || saecula s. A. om. F P R La || saeculorum om. Rs Va

Revenez à votre conscience, bien-aimés, et voyez si vous faites spirituellement ce que vous accomplissez corporellement.

5. Croyez-le très fermement, frères, il serait périlleux pour nous de ne pas vous annoncer les mystères de notre Sauveur, mais il est périlleux pour vous de ne leur prêter que peu d'attention. Nous vous exhortons enfin à vous préparer d'autant plus qu'approche davantage la fête de Pâques, à vous purifier de tout ce qui est envie, haine, colère, paroles injurieuses, médisances et calomnies, afin de pouvoir célébrer dignement ce jour.

6. Pardonnez à ceux qui ont péché contre vous, afin que le Seigneur vous pardonne vos péchés: celui qui aura gardé de la haine ou de la colère, ne serait-ce qu'à l'égard d'un seul homme, célébrera Pâques pour son malheur, car il ne mangera pas la vie avec Pierre, mais recevra dans la sainte communion la mort avec Judas. Qu'il écarte de vous ce malheur, celui qui vous a créés avec puissance, rachetés avec amour, Jésus-Christ notre Seigneur, lui qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint, Dieu, dans tous les siècles des siècles. Amen.

XI. ITEM SERMO IN RAMIS PALMARUM

1. Veniente Domino nostro Iesu Christo ad urbem Ierusalem *ante sex dies* passionis suae, *turba multa quae convenerat* Ierosolimis, ut secundum praeceptum Moysi pascha celebraret, *accipiens ramos palmarum*, occurrit illi obviam, ut in palmis victoriam ostenderet velut terreni regis in populo Israel. Consuetudo enim fuit antiquitus ut victoribus palma daretur. *Alii autem* de eadem turba *ramos caedebant de arboribus*, maxime olivarum quia in monte Oliveti res agebatur et portabant, ut ubi opportunum esset venientis Domini planum facerent iter. Hinc descendit consuetudo hodiernae festivitatis, ut psallentes ramos palmarum sive olivarum portemus in manibus, et eandem festivitatem ramos palmarum sive ramos olivarum vocitemus.

2. Sed non absque magno sacramento rami istarum arborum feruntur. Oliva enim quia solamen dolorum atque laborum portat in fructu, opera designat misericordiae, siquidem et ipsa misericordia grece dicitur « oleos ». Palmae autem radix aspera est, sed nitorem maximum habet in fine, id est in cacumine, ostendens per huius vitae asperitatem in decorem caelestis patriae nos debere extolli. Unde et David propheta psalmogra-

Le texte est établi à partir des manuscrits F P R V Bc Fa Fe Ff Md Pn Vd Ve Vg Va.

1. Item in ramis p. sermo ~ R || 3 dies om. P || multa om. Ve || 6 ostenderet Fe Ff³ Md : -rent * F P R V Bc Fa Pn Va Ve Vg || 7 terreni : -nis Fe || regis Fa Ff La Md Pn ut vid. Va Ve Vg : -ges F P R V Bc om. Fe || 9 arboribus add. et sternebant in via Fa Vg || 10 et ; ut Md || 11 ubi ; unum Md || 12 facerent : -ret F Fa || 13-15 olivarum — sive om. P R || 13 post olivarum iteravit 10-13 quia — sive F || 14 in manibus portemus ~ Bc || 14-15 portemus — sive om. F || 15 ramos om. V Bc Pn || 16 magno om. Fe Md || 18 laborum : dolorum Fe || 19 grece om. La Va || 20 oleos : e- F P R add. ελεως P || 21 id est i. c. om. F P R || 22 decorem : -re Fa Fe Md Va Vg || 23 et om. Md Ve

XI. SERMON POUR LES RAMEAUX

1. Comme notre Seigneur Jésus-Christ venait vers la ville de Jérusalem, six jours avant sa Passion, la foule nombreuse qui s'était rassemblée à Jérusalem pour célébrer la Pâque selon le précepte de Moïse, accourut à sa rencontre avec des branches de palmiers, afin de proclamer par ces palmes sa victoire, comme s'il s'agissait d'un roi terrestre dans le peuple d'Israël. C'était en effet la coutume anciennement de donner une palme aux vainqueurs. « D'autres cependant », dans cette même foule, « coupaient des branches aux arbres », des oliviers surtout puisque cela se passait au mont des Oliviers, et les portaient où c'était utile, afin d'aplanir le chemin du Seigneur qui approchait. De là vient la coutume de la fête de ce jour de porter en main, en chantant, des branches de palmiers ou d'oliviers, et d'appeler cette fête « les Rameaux de palmiers » ou « les Rameaux d'oliviers ».

2. Mais ce n'est pas sans une profonde signification que l'on porte les branches de ces arbres. L'olivier, en effet, qui contient dans son fruit de quoi soulager les douleurs et les fatigues, représente les œuvres de miséricorde — et miséricorde se dit d'ailleurs en grec *oleos*. Quant au palmier, son tronc est rugueux, mais il trouve au terme, c'est-à-dire en son sommet, une très belle parure, montrant ainsi que nous devons nous élever en passant par les aspérités de cette vie jusqu'aux splendeurs de la patrie céleste. C'est pourquoi aussi David, le prophète psal-

De même que la pièce précédente, cette homélie était destinée à la première des deux messes des Rameaux prévues dans le rite ambrosien. On lisait à cette messe Jn 12, 12-13.

3 Cf. Jn 12, 1.

3-7 Cf. Jn 12, 12-13.

4-5 Cf. Ez. 12, 1-14.

8-9 *Matth.* 21, 8 (*Vulg.* : caedebant ramos).

20-24 Cf. AUGUSTIN, *Enar. in Psal. XCI*, 13 (CCL 39, 1288).

25 plus de iusto viro canit : *Iustus ut palma florebit*. Ramos
ergo olivae portemus in manibus, virtutem misericordiae
exhibentes in operatione. Sumamus et ramos palmarum
ut pro misericordiae bono non terrena delectamenta, sed
supernae patriae pulchritudinem expectemus, quo nos
30 praecessit Christus Dominus noster, qui est, iuxta apos-
tolum, *finis legis ad iustitiam omni credenti*.

3. Nec praetereundum est a psalmi versiculo quem
occurrentis turba Domino decantabat : *Osanna in excelsis,
benedictus qui venit in nomine Domini, osanna in excelsis*.
Adventus enim incarnationis dominicae non solum
35 hominum salus fuit in terra, sed etiam angelorum in
caelo, quia dum homines in terra salvantur, angelorum
numerus qui diabolo cadente minoratus fuerat, inte-
gratur in caelo. *Osanna ergo in excelsis tantumdem est,*
tamquam si dicatur : « Salva nos, qui es etiam salus in
40 caelis ». Et quia cum magna devotione salutem illam
poposcerant, duplicaverunt vocem, ut iterum dicerent :
Osanna in excelsis.

Ad hanc igitur salutem vos benedictus Christus Do-
minus pervenire concedat, qui venit in nomine Dei
45 Patris cum quo vivit et regnat Deus per omnia saecula
saeculorum. Amen.

25 ergo om. Fe || 26 in operatione exhibentes ~ Ff Ve || operatione : -nem
Fa || sumamus : -monamus P || et add. nos Pn || 27 ut : et Md Vd || 28 super-
nae : pater Fe || expectemus : -pectamus V -petamus Bc² || 29 Dominus
Christus — Ff Ve || 31 Nec : Non Pn || 32 decantabat add. dicens Fe Md || 33
benedictus... in excelsis om. Bc Fe Md || 36 salvantur in terra ~ Pn || salvan-
tur : sol- Fa Va || 37 qui : -a Ve || minoratus : inminutus P immoratus F Vd ||
38-40 tantumdem... in caelis om. Fe || 39 salus : salvas Bc || 40 caelis : celo
Pn Va || magna cum ~ Fa Fe La Md Va Vd Ve Vg || 41 poposcerant : ex-
Fe Md || 43 vos : quos Fa om. Ff Vd || Christus benedictus ~ Fe Md || 44
pervenire : venire Fe Md || concedat praem. nos Ff || Dei praem. Domini
Ve || 45 Deus om. Bc Vd

miste, chante au sujet de l'homme juste : « Le juste
fleurira comme le palmier. » Tenons donc en main les
branches de l'olivier, en faisant paraître dans nos actes
la vertu de miséricorde. Prenons aussi des branches de
palmiers de manière à attendre, pour prix de la misé-
ricorde, non pas des consolations sur la terre, mais la
beauté de la patrie d'en haut, où nous précède le Christ
notre Seigneur, lui qui est, selon l'apôtre « la fin de la loi
pour la justification de tout croyant ».

3. Ne passons pas non plus à côté de ce verset du
psaume que la foule chantait en l'appliquant au Seigneur :
« Hosanna au plus haut des cieus, béni soit celui qui vient
au nom du Seigneur, hosanna au plus haut des cieus ».
La venue de l'incarnation du Seigneur, en effet, fut cause
de salut non seulement pour les hommes sur la terre,
mais aussi pour les anges dans le ciel, car, tandis que les
hommes sont sauvés sur la terre, le nombre des anges
qui s'était trouvé diminué par la chute du diable, est
complété dans le ciel. « Hosanna au plus haut des cieus »
revient donc à dire : Sauve-nous, toi qui es aussi le salut
dans les cieus. Et parce qu'ils demandaient ce salut avec
beaucoup de dévotion, ils répétèrent ces mots et dirent
une deuxième fois : « Hosanna au plus haut des cieus. »

Que le Christ béni (notre) Seigneur vous accorde donc
de parvenir à ce salut, lui qui vient au nom de Dieu le
Père, avec lequel il vit et règne, Dieu, dans les siècles des
siècles. Amen.

24 Ps. 91, 13.

30 Rom. 10, 4.

32-33 Math. 21, 9 (Vulg. : Hosanna filio David! benedictus... Domini ;
hosanna in altissimis !)

33-38 Cf. AUGUSTIN, *Enchiridion*, XXIX (PL 40, 246) ; *De civ. Dei*,
XXII, 1 (CCL 48, 807) ; GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXI, 2 (PL 76, 1171 A)

38 Math. 21, 9 (Vulg. : altissimis).

42. Ibid.

XII. SERMO IN PASCHA

1. Audistis, fratres, quod sanctae mulieres quae cum aromatibus ad monumentum venerunt, angelos viderunt, et Maria Magdalene quae artius Iesum diligebat, apostolis ad domum de qua cucurrerant revertentibus, quia erga sepulchrum perseveravit, Deum primum omnium cognovit.

2. Nos per hoc monemur ut cum aromatibus, id est cum odore bonorum operum et pleni virtutibus, Deum quaeramus. Sunt qui videntur Dominum quaerere, sed quia otiosi sunt, id est a virtutibus alieni, ideo illum non merentur videre. Quid quaerebant illae sanctae mulieres in monumento nisi corpus Domini Iesu? Et vos quid quaeritis in Ecclesia nisi Iesum, id est Salvatorem? Sed si cupitis illum invenire, *orto sole venite*, id est non sint in cordibus vestris tenebrae vitiorum: carnalia vero desideria et opera mala tenebrae sunt; et in quorum cordibus tales tenebrae sunt, non vident lucem, non intelligunt Christum, quia Christus lux est.

Ont servi à l'établissement du texte les manuscrits F P R V B1 Br Ox Pc Pi Tu Vf Av Va W1. En ce qui concerne les mss Av Ox et W1, nous avons disposé seulement de la collation des variantes, due à M. l'abbé R. Étaix.

Les mss Av Va et W1 présentent des variantes nombreuses et manifestement fautives: c'est pourquoi, pour ces mss, nous n'avons conservé dans l'apparat que les variantes communes avec d'autres témoins.

1. Pascha *add.* Domini P || in sancto Pascha sermo R || 2 fratres *add.* carissimi Av Br Wi || 4 Iesum: Dominum R Deum Av || 5 cucurrerant: -rat P currebant Ox || 6 perseveravit: -verit Ox Pi || primum: -ma Pc prius Wi || 8 hoc: haec R || 9 Deum: Dominum Tu || 10 Dominum: Deum Ox Pc Pi Wi || 11 id est Ox Pi Tu Vf: et * V Av Br Pc *om.* F. P R Va Wi || a *om.* Tu Wi || 12 videre merentur ~ Br Vf || sanctae *om.* * V Ox Pc Pi Va Wi || 12-13 mulieres sanctae ~ R || 13 Domini *om.* Ox Va || 15 venite: veniente Br || 17 *et* ² *om.* F P R Av Br Pc Va Vf Wi || 18 quorum: eo- Pc

XII. SERMON POUR PAQUES

1. Vous avez entendu, frères, comment les saintes femmes venues au tombeau avec des aromates, virent des anges, et comment Marie-Madeleine, qui aimait plus ardemment Jésus, reconnut Dieu avant tous, parce qu'elle persévéra près du tombeau, alors que les apôtres regagnaient la maison d'où ils étaient venus en courant.

2. Par là nous sommes nous-mêmes invités à chercher Dieu avec des aromates, c'est-à-dire avec le parfum des bonnes œuvres et remplis de vertus. Il en est qui paraissent chercher Dieu, mais parce qu'ils sont oisifs, c'est-à-dire étrangers aux vertus, ne méritent pas de le voir. Que cherchaient ces saintes femmes dans le tombeau, sinon le corps du Seigneur Jésus? Et vous-mêmes, que cherchez-vous dans l'Église, sinon Jésus, c'est-à-dire le Sauveur? Mais venez, si vous désirez le trouver, « au lever du soleil », c'est-à-dire qu'il n'y ait pas dans vos cœurs les ténèbres des vices. Les désirs charnels et les œuvres mauvaises sont ténèbres, et ceux dans le cœur desquels il y a de telles ténèbres ne voient pas la lumière, ne comprennent pas le Christ, car le Christ est lumière.

Il s'agit d'une homélie pour la messe du matin de Pâques *in ecclesia majori*. Les lectures étaient *I Cor.* 5, 7-8 (vraisemblablement, voir *supra*, p. 32) et *Jn* 20, 11-18. L'homélie comporte aussi une référence à *Mc* 16, 1-7, que l'auteur retrouve à travers le commentaire de Grégoire le Grand dont il s'inspire.

2-3 Cf. *Mc* 16, 1-5.

4-7 Cf. *Jn* 20, 1-18.

2-3 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXI, 2 (*PL* 76, 1170 D).

8-10 Cf. GRÉGOIRE, *ibid.* (*PL* 76, 1170 C-D).

15 *Mc* 16, 2.

20 Repellite a vobis, fratres, tenebras, id est omnes delectationes carnales et omnia opera mala, et curate habere aromata, hoc est orationem mundam, dicentes cum psalmista : *Dirigatur oratio nostra sicut incensum in conspectu tuo.*

25 3. Ecce Maria perseverando ad monumentum quem quaerebat invenit, quia *qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Unde sicut necesse est ut malum a vobis repellatis, ita expedit omnino ut in bono quod iam inchoastis, firmissime perseveretis, si Dominum videre et
30 ad caelestem patriam pervenire desideratis.

4. Iam quia sanctum pascha celebratis, debetis scire, fratres, quid est pascha. Pascha transitus dicitur. Ideo tali nomine vocata est ista festivitas, quia in ipsa transierunt filii Israel de Aegypto, et in ista transivit Filius
35 Dei ex hoc mundo ad patrem. Et quid vobis prodest quod pascha celebratis, si non imitamini quod colitis, hoc est si non transitis ab Aegypto, id est a tenebris vitiorum ad lucem virtutum et a mundi huius amore ad desiderium caelestis patriae ? Sunt enim multi christiani
40 qui gaudent in ista festivitate et colunt hanc sollemnitatem, et tamen male et malo suo, quia non transeunt ex hoc mundo ad patrem, id est non transeunt a mundi cupiditate et a carnali delectatione ad caelestis patriae amorem. O miseri christiani qui in Aegypto sunt, id est sub potestate diaboli, et gaudent in malis suis. Moneo quapropter,
45 fratres, ut celebretis pascha, id est transitum faciatis. Quicumque mali hanc festivitatem celebratis, transite

21 carnales om. F P R Br Pc Va Wi || omnia om. Pc || curate : -ta Pc || 22 dicentes : habentes Pc || 23 nostra : mea Av Br Pc Va Wi || 28 iam om. Br Ox Va Vi || 29 Dominum : Deum Pc Pi Wi || 31-32 fratres scire ~ Ox Vi || 33 ista : illa R || 34 ista : ipsa F P R || 37 ab : de Av Br Va Wi || 38 amore : -rem Tu || 41 hoc om. F || 43 a om. R Wi || patriae caelestis ~ Wi || amorem caelestis p. ~ Pc || 44 sub om. Tu || 45 suis om. F P R || 46 pascha celebretis ~ * F P R Tu Av Br Va Wi || 47 Quicumque... transite om. Pc

Écartez de vous, frères, les ténèbres, c'est-à-dire toutes les jouissances charnelles et toutes les œuvres mauvaises, et prenez soin d'avoir des aromates, à savoir la prière innocente, de manière à dire avec le psalmiste : « Que notre prière s'élève devant toi comme un encens. »

3. Voici qu'en persévérant près du tombeau, Marie trouve celui qu'elle aimait, car « celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé ». Ainsi donc, de même qu'il vous est nécessaire de rejeter le mal, de même faut-il que vous persévériez avec fermeté dans le bien que vous avez commencé déjà, si vous voulez voir le Seigneur et parvenir à la patrie céleste.

4. Célébrant la sainte (fête) de Pâques, vous devez savoir, frères, ce qu'est Pâques. Pâques signifie « passage » (*transitus*). Cette fête est ainsi appelée, parce que c'est en elle que les fils d'Israël « passèrent » d'Égypte, en elle aussi que le Fils de Dieu « passa » de ce monde au Père. Mais à quoi vous sert-il de fêter Pâques si vous n'imitiez pas ce que vous célébrez, à savoir si vous ne « passez » pas d'Égypte, c'est-à-dire des ténèbres des vices, à la lumière des vertus, et de l'amour du monde à l'attrait de la patrie céleste ? Il y a, en effet, beaucoup de chrétiens qui se réjouissent en cette fête et célèbrent cette solennité, mal cependant et pour leur malheur, car ils ne passent pas de ce monde au Père, c'est-à-dire ils ne passent pas de la convoitise du monde et de la jouissance charnelle à l'amour de la patrie céleste. O malheureux chrétiens qui sont en Égypte, c'est-à-dire sous la domination du démon, et se réjouissent dans leurs malheurs ! C'est pourquoi, frères, je vous exhorte à célébrer Pâques, c'est-à-dire à faire votre passage : vous pécheurs, qui célébrez cette fête, passez des vices aux vertus ; vous qui

23-24 Ps. 140, 2 (*Vulg.* : oratio mea).

25-26 Cf. *Jn* 20, 11-18.

25-29 Cf. GRÉGOIRE, *Hom in ev.*, XXV, 1 (*PL* 76, 1189 C).

26-27 *Matth.* 10, 22 ; 24, 13.

33-34 Cf. *Ex.* 12, 29-42.

de vitiis ad virtutes ; quicumque vero boni, transite de virtutibus ad virtutes. Et ita sit ut nullus remaneat qui
50 transitum non faciat.

5. Et sicut Iudei, quando pascha celebrabant, per septem dies azyma comedebant, ita omnis christianus, qui veri agni, id est Christi, carnem comedit, per omne tempus vitae suae, quae per septem volvitur dies, simplici-
55 ter et innocenter debet conversari. Videte, fratres, videte ne fermentum vetus sit apud vos, sicut monet apostolus dicendo : *Expurgate vetus fermentum*, id est veteris hominis conversationem. Tunc enim eritis veri christiani si omne malum declinaveritis, quod designatur per vetus
60 fermentum, et hoc quod in baptismo promisistis custodieritis, quod ipse vobis concedat, qui vivit et regnat per infinita saecula saeculorum. Amen.

48 boni : mali Pc || 48-49 quicumque... virtutes om. F¹ || 49 virtutibus : vitiis Pc || sit : fiat Pc || 51 celebrabant : -brant Av Br Ox Pi Va || 52 comedebant : -medunt Ox || 55 innocenter : -tes F P || 56-57 apostolus monet ~ Tu || 57 dicendo : do- Tu || 58 conversationem : consuetudinem P || enim om. Vf || veri : -ritis Br || 59 omne m. : omnem m. Vf ab omni malo V || designatur : signatur Tu || per om. Tu

êtes bons, passez des vertus aux vertus, et qu'il n'y ait ainsi personne à demeurer sans faire son passage.

5. De même que les Juifs mangeaient des azymes pendant sept jours lorsqu'ils célébraient la Pâque, ainsi tout chrétien qui mange la chair du véritable agneau, c'est-à-dire du Christ, doit-il vivre dans la simplicité et l'innocence durant tout le temps de sa vie qui se trouve exprimé dans ces sept jours. Veillez, frères, veillez à ce qu'il n'y ait pas chez vous de vieux levain, selon l'avertissement de l'apôtre : « Rejetez le vieux levain », c'est-à-dire les agissements du vieil homme, car vous serez en effet de vrais chrétiens lorsque vous aurez écarté toutes les choses mauvaises qui sont signifiées par le vieux levain, et garderez ce que vous avez promis dans le baptême. Qu'il vous l'accorde, celui qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Amen.

51-52 Cf. *Ec.* 12, 15.

52-55 Cf. GRÉGOIRE, *Moral. in Job*, XXV, 8 (PL 76, 758 D).

57 *I Cor.* 5, 7.

XIII. SERMO IN PENTEGOSTEN

1. Magna est hodierna festivitas, fratres carissimi, in qua Spiritum sanctum acceperunt apostoli, quia Spiritus sanctus perfectus est Deus, immo unus cum
 5 Patre et Filio Deus; qui Spiritus sanctus non ex tempore sed ab aeternitate procedit; qui ideo donum dicitur, quia et antequam esset cui daretur, iam donabile donum erat. Hoc namque donum Dei, id est Spiritus sanctus, non solum patriarchis atque prophetis, sed etiam et
 10 reliquis iustis occulte datus est. Sed numquam aperte datus fuisse legitur sicut hodie, id est decima die post Christi ascensionem, quando super centum viginti credentes in similitudine ignis apparuit. Sic enim legitur :
Et apparuerunt illis dispersitae linguae tamquam ignis,
 15 *seditque supra singulos eorum.*

2. Videte, fratres, videte quid fecit superbia et quid promeruit humilitas. Superbia divisit linguas, quando turrim homines aedificare voluerunt pertingentem usque ad caelum. Prius enim erat una lingua, id est hebraea,
 20 quae humana dicebatur. Sed ne perficerent superbi quod coeperant, factae sunt septuaginta duae linguae. Hodierna vero die cum propter humilitatem Spiritum sanctum accepissent credentes, coeperunt omnibus linguis loqui. Abicite quapropter a vobis superbiam, quoniam omnes

Le texte est établi à partir des manuscrits F P R V Vc Vf et Vn.
 Les lectures de la messe de la Pentecôte *in ecclesia majori* étaient I Cor. 12, 1-11, et Jn 14, 15-27 (31). On notera l'influence de saint Augustin.

7 et om. R || 10 aperte *praem.* tam F P R Vf || 15 seditque : sedit Vf

XIII. SERMON POUR LA PENTECOTE

1. Elle est grande, frères très chers, la fête de ce jour, en laquelle les apôtres reçurent l'Esprit-Saint, car l'Esprit-Saint est parfaitement Dieu, il est même un seul Dieu avec le Père et le Fils. Cet Esprit-Saint ne procède pas du temps, mais de l'éternité. Il est appelé « don », car déjà il était don destiné à être donné avant même que n'existât quelqu'un à qui il puisse être donné. Or ce don de Dieu, c'est-à-dire l'Esprit-Saint, fut donné de façon cachée, non seulement aux patriarches et aux prophètes, mais aussi aux autres justes. Mais on ne voit pas dans l'Écriture qu'il fut jamais donné aussi ouvertement qu'en ce jour, c'est-à-dire le dixième après l'ascension du Christ, lorsqu'il apparut sous la forme de feu sur les cent vingt croyants. C'est ce qu'on lit, en effet : « Et ils virent apparaître des langues qu'on eût dites de feu ; elles se divisaient, et il s'en posa une sur chacun d'eux. »

2. Voyez, frères, voyez ce qu'a fait l'orgueil et ce qu'a mérité l'humilité. L'orgueil a divisé les langues, au moment où les hommes voulaient construire une tour qui atteigne jusqu'au ciel ; car il n'y avait auparavant qu'une seule langue, à savoir l'hébraïque, laquelle était dite langue humaine. Mais pour que les orgueilleux n'achèvent pas ce qu'ils avaient entrepris, apparurent les soixante-douze langues. Or en ce jour, au contraire, à cause de leur humilité, les croyants reçurent l'Esprit-Saint et commencèrent à parler toutes les langues. Écartez donc de vous

6-8 Cf. AUGUSTIN, *De Trinitate*, V, 15, 16 (PL 42, 921-922); *ibid.*, XV, 19, 36 (PL 42, 1086).

14-15 *Act.* 2, 3.

16-19 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXX, 4 (PL 76, 1222 C).

17-19 Cf. *Gen.* 11, 1-9.

17-21 Cf. AUGUSTIN, *De civ. Dei*, XVI, 6 (CCL 48, 507); XVI, 11 (CCL 48, 513).

14 H.

8

25 *superbi filii sunt diaboli, et estote humiles, ut et Spiritus sancti gratiam accipere et filii Dei vocari mereamini. Sint munda corda et corpora vestra ab omnium peccatorum sordibus, quia Spiritus sanctus non habitat in corpore subdito peccatis.*

30 **3.** Si vascula prius mundatis in quibus aliquid pretiosum servare vultis, et domos vestras praeparatis et ornatis quando potentem personam expectatis, multo magis mundanda sunt corda ab odio et ira atque invidia et omni malitia et maxime ab immunditia atque avaritia,
 35 ut Spiritus sanctus ad vos venire et apud vos mansionem facere dignetur. Et sicut nobilis homo in fetido loco et stercoribus pleno sua sponte non habitat, ita Spiritus sancti gratia non visitat animam quae in fetore peccatorum perseverat. Ideoque necesse est, fratres, ut in
 40 adventu Spiritus sancti domos animarum vestrarum adornetis bonorum operum floribus easque repleatis pretioso castitatis odore et benevolentiae balsamo, ut Spiritus sanctus in vobis habitare delectet, cum Patre et Filio per omnia saecula saeculorum. Amen.

25 et¹ om. P || et ut ~ Vn || 27 omnium : -ni F || 31 vestras : -tros V ||
 32 ornatis : -tatis R || 35 venire : -niat F || mansionem apud vos ~ Vf ||
 40 Spiritus : -tum Vn || 43 Spiritus sanctus : -tum -tum F P R V¹ || delectet :
 -tetur Vf || 44 Amen om. R

28-29 *Sag.* 1, 4.

30-36 Cf. GRÉGOIRE, *Hom. in ev.*, XXX, 2 (PL 76, 1220 D - 1221 A)

35 Cf. *Jn* 14, 23.

l'orgueil, car les orgueilleux sont tous fils du diable, et soyez humbles de manière à ce que vous puissiez recevoir la grâce de l'Esprit-Saint et être appelés fils de Dieu. Que vos cœurs et vos corps soient purs de toutes les souillures des péchés, car l'Esprit-Saint « n'habite pas dans un corps tributaire du péché ».

3. Si vous commencez par nettoyer les petits récipients dans lesquels vous voulez conserver quelque chose de précieux, si vous préparez aussi et décidez vos maisons lorsque vous attendez quelque personnage important, il faut bien davantage purifier vos cœurs de la haine, de la colère, de l'envie et de toute malice, de l'impureté surtout et de l'avarice, afin que l'Esprit-Saint daigne venir en vous et faire chez vous sa demeure. De même que l'homme de noble naissance ne va pas habiter de bon gré dans un lieu nauséabond et plein d'ordures, de même la grâce de l'Esprit-Saint ne visite pas l'âme qui persévère dans l'infection des péchés. C'est pourquoi, frères, il est nécessaire en (cette fête) de la venue de l'Esprit-Saint de décorer les maisons de vos âmes des fleurs des bonnes œuvres, de les remplir du parfum précieux de la chasteté et du baume de la bienveillance, de sorte que l'Esprit-Saint se plaise à habiter en vous, avec le Père et le Fils dans tous les siècles des siècles. Amen.

XIV. SERMO IN NATALE SANCTORUM
NAZARI ET CELSI

1. Audistis, fratres carissimi, ex lectione sancti evangelii, quod Dominus beatum Philippum apostolum ad sequendum se vocaverit. Ille autem statim Nathanaelem reperit, ut secum ad Dominum veniret hortatus est. Quod factum hodiernae festivitati aptissime convenit, quia sicut apostolus Philippus Nathanaelem vocavit, ita beatus Nazarius martyr Celsus puerum perduxit ad Dominum. Nam et illi aptissime consonat : *Ecce vere Israelita, in quo dolus non est. Solent enim pueri sine dolo et insidiis esse ; unde alio loco Dominus dicit : Nisi efficiamini sicut parvulus iste, non intrabitis in regnum caelorum.*

2. Oportet nos igitur imitari quod hodierna festivitate colimus, ut quicumque gratia Dei ad Christum vocatus fuerit, alios secum pertrahat et invitet, atque dilectionem proximis suis exhibeat sine dolo, id est sine fraude. Dolus est enim, si quis pacem proximo loquitur in ore et iram

L'homélie figure dans les manuscrits F P R V. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les homiliaires. On se l'explique assez facilement : d'une part, en effet, la plupart des homiliaires signalés ci-dessus sont des propres du temps; il est possible, d'autre part, que cette fête locale ne soit passée que dans un nombre relativement restreint d'homiliaires pour le sanctoral.

Elle figure également dans les éditions suivantes :
G AMBROISE (saint), *Opera*, t. III, Paris, Guillard et Desbois, 1549, c. 798.

M — — — t. III, Paris, Merlin et Nivelles, 1569, c. 798.

— — — t. V, Paris, Du Puis, Nivelles et Somnius, 1586, c. 920.

M et C dépendent très vraisemblablement de G, c'est pourquoi nous ne mentionnons pas ces deux éditions dans l'apparat.

XIV. SERMON POUR L'ANNIVERSAIRE
DES SAINTS NAZAIRE ET CELSE

1. Vous avez entendu dans la lecture du saint Évangile, frères très chers, comment le Seigneur appela l'apôtre saint Philippe à sa suite. Celui-ci aussitôt alla trouver Nathanaël et l'invita à venir avec lui vers le Seigneur. Ces faits s'accordent parfaitement avec la fête d'aujourd'hui, car de même que l'apôtre Philippe appela Nathanaël, de même le bienheureux martyr Nazaire conduisit au Seigneur le jeune Celse. Et à ce dernier aussi convient très bien la parole : « Voici un véritable Israélite, un homme sans artifice. » Les enfants, en effet, sont d'habitude sans artifice et sans ruse. C'est pourquoi le Seigneur dit ailleurs : « Si vous ne devenez comme ce petit enfant, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. »

2. Il nous faut donc imiter ce que nous célébrons en cette fête, de sorte que quiconque a été appelé au Christ par la grâce de Dieu, attire les autres et les entraîne à sa suite, et témoigne à son prochain un amour sans artifice, c'est-à-dire sans fraude. Il y a artifice, en effet, lorsqu'on dit des paroles de paix à son prochain avec les lèvres et

Les lectures liturgiques pour la fête des saints Nazaire et Celse étaient Col. 1, 13-23 et Jn 1, 43-51. Sur ces deux martyrs, voir *supra*, p. 70-71.

1. natale om. F P R || 1-2 in sanctorum Nazari et Celsi sermo R || 2 et Celsi om. P || 3 carissimi fratres ~ * F P R G || 4 apostolum om. P || 5 autem om. P || Nathanaelem : Nathanaelem V G Natahelem F P Nataelem R || 8 sicut add. ait V || 9 martyr Nazarius ~ G || 17 invitet : imitet P || 19 enim est ~ F P R G || pacem om. G

4-6 Cf. Jn 1, 43-51.

10-11 Jn 1, 47.

12-14 *Matth.* 18, 3-4.

18-20 Cf. AUGUSTIN, *Tract. VII in Johan.*, 18 (PL 35, 1446).

20 servat in corde. Quod quicumque fecerit verus Israelita esse non poterit, quia Deum cernere non merebitur, nam scriptum est : *Beati pacifici, beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Interroget unusquisque conscientiam suam, et si a proximo suo verbum laesionis vel aliam
 25 quamlibet suscepit calumniam, pro Dei amore dimittat ut cum sancto Nathanaele dignus sit videre *caelum apertum et angelos Dei ascendentes et descendentes supra Filium hominis.* Quod ipse vobis concedat qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per infinita saecula
 30 saeculorum. Amen.

20 quicumque : cum F P R || 21 Deum : Dominum G || non² om. R ||
 24 vel : aut * F P R G || 26 ut : et G || 27 Dei om. F P R || 28 vobis : no-
 F P R om. G || 28-30 concedat... saeculorum : praestare dignetur G ||
 29 per : in P || infinita om. P || 29-30 per infinita... Amen om. R.

22-23 *Matth.* 5, 9. 8.
 26-28 *Jn* 1, 51.

qu'on garde pour lui de la colère dans le cœur. Quiconque fait cela ne peut être un véritable Israélite, il ne méritera pas de voir Dieu, car il est écrit : « Heureux les artisans de paix ; heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. » Que chacun interroge sa conscience : s'il a souffert de la part de son prochain quelque parole blessante ou quelque calomnie, qu'il lui pardonne pour l'amour de Dieu, afin d'être digne de voir avec saint Nathanaël « le ciel ouvert et les anges de Dieu monter et descendre au-dessus du Fils de l'Homme ». Qu'il vous l'accorde, celui qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles. Amen.

INDEX SCRIPTURAIRE

Les citations proprement dites sont marquées d'un astérisque.
Les autres références correspondent à des allusions faites par l'auteur aux textes de la Bible.

Les chiffres de droite renvoient aux pages.

Genèse

11, 1-9 225

Exode

12, 1-6 209
1-14 215
15 223
29-42 221
34, 28 178

I Rois

19, 8 178

Tobie

4, 8-9 189

Psaumes

5, 7 *199
44, 11 *197
75, 12 *160
83, 8 *170
91, 13 *217
115, 11 *199
12-13 *157
140, 2 *221

Sagesse

1, 4 *226

Sagesse de Sirach

3, 33 *183, *189

Isaïe

2, 4 *155
43, 26 *187

Jonas

3, 1-10 184, 191

Matthieu

2, 1-12 163
3-8 *164
9 *164
11 164
12 *167
3, 13-17 163
4, 2 178
5, 8-9 *230
10, 22 *221
11, 29 *170
17, 20 *183
18, 3-4 *229
20, 1-16 172
16 *175
21, 1-7 209
8 209, *215
9 *217

24, 13 *221
 25, 34 *191
 34-36 *191
 41 *191

Marc

11, 1-7 209
 16, 1-5 219
 2 *219

Luc

2, 1-4 155
 7 157
 8-10 157
 14 *158
 19, 29-35 209
 37 *209

Jean

1, 43-51 229
 47 *229
 51 *230
 2, 11 163
 6, 41 *157
 8, 39 *197
 39-47 197
 42 *197
 44 *197, 199
 59 *201
 9, 1-38 203
 4 *205
 28 *206

12, 1 209, 215
 12-13 *209, 215
 14 209
 14, 23 *201, 226
 20, 1-18 219
 11-18 221

Actes

2, 3 *225

Romains

6, 4-7 170
 10, 4 *217

I Corinthiens

5, 7 *223
 9, 24 172
 25 *172
 10, 1-5 175
 15, 45 170

II Corinthiens

4, 16 *169
 6, 2 *183

Éphésiens

4, 23 *169

Philippiens

2, 8 *170

Colossiens

3, 9-10 170

INDEX DES AUTEURS ANCIENS

Cet index regroupe toutes les références de l'apparat patristique. Il s'agit de textes qui peuvent avoir inspiré l'auteur ou avec lesquels il est intéressant de faire des rapprochements.

AMBROISE DE MILAN

Expositio Evangelii sec. Lucam II, 36 155

AUGUSTIN

De civitate Dei XVI, 6 225
 11 225
 XXII, 1 217
De Genesi ad litteram IV, 7, 14 177
De Trinitate V, 15, 16 225
 XV, 19, 36 225
Enarrationes in Psalmos XXXIX, 26 206
 XCI, 13 215
Enchiridion XXIX 217
Tractatus in Johannem VII, 18 229
 XLII, 9-10 197

BÈDE

Homiliae I, 6 155
In Lucae evangelium expositio I, 2 155, 157, 158
In Marci evangelium expositio III, 11 209, 211

CÉSAIRE D'ARLES

Sermones 32, 1 164
 33, 3 169
 39, 4 164
 187, 2-3 151
 187, 4 152
 188, 3 152

CHARLEMAGNE

Epistula ad Albinum 177

GRÉGOIRE LE GRAND

Homiliae in Evangelia VIII, 1 157
 X, 6 164
 7 167
 XVI, 3 199
 XVIII, 2-4 199
 XIX, 2 172
 6 175

GRÉGOIRE

Homiliae in Evangelia XXI, 2 217, 219
 XXV, 1 221
 XXX, 2 226
 4 225
 XXXIV, 15 187
Homiliae in Ezechielem prophetam I, 6, 7 163
 II, 5, 2 211
Moralia in Job XXII, 16 199
 XXV, 8 223

MISSEL AMBROSIEN

Dominica in epiphania 163
Dominica in ramis palmarum 211

INDEX DES MOTS

Cet index comprend tous les mots des homélies, avec toutes les références, à l'exception toutefois de quelques termes usuels comme les conjonctions *et, ut*, les prépositions *a, ad, in*, les adverbes courants *nec, non*, les pronoms adjectifs *hic, ille, is, iste, quis* et le verbe *sum* : ces termes ne sont mentionnés que dans les cas où leur emploi présente quelque originalité.

Les chiffres romains désignent le numéro de l'homélie, les chiffres arabes le numéro de la ligne. Les mots en italiques sont destinés à préciser le sens d'un terme, mais ne se trouvent pas expressément dans toutes les références qui suivent.

A

A, AB : ab omnibus sordibus ... mundasset I, 9-10 ; ab omni immunditia ..., ab uxoribus ... contineatis I, 22-24 ; a nobis ... requirit II, 79 ; longe a III, 16-17 ; discite a me IV, 28 ; cessando a malo IV, 36 ; ab aliquo ... aliquid abstulit VI, 12, 13 ; tollet a te VII, 33 ; audire a Domino VII, 52 ; longe ab VII, 76 ; caecum a nativitate IX, 15 ; ab hac vita migrantes IX, 44 ; ieiunando a ... cibis IX, 46 ; mundantes vos ab omni invidia X, 49-50 ; praetereundum est a psalmi versiculo XI, 31 ; a virtutibus alieni XII, 11 ; ab aeternitate procedit XIII, 6 ; munda corda ... a XIII, 27 ; si a proximo ... suscepit calumniam XIV, 24-25.
 ABHINC : IV, 7 (2).

ABICIO : XIII, 24.
 ABRAHAM : VIII, 1, 4, 5, 6, 9, 12 ; X, 32 ; ab — oboedientiam X, 34.
 ABSCONDO : VIII, 61.
 ABSQUE : XI, 16.
 ABSTINENTIA : III, 52 ; V, 30 ; X, 30.
 ABSTINEO : IV, 48 (2) ; VI, 16 ; IX, 47, 48.
 ABSUM : absit ut IV, 61.
 ABUNDANS : abundantius I, 20.
 ABYSSUS : VIII, 44.
 AC : I, 6 ; II, 83 ; V, 10 ; IX, 5, 18, 33 ; X, 50 ; — si dicat VIII, 11.
 ACCEDO : III, 35 ; accedere ad sanctam communionem VII, 89.
 ACCEPTABILIS : VI, 2, 4.
 ACCIPIO : IV, 44, 56 ; X, 57 ; XI, 5 ; XIII, 3, 23, 26.
 ACTIO : II, 16.
 ACTUS : III, 16.

AD : sermones ... — populum fecerunt I, 4-5; admonitio... — vos facta est I, 36; quid — haec dicendum est II, 31; — angelorum aspectum pavere II, 43-44; quae — vestram ... salutem pertinent II, 63-64; erigite — Deum III, 14; — Deum converti IV, 68; — Deum clamaveritis VI, 27; usque — nonam VII, 64; — ecclesiam convenisse X, 3; usque — vesperum X, 13; perseverando — monumentum XII, 25; usque — caelum XIII, 18.

ADAM : IV, 24.

ADDO : V, 14, 17, 18, 22.

ADHIBEO : II, 45.

ADHUC : VII, 38.

ADIPISCOR : adipiscis salutem X, 36.

ADIUTORIUM : cum Dei adiutorio III, 28.

ADMONEO : IV, 10, 31, 33; VIII, 15.

ADMONITIO : I, 36; IX, 52.

ADOLESCENTIA : IV, 64.

ADORNO : XIII, 41.

ADORO : III, 19.

ADSUM : V, 2; VII, 2.

ADULTER : II, 70.

ADVENIO : I, 27.

ADVENTUS : — *Domini* I, 1, 3, 4; XI, 34; in adventu Spiritus sancti XIII, 40.

ADVERSUS : IV, 47; VI, 11.

AEDIFICO : XIII, 18.

AEGYPTUS : XI, 34, 37, 44.

AETAS : IV, 59, 65, 68; in sexta aetate (*mundi*) V, 8.

AETERNITAS : ab aeternitate procedit XIII, 6.

AETERNUS : II, 67, 81; VII, 58.

AFFLICTIO : II, 65.

AGNUS : X, 16; verus —, id est Christus X, 17; XII, 53; typicus — X, 19.

AGO : II, 30, 55; VII, 49; X, 44; XI, 10; gratias agere III, 16; IX, 3.

AIO : ait (*de Scriptura*) IV, 29; VIII, 10, 15, 33.

ALIBI : VIII, 36.

ALIENUS : a virtutibus alieni XII, 11; aliena rapere iniuste IV, 16; IX, 20.

ALICQUANDO : VII, 26.

ALICQUIS, ALICQUID : I, 7; II, 76; V, 38; VI, 12; VII, 34; VIII, 56; IX, 20; XIII, 30.

ALIUS, ALIUD : III, 49; IV, 62 (3), 63 (2), 64 (3), 65 (2); V, 17, 31, 32; VIII, 57; X, 21; XI, 8; XIV, 12, 17, 24.

ALLOCUTIO : II, 41.

ALLOQUOR : II, 45.

ALTER : IV, 47; VI, 11; VII, 82.

AMARITUDO : VII, 13.

AMEN : I, 41; II, 85; III, 61; IV, 83; V, 45; VI, 33; VII, 98; VIII, 71; IX, 59; X, 60; XI, 46; XII, 62; XIII, 44; XIV, 30.

AMICUS : II, 77.

AMO : II, 12; IV, 19; VIII, 22 (2), 24, 69; IX, 31; X, 31, 41.

AMOR : XII, 38, 43; XIV, 25.

AMPLE : amplius V, 30, 42; VI, 6, 9.

ANGELICUS : II, 41.

ANGELUS : II, 39, 42, 50, 51; VII, 6; XI, 35; XII, 3; XIV, 27; humanae naturae est ad angelorum aspectum pavere II, 43; bonorum est angelorum consolationem adhibere timentibus II, 44; angelorum numerus XI, 36.

ANGUSTUS : II, 25.

ANIMA : I, 32, 34; II, 40; III, 14, 20; VII, 6, 7, 13; IX, 28, 30; X, 25, 26; XIII, 38, 40; *vid.* electus.

ANNUNTIATIO : misteria nostri Salvatoris... annuntiamus X, 46.

ANNUS : II, 9; IV, 4; VI, 18; VII, 20.

ANTE : VII, 73, 81; X, 28; XI, 3.

ANTEQUAM : XIII, 7.

ANTIQUITUS : XI, 8.

APERIO : VII, 8.

APERTE : XIII, 10.

APERTUS : XIV, 27.

APOSTOLUS : XII, 4; XIII, 3; *Paulus* IV, 10, 29; XI, 29; XII, 56; *Philippus* XIV, 4, 8.

APPAREO : II, 42, 51; III, 45; XIII, 13, 14; creatori apparenti in carne I, 13; Filio Dei apparente in carne II, 8; apparente vero Filio Dei in carne II, 56.

APPARITIO : III, 3.

APPELO : III, 4.

APPROPINQUO : VI, 2; X, 10, 48.

APTUS : VII, 17, 18; aptissime VIII, 8; XIV, 7, 10.

APUD : VIII, 65; XII, 56; XIII, 35.

AQUA : III, 6, 12; VI, 7; VII, 45.

ARBOR : VII, 27; X, 3, 22, 30; XI, 9, 17; iusti... fructiferae arbores X, 33.

ARDENTER : ardentius V, 5.

ARDOR : III, 18.

AROMA : XII, 3, 8, 22.

ARTE : artius XII, 4.

ASCENDO : II, 6, 17; III, 59; XIV, 27.

ASCENSIO : post Christi ascensionem XIII, 12.

ASINA : X, 8, 25; sancta anima Dei — est X, 25.

ASPECTUS : II, 43.

ASPERITAS : XI, 22.

ASPERUS : XI, 20.

ASSURGO : II, 56.

ASTRINGO : II, 29.

ATQUE : III, 52; VI, 15; VII, 4, 6, 19; VIII, 16; XI, 18; XIII, 9, 33, 34; XIV, 17.

ATTENDO : III, 30.

ATTENTE : attentius X, 2.

AUCTOR : Filius Dei — pacis II, 11.

AUDEO : VII, 61.

AUDIO : VIII, 40, 45; X, 8; audiat missam VII, 75; *audire verbum Dei* IV, 24; VII, 52, 58; VIII, 4, 5, 7; XII, 2; XIV, 3.

AUFERO : *ab aliquo iniuste aliquid auferre* VI, 12, 13; VII, 37.

AUGUSTUS : II, 5, 13, 14.

AURATUS : II, 27.

AURUM : III, 46.

AUT : VII, 26 (2), 27 (3), 28 (2), 72, 73, 79, 82; IX, 11, 12 (2), 20; X, 54.

AUTEM : XI, 8, 20; XIV, 5.

AVARITIA : XIII, 34.

AVARUS : II, 71.

AVERTO : X, 57.

AVIDITAS : cum studio et... aviditate VII, 51.

AZYMA : XII, 52.

B

BALSAMUM : XIII, 42.

BAPTISMUS, BAPTISMUM : quod in baptismo promissis III, 10; XII, 60.

BAPTIZO : III, 5, 10; IV, 42.

BEATITUDO : regni — II, 82; IV, 53; denarium perpetuae beatitudinis IV, 80.

BEATUS : XIV, 22 (2); beata
... virgo Maria II, 22-23;
beatum Philippum XIV, 4;
beatus Nazarius XIV, 9.
BENE : II, 24; IV, 33; X, 17,
39; *vid.* melius.
BENEDICTIO : IX, 57.
BENEDICTUS : VII, 56, 59;
XI, 33, 43.
BENEFICIUM : serviunt regi
terreno pro beneficio IV, 51.
BENEVOLENTIA : XIII, 42.
BETHLEEM : II, 7; — id est
domus panis II, 19.

C

CACUMEN : palmae... cacumine
XI, 20-21.
CADO : diabolo cadente XI, 37.
CAECUS : — a *nativitate* IX, 15,
54.
CAEDO : X, 21; XI, 9.
CAELESTIS : II, 82; III, 8, 47;
IV, 53; — patria III, 56; V,
4; VI, 30; X, 27; XI, 22;
XII, 30, 39, 43; caeleste
regnum II, 26, 82; IV, 56.
CAELUM : II, 20; III, 58, 59;
IX, 50; XI, 36, 38, 40;
XIII, 19; XIV, 14, 26; *vid.*
regnum.
CAESAR : II, 13.
CAETERUM : IX, 11.
CAETERUS : I, 30.
CALIX : II, 33.
CALUMNIA : XIV, 25.
CANO : II, 57; XI, 24.
CANTO : X, 38.
CAPTIVUS : VIII, 21.
CAPUT : cum capite vestro
Christo IV, 81; in quadra-
gesimae capite IX, 6.
CARCER : VII, 55.
CARITAS : *virtus* II, 72; III, 21.

BIBO : IV, 77; VII, 53, 73.
BLASPHEMIA : I, 25; VIII, 43.
BONUS, BONUM : I, 18, 37; II,
44, 52, 54, 56, 58; IV, 13,
14, 46; VII, 40, 41; XII,
28, 48; bona actio II, 16;
bonis actibus III, 15; opus
bonum, opera bona II,
30, 54; III, 32; IV, 34;
XII, 9; XIII, 41; per
bonam operationem IV, 23.
BRAVIUM : IV, 44.
BREVITAS : II, 62 (2).

CARNALIS : I, 29, 34; VIII,
37; IX, 25; XII, 17; —
delectatio I, 26; XII, 43.
CARO : I, 14, 33; II, 9, 57;
III, 45; IX, 28, 29; XII,
53; *vid.* appareo.
CARUS : carissimi fratres *vel*
fratres carissimi I, 2; IV,
3, 42; V, 2; VI, 3; X, 43;
XIII, 2; XIV, 3.
CASTIGO : corpora vestra per
abstinentiam castigatis X,
30.
CASTITAS : II, 70; III, 22;
IV, 16, 36; X, 35; XIII, 42.
CAUSA : sine — I, 2; X, 40.
CAVEO : III, 38; cavete ut III,
32; cavete... quia VIII, 24.
CECITAS : IX, 21.
CELEBRO : I, 4, 7, 28; II, 2;
III, 2; V, 10 (2), 11, 33,
38; VI, 29; X, 24, 51, 55;
XI, 5; XII, 31, 36, 46, 47,
51.
CELSUS : XIV, 2, 9.
CENA : *dominica* — V, 32, 40;
X, 14.

CENSUS : II, 8, 14; — *fidei*
II, 15.
CENTUM : XIII, 12.
CERNO : II, 56; XIV, 21.
CERTISSIME : I, 38.
CERTUS : certissimus III, 57.
CESSO : III, 25; IV, 36 (2);
IX, 49.
CHRISTIANUS : IV, 9; VI, 14;
VII, 51, 63, 66, 85; VIII, 29,
52, 60; XII, 39, 44, 52, 58.
CHRISTUS : I, 2; II, 2, 23; III,
4, 7, 19, 30; IV, 25; VIII,
30, 53, 58; IX, 55; X, 18;
XI, 29, 43; XII, 19 (2), 53;
XIII, 12; XIV, 16; Iesus
— II, 2, 84; IV, 22; VI, 31;
X, 58; XI, 2.
CIBUS : III, 51; IX, 46, 47.
CINIS : VI, 25.
CITO : IV, 52; IX, 31.
CIVITAS : II, 7.
CLAMO : VI, 27.
CLAMOR : clamorem et blas-
phemiam I, 25.
CLERICUS : VIII, 31.
COEPI : I, 4; IV, 17, 20; X,
11; XIII, 21, 23.
COGITATIO : III, 15; VIII, 47.
COGNOSCO : III, 45; VII, 22;
IX, 21; XII, 7.
COLLIGO : VII, 54.
COLO : *colere aliquam sollem-
nitatem* XII, 36, 40; XIV,
16.
COMEDO : III, 51; VIII, 23;
XII, 52; Christi carnem
comedit XII, 53.
COMMEMORO : VII, 57.
COMMITTO : VII, 14, 15.
COMMUNICO : *sanctam com-
munionem accipere* VII, 85;
offerre et communicare VII,
86, 87.
COMMUNIO : sancta — VII,
89; X, 56.
COMMUTO : III, 13.
COMPLEO : VII, 94.
COMPUNCTUS : IX, 13.

CONCEDO : III, 60; IV, 74;
V, 43; VIII, 70; IX, 57;
XI, 44; XII, 61; XIV, 28.
CONFESSIO : *confessio pecca-
torum* I, 21; III, 36; VI,
21; VII, 7, 8 (2), 12, 39;
professio fidei II, 18.
CONFITEOR : peccata confiteri
VII, 3, 11, 19.
CONFLO : II, 10.
CONGRUUS : VII, 18.
CONSCIENTIA : redite ad cons-
cientias vestras X, 43;
interroget unusquisque cons-
cientiam suam XIV, 23.
CONSEQUOR : IX, 58.
CONSILIUM : VII, 84.
CONSOLATIO : II, 44.
CONSONO : XIV, 10.
CONSPECTUS : XII, 24.
CONSTITUO : VI, 17.
CONSUESCO : IV, 17.
CONSUETUDO : XI, 7, 12.
CONTEMPNO : falsas divitias
contempnit VIII, 20.
CONTESTOR : moneo quaprop-
ter et — VII, 71.
CONTINEO : ab uxoribus... vos
contineatis I, 23-24.
CONTRA : VII, 82; IX, 19; X,
53.
CONTRARIUS : VIII, 31.
CONVENIO : ad ecclesiam con-
venire I, 21; X, 3; conve-
nerat Ierosolimis XI, 4;
festivitate aptissime conve-
nit XIV, 7.
CONVERSATIO : veteris hominis
conversationem XII, 58.
CONVERSOR : IV, 33, 55; XII, 55.
CONVERTO : III, 6, 12; *ad
Deum converti* I, 38; IV,
68; IX, 17.
CONVICIUM : VI, 15; VIII, 40;
X, 50.
COR : III, 9, 15; IV, 29; VII,
13; VIII, 62, 69; IX, 19;
XII, 16, 18; XIII, 27, 33;
XIV, 20, 22; ex corde VI,

12; ex toto corde VI, 26; VII, 83; IX, 17.
 CORPORALITER : X, 23, 44.
 CORPUS : I, 35; IV, 22; VII, 90; IX, 24, 31; X, 29; XII, 13; XIII, 27, 29.
 CORRIGO : II, 70; V, 4; VIII, 46.
 CORRUMPO : IV, 11.
 CREATOR : III, 29; (*de Christo*) I, 13; II, 78.
 CREATURA : I, 13.
 CREDO : XI, 30; XIII, 12, 23; credite et firmissime credite VI, 20; scitote et firmiter credite VIII, 52; firmissime credite X, 45.
 CREO : VII, 96; VIII, 13; X, 58.
 CRUCIATUS : II, 81.
 CRUCIFIGO : (*Christum*) VIII, 51, 58; X, 19.
 CUM : *prép.* : I, 26, 40; II, 32, 50, 84; III, 26, 28; IV,

50, 81; V, 41, 44; VI, 23, 31; VII, 12, 67; VIII, 48, 68; IX, 9; X, 3, 10, 55, 56, 59; XI, 40, 45; XII, 2, 8, 9, 22; XIII, 4, 43; XIV, 26, 28.
conj. : I, 27; II, 22; VIII, 3, 5, 6, 40; X, 8, 26; XIII, 22; maxime — IX, 29.
 CUNAE : II, 29.
 CUNCTUS : V, 45; VII, 6; per cuncta saecula X, 60.
 CUPIDITAS : VIII, 55; XII, 42.
 CUPIDUS : VIII, 9.
 CUPIO : VI, 13; XII, 15.
 CUR : VIII, 11; X, 5.
 CURO : III, 51; IX, 10; XII, 21.
 CURRO : IV, 43, 44; XII, 5.
 CUSTODIO : II, 41; VII, 80; XII, 60.
 CYRINUS : II, 13.

D

DAMNATIO : II, 67.
 DAVID : II, 7; X, 33, 35; XI, 23.
 DE : II, 20, 48; III, 58; IV, 13, 14, 15, 61, 74, 78; VI, 3; VIII, 49, 62, 67; IX, 41; XI, 8, 9; XII, 34; sermones — his diebus... fecerunt I, 5; solliciti — I, 29, 30; ascendamus — Galilea II, 17; — longinquis regionibus Christum adoraverunt III, 19; — terra ascendere III, 59; — die in diem IV, 12; nemo desperet — magnitudine peccatorum IV, 57; offerat... — VII, 26 (2), 27 (3), 28 (2); — omni substantia... partem... reservavit VII, 28-30; — vestris

... laboribus elemosinas faciendi VII, 42-43; dominica — Abraham VIII, 1; — arboribus praeciditis X, 30; domum — qua cucurrerant XII, 5.
 DEBEO : I, 9, 13; IV, 4, 9, 49, 67, 69, 72; V, 13; VI, 16; VII, 4, 46, 47, 48, 51, 85, 90; IX, 25, 51; XI, 23; XII, 55; scire debetis VII, 46, 90; X, 6, 40; XII, 31; *vid. scio.*
 DECAGESIMA : V, 23.
 DECANTO : XI, 32.
 DECIMA : VII, 24, 25, 36.
 DECIMUS : V, 22; X, 16 (2); XIII, 11; decima pars *i.e. decimae* VII, 29, 32, 33.
 DECIPIO : VIII, 14; X, 42.

DECLINO : XII, 59.
 DECOR : XI, 22.
 DECREPITUS : IV, 59, 65.
 DEINDE : V, 10, 16; VIII, 39.
 DELECTABILIS : III, 22.
 DELECTAMENTUM : terrena delectamenta XI, 27.
 DELECTATIO : carnali delectatione I, 26; XII, 43; carnales delectationes XII, 20; operis (*mali*) delectatione IV, 37.
 DELECTO : XIII, 43.
 DELEO : peccata... delectantur VI, 19; peccata... delere VII, 4.
 DELICATUS : IX, 46.
 DELICIAE : I, 33.
 DEMONSTRO : VIII, 8.
 DENARIUM : —, id est regni caelestis felicitatem IV, 55; — perpetuae beatitudinis IV, 80.
 DENIQUE : IX, 49; X, 48.
 DENUO : III, 37.
 DERIVO : V, 6.
 DESCENDO : II, 21; X, 11; XI, 12; XIV, 27.
 DESCENSUS : X, 11.
 DESCRIBO : II, 5.
 DESERTUS : IV, 76.
 DESIDERIUM : III, 8, 18; XII, 17, 39.
 DESIDERO : salvari desiderat VII, 83; si perpetuam desideratis adipisci salutem X, 36; ad caelestem patriam pervenire desideratis XII, 30.
 DESIGNO : XI, 18; XII, 59.
 DESPERO : IV, 57, 62, 67; IX, 15.
 DESPICIO : despiciate hanc miseram... vitam III, 55-56; mundus despiciatur V, 4; mundum istum despiciere X, 27.
 DETRACTIO : maledicto ac detractone X, 50.

DETRACTOR : II, 72.
 DETRAHO : detrahere fratribus IV, 19.
 DEUS : II, 14, 36, 52, 55, 57, 70, 74; III, 14, 16, 23, 25, 26, 28, 44; IV, 56, 61, 63, 65, 68, 74; V, 11; VI, 13, 24, 27; VII, 3, 5, 26, 29, 31, 32, 33, 36, 38, 41, 93; VIII, 6, 7, 9, 12, 32, 33; IX, 6, 33; X, 12, 25, 28, 59; XII, 6, 9; XIII, 4, 5, 8, 26; XIV, 21, 23, 25, 27; Dei Filius II, 8, 11, 38, 57, 69; III, 57; XII, 34; Deus ac Dominus I, 6; IX, 33; cum Deo Patre V, 44; gratia Dei XIV, 16.
 DEVOTE : devotius IX, 5.
 DEVOTIO : V, 43; XI, 40.
 DIABOLUS : III, 26 (2), 35; IV, 21, 49; VIII, 11, 13, 17, 20, 22, 25, 35; IX, 48; X, 39, 42; XI, 37; XII, 45; XIII, 25.
 DICO : II, 31; IV, 4, 58; V, 19, 21; VI, 22; VII, 9, 61, 68, 93; VIII, 3, 6, 11, 17, 30, 50; IX, 54, 56; XI, 19, 39; XIII, 6, 20. *De Scriptura* : II, 4, 20, 48, 58; III, 5, 43; IV, 10, 25 (2), 28, 70; VII, 9, 59; VIII, 49; IX, 39, 41; XI, 39; XII, 22, 57; XIV, 12.
 DIES : I, 5, 20, 27, 31, 38; II, 62, 69; III, 2; IV, 5, 12 (2); V, 7, 27, 29, 31 (2), 34, 35, 36, 38, 39; VI, 2, 7, 17, 18, 21, 29; VII, 17, 18, 21, 61, 73; IX, 37, 46; X, 6, 13, 18, 51; XI, 3; XII, 52, 54; XIII, 11, 22; dies salutis VI, 4; dum dies est IX, 36; in die iudicii VII, 52, 58; omni die VII, 86; X, 14; *vid. dominicus.*
 DIGNE : I, 6; X, 51.
 DIGNOR : XIII, 36.

DIGNUS : VII, 89; — sit videre XIV, 26.
 DILECTIO : dilectionem proximis suis exhibeat XIV, 17.
 DILECTOR : VIII, 64.
 DILECTUS : dilecti in Domino filii IX, 35.
 DILIGO : III, 22, 24, 55; IV, 20; V, 5; VIII, 8, 21; IX, 32; X, 28; XII, 4.
 DILUO : Peccata... diluere VII, 21.
 DIMERGO : VIII, 44.
 DIMITTO : II, 35; VI, 11; VII, 83; X, 52; XIV, 25; peccata dimittere II, 36; IV, 61; VI, 10; X, 53; XIV, 25.
 DIRIGO : dirigatur oratio nostra XII, 23.
 DIRUMPO : VIII, 56.
 DISCIPULUS : IX, 54 (2), 55.
 DISCO : IV, 28; X, 34.
 DISPERTITUS : XIII, 14.
 DISPLICEO : I, 14.
 DISSONANTIA : dissonantiam regum II, 65.
 DISTRIBUO : IV, 17.
 DIVIDO : XIII, 17.
 DIVINUS : divini officii II, 62; divinae pietati IX, 3.
 DIVITIAE : I, 32; VIII, 20.
 DO : II, 77, 78; VII, 31, 49, 53 (2); IX, 26; XI, 8; de gratia II, 75; de decimis VII, 24, 25, 32; de elemosinis IX, 9; de Spiritu sancto XIII, 7, 10, 11.
 DOCEO : II, 13, 54; VII, 50; X, 14.
 DOLOR : VII, 13; IX, 29; XI, 17.

DOLUS : XIV, 11 (2), 18 (2).
 DOMINICA (subst.) : IV, 5, 6, 7, 8; V, 30; VII, 77, 85, 87; VIII, 1; IX, 1.
 DOMINICUS : I, 27, 38; V, 38; VI, 29; XI, 34; dominici dies V, 34, VII, 72; dominicam caenam V, 40.
 DOMINUS : Deus II, 32, 74; VI, 23, 27; IX, 33. — Iesus Christus I, 1, 3, 4; II, 1, 76, 83; III, 1; IV, 22, 54; V, 32, 39; VI, 31; VII, 52; VIII, 4, 40, 42; IX, 35; X, 18, 25, 54, 59; XI, 2, 11, 29, 32, 33, 43; XII, 10, 13, 29; XIV, 4, 6, 10, 12; Dei ac domini sui nativitatem I, 6.
 DOMUS : I, 8, 10; II, 19; VII, 79; VIII, 16, 17; XII, 5; XIII, 31, 40.
 DONABILIS : XIII, 7.
 DONO : III, 10; VII, 29, 84, 91; Deus donet ut VII, 93; ipso donante VII, 96.
 DONUM : III, 22; VIII, 58; id est Spiritus sanctus XIII, 6, 7, 8.
 DUBIUM : sine dubio IV, 20.
 DUCO : VII, 88.
 DULCITER : dulcius IX, 5.
 DUM : IX, 36, 40 (2), 45; XI, 36.
 DUO : IV, 24; V, 31 (2); VII, 79; XIII, 21.
 DUODECIM : II, 9.
 DUPLICITAS : VIII, 27.
 DUPLICO : XI, 41.
 DURUS : VIII, 45.
 DUX : III, 4.

E

EBROSUS : II, 71.
 ECCE : I, 7; II, 22, 46; VI, 2, 3, 4; VII, 2, 64; VIII, 40; XII, 25; XIV, 10.

ECCLESIA : sanctae ecclesiae unitatem IV, 54; ecclesiae vinea IV, 79; mater — X, 23; XII, 14; i.e. domus I,

20; III, 18; VII, 74, 77; IX, 9.
 EDICTUM : II, 5.
 EFFICIO : XIV, 12.
 EGO : II, 20; IX, 61; VIII, 12; vid. me, mihi.
 ELECTUS : IV, 70, 72, 73; electis animabus VII, 6.
 ELEMOSINA : II, 35; VI, 5, 8; VII, 4, 45; elemosinas facere I, 20; III, 24; VI, 6; VII, 20, 40, 43, 51; IX, 12; elemosinas dare IX, 8.
 EMENDO : I, 6; III, 38; VII, 23, 24, 35.
 EMITTO : vocem emisit II, 51.
 ENIM : II, 4, 64, 79; III, 24; IV, 10, 70; V, 14; VII, 68; VIII, 10, 15, 33; IX, 54; XI, 7, 17, 34; XII, 39, 58; XIII, 13, 19; XIV, 11, 19.
 EO : IV, 40; VII, 58.
 EPIPHANIA : III, 1, 3.
 EREMUS : IV, 78.
 ERGA : XII, 6.
 ERGO : II, 16, 59, 67, 80; IV, 72; VII, 66; VIII, 28, 49, 54; XI, 25, 38.
 ERIGO : III, 14.
 ERUBESCO : VII, 4.
 ESAIA : II, 9.
 ESURIO : VII, 52.
 ET : et vos III, 20, 31, 33, 34, 46, 50; IV, 48; VI, 26; XII, 13; et nos II, 59. — etiam — filius VIII, 3; etiam — pater VIII, 26; potest — istos IX, 16; siquidem — illi IX, 47; siquidem — ipsa miseri-

cordia XI, 19; unde — David XI, 23; quia — antequam XIII, 7; sed etiam — reliquis XIII, 9; nam — illi XIV, 10.
 ETIAM : VII, 74; X, 38; XI, 39; non solum... sed etiam I, 23; VIII, 26, 28; IX, 26; XI, 35; XIII, 9.
 ETSI : IV, 11.
 EVADO : VII, 66; IX, 27.
 EVANGELICUS : evangelica lectio II, 3, 61; VIII, 39.
 EVANGELISTA : II, 4.
 EVANGELIUM : II, 22; VIII, 5; lectio sancti evangelii XIV, 3.
 EVANGELIZO : II, 46.
 EX : I, 15, 17; VII, 12, 26; VII, 83; IX, 17; XII, 35, 41; vos ex patre diabolo estis VIII, 10; ex tempore... procedit XIII, 5; audistis ... ex lectione XIV, 3.
 EXCELSUM : II, 52, 57; XI, 32, 33, 38, 42.
 EXCEPTUS : VII, 84.
 EXCLAMO : II, 31.
 EXEMPLUM : III, 58; VI, 27.
 EXEO : VIII, 62.
 EXHIBEO : XI, 26; XIV, 18.
 EXIGO : II, 14, 15.
 EXILIUM : III, 55.
 EXPECTO : XI, 28; XIII, 32.
 EXPEDIO : expedit omnino ut XII, 28.
 EXPURGO : XII, 57.
 EXTER : exterior IV, 11.
 EXTINGUO : VI, 7, 8; VII, 45 (2); VIII, 58.
 EXTOLLO : XI, 23.

F

FACIO : I, 5, 12, 16 (2), 17, 36; III, 9, 32; IV, 29; V, 8; VII, 25, 57, 59, 65; VIII, 2, 6, 30, 50, 52, 53, 57, 65; IX, 18; X, 4, 5, 28, 44;

XI, 12; XII, 46, 50; XIII, 16, 21, 36; XIV, 20; elemosinam facere I, 20; III, 24; VI, 6, 7; VII, 20, 40, 43, 51; IX, 12; confessio-

nem ... facere I, 21-22; VI, 21.
 FACTUM : XIV, 7.
 FALSITAS : VIII, 55.
 FALSUS : VIII, 20, 28.
 FALX : II, 11.
 FELICITAS : patriae caelestis felicitatem III, 57; regni caelestis felicitatem IV, 56.
 FELIX : VI, 30.
 FEMINA : VII, 78.
 FERIA : V, 8, 35, 40; X, 14, 19.
 FERMENTUM : XII, 56, 57, 60.
 FERRO : VII, 34, 35; VIII, 49; XI, 17.
 FERVENS : IX, 18.
 FESTIVITAS : III, 2; XI, 13, 14; XII, 33, 40, 47; XIII, 2; XIV, 7, 15.
 FETIDUS : XIII, 36.
 FETUS : XIII, 38.
 FIDELIS : I, 6; II, 55.
 FIDELITER : II, 74; IV, 79; VII, 23, 25.
 FIDES : II, 15, 16, 49; III, 21; IV, 23, 45, 53, 69, 71.
 FILIUS : VII, 50; VIII, 3, 9, 10, 21, 22, 25; IX, 35; X, 17; XII, 34; XIII, 25, 26; *Filius Dei* II, 8, 11, 38, 57,

69; III, 57; XII, 34; XIII, 5, 44; *Filius hominis* XIV, 28.
 FINIS : III, 60; VII, 94; IX, 31, 33; XI, 21, 30; XII, 26.
 FIO : VII, 12; X, 24.
 FIRMISSIME : VI, 20; X, 45; XII, 29; *vid. credo*.
 FIRMITER : VIII, 52; *vid. credo*.
 FLOREO : XI, 24.
 FLOS : XIII, 41.
 FORTE : III, 36; VII, 71; VIII, 50.
 FRATER : IV, 19, 20; *fratres in Christo* I, 36; II, 2, 16, 31, 54, 59, 76; III, 2, 14, 46; IV, 24; VI, 20; VII, 41; VIII, 2, 14, 24, 34, 47, 66; IX, 3, 41, 52; X, 39, 45; XII, 2, 20, 32; XIII, 16, 39; carissimi fratres I, 2; V, 2; fratres carissimi IV, 3; VI, 3; XIII, 2; XIV, 3.
 FRAUS : XIV, 18.
 FREQUENTER : IV, 23; frequentius I, 21; II, 41.
 FRUCTIFER : X, 34.
 FRUCTUS : VII, 27; XI, 18.
 FUGIO : VIII, 14 (2).
 FURTUM : III, 27.

G

GALILEA : II, 6, 17.
 GAUDEO : II, 83; IX, 14; X, 12; XII, 40, 45.
 GAUDIUM : II, 47.
 GENS : III, 4, 8.
 GIGNO : II, 22.
 GLADIUS : II, 10.
 GLORIA : II, 52, 57; honor et — II, 84.
 GLUTTO : *de diabolo* VIII, 22.

GRANDIS : VII, 50, 62.
 GRANUM : VII, 26.
 GRATIA : gratias agere III, 16; IX, 3; *gratia Dei, Christi, vel Spiritus sancti* III, 40; IV, 35; VIII, 69; XIII, 26, 38; XIV, 16.
 GRAVO : VIII, 66.
 GRECE : XI, 19.
 GREX : II, 38.

H

HABEO : II, 40; III, 36; IV, 2, 9, 31; V, 14; VI, 13; VII, 47 (2), 48; VIII, 7, 35; IX, 14, 27, 31, 40; XI, 21; XII, 21; habere fidem IV, 45; habere patientiam VIII, 42, 45; habere partem III, 26; VIII, 68.
 HABITO : VIII, 63; XIII, 28, 37, 43.
 HEBDOMADA : V, 15, 19, 33.
 HEBRAEUS : XIII, 19.
 HELIAS : V, 26; VII, 67.
 HERODES : III, 30, 34, 37, 41.
 HIC : et ob hoc ascendisse Ioseph II, 6; hoc est IX, 19; XII, 22, 37; *vid. scio*.
 HINC : IV, 10; V, 7; XI, 12.
 HODIE : II, 76; III, 5, 7, 10, 12; V, 10; VIII, 52; X, 2, 6, 20, 21, 23; XIII, 11.
 HODIERNUS : IX, 52; XI, 12; XIII, 2, 21; XIV, 7, 15.
 HOMO : I, 18; II, 52, 58; III,

45; IV, 11, 50; V, 8; VII, 17, 29, 30, 36, 40; VIII, 36, 37, 44; XI, 35, 36; novi hominis IV, 22; duos esse homines : id est Adam et Christus IV, 24; veteris hominis XII, 57; XIII, 18, 36; Filium hominis XIV, 28.

HONESTUS : I, 10.
 HONOR : — et gloria II, 84.
 HONORABILIS : I, 30.
 HORA : IV, 62; V, 9; IX, 30.
 HORTOR : I, 19; VII, 21; XIV, 6.
 HORTUS : VII, 27.
 HOSPES : VII, 54.
 HUMANUS : II, 43; III, 32; XIII, 20.
 HUMILIS : I, 17, 18; IV, 29, 37, 72; XIII, 25.
 HUMILITAS : II, 72; III, 11, 21, 52; IV, 18; IX, 56; X, 35; XIII, 17, 22.

I

IACEO : VIII, 50.
 IACTANTIA : I, 25.
 IACTO : X, 28.
 IAM : IV, 33, 59; V, 9; X, 10; XII, 28; XIII, 7; iam quia ... IV, 53; VII, 61; XII, 31.
 IBI : II, 7.
 IDCIRCO : I, 36; VII, 88.
 IDEM : XI, 9, 14.
 IDEO : I, 3; II, 11; III, 27; V, 3; VI, 4; VII, 21; X, 23; XIII, 39; *ideo... quia* III, 3-4, 30-31; V, 26, 28-29, 33-34, 38; VII, 69; X, 39-40; XII, 32-33; XIII, 6-7; *quia... ideo* IV, 8-9; VII, 28-30; XII, 11.

ID EST : *vid. is*.
 IEIUNIUM : VI, 5, 11; VII, 3.
 IEIUNO : V, 27, 32, 42; VI, 8, 9; VII, 19, 63, 65, 67, 69, 70, 91; IX, 8, 12, 46, 47, 50.
 IERUSALEM : X, 8, 9, 26; XI, 3, 4.
 IESUS : VIII, 48, 54, 60, 61, 67; X, 9; XII, 4, 13, 14; — Christus II, 2, 84; IV, 22; VI, 31; X, 58; XI, 2.
 IGITUR : IX, 18; XI, 43; XIV, 15.
 IGNIS : VI, 7; VII, 45, 58; XIII, 13, 14.
 IGNORO : IV, 73; VII, 38.
 ILLUC : III, 52.
 ILLUMINO : IX, 16, 22.

IMITO : II, 56 ; IV, 26.
 IMITOR : III, 17 ; XII, 36 ;
 XIV, 15.
 IMMENSUS : IV, 51.
 IMMO : XIII, 4.
 IMMOLLO : X, 17.
 IMMORTALITAS : II, 28.
 IMMUNDE : IX, 19.
 IMMUNDITIA : I, 23 ; IV, 15 ;
 XIII, 34.
 IMMUNDUS : I, 9.
 IMPERIUM : III, 60.
 IMPETRO : VI, 24.
 IMPIUS : I, 16.
 IN : — nobis peccantibus II,
 35 ; proficiscendo — ipsis
 virtutibus IV, 39 ; — tan-
 tum ut VI, 28 ; usque —
 pascha VII, 72 ; — eum
 VIII, 50 ; peccaverunt —
 vobis X, 52.
 INCARNATIO : XI, 34.
 INCENSUS : XII, 23.
 INCERTUS : III, 56.
 INCHOO : IV, 3, 46 ; XII, 28.
 INCIPIO : IV, 21.
 INCOLUMIS : IX, 4.
 INCREDULUS : VIII, 48.
 INDIGEO : VII, 47.
 INDIGNATIO : I, 24.
 INDULGENTIA : IV, 60.
 INDUO : I, 35.
 INEFFABILIS : II, 81.
 INFANS : VII, 72.
 INFINITUS : infinita saecula s.
 I, 41 ; II, 85 ; IV, 82 ; VII,
 98 ; XII, 62 ; XIV, 29.
 INFIRMUS : IX, 24.
 INFIRMUS : VII, 55, 72, 79.
 INGENS : VII, 51.
 INHABITO : X, 27.
 INHONESTUS : II, 75.
 INIMICUS : VIII, 43.
 INIQUITAS : VII, 9 ; VIII, 46.
 INIUSTE : IV, 17 ; VI, 12 ;
 VII, 35, 37 ; IX, 20.
 INNOCENTER : XII, 55.

INOBOEDIO : III, 51 ; inoboe-
 diens IV, 27.
 INORDINATE : IX, 21.
 INQUAM : II, 46 ; VIII, 64.
 INSIDIUM : XIV, 12.
 INSIPIDUS : III, 13.
 INTEGRO : XI, 37.
 INTELLECTUS : III, 13.
 INTELLIGO : VIII, 37 ; XII, 19.
 INTER : VIII, 42.
 INTERIOR : IV, 12.
 INTERROGO : XIV, 23.
 INTRO : III, 34, 37 ; IV, 79 ;
 X, 18 ; XIV, 13.
 INVENIO : II, 33 ; III, 31, 33 ;
 IX, 45 ; XII, 15, 26.
 INVENTOR : VIII, 26.
 INVIDIA : X, 50 ; XIII, 33.
 INVITO : XIV, 17.
 INVOLVO : II, 23, 28.
 IOHANNIS : III, 5.
 IOSEPH : II, 6 ; X, 33 ; a —
 castitatem X, 35.
 IPSE : I, 9, 28, 39 ; II, 23, 81,
 83 ; III, 8, 39, 59 ; IV, 37,
 39 ; V, 17, 31, 43 ; VII, 28,
 96 ; VIII, 26, 58, 63, 70 ;
 IX, 57 ; XI, 19 ; XII, 33,
 61 ; XIV, 23, 28.
 IRA : I, 24 ; VI, 11, 24 ; VII,
 82 ; X, 50, 54 ; XIII, 33 ;
 XIV, 19.
 IS : id est II, 17, 19, 34, 70 ;
 III, 3 ; IV, 22, 24, 44, 54, 55,
 64 ; V, 32, 37 ; VII, 47, 78 ;
 VIII, 26 ; IX, 7, 11, 29, 30,
 40, 44 ; X, 6, 13, 18 ; XI, 21 ;
 XII, 8, 11, 14, 15, 20, 37,
 42, 44, 46, 53, 57 ; XIII, 8,
 11, 19 ; XIV, 18.
 ISRAEL : XI, 7 ; filii — X, 17 ;
 XII, 34.
 ISRAELITA : XIV, 11, 20.
 ISTE : isti tales III, 25.
 ITA : IV, 55 (2) ; IX, 6, 15, 27,
 31 ; X, 38 ; XII, 49 ; *sicul...*
ita I, 29-31, 32-33 ; II, 13-
 14 ; III, 6-8, 49-50 ; IV,
 12-13, 43-45, 47-48, 67-68 ;

VI, 7, 24-26 ; VII, 45 ; XII,
 27-28, 51-52 ; XIII, 36-37 ;
 XIV, 8-9.
 ITAQUE : II, 50.
 ITEM : IV, 11 ; VII, 33 ; XI, 1.
 ITER : X, 22 ; XI, 12.
 ITERUM : VII, 15 ; VIII, 6 ;
 XI, 41.
 IUDA : X, 56.
 IUDEA : II, 7, 18.
 IUDEI : VIII, 3, 40, 49, 50, 53 ;
 IX, 53 ; XII, 51 ; sabbati-
 zare cum Iudeis V, 41 ; cum
 Iudeis incredulis VIII, 48.

L

LABOR : IV, 51 ; VII, 43, 95 ;
 XI, 18.
 LABORO : IV, 79 ; VII, 69, 70 ;
 IX, 39, 45.
 LACRIMA : II, 35 ; VII, 4 ; IX,
 9.
 LACTANS : VII, 64.
 LAESIO : XIV, 24.
 LAETITIA : X, 3.
 LAETOR : I, 39.
 LAETUS : VI, 28.
 LANCEA : II, 10.
 LAPIDO : VIII, 48 (2), 51, 57,
 60, 67.
 LAPIS : VIII, 49.
 LARGO : Deo largiente IV, 56.
 LARGITAS : II, 71.
 LATITUDO : II, 26.
 LAUDO : IX, 6 ; X, 12.
 LAUS : II, 55 ; III, 32 ; X, 38.
 LECTIO : *evangelica* — II, 3,
 61 ; VIII, 39 ; XIV, 3.

IUDICIUM : *dies iudicii* VII, 52,
 58.
 IUMENTUM : VII, 65.
 IUNGO : VII, 81.
 IURAMENTUM : VI, 15.
 IUSTIFICO : VII, 10, 11.
 IUSTITIA : VIII, 54, 57 ; XI,
 30.
 IUSTUS : I, 15, 16 ; VII, 43 ;
 X, 33 ; XI, 24 (2) ; XIII, 10.
 IUVENIS : VII, 78.
 IUVENTUS : IV, 64.
 IUXTA : VII, 74 ; XI, 29.

LEGO : II, 4, 54 ; V, 28 ; VIII,
 5, 36 ; XIII, 11, 13.
 LEX : XI, 30.
 LIBERO : II, 68, 81 ; VI, 26 ;
 VII, 7, 12.
 LICENTIA : IX, 39.
 LICET : VII, 30.
 LINGUA : XIII, 14, 17, 19, 21,
 23.
 LOCUS : XIII, 36 ; *de Scriptura*
XIV, 12.
 LONGE : — a vobis III, 16 ;
 — ab ecclesia VII, 76.
 LONGINQUUS : III, 19.
 LOQUOR : II, 50 ; VIII, 34,
 66 ; XIII, 23 ; XIV, 19.
 LUCTUS : IX, 30.
 LUGEO : IX, 14, 15.
 LUNA : X, 16 (2).
 LUX : III, 35 ; XII, 19 (2), 38.
 LUXURIA : III, 27 ; IV, 15.

M

MAGIS : I, 12 ; II, 79 ; X, 48,
 49 ; XIII, 33.
 MAGNITUDO : IV, 57.
 MAGNUS : II, 47 ; IX, 57 ; X,
 12 ; XI, 16, 40 ; XIII, 2 ;
 maiorem II, 40 ; maius X,
 14 H.

24 ; *vid. maxime, maximus.*
 MAGUS : III, 17, 34, 41, 43.
 MALE : III, 31 (2) ; IV, 21, 32 ;
 VIII, 52.
 MALEDICO : IX, 56.
 MALEDICTIO : VI, 14 ; IX, 53.

MALEDICTUM : X, 50.
 MALITIA : XIII, 34.
 MALUM : I, 19; II, 80; III, 16, 28; IV, 13; VII, 14, 15, 62; VIII, 50; IX, 43, 48, 49; X, 54; XII, 27, 41, 45, 59.
 MALUS : I, 37; IV, 26, 36; VIII, 9; XII, 17, 21, 47.
 MANDUGO : IV, 76; VII, 53, 73; IX, 49; X, 55.
 MANEO : VII, 77; X, 15.
 MANIFESTATIO : epiphania id est — III, 3.
 MANIFESTO : III, 5; V, 12; VII, 5; VIII, 10, 62.
 MANIFESTUS : III, 9; VII, 7.
 MANNA : IV, 76.
 MANSIO : VIII, 65; XIII, 35.
 MANUS : II, 30; X, 37; XI, 14, 25.
 MARE : IV, 75.
 MARIA : virgo — II, 23.
 MARIA MAGDALENE : XII, 4, 25.
 MARTYR : XIV, 9.
 MATER : — Ecclesia X, 23.
 MATUTINUM : VII, 76, 77.
 MAXIME : VI, 16; IX, 45; XI, 9; XIII, 34; — quia IV, 60; — cum IX, 29.
 MAXIMUS : XI, 21.
 ME : IV, 61; VII, 54 (2), 55, 56; VIII, 8.
 MEDICINA : IX, 23.
 MEDICUS : IX, 22.
 MEDIUM : IX, 4.
 MELIOR, MELIUS : I, 32, 33, 34, 37; III, 38; IV, 14, 35.
 MEMBRUM : IV, 21, 81.
 MENDACIUM : VIII, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 34, 35.
 MENDAX : VIII, 25, 36.
 MENS : IV, 11.
 MERO : III, 42; IV, 80; VI, 26; XII, 12; XIII, 26; XIV, 21.
 MEREO : I, 39; II, 19, 42, 60, 68; VII, 10, 52.

MEUS : IV, 58; VII, 56, 60.
 MIGRO : IX, 44.
 MIHI : II, 33; VII, 53 (2).
 MILLE : V, 6.
 MINORATUS : XI, 37.
 MINUS : VII, 24, 26, 70.
 MISER : III, 55; IV, 50; VIII, 44; IX, 14; XII, 44.
 MISERICORDIA : IV, 61; VI, 28; X, 41; XI, 18, 19, 25, 27; sex opera misericordiae VII, 57.
 MISERICORDITER : IV, 17.
 MISERICORS : IV, 38; VI, 23.
 MISSA : VII, 75.
 MISTERIUM : V, 12; misteria nostri Salvatoris X, 46.
 MITIS : IV, 29.
 MITTO : II, 13, 14.
 MONEO : II, 53, 63, 64; III, 37; VII, 74, 87; VIII, 39; X, 47; XII, 8, 45, 56; — omnes et hortor VII, 21; — quapropter et contestor VII, 70.
 MONS : — Oliveti X, 7, 11, 15; XI, 10.
 MONUMENTUM : id est sepulchrum XII, 3, 13, 25.
 MORALITER : II, 53.
 MORIOR : IX, 32.
 MORS : IV, 30; VII, 7, 66; IX, 37, 38, 44; X, 56; — carnis IX, 28, 29; — animae IX, 28, 30.
 MORTALIS : I, 12 (2); III, 45.
 MORTIFICATIO : III, 48.
 MOS : V, 3.
 MOX : II, 45.
 MOYSES : V, 26; VII, 67; XI, 4.
 MULIER : sanctae — XII, 2, 13.
 MULTI : I, 29; III, 24; XII, 39; vid. sum.
 MULTITUDO : II, 51, 55; VIII, 59.
 MULTO : I, 34; X, 24; XIII, 32.

MULTUS : IV, 58, 70; VII, 48 (2); VIII, 40, 66; XI, 3.
 MUNDO : I, 10, 13; X, 49; XIII, 30, 33.
 MUNDUS, adj. : III, 47; VII, 88; XII, 22; XIII, 27; XIV, 22.
 NAM : II, 13; III, 38; IV, 12; V, 5; VI, 14; VII, 35; VIII, 9, 36; XIV, 10, 21.
 NAMQUE : I, 3; II, 61; III, 57; VIII, 29; XIII, 8.
 NARRO : narrat evangelium II, 22; narratur (in Scriptura) III, 6.
 NASCOR : II, 12, 24, 38, 69.
 NATALE, NATALIS : XIV, 1.
 NATHANAEL : XIV, 5, 8, 26.
 NATIVITAS : Christi — I, 7, 27, 39; II, 1, 3; caecum a nativitate IX, 15.
 NATURA : I, 18; II, 43.
 NAZARETH : II, 6.
 NAZARIUS : XIV, 2, 9.
 NE : III, 37; V, 41; VIII, 47, 67; IX, 53; XII, 56; XIII, 20.
 NECESSARIUS : I, 10.
 NECESSE EST : IV, 38; V, 3; XII, 27; XIII, 39.
 NEGLIGO : IX, 11, 17.
 NEGOTIUM : VII, 28.
 NEMO : IV, 42, 57; IX, 36, 42.
 NESCIO : IV, 72.
 NIHIL : II, 78 (2); VIII, 57.
 NIHILOMINUS : I, 24.
 NIMIS : III, 54.
 NIMIUS : VI, 15.
 NINIVITAE : VI, 23; VII, 64.
 NISI : III, 36; IV, 5, 6 (2), 7; V, 30; VI, 10; VII, 25, 71, 72; VIII, 54; IX, 29, 55; XII, 13, 14; XIV, 12.
 NITOR : XI, 20.
 NOBILIS : — homo XIII, 36.

MUNDUS : II, 5, 15, 18; V, 4; VIII, 17, 19; X, 27; XII, 35, 38, 42 (2).
 MUNUS : II, 77; III, 20, 44; IV, 44; IX, 5.
 MURMURATIO : IV, 77.
 MUTO : V, 3; VIII, 11.
 MYRRA : III, 47.

N

NOLO : II, 46; VII, 68, 70; VIII, 66.
 NOMEN : IV, 8, 31; V, 12; XI, 33; XII, 33.
 NON : non solum... sed etiam : vid. etiam.
 NONUS : IV, 63; V, 18; usque ad nonam VII, 64; ante nonam VII, 73.
 NOS : et —, fratres II, 59; — ipsos II, 79, 80.
 NOSCO : IV, 71; IX, 7, 49.
 NOSTER : II, 29, 36, 66; III, 14, 54; IV, 11; X, 45; XII, 23; Dominus — Iesus Christus II, 2; IV, 22; VI, 31; X, 58; XI, 2, 29; Salvator — VII, 68; X, 7, 46; redemptor — II, 83; III, 7.
 NOTITIA : VIII, 61.
 NOTUS : VII, 7.
 NOVEM : V, 37, 39, 40; VII, 31, 33.
 NOVUS : III, 7; IV, 3, 8, 22, 25, 28, 31, 33 (2), 34, 35.
 NOX : V, 27; VII, 76; IX, 36, 41, 42, 43, 44; X, 15; — est mors et tempus post mortem IX, 37.
 NUDUS : VII, 54.
 NULLUS : II, 17; III, 26; IV, 67, 68; VII, 71, 81; XII, 49.
 NUMERUS : IV, 75; V, 5, 24; VIII, 67; angelorum — XI, 37.
 NUMQUAM : IX, 30; XIII, 10.
 NUNC : VI, 3, 4; VII, 2; VIII, 12 (2); IX, 16.

O

OB : et — hoc II, 6 ; IX, 43.
 OBLIVISCOR : VIII, 15, 18, 19.
 OBOEDIENTIA : III, 52 ; X, 34.
 OBOEDIO : IV, 30, 38.
 OBSERVO : V, 43.
 OBVIAM : X, 10 ; XI, 6.
 OCCIDO : VIII, 58, 61 ; IX, 26.
 OCCULTE : XIII, 10.
 OCCULTO : VIII, 56.
 OCCURRO : VII, 74 ; XI, 5, 32.
 OCTAVUS : V, 17 ; VII, 81.
 OCTO : V, 25, 33, 34, 35.
 OCTOGESIMUS : V, 23.
 OCLUS : IX, 26, 31, 32.
 ODIUM : VIII, 21, 56.
 ODIUM : I, 24 ; III, 27 ; VII, 82 ; IX, 19 ; X, 50, 54 ; XIII, 33.
 ODOR : XII, 9 ; XIII, 42.
 OFFERO : II, 77, 79 ; III, 20 (2), 22, 25, 44, 46 ; VII, 26 ; *offerre et communicare* VII, 86, 87.
 OFFICIUM : II, 62 ; *matutinum* — VII, 76.
 OLIVA : X, 40 ; XI, 9, 13, 17, 25 ; *eandem festivitatem... ramos olivarum vocitemus* XI, 14-15.
 OLIVETH (MONS) : X, 7, 11, 15 ; XI, 10.
 OMNINO : VII, 81 ; XII, 28.
 OMNIPOTENS : — Deus IV, 74 ; VII, 93.

OMNIS : I, 19, 22, 26 ; II, 9, 12, 17, 32, 47, 48 (2), 78 ; IV, 9, 43, 45, 48 (2) ; V, 43 ; VI, 14, 22, 32 ; VII, 6, 17, 21, 28, 75, 77, 85 (2), 86, 87 ; VIII, 24, 27 (2), 33, 36, 69 ; IX, 27, 42, 46, 58 ; X, 14, 15, 25, 50 ; XI, 30 ; XII, 6, 20, 21, 52, 53, 59 ; XIII, 23, 24, 27, 34, 44.
 OPERATIO : IV, 23 ; XI, 26.
 OPEROR : VIII, 32 ; IX, 35, 36, 37, 38, 42, 43.
 OPORTET : VI, 5 ; XIV, 15.
 OPPORTUNUS : XI, 11.
 OPUS : II, 30, 54 ; III, 32 ; IV, 35, 36, 37, 46 ; VII, 57, 94 ; VIII, 2, 6, 29, 30, 47 ; IX, 52 ; X, 41 ; XI, 18 ; XII, 9, 17, 21.
 ORATIO : III, 47 ; VI, 6, 10 ; VII, 3 ; IX, 13 ; XII, 22, 23.
 ORDO : V, 24 ; — *sacerdotum vel clericorum* VIII, 32.
 ORIOR : orto sole XII, 15.
 ORNO : I, 34 ; XIII, 32.
 ORO : IV, 39 ; VI, 9 (2) ; VIII, 67 ; IX, 10.
 OS : XIV, 19.
 OSANNA : XI, 32, 33, 38, 42.
 OSTENDO : II, 25 ; III, 7 ; VII, 10 ; VIII, 12 ; XI, 6, 21.
 OTIOSUS : VI, 16 ; XII, 11.

P

PAENITENTIA : III, 36, 39 ; VI, 18 ; VII, 12, 13, 14, 18, 38.
 PAENITET : VI, 22, 25.
 PALMA : *i. e. arbor* XI, 20, 24 ; *i. e. ramus* X, 1, 10, 37 (2), 42 ; XI, 1, 5, 6, 8, 13, 15, 26.
 PANIS : II, 19, 20.

PANNUS : II, 23, 27.
 PARADISUS : III, 50, 54 ; IV, 27 ; VII, 8.
 PARITER : I, 38.
 PARS : VII, 29, 31, 32, 33 (2) ; *habere partem* III, 26 ; VIII, 68.

PARUM : VII, 48, 49 ; *vid. minus*.
 PARVULUS : VII, 64 ; XIV, 13.
 PARVUS : X, 47.
 PASCHA : V, 37 ; VII, 72, 82 ; X, 55 ; XI, 5 ; XII, 1, 31, 32 (2), 36, 46, 51.
 PASCHALIS : X, 48.
 PASSIO : X, 7 ; XI, 3.
 PASTOR : II, 38, 42, 45, 50.
 PATER : VIII, 3, 7 (2), 11 (2), 12, 13, 14, 16, 19, 21, 26, 36 ; *Deus* — I, 40 ; II, 84 ; V, 44 ; VI, 32 ; VII, 56, 60 ; VIII, 64 ; X, 59 ; XII, 35, 42 ; XIII, 5, 43 ; XIV, 28 ; *sancti patres* I, 3 ; X, 31.
 PATIENS : IV, 38 ; VIII, 39.
 PATIENTER : VIII, 41 (3).
 PATIENTIA : III, 21 ; VIII, 42, 45.
 PATRIA : III, 53, 55 ; *caelestis* — III, 56 ; V, 4 ; VI, 30 ; X, 27 ; XI, 22 ; XII, 30, 39, 43 ; *supernae patriae* XI, 28.
 PATRIARCHA : XIII, 9.
 PAUCI : IV, 70 ; VIII, 59.
 PAUPER : VII, 91 ; IX, 51.
 PAVEO : II, 44.
 PAX : II, 8, 11, 12 (2), 35, 52, 58, 60 ; VIII, 54, 56 ; XIV, 19.
 PECCATOR : I, 15 (2) ; VII, 5.
 PECCATUM : I, 21 ; II, 37, 66 ; III, 38 ; IV, 57, 58, 60 ; VI, 8, 10, 17, 22 ; VII, 2, 5, 11, 19, 20, 43, 45 ; VIII, 16, 44 ; IX, 7 ; X, 53 ; XIII, 27, 29, 38.
 PECCO : II, 36 ; III, 25, 35, 39 ; VI, 24 ; IX, 23 ; X, 52.
 PECUS : VII, 27, 65.
 PEUS : VII, 25.
 PENDO : X, 47.
 PENTECOSTE : XIII, 1.
 PER : I, 37, 41 ; II, 4, 9, 85 ; III, 6, 8, 11, 36, 39, 49, 52 ; IV, 23, 34, 35, 36, 53, 71, 82 ; V, 45 ; VI, 10, 18, 32 ; VII, 3, 97 ; VIII, 20, 47 ; IX, 58 ; X, 12, 29, 59 ; XI, 22, 45 ; XII, 8, 51,

53, 54, 59, 61 ; XIII, 44 ; XIV, 29.
 PERCIPIO : IV, 80.
 PERDO : III, 34, 40, 42 ; VIII, 22, 33 ; IX, 26, 32.
 PERDUCO : IX, 4 ; XIV, 9.
 PEREGRINATIO : III, 53.
 PEREO : III, 33 ; IV, 52, 78.
 PERFECTIO : V, 7.
 PERFECTUS : III, 47 ; XIII, 4.
 PERFICIO : IX, 53 ; XIII, 20.
 PERICULUM : IV, 50 ; VII, 62, 65 ; X, 45, 47.
 PERMANEO : III, 61.
 PERMITTO : II, 29.
 PERPETUO : II, 82.
 PERPETUUS : IV, 80 ; X, 36.
 PERSECUTIO : II, 67.
 PERSECUTOR : *diabolus* IV, 49.
 PERSEQUOR : VIII, 53, 60.
 PERSEVERO : IV, 47, 59 ; XII, 6, 25, 26, 29 ; XIII, 39.
 PERSONA : XIII, 32.
 PERTINGO : II, 63.
 PERTIMESCO : IV, 69 ; VIII, 32.
 PERTINET : II, 64.
 PERTINGO : XIII, 18.
 PERTRAHO : IV, 66 ; XIV, 17.
 PERVENIO : III, 56 ; IV, 45 ; VII, 96 ; XI, 44 ; XII, 30.
 PES : II, 30.
 PETRUS : X, 55.
 PHILIPPUS : XIV, 4, 8.
 PIETAS : *divina* — II, 81 ; IX, 3, 55 ; X, 58.
 PIUS : I, 16, 17 ; X, 23.
 PLANGO : VII, 15 (2).
 PLANUS : XI, 11.
 PLEBS : IX, 25.
 PLENUS : I, 19 ; VIII, 44 ; XII, 9 ; XIII, 37.
 PLURA : I, 18.
 PLUS : III, 23.
 POENA : *luctus et* — IX, 30.
 PONTIFEX : V, 15.
 POPULUS : I, 5 ; II, 47, 48 (2) ; VII, 62 ; VIII, 15, 16, 18 ; XI, 7.
 PORCELLUS : VIII, 23.

PORTO : VIII, 41 ; X, 4, 38, 40, 42 ; XI, 10, 14, 18, 25.
 POSCO : XI, 41.
 POSSIBILITAS : I, 11, II, 75.
 POSSIDEO : III, 29.
 POSSUM : I, 28 ; II, 34, 63 ; III, 11, 59 ; IV, 50, 60, 82 ; VII, 21, 40, 44, 66, 67, 69 (2), 70, 75 (2), 96 ; VIII, 43 ; IX, 5, 16 (2), 27, 37, 42 ; X, 51 ; XIV, 21.
 POST : V, 24 ; VI, 30 ; VII, 94, 95 ; IX, 38 (2) ; X, 14 ; XIII, 11.
 POSTMODUM : V, 18.
 POTENS : XIII, 32.
 POTESTAS : X, 57 ; XII, 44.
 POTIUS : IV, 69 ; VIII, 68 ; IX, 14.
 POTUS : IV, 76.
 PRAECEO : XI, 29.
 PRAECEPTUM : XI, 4.
 PRAECIDO : X, 30.
 PRAEDICATOR : II, 15, 39.
 PRAEMIUM : VIII, 56.
 PRAEPARO : I, 6, 11 ; II, 27 ; X, 29, 32, 49 ; XIII, 31.
 PRAESENS : II, 80 ; III, 53 ; IV, 5 ; IX, 37.
 PRAESEPIUM : II, 24, 25.
 PRAESTO : *Christo praestante* I, 40 ; II, 83 ; VI, 31.
 PRAETER : VII, 78.
 PRAETEREO : VII, 15 ; XI, 31.
 PRETIOSUS : I, 30, 35 ; III, 20 ; XIII, 30, 42.
 PRETIUM : IV, 2 ; VII, 96.
 PRIMUS : IV, 62 ; XII, 6.
 PRIUS : IV, 44 ; XIII, 19, 30.
 PRO : II, 7, 32 ; III, 15, 32, 55 ; IV, 51, 53, 68 ; VII, 14 ;

VIII, 46, 55 (2), 56 ; IX, 5 ; XI, 27 ; — *Dei amore* XIV, 25.
 PROCEDO : X, 9 ; Spiritus sanctus... ab aeternitate procedit XIII, 5.
 PROCUL : I, 26.
 PROFICERE : IV, 39.
 PROFITEOR : VIII, 31.
 PROHIBEO : III, 51.
 PROICIO : III, 17.
 PROLIXITAS : II, 62.
 PROMEREO : IV, 59 ; XIII, 17.
 PROMITTO : VIII, 64 ; quod in baptismo promissis III, 10-11 ; XII, 60.
 PROPERO : II, 30 ; IX, 9.
 PROPHETA : VIII, 15, 33 ; XI, 23 ; XIII, 9.
 PROPITIUS : Deus — V, 11 ; VI, 13.
 PROPRIUS : I, 23.
 PROPTER : IV, 77 ; V, 39, 40 ; IX, 7 ; XIII, 22.
 PRORUMPO : II, 55.
 PROSUM : prodest X, 4 ; XII, 35.
 PROVOCO : VI, 25, 28.
 PROXIMUS : VII, 42 ; XIV, 18, 19, 24.
 PSALLO : XI, 13.
 PSALMISTA : II, 32 ; XII, 23.
 PSALMOGRAPHUS : XI, 23.
 PSALMUS : II, 73 ; XI, 31.
 PUER : XIV, 9, 11.
 PUERITIA : IV, 64.
 PUGNO : IV, 47.
 PULCHRE : II, 47.
 PULCHRITUDO : XI, 28.
 PURISSIME : I, 22.
 PURUS : VI, 21 ; VII, 88.

Q

QUADRAGESIMA : IV, 7 ; V, 11, 14, 20, 26 ; VII, 1, 86 ; IX, 2, 4, 6.
 QUADRAGINTA : V, 27, 31, 35 ; VI, 18.

QUAERO : III, 30, 31 (2), 33 ; IX, 23 ; XII, 10 (2), 12, 14, 26.
 QUALIS : VII, 63, 66.
 QUAM : VIII, 59 ; *cum compar.*

I, 33, 35 ; II, 79 ; III, 23, 38 ; VIII, 57 ; X, 2.
 QUAMVIS : VI, 14 ; VII, 17.
 QUANDO : IV, 2 ; VIII, 45 (2) ; IX, 23, 24 ; X, 14 ; XII, 51 ; XIII, 17, 32.
 QUANTO : *adv.* IV, 73 ; — *magis* I, 12 ; X, 48.
 QUANTUM : *adv.* in — VIII, 37 (2), 38.
 QUAPROPTER : I, 19 ; VII, 41, 71 ; VIII, 34 ; XII, 45 ; XIII, 24.
 QUARE : II, 46 ; IV, 52 ; VII, 4 ; VIII, 44 ; IX, 28, 32, 39.
 QUARTUS : IV, 8 ; X, 16.
 QUASI : III, 25.
 QUATENUS : II, 19, 59, 80 ; IV, 81 ; VII, 94.
 QUATTUOR : V, 20, 37.
 QUIA : I, 32 ; II, 22, 24, 43, 48 ; III, 4, 23, 30, 31, 38, 54 ; IV, 8, 21, 28, 31, 42, 43, 53, 60, 62 ; V, 9, 24, 26, 29, 38 ; VI, 7, 9, 20, 24 ; VII, 10, 28, 46, 61, 69, 90 ; VIII, 2, 24, 32, 52, 58, 61, 66 ; IX, 15, 36, 50 ; X, 6, 15, 37, 40, 45, 55 ; XI, 10, 17, 36, 40 ; XII, 5, 11, 19, 26, 31, 33, 41 ; XIII, 3, 28 ; XIV, 8, 21 ; *ideo... quia: vid. ideo.*
 QUICQUID : III, 12, 28 ; VII, 22, 90.

QUICUMQUE : IV, 67 ; VII, 23, 82 ; XII, 47, 48 ; XIV, 16, 20.
 QUID : *inter.* I, 18 ; II, 31, 32, 68 ; VII, 25 ; VIII, 54 ; IX, 54 ; X, 4, 5, 32, 33 (3) ; XII, 12, 14, 35.
 QUIDAM : V, 28 ; VI, 9.
 QUIDEM : II, 33 ; X, 12.
 QUILIBET : IV, 15 ; XIV, 25 ; quodlibet II, 54.
 QUINQUAGESIMA : IV, 6 ; V, 11, 16, 20, 28 ; VI, 1.
 QUINQUAGINTA : V, 29.
 QUINQUE : V, 20 ; X, 13.
 QUINTUS : V, 35, 40 ; X, 6, 13.
 QUIPPE : II, 8, 75 ; X, 25.
 QUIS : qui quo maiorem habent studium... eo frequentius II, 40-41 ; in quo facto II, 53 ; sunt qui III, 24, 54.
 QUISQUIS : VII, 14 ; VIII, 2 ; quaeque honesta I, 10 ; *vid. quicquid.*
 QUOD : *conj.* IV, 71 ; VII, 23, 24, 59 ; VIII, 9 ; X, 9 ; XII, 2, 36 (2) ; hinc est — V, 7.
 QUONIAM : V, 19 ; VII, 20 ; X, 53 ; XIII, 24 ; XIV, 22.
 QUOQUE : VII, 50.
 QUOTIDIE : IV, 39 ; VII, 75 ; IX, 8, 11.

R

RADIX : XI, 20.
 RAMUS : X, 1, 3, 10, 21, 30, 40 ; XI, 1, 5, 9, 13, 14, 15, 16, 24, 26.
 RAPIO : IV, 16 ; IX, 20.
 RECEO : III, 37, 40, 41, 50.
 RECIPIO : III, 40.
 RECLINO : II, 24, 26.
 RECLUSO : X, 16, 20.
 RECOGNOSCO : II, 69 ; VII, 23, 34.
 RECOLO : I, 38.

RECTUS : rectae confessionis (*fidei*) II, 18 ; fidem rectam IV, 23.
 RECURRO : IX, 22.
 REDDO : II, 7, 16, 29, 73, 74 ; VI, 13 ; VII, 35, 36, 37, 41.
 REDEMPTOR : II, 83 ; III, 7.
 REDEO : III, 53 ; X, 43.
 REDIMO : *i. e. salvo* IV, 2 ; V, 9 ; VII, 97 ; X, 58 ; peccata ... redimere VII, 43-44.
 REGIO : III, 19, 49.

REGNO : I, 41 ; IV, 82 ; V, 44 ; VI, 32 ; VII, 97 ; VIII, 17, 70 ; IX, 58 ; X, 59 ; XI, 45 ; XII, 61 ; XIV, 29.
 REGNUM : caeleste — II, 26, 82 ; IV, 56 ; — caelorum XIV, 13 ; — (*Christi*) III, 60.
 RELEVO : II, 42.
 RELINQUO : VIII, 18, 55.
 RELIQUUS : VII, 56 ; X, 33 ; XIII, 10.
 REMANEO : II, 17 ; V, 30, 36, 42 ; VII, 79 ; XII, 49.
 REMISSIO : — peccatorum VI, 23 ; IX, 8.
 RENOVO : IV, 4, 9, 10, 12, 13 (2), 16, 18, 20, 34, 36, 38.
 REPELLO : I, 26 ; III, 29 ; XII, 20, 28.

REPERIO : XIV, 6.
 REPLEO : XIII, 41.
 REPREHENSIBILIS : II, 68 ; VII, 22.
 REPROMISSIO : IV, 78.
 REPUTO : II, 66.
 REQUIES : VII, 95.
 REQUIRO : II, 79 ; IX, 24.
 RES : I, 9 ; XI, 10.
 RESERVO : VII, 30, 31, 32, 92 ; IX, 20.
 RESURRECTIO : V, 39 ; VI, 29.
 RETINEO : VII, 30, 36, 94 ; IX, 21.
 RETRIBUO : II, 32, 33, 34.
 REVERTO : III, 49 ; XII, 5.
 REX : II, 66, 77 ; III, 43, 44 ; IV, 51, 52 ; XI, 7.
 RISUS : VI, 15.
 RUBER : IV, 75.

S

SABBATIZO : V, 41.
 SABBATUM : V, 32, 41.
 SACCUS : VI, 25.
 SACERDOS : VII, 3, 84 ; *ordo sacerdotum* VIII, 31.
 SACRAMENTUM : XI, 16.
 SAEGULUM : IX, 41 ; saecula saeculorum I, 41 ; II, 85 ; III, 61 ; IV, 82 ; V, 45 ; VI, 32 ; VII, 98 ; VIII, 71 ; IX, 58 ; X, 60 ; XI, 45 ; XII, 62 ; XIII, 44 ; XIV, 29.
 SALTIM : VII, 70, 87.
 SALUBRITER : I, 27.
 SALUS : II, 64 ; VI, 4 ; X, 36 ; XI, 39, 40, 43 ; — ... angelorum XI, 35.
 SALVATOR : *Christus* V, 27 ; VII, 68 ; VIII, 48 ; IX, 42 ; X, 7, 22, 46 ; XII, 14.
 SALVO : IV, 45 ; VII, 8, 83 ; XI, 36, 39.
 SALVUS : XII, 27.
 SANCTUS : II, 4, 39 ; VI, 2, 17 ; VII, 49 ; X, 25 ; XII, 31 ;

XIV, 1, 26 ; Spiritus — I, 40 ; II, 85 ; V, 45 ; VI, 32 ; X, 59 ; XIII, 3, 4, 5, 8, 22, 28, 35, 38, 40, 43 ; XIV, 29 ; sancti Patres I, 3 ; X, 31 ; sancta communio VII, 89 ; X, 56 ; sanctae mulieres XII, 2, 12 ; sancta Ecclesia IV, 54 ; sabbatum sanctum V, 32.
 SANGUIS : — *Christi* VII, 97.
 SANUS : VII, 67.
 SAPIENTIA : III, 46.
 SCIO : scitote VIII, 2, 51 ; scire debetis X, 6, 40 ; debetis — XII, 31 ; et hoc — debetis VII, 46, 90.
 SCRIBO : *de Scriptura* IV, 40 ; VI, 3 ; VII, 44 ; XIV, 22.
 SCRIPTURA : VII, 9.
 SE : I, 5, 37 ; II, 7, 29, 68 ; III, 9 ; IV, 48 ; VI, 16, 24 ; VII, 23, 30, 31 (2), 34 ; VIII, 7, 30, 31, 63 ; IX, 48 ; XIV, 5 ; secum XIV, 6, 17 ; seipse III, 26 ; VIII, 59.

SECUNDUM : I, 11 ; II, 9, 73 ; IV, 40 ; VI, 26 ; VII, 44, 46, 49 ; XI, 4.
 SECURUS : IV, 42, 69 ; VI, 29.
 SED : I, 23 ; II, 27 ; III, 30 ; IV, 31, 44, 46, 69, 71, 78 ; V, 23 ; VI, 25 ; VIII, 13, 21, 26, 28, 68 ; IX, 14, 15, 26, 45, 57 ; X, 56 ; XI, 16, 20, 27, 35 ; XII, 10, 15 ; XIII, 6, 9, 10, 20 ; — etiam : *vid. etiam.*
 SEDEO : X, 8, 26 ; XIII, 15.
 SEMPER : II, 23 ; III, 9, 18.
 SEMPITERNUS : VII, 95 ; IX, 44.
 SENARIUS : V, 5.
 SENECTUS : IV, 59, 65.
 SENIOR : I, 8.
 SENIS : VII, 78.
 SENSUS : II, 3, 61.
 SEPTEM : V, 21, 24, 29 ; XII, 52, 54.
 SEPTIMANA : V, 14, 17, 37.
 SEPTIMUS : V, 15.
 SEPTUAGESIMA : IV, 1, 5 ; V, 9, 19, 24, 36.
 SEPTUAGINTA : XIII, 21.
 SEPULCHRUM : XII, 6.
 SEQUAX : II, 12.
 SEQUENTIA : VIII, 10.
 SEQUOR : III, 58 ; IV, 6, 28 ; XIV, 5.
 SERICUS : II, 27.
 SERMO : I, 1, 4 ; II, 1 ; III, 1 ; IV, 1 ; V, 1 ; VI, 1 ; VII, 1 ; VIII, 1 ; IX, 1, 52 ; X, 1 ; XI, 1 ; XII, 1 ; XIII, 1 ; XIV, 1.
 SERVIO : — regi IV, 51, 52.
 SERVITIUM : *Dei* — IV, 65 ; IX, 18.
 SERVO : III, 11 ; V, 23, 26, 28 ; XIII, 31 ; XIV, 20.
 SERVUS : III, 9.
 SEX : V, 6, 14, 21, 42 ; VII, 56 ; XI, 3.
 SEXAGESIMA : IV, 5 ; V, 1, 2, 6, 10, 18, 21, 33.

SEXAGINTA : V, 5, 34, 37.
 SEXCENTI : V, 6.
 SEXTUS : IV, 63 ; V, 7, 8 (3) ; X, 19.
 SI : I, 7, 12 ; III, 21, 31, 35, 39 ; IV, 19, 68, 71, 73 ; V, 22, 29, 34, 38 ; VI, 11, 12, 13, 20, 26 ; VII, 32, 56, 59, 83 ; VIII, 5, 7, 35, 42 ; IX, 17, 25, 27, 31 ; X, 28, 31, 35, 38, 44, 46, 47 ; XII, 15, 29, 36, 37, 59 ; XIII, 30 ; XIV, 19, 24 ; ac si dicat VIII, 11 ; tamquam si XI, 39.
 SIC : VIII, 21 ; IX, 23 ; XIII, 13.
 SICCUS : IV, 75.
 SICUT : III, 40 ; V, 19 ; VI, 21 ; VIII, 4, 14, 22, 63 ; IX, 6, 24, 39 ; X, 6 ; XII, 23, 51 ; XIII, 11 ; XIV, 13 ; sicut... ita I, 29-31 ; II, 13-14 ; III, 6-8, 49-50 ; IV, 12-13, 43-45, 47-48, 67-68 ; VI, 7, 24-26 ; VII, 45 ; XII, 27-28, 51-52 ; XIII, 36-37 ; XIV, 8-9.
 SIGNIFICO : II, 40 ; V, 7 ; X, 5, 37.
 SIMILIS : IX, 48.
 SIMILITER : IV, 37 ; X, 22, 41.
 SIMILITUDO : XIII, 13.
 SIMPLICITER : XII, 54.
 SIMULATIO : VIII, 27.
 SIMULATUS : VIII, 28.
 SINE : III, 60 ; IX, 33 ; XIV, 11, 18 (2) ; — ulla utilitate X, 41 ; — causa I, 2 ; X, 40.
 SINGULUS : VII, 22 ; XIII, 15.
 SIQUIDEM : IX, 47 ; X, 20 ; XI, 19.
 SITIO : VII, 53.
 SIVE : III, 3, 27 (4) ; XI, 13, 15.
 SOBRIETAS : II, 71.
 SOL : orto sole XII, 15.
 SOLAMEN : XI, 17.
 SOLEO : VII, 68 ; X, 2 ; XIV, 11.

SOLLEMNITAS : X, 48 ; XII, 40.
 SOLLICITUS : I, 29, 31 ; VI, 4.
 SOLUM : non solum... sed
 etiam : *vid. etiam.*
 SOLUMMODO : V, 35.
 SOLUS : IV, 69.
 SOLVO : II, 30, 75.
 SORDES : I, 9 ; XIII, 28.
 SPECIALITER : II, 64.
 SPES : III, 21 ; VII 8.
 SPIRITALIS : I, 31, 33 ; III, 13,
 35 ; IV, 76 ; VIII, 38 ; IX,
 24, 32.
 SPIRITALITER : I, 39 ; X, 24,
 44.
 SPIRITUS : IV, 11 ; — sanctus
 I, 40 ; II, 84 ; V, 44 ; VI,
 32 ; X, 59 ; XIII, 3, 4, 5,
 8, 22, 28, 35, 37, 40, 43 ;
 XIV, 29.
 SPONTE : XIII, 37.
 STADIUM : IV, 43.
 STATIM : XIV, 5.
 STELLA : III, 4, 7, 34, 41.
 STERCUS : XIII, 37.
 STERNO : X, 20, 22.
 STOLA : II, 28.
 STUDEO : II, 66 ; IV, 34 ; VII,
 37, 77 ; IX, 7 ; X, 39.
 STUDIOSSUS : IX, 13, 18 ;
 studiosissime I, 23.
 STUDIUM : II, 40 ; III, 17 ;
 VII, 50.
 STULTUS : III, 54.
 SUADEO : III, 39.
 SUB : II, 62 ; XII, 44.

SUBDITUS : XIII, 29.
 SUBDO : II, 46.
 SUBITO : II, 50.
 SUBSTANTIA : III, 23 ; VII, 29.
 SUBTRAHO : V, 29, 34, 38 ;
 VII, 90 ; IX, 50.
 SUM : sunt qui XII, 10 ; sunt
 enim multi XII, 39.
 SUMO : XI, 26.
 SUPER : II, 38 ; VI, 24, 27 ;
 VIII, 69 ; IX, 53 ; X, 8 ;
 XIII, 12.
 SUPERBIA : I, 25 ; III, 28 ;
 XIII, 16, 17, 24.
 SUPERBIO : III, 50.
 SUPERBUS : I, 17 (2) ; II, 72 ;
 IV, 18, 27 ; XIII, 20.
 SUPERIUS : VIII, 64.
 SUPERNUS : supernae patriae
 XI, 28.
 SUPERO : IV, 49 ; X, 43.
 SUPERVENIO : II, 65.
 SUPRA : XIII, 15 ; XIV, 27.
 SUSCIPIO : I, 8, 12 ; II, 77, 82 ;
 VIII, 70.
 SUSPIRIUM : IX, 10.
 SUUS : I, 7, 8 (2), 11, 13 ; II,
 10, 11, 12, 39 ; III, 10, 25,
 50 ; IV, 9, 16, 17, 18, 20,
 50, 57, 77 ; VII, 5, 11, 24,
 26, 28, 42, 50, 81, 97 ;
 VIII, 4, 18, 19, 21, 22, 43,
 46, 62, 63, 64, 69 ; IX, 8,
 18, 20, 21 ; X, 7, 21, 54 ;
 XI, 3 ; XII, 41, 45, 54 ;
 XIII, 37 ; XIV, 18, 24.

T

TALIS : VII, 40, 61, 63 ; VIII,
 14, 62 ; IX, 18 ; XII, 18,
 33 ; isti tales III, 25 ; absit
 ut — IV, 61.
 TALITER : III, 32 ; VI, 21.
 TAMEN : III, 24 ; IV, 12 ; VI,
 16 ; VII, 18 ; IX, 49 ; XII, 41.

TAMQUAM : XIII, 14 ; — si
 dicatur XI, 39.
 TANTO *adv.* : — magis X, 49 ;
 — ... quanto IV, 72-73.
 TANTUM : IV, 46 ; VII, 79 ; in
 — ut VI, 28.
 TANTUMDEM : XI, 38.

TANTUS : II, 8 ; VIII, 59 ; IX,
 25.
 TEMPLUM : VIII, 62 ; X, 15.
 TEMPUS : I, 2 ; II, 11 ; IV, 3,
 8, 31, 35 ; V, 2, 16, 18 ; VI,
 2, 4, 14 ; VII, 2, 63 ; IX, 4,
 38, 40, 46 ; XII, 54 ; XIII,
 5.
 TENDO : X, 26.
 TENEBRAE : XII, 16, 17, 18,
 37.
 TENE0 : VI, 11 ; VII, 83 ;
 VIII, 20 ; X, 54.
 TEPIDUS : IX, 16.
 TERMINUS : VII, 95.
 TERRA : II, 52, 58 ; III, 58, 59 ;
 IV, 78 ; XI, 35, 36.
 TERRENUM : IV, 51 ; XI, 7, 27.
 TERTIUS : IV, 7, 62 ; IX, 1.
 THELESPHORUS : V, 15.
 THUS : III, 47.
 TIMEO : II, 45, 46 ; VII, 37 ;
 IX, 27, 28, 41, 43.
 TOBIAS : VII, 49.

TOLERO : VIII, 41.
 TOLLO : VII, 33 ; VIII, 42.
 TOTIDEM : V, 41.
 TOTUS : III, 29 ; IV, 4 ; VI, 18 ;
 VII, 20, 91 ; ex toto corde
 VI, 26 ; VII, 83 ; IX, 17.
 TRADO : X, 14.
 TRANSEO : IV, 13, 14, 15, 52,
 75 ; VI, 30 ; VIII, 34 ; XII,
 33, 34, 37, 41, 42, 47, 48.
 TRANSITUS : XII, 32, 46, 50.
 TRANSMITTO : IX, 51.
 TRES : III, 43 (2).
 TRIBUO : VII, 9, 47, 48.
 TRIGINTA : V, 42.
 TU : VII, 31, 32, 33 ; IX, 54.
 TUNC : VIII, 53 ; XII, 58.
 TURBA : X, 9, 11, 20 ; XI, 3, 9,
 32.
 TURBO : II, 42.
 TURRIS : XIII, 18.
 TUUS : VII, 9 ; VIII, 15, 16 ;
 XII, 24.
 TYPICUS : X, 19.

U

UBI : XI, 11.
 ULLUS : II, 76 ; IV, 4 ; X, 41.
 UNDE : II, 45 ; V, 9, 22 ; VII,
 9 ; VIII, 3 ; IX, 14 (2) ; XI,
 23 ; XII, 27 ; XIV, 12.
 UNDECIMUS : IV, 63.
 UNITAS : ecclesiae unitatem IV,
 54 ; in unitate Spiritus s. V,
 44.
 UNIVERSUS : II, 5.
 UNUS : II, 50, 53 ; VII, 79 ;
 VIII, 43 ; IX, 29 ; X, 54 ;
 XIII, 4, 19.
 UNUSQUISQUE : I, 5 ; II, 68 ; IV,
 72 ; VII, 46 ; IX, 40 ; XIV,
 23.
 URBS : XI, 2.
 USQUE : IV, 30, 58 ; V, 36 ;
 VII, 64, 72 ; X, 13 ; XII,

26 ; XIII, 18 ; — modo VI,
 6, 8.

UT : *conj.* inonestum est ... —
 II, 75-76 ; donet vobis —
 III, 10 ; absit — IV, 61 ;
 necesse est — V, 3 ; XII,
 27 ; XIII, 39 ; in tantum —
 VI, 28 ; quid est... nisi —
 VII, 25 ; non audeo — non
 dicam VII, 61 ; consuetudo
 fuit ... — XI, 7-8 ; expedit..
 — XII, 28.

UT : *adv.* XI, 24.

UTILITAS : sine ulla utilitate X,
 42.

UTINAM : III, 6 ; IX, 23.

UTIQUE : VIII, 8.

UXOR : I, 23 ; VII, 81

V

VAE : VIII, 61.
 VALDE : II, 75.
 VALEO : I, 7 ; II, 82 ; III, 56 ;
 IV, 56 ; IX, 34.
 VASCULUM : XIII, 30.
 VATICINIUM : II, 10.
 VEL : II, 27, 54 (2), 77 ; IV,
 15 ; VIII, 45, 47 ; IX, 13,
 19, 20 ; X, 5 ; XIV, 24 ; —
 usque VII, 64 ; — contra X,
 53.
 VELUT : XI, 6.
 VENATIO : VII, 28.
 VENIO : I, 15, 16, 17, 18 ; II,
 25, 26, 29, 48, 78 ; III, 18,
 58 ; VII, 55, 56, 59, 76, 78 ;
 VIII, 65 ; IX, 36, 42, 53 ;
 X, 8, 9, 29, 32 ; XI, 2, 11,
 33 ; XII, 3, 15 ; XIII, 35 ;
 XIV, 6.
 VERBUM : VI, 16 ; VII, 10 ;
 VIII, 8, 28, 33, 42, 43 ;
 XIV, 24.
 VERITAS : VIII, 35, 54, 55 ;
 IX, 39, 56.
 VERO : II, 11, 34, 38, 42, 57 ;
 III, 54 ; IV, 27, 70 ; V, 18,
 36 ; VII, 12, 31, 76 ; VIII,
 17, 54 ; IX, 5 ; X, 30 ; XII,
 17, 48 ; XIII, 22.
 VERSICULUS : II, 73 ; XI, 31.
 VERUS : II, 14 ; III, 44, 45 ;
 VII, 13, 38 (2) ; X, 17 ; XII,
 53, 58 ; XIV, 10, 20.
 VESPERUM : X, 13.
 VESTER : II, 64, 74 ; III, 8, 14,
 15, 16 (2), 21, 23, 29 ; IV, 3,
 49, 81 ; VI, 22 ; VII, 2, 43,
 44, 90 ; VIII, 7, 13 (2) ; IX,
 33 ; X, 26, 29, 43, 47, 52 ;
 XII, 16 ; XIII, 27, 31, 40.
 VESTIGIUM : IV, 75.
 VESTIMENTUM : I, 30, 32 ; X,
 21, 28.
 VESTIO : VII, 54.
 VESTIS : I, 35.

VETUS : — homo IV, 26, 32 ; —
 homo, id est Adam IV, 25 ;
 fermentum — XII, 56, 57,
 59.
 VIA : II, 24, 25 ; III, 49 ; X,
 21, 28, 29, 31.
 VICTOR : XI, 8.
 VICTORIA : X, 37, 38 ; XI, 6.
 VIDELICET : II, 20,
 VIDEO : I, 31 ; II, 3, 39 ; III,
 15, 42 ; V, 41 ; VIII, 47, 57 ;
 IX, 33 ; X, 2, 44 ; XII, 3,
 10, 12, 18, 29, 55 (2) ; XIII,
 16 (2) ; XIV, 23, 26.
 VIGILIA : II, 35 ; VI, 5.
 VIGILO : II, 39.
 VIGINTI : XIII, 12.
 VILIS : II, 28.
 VINCO : X, 39.
 VINEA : IV, 53, 63, 79.
 VINUM : III, 6, 12 ; VII, 26.
 VIR : VII, 78 ; XI, 24.
 VIRGO : beata semper — Maria
 II, 23.
 VIRTUS : I, 34 ; III, 11 ; IV, 39,
 40, 41 ; X, 31 ; XI, 25 ; XII,
 9, 11, 38, 48, 49 (2).
 VISITO : VII, 55 ; XIII, 38.
 VITA : III, 53, 56 ; IV, 4, 9,
 16, 18, 20, 50 ; V, 3 ; VI, 30 ;
 VII, 11, 88, 95 ; IX, 37, 38,
 44 ; X, 56 ; XI, 22 ; XII, 54.
 VITIUM : IV, 48 ; VIII, 16, 18 ;
 IX, 47 ; XII, 16, 38, 48.
 VIVO : I, 40 ; II, 60 ; IV, 21,
 32, 55 ; V, 44 ; VI, 32 ; VII,
 17, 97 ; VIII, 53, 70 ; IX, 7,
 19, 45, 58 ; X, 59 ; XI, 45 ;
 XII, 61 ; XIV, 29.
 VIVUS : II, 20.
 VOCITO : XI, 15.
 VOCO : I, 3 ; IV, 54, 63, 70, 71 ;
 V, 3, 16, 17, 23 ; VIII, 3, 16 ;
 XII, 33 ; XIII, 26 ; XIV, 5,
 8, 16.

VOLO : II, 25, 28 ; III, 10 ;
 IV, 68 ; V, 9 ; VII, 11, 36,
 97 ; VIII, 35, 51, 68 ; IX, 17 ;
 XIII, 18, 31.
 VOLUBILITAS : II, 18.
 VOLUNTAS : II, 53, 58, 59.
 VOLVO : XII, 54.
 VOMER : II, 10.
 VOS : I, 26, 31 ; II, 47, 63 ; III,
 10, 13, 17, 29, 55, 58, 60 ;
 IV, 2 (2), 42, 52, 74, 81 ; V,
 12 ; VI, 5, 28 ; VII, 12, 22,
 59, 62, 71, 96 ; VIII, 10, 12,
 39, 66, 70 ; IX, 3, 50, 53,
 57 ; X, 2, 29, 31, 46, 49 (2),
 52, 53, 57(2) ; XI, 43 ; XII,
 14, 20, 56, 61 ; XIII, 24, 35
 (2), 43 ; XIV, 28 ; et vos
 III, 20, 31, 33, 35, 46, 50 ;
 IV, 48 ; VI, 26 ; XII, 14 ;
 vosipsum III, 23 ; VII, 91.
 VOTUM : IX, 57.
 VOVEO : II, 70, 72, 73, 74.
 VOX : II, 51 ; X, 12 ; XI, 41.

ADDENDUM

MODUS : II, 4 ; V, 22 ; VI, 6, 8, 9 ;
 VII, 24, 57 ; VIII, 4 ; IX, 25.

**TABEAU DES LECTURES LITURGIQUES ATTESTÉES DANS
LES TÉMOINS ANCIENS DE LA LITURGIE AMBROSIENNE**
pour les jours concernant les homélies ici étudiées

	Reginens.9	C. 39 Inf.	Cap. Busto	A. 28 Inf.	Bergom.	Biasca
Dom. IV de adv.	I Tim. 1, 15...		Matth. 21, 1...		Matth. 21, 1-9 Héb. 10, 35-39	Matth. 21, 1-9 Héb. 10, 35-39
Dom. VI de adv., in eccles. h. yemali. ad sanctam Mariam.	Rom. 15, 8...	Jn 1, 6-17	Lc 1, 26-38	Lc 1, 39-45 Lc 1, 26-38	Lc 1, 39-45 Lc 1, 26-38 Phil. 4, 4-9	Lc 1, 39-45 I Cor. 1, 4-9 Lc 1, 26-38 Phil. 4, 4-9
In nat. Dni, in nocte sancta. mane ad missam.	Gal. 4, 1...	Lc 2, 1-20	Lc 2, 1...	Jn 1, 1... Lc 2, 1-20	Jn 1, 9-14 Gal. 4, 4-6 Lc 2, 1-14 Héb. 1, 1-8	Jn 1, 9-14 Gal. 4, 4-6 Lc 2, 1-14 Héb. 1, 1-8
In epiphania, in vigil. in matut. mane ad missam.	II Cor. 4, 6... Tite 2, 11...	Jn 2, 1-11 Matth. 3, 13-17 Matth. 2, 1-12	Jn 2, 1... Matth. 2, 1...	Matth. 3, 13-17 Matth. 2, 1-12	Matth. 3, 13-17 Tite 3, 3-7 Matth. 2, 1-12 Tite 2, 11 - 3, 2	Matth. 3, 13-17 Tite 3, 3-7 Matth. 2, 1-12 Tite 2, 11 - 3, 2
Dom. in septuagesima.				Matth. 20, 1-16	Matth. 20, 1-16 I Cor. 9, 24 - 10, 4	Matth. 20, 1-16 I Cor. 9, 24 - 10, 4
Dom. in sexagesima.		Matth. 13, 3-23	Matth. 13, 4...		Matth. 13, 4-23 I Cor. 9, 7-12	Matth. 13, 4-23 I Cor. 9, 7-12
Dom. in quinquagesima.		Matth. 13, 24-43	Matth. 13, 24...		Matth. 13, 24-43 II Cor. 6, 14 - 7, 3	Matth. 13, 24-43 II Cor. 6, 14 - 7, 3
Dom. in caput quadrag.	II Cor. 6, 2...	Matth. 4, 1-11	Matth. 4, 1...	Matth. 4, 1-11	Matth. 4, 1-11 II Cor. 6, 1-10	Matth. 4, 1-11 II Cor. 6, 1-10
Dom. II de quadrag., de Abraham.	I Tim. 1, 15...	Jn 8, 21-59	Jn 8, 31...	Jn 8, 31-59	Jn 8, 31-59 I Thess. 2, 20 - 3, 8	Jn 8, 31-59 I Thess. 2, 20 - 3, 8
Dom. III de quadrag., de caeco.	Gal. 6, 7...	Jn 9, 1-38	Jn 9, 1...	Jn 9, 1-38	Jn 9, 1-38 I Thess. 4, 1-12	Jn 9, 1-38 I Thess. 4, 1-11
Dom. in ramis olivarum, ad scm Laurentium. postquam veniunt ad ecclesiam.		Mc 11, 1-20 Jn 12, 1...	Jn 12, 12... Jn 11, 55...		Jn 12, 12-13 Jn 11, 55 - 12, 11 II Thess. 2, 15 - 3, 5	Jn 12, 12-13 Jn 11, 55 - 12, 11 II Thess. 2, 14 - 3, 5
Mane die scto Paschae in ecclesia majori.	I Cor. 5, 6...	Jn 20, 1-18	Jn 20, 11...		Jn 20, 11-18 I Cor. 15, 3-10	Jn 20, 11-18 I Cor. 15, 3-10
Depositio Sci Ambrosii episcopi.					Jn 10, 11-18 Col. 3, 1-4	Jn 10, 11-18 Col. 3, 1-4
In Ietaniis die primo, ad missam die secundo, ad missam die tertio, ad missam		Matth. 5, 1...			Matth. 5, 1-12 Joël 2, 12-21 Matth. 15, 29-31 Os. 14, 2-10 Matth. 15, 32-38 Sag. 36, 1-10	Matth. 5, 1-12 Joël 2, 12-21 Matth. 15, 29-31 Os. 14, 2-10 Matth. 15, 32-38 Sag. 36, 1-7
Die scto pentecost., in ecclesia majori	I Cor. 12, 1...	Jn 14, 15-31	Jn 14, 15...		Jn 14, 15-27 I Cor. 12, 1-11	Jn 14, 15-27 I Cor. 12, 1-11
Vig. nat. apost. Petri et Pauli mane ad missam.					Matth. 16, 13-19 Ephés. 1, 3-14 Jn 21, 15-19 II Cor. 11, 16-12, 9	Matth. 16, 13-19 Ephés. 1, 3-14 Jn 21, 15-19 II Cor. 11, 16 - 12, 9
Nat. Scm Nazari et Celsi, mane ad missam.		Jn 1, 43...	Jn 1, 43...	Jn 1, 43-51	Jn 1, 43-51 Col. 1, 15-23	Jn 1, 43-51 Col. 1, 13-23
Nat. sci Laurenti, mane ad missam.					Jn 12, 24-33 II Cor. 9, 6-9	Jn 12, 24-33 II Cor. 9, 6-9
In nat. confess.					Matth. 25, 14-23 I Tim. 6, 12-16	Matth. 25, 14-23 I Tim. 6, 12-16
In nat. plurim. sanctorum.					Jn 15, 9-16 Héb. 11, 33-37	Jn 15, 9-16 Héb. 11, 33-37

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 ^{er} : Une prédication simple pour un peuple de chrétiens.....	11
1. Un peuple de chrétiens.....	11
2. Une prédication simple mais non pauvre.....	16
3. Un témoignage utile	23
CHAPITRE II : L'unité d'auteur	26
I. Les données de la critique externe	26
II. Les données de la critique interne	27
1. Le cadre liturgique	27
2. Les indices de vocabulaire et de style	34
3. La permanence de certains thèmes	40
4. Une même manière d'utiliser les sources... ..	45
5. Les citations scripturaires	63
Conclusion	68
CHAPITRE III : Lieu et date	69
I. Localisation des homélies	69
II. Datation des homélies	72
1. Critique externe	72
a) L'âge des manuscrits	72
b) Les citations canoniques	74

2. Critique interne.....	78
a) Les sources utilisées.....	78
b) Les données liturgiques.....	78
c) L'allusion de l'homélie II.....	81
CHAPITRE IV : Les témoins manuscrits.....	85
I. Les manuscrits contenant la collection complète.....	85
1. Présentation des manuscrits.....	85
2. Filiation des manuscrits.....	89
II. Les témoins partiels.....	91
1. Présentation des manuscrits.....	91
a) Les homiliaires.....	91
b) Les autres manuscrits.....	101
2. Essai de classification des témoins.....	103
Tableau résumé.....	110
Carte des manuscrits et des homiliaires....	112
CHAPITRE V : Les éditions.....	113
1. L'édition romaine.....	114
Table de correspondance entre les manuscrits et l'édition romaine.....	121
2. Les Mauristes.....	122
APPENDICE : Le manuscrit de Turin <i>B.N. F II 20</i> et la collection des quatorze homélie.....	127
Liste des principaux témoins anciens de la Liturgie ambrosienne (<i>voir l'encart</i>)	

Table des péripopes liturgiques attestées par les témoins ambrosiens anciens (<i>voir l'encart</i>)	
Normes adoptées pour l'édition.....	146
Sigles et abréviations (<i>voir le dépliant à la fin du volume</i>)	
TEXTE ET TRADUCTION DES SERMONS	
I. Pour l'avent du Seigneur.....	150
II. Pour la naissance du Seigneur.....	154
III. Pour l'Épiphanie du Seigneur.....	162
IV. Pour la Septuagésime.....	168
V. Pour la Sexagésime.....	176
VI. Pour la Quinquagésime.....	182
VII. Pour le premier dimanche de carême....	186
VIII. Pour le dimanche « d'Abraham ».....	196
IX. Pour le troisième dimanche de carême...	202
X. Pour les Rameaux.....	208
XI. Pour les Rameaux.....	214
XII. Pour Pâques.....	218
XIII. Pour la Pentecôte.....	224
XIV. Pour l'anniversaire des saints Nazaire et Celse.....	228

INDEX

Index scripturaire.....	233
Index des auteurs anciens.....	235
Index des mots.....	237

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

20	Ps	PISTOIE, <i>Biblioteca Capitolare, cod. 163.</i>
21	Pi	PLAISANCE, <i>Biblioteca Capitolare, cod. 60, XII^e s.</i>
22	Pn	— — — — — <i>cod. 61, XII^e s.</i>
23	Rs	ROME, <i>Archivio di Stato, Ospedale San Salvatore, cod. 993-994, XI^e s.</i>
24	La	— <i>Archivio del Laterano, A 77, XII^e s.</i>
25	Vi	— <i>Biblioteca Vallicelliana, Tomo VII, XIII-XIV^e s.</i>
26	Vi	— — — — — <i>cod. ?</i>
27	Tn	TURIN, <i>Biblioteca Nazionale, F I 5, XII^e s.</i>
28	Tu	— — — — — <i>F II 20, X-XI^e s.</i>
29	Rg	VATICAN, <i>Reginensis, cod. ?</i>
30	Vc	— <i>Vaticanus latinus 1270, XII^e s.</i>
31	Vd	— <i>Vaticanus latinus 1276, XV^e s.</i>
32	Ve	— <i>Vaticanus latinus 6450, XII^e s.</i>
33	Vf	— <i>Vaticanus latinus 6451, XII^e s.</i>
34	Vg	— <i>Vaticanus latinus 6452, XII^e s.</i>
35	Vh	— <i>Vaticanus latinus 13013, XI^e s.</i>
36	Vm	VENISE <i>Biblioteca Marciana, ZL CLIII, XII^e s.</i>
37	Vn	— — — — — <i>ZL CLIV, XII^e s.</i>
38	Vr	VÉRONE, <i>Biblioteca Capitolare, cod. LXXX (431), XII-XIII^e s.</i>
39	We	VIENNE, <i>Nationalbibliothek, 4440, XV^e s.</i>
40	Wf	VIENNE, <i>Nationalbibliothek, series nova, cod. 3896, XV^e s.</i>

B) Autres manuscrits

1	AV	AVIGNON, <i>Bibliothèque Municipale, cod. 248 (ancien fonds 172), XV^e s.</i>
2	Bu	BRUXELLES, <i>Bibliothèque Royale, cod. 21.857, XII^e s.</i>
3	Cb	CAMBRAI, <i>Bibliothèque Municipale, cod. 490 (458), XII^e s.</i>
4	Gz	GRAZ, <i>Universitätsbibliothek, cod. 1239, XIV^e s.</i>
5	Mi	MALINES, <i>Grand Séminaire, cod. 35, XV^e s.</i>
6	Ro	ROME, <i>Biblioteca Nazionale, Fondo Vittorio Emanuele, 37, XV^e s.</i>
7	St	STUTTGART, <i>Württembergische Landesbibliothek, H. B., VII, 24, XI^e s.</i>
8	Va	VATICAN, <i>Urbinas latinus 41, XV^e s.</i>
9	Wi	VIENNE, <i>Nationalbibliothek, cod. 4038, XV^e s.</i>

II. ÉDITIONS (pour l'hom. XIV)

G	AMBROISE (Saint), <i>Opera, Paris, Guillard et Desboys, 1549.</i>
M	— — — — — <i>Merlin et Nivelles, 1569.</i>
C	— — — — — <i>du Puis, Nivelles et Somnius, 1586.</i>

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

I. MANUSCRITS

1. Manuscrits comportant la collection complète

- 1 F FLORENCE, *Biblioteca Laurenziana, Plut. XIV, cod. 10*, xv^e s.
 2 P PARIS, *Bibliothèque Nationale, latin 1767*, xv^e s.
 3 R VATICAN, *Urbinas latinus 42 (olim 95)*, xv^e s.
 4 V VATICAN, *Vaticanus latinus 264*, xii^e s.

2. Témoins partiels

A) Homiliaires

- 1 Br ASSISE, *Biblioteca Secreto del S. Convento, cod. 694*, xiii^e s.
 2 Bc BERGAME, *Biblioteca Civica, Fundo Cattedrale, cod. 7*, xii^e s.
 3 Bl — *Biblioteca del Clero Alessandro, cod. 224*, xi^e s.
 15 Ba BRUXELLES, *Bibliothèque Royale, cod. 80-84 (Van den Gheyn, 1952)*, xv^e s.
 4 Bs BUSTO-ARSIZIO, *Biblioteca Capitolare, cod. M. I. 19*, xv^e s.
 5 Fa FLORENCE, *Bibl. Laurenziana, Plut. XIV, cod. 1*, xii^e s.
 6 Fc — — — *Plut. XVI, cod. 41*, xii^e s.
 7 Fd — — — *Plut. XVII, cod. 42*, xii^e s.
 8 Fe — — — *Aedilium 138*, xii^e s.
 9 Ff — — — *Aedilium 142*, xii^e s.
 10 Fg — — — *S. Croce, Plut. XXX, cod. 1*, xii^e s.
 11 Md MADRID, *Biblioteca Nacional, cod. 78*, xii^e s.
 12 Am MILAN, *Biblioteca Ambrosiana, cod. ?*
 13 Ox OXFORD, *Bodleian Library, Rawlinson, D 873*.
 14 Mz PARIS *Bibliothèque Mazarine, cod. 400 (572)*, xv^e s.
 16 Pa — *Bibliothèque Nationale, latin 793*, xi^e s.
 17 Pc — — — — *794, XI-XII^e s.*
 18 Pb — — — — *797, XI-XII^e s.*
 19 Pc — — — — *3791, XI-XII^e s.*

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- 20 Ps PISTOIE, *Biblioteca Capitolare, cod. 163*.
 21 Pi PLAISANCE, *Biblioteca Capitolare, cod. 60*, xii^e s.
 22 Pn — — — *cod. 61*, xii^e s.
 23 Rs ROME, *Archivio di Stato, Ospedale San Salvatore, cod. 993-994*,
 xi^e s.
 24 La — *Archivio del Laterano, A 77*, xii^e s.
 25 Vi — *Biblioteca Vallicelliana, Tomo VII, XIII-XIV^e s.*
 26 Vi — — — *cod. ?*
 27 Tn TURIN, *Biblioteca Nazionale, F I 5*, xii^e s.
 28 Tu — — — *F II 20, X-XI^e s.*
 29 Rg VATICAN, *Reginensis, cod. ?*
 30 Vc — *Vaticanus latinus 1270*, xii^e s.
 31 Vd — *Vaticanus latinus 1276*, xv^e s.
 32 Ve — *Vaticanus latinus 6450*, xii^e s.
 33 Vf — *Vaticanus latinus 6451*, xii^e s.
 34 Vg — *Vaticanus latinus 6452*, xii^e s.
 35 Vh — *Vaticanus latinus 13013*, xi^e s.
 36 Vm VENISE *Biblioteca Marciana, ZL CLIII*, xii^e s.
 37 Vn — — — *ZL CLIV*, xii^e s.
 38 Vr VÉRONE, *Biblioteca Capitolare, cod. LXXX (431)*, XII-XIII^e s.
 39 We VIENNE, *Nationalbibliothek, 4440*, xv^e s.
 40 Wf VIENNE, *Nationalbibliothek, series nova, cod. 3896*, xv^e s.

B) Autres manuscrits

- 1 AV AVIGNON, *Bibliothèque Municipale, cod. 248 (ancien fonds 172)*,
 xv^e s.
 2 Bu BRUXELLES, *Bibliothèque Royale, cod. 21.857*, xii^e s.
 3 Cb CAMBRAI, *Bibliothèque Municipale, cod. 490 (458)*, xii^e s.
 4 Gz GRAZ, *Universitätsbibliothek, cod. 1239*, xiv^e s.
 5 Ml MALINES, *Grand Séminaire, cod. 35*, xv^e s.
 6 Ro ROME, *Biblioteca Nazionale, Fundo Vittorio Emanuele, 37*,
 xv^e s.
 7 St STUTTGART, *Württembergische Landesbibliothek, H. B., VII, 24*,
 xi^e s.
 8 Va VATICAN, *Urbinas latinus 41*, xv^e s.
 9 Wi VIENNE, *Nationalbibliothek, cod. 4038*, xv^e s.

II. ÉDITIONS (pour l'hom. XIV)

- G AMBROISE (Saint), *Opera*, Paris, Guillard et Desboys, 1549.
 M — — — — Merlin et Nivelles, 1569.
 C — — — — du Puis, Nivelles et Somnius,
 1586.